MÉTHODE
POUR LA DIRECTION
DES AMES
DANS LE TRIBUNAL
DE LA PÉNITENCE,
ET
POUR LE BON GOUVERNEMENT
DES PAROISSES.

Par un Prêtre du Diocese de Besançon.

Vide Ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas. Col. 4.

TOME SECOND.

ROYALE BIBLIOTHEQUE

A BESANÇON,
Chez LÉPAGNEZ l'aîné, Libraire, rue du Pont, à côté des Halles.

M. DCC. LXXXIII.
Avec Approbation et Privilege du Roi

M DCC LXXXII

MÉTHODE
POUR
LE GOUVERNEMENT
D'UNE
PAROISSE.

UN Pasteur qui veut se sanctifier, & sanctifier ceux que la Providence lui a confiés, doit donner tous ses soins, & employer tous les moyens moralement possibles pour régler sa paroisse, & y faire régner la vertu. S'il y a réussi, ou du moins s'il n'a rien omis pour une fin si excellente, il pourra dire à la mort avec confiance comme Jesus-Christ, chef & modele des Pasteurs: *Opus consummavi quod dedisti mihi, ut*

faciam (a). Quand une paroiſſe eſt réglée ; le vice y eſt plus rare, & moins contagieux, il ſe cache ; la vertu y eſt honorée & plus facile ; les gens de bien marchent librement & avancent dans les voies de la ſainteté ; les tiedes ſont excités & aidés à les ſuivre ; les méchans, qui ne forment pas le grand nombre, ſont confus & humiliés, ils n'oſent troubler le bon ordre, ils admirent en ſecret la vertu de ceux qu'ils n'ont pas encore le courage d'imiter.

Les moyens qu'un bon Paſteur doit employer pour une fin ſi intéreſſante, ſont très-multipliés, & méritent tous d'avoir place dans cet ouvrage ; pour y éviter la confuſion, nous les rappellerons à certains chefs principaux, qui ſont le réglement de la maiſon du Paſteur, l'inſtruction, la vigilance, les ſacremens, la ſanctification des Fêtes &c.

(a) Joan. 17.

CHAPITRE PREMIER.

Du Réglement de la maiſon du Paſteur.

LE bon ordre de la maiſon du Paſteur dépend du réglement de ſa perſonne, comme du réglement de ſa perſonne & de ſa famille, dépend celui du reſte de ſa paroiſſe : c'eſt la penſée de ſaint Jerôme, dans ſa lettre à Héliodore, Evêque : tous, lui diſoit le ſaint Docteur, tous ont les yeux ouverts ſur vous ; votre maiſon & votre conduite ne peuvent pas plus être cachées qu'un lieu élevé qu'on découvre de loin ; votre maiſon & votre conduite doivent donc être une école publique du bon ordre ; tous ſe croiront permis ce qu'ils vous verront faire : *In te omnium oculi diriguntur, domus tua & converſatio tua quaſi in ſpeculâ conſtitutæ, magiſtra eſt publicæ diſciplinæ ; quidquid feceris id ſibi omnes faciendum putant.*

Le Paſteur qui veut régler ſa Paroiſſe, doit donc commencer par le réglement & de ſa perſonne, & de ceux qui compoſent ſa maiſon.

ARTICLE PREMIER.

Du Réglement du Pasteur.

On sait assez que le Prêtre, qui vit sans regle, ne remplira pas toutes les obligations de son état, il ne s'y sanctifiera pas; mais ce n'est pas précisement comme moyen de la sainteté sacerdotale que nous considérons ici le réglement du Pasteur, c'est comme moyen de la sanctification du peuple dont il est chargé. Quelle confiance ce peuple aura-t'il, quelle docilité aux avis d'un Pasteur, qui néglige ce qu'il recommande, qui contredit ses instructions par sa conduite, qui veut l'ordre dans la paroisse, & qui vit sans regle? Il détruit d'une main ce qu'il édifie de l'autre. La paroisse sera bientôt comme son Pasteur, dans le désordre: combien d'omissions dans les devoirs de ce Pasteur? Combien de fonctions déplacées & mal faites? Combien de temps perdu? Quel vuide dans sa vie? Il ne se leve qu'après avoir donné à la paresse les momens précieux du matin; il se couche plutôt ou plus tard suivant la durée des plaisirs de table, ou suivant l'attrait du sommeil; il ne prie, il ne lit, il n'étudie que quand il y trouve un certain goût sensible; il garde la chambre, ou par mauvaise humeur, ou parce qu'il ne sait où

aller; il differe indiſcrétement la récitation du Bréviaire, la viſite des malades, la compoſition de ſes inſtructions; ainſi s'écoulent ſes jours; ſa vie n'eſt qu'un exercice de l'humeur & de la volonté propre : que peut-il attendre de Dieu, qui n'eſt preſque jamais la regle & la fin de ſes actions?

Mais un Prêtre fidele à ſon réglement, édifie ſon peuple par ſa régularité, ſoutient ſes inſtructions par ſes exemples; le temps lui paroît d'un grand prix, il en ménage les momens, il les diſtribue judicieuſement, pour y placer avec ordre tous ſes exercices ſpirituels, toutes les fonctions de ſon miniſtere; ſa vie eſt une vie remplie, & toute conſacrée aux beſoins de ſon troupeau; c'eſt un ſacrifice continuel qu'il fait à Dieu de ce qu'il a de plus cher, de ſes inclinations, & de ſa propre volonté; & par ce ſacrifice il touche le Seigneur, il en obtient les ſecours les plus abondans pour ſoi-même, & pour la ſanctification de ſon peuple.

Le réglement de ce Paſteur renferme des pratiques propres de chaque jour, de chaque ſemaine, de chaque mois & de chaque année.

Chaque jour.

1°. Il en doit conſacrer les prémices au Seigneur, en élevant ſon cœur vers lui, dès le premier réveil; ſi ce n'eſt pas encore le

temps du lever, si c'est un moment d'insomnie, il veillera sur son esprit, pour en éloigner les pensées inutiles, & les rêveries dangereuses ; il formera doucement quelques pieuses affections, dans lesquelles il se rendormira : *In pace inidipsum dormiam & requiescam* (a).

L'heure du lever doit être fixée ; dans les temps ordinaires le Pasteur continue à se lever à cinq heures, comme il le faisoit au Séminaire ; mais les jours où il y a plus de confessions à entendre, les jours de travaux extraordinaires, il se leve à quatre heures, pour pouvoir vaquer quelque temps à la priere, avant que d'entrer au confessionnal ; on y entre avant cinq heures en été, & à cinq heures ou cinq heures & demie dans les autres saisons : un homme qui sert le public, est souvent obligé de prendre quelque chose sur son sommeil.

3°. Après avoir récité dévotement les prieres vocales ordinaires, un Pasteur qui a l'esprit de son état, ne manque jamais à donner, au moins une demi-heure à l'oraison mentale ; c'est le principal article de son réglement, c'est l'exercice dominant, qui doit influer sur toute la journée, & même sur toute la vie ; faites donc votre méditation, dès le matin, aux pieds de votre Crucifix,

(a) Ps. 4.

avant que de ſortir ; (*Manè*, diſoit David, *oratio mea præveniet te.* — (a) *In matutinis meditabor in te*) (b). Si vous la différez à un autre temps, vous vous expoſez à l'ometre, ou à la faire mal : ſi cependant une affaire indiſpenſable, une fonction preſſante, vous obligeoit à différer votre oraiſon, reprenez-la avec ſoin, & ne ſoyez pas tranquille que vous ne l'ayiez replacée dans la premiere demi-heure libre ; vous ne manqueriez pas à reprendre un autre temps pour votre repas, ſi vous n'aviez pu le faire à l'heure ordinaire : *Nonne anima plus eſt quàm eſca* (c) ?

Notre-Seigneur, modele des Paſteurs, prioit beaucoup ; s'il avoit donné le jour à l'inſtruction, il donnoit la nuit à la méditation : *Dimiſsâ turbâ aſcendit in montem ſolus orare.* Matth. 14. *Exiit in montem orare ; & erat pernoctans in oratione Dei.* Luc. 6. Il ne recommandoit rien tant à ſes Diſciples, que la priere ; il leur reprochoit de ne prier pas aſſez ; il leur diſoit qu'il falloit toujours prier ; & vers la fin de ſa vie, un des derniers avis qu'il leur donna, fut d'être vigilans, & de prier en tout temps : *Vigilate itàque omni tempore orantes* (d).

Les Apôtres dociles à ſes inſtructions, firent de l'oraiſon l'exercice dominant de leur

(a) Pſ. 87.
(b) Pſ. 62.
(c) Matth. 6.
(d) Luc. 21.

vie ; lors même qu'ils furent remplis de l'Esprit Saint, & confirmés en grace, dans le temps où leurs instructions étoient si utiles, qu'un sermon convertissoit trois mille, cinq mille personnes, ils ne crurent pas pouvoir se dispenser de l'oraison, ils en continuerent l'usage, ils partagerent leur temps entre l'oraison & la prédication, ils donnerent la premiere place à l'oraison, & pour y vaquer plus long-temps, ils se déchargerent sur les Diacres du soulagement des pauvres, & des autres œuvres de charité : *Considerate viros ex vobis*, disoient-ils aux fideles assemblés, *boni testimonii septem, quos constituamus super hoc opus ; nos verò*, (a) hé, que veulent-ils donc faire de meilleur & de plus nécessaire ? *Nos verò Orationi & ministerio Verbi instantes erimus.* Remarquez ces expressions, *Orationi instantes erimus* ; ils ne parloient donc pas de ces courtes prieres, qui précédent & accompagnent le Ministere de la prédication, ils parloient de l'usage soutenu & persévérant de l'oraison : *Orationi instantes erimus.* Comment après cet exemple, un Pasteur, un Curé, un Vicaire, pourroient-ils se dispenser de l'oraison, sous prétexte de la multitude de ses occupations ? Seroient-elles donc plus utiles, plus pressantes, plus nécessaires, ces occupations, que celles des Apôtres dans

(a) Act. 6.

les circonstances où nous venons de les considérer ?

Tous les hommes Apostoliques ont été des hommes d'oraison ; ils ont toujours eu pour maxime qu'ils devoient allier le repos de la méditation avec une action sans relâche, & soutenir les travaux du saint Ministere par l'usage journalier & presque continuel de l'oraison. Saint Charles, dans les avis qu'il donnoit à son Clergé, disoit : *Nihil omnibus Ecclesiasticis viris æquè est necessarium, ac est oratio mentalis.* Donnez-moi un homme d'oraison, disoit saint Vincent de Paul, & il sera capable de tout, il pourra dire avec l'Apôtre : je puis toutes choses en celui qui me soutient & me fortifie. Quand Dieu envoye un homme d'oraison dans une paroisse, disoit un ancien & respectable Missionnaire, c'est une marque qu'il a des desseins de miséricorde sur ce lieu, & qu'il y aura beaucoup de prédestinés. Donnez-nous, Seigneur, de ces hommes d'oraison, formez-en toujours parmi nous ; appellez-les dans les lieux, où vous n'êtes ni connu, ni servi comme il faut, & ils deviendront les instrumens de votre miséricorde, pour la sanctification des ames.

4°. Le Pasteur qui a bien fait son oraison, est mieux disposé à la sainte Messe ; il la célebre tous les jours, & autant qu'il est possible, à l'heure la plus convenable

pour les peuples : il leur rend un vrai ſervice, & il ſe ménage une douce conſolation, lorſque ſe gênant un peu, il leur dit la Meſſe, avant qu'ils aillent aux travaux de la campagne : pour cela il récite Matines & Laudes dès la veille : dans d'autres ſaiſons il pourra la célébrer plus tard, mais toujours ſuivant le beſoin de ſon troupeau & le temps qui lui eſt plus propre. Ne manquez jamais à donner au moins un quart-d'heure à la préparation, & un quart-d'heure à l'action de graces, avant & après la ſainte Meſſe : *Non apparebis ante conſpectum Domini vacuus.... Da Altiſſimo ſecundùm datum ejus* (a).

5°. Le reſte du matin ſera employé à l'étude de l'Ecriture Sainte, de la Théologie, de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & à préparer les inſtructions ; pour y réuſſir & les rendre utiles, il faut être un homme intérieur, il faut avoir lu & étudié : mais quels livres ? L'Ecriture Sainte, les ouvrages des ſaints Peres, quelques bons Sermonaires : il ne ſeroit peut-être pas inutile d'étudier & de connoître mieux les hommes : ces livres vivans, bons & mauvais, préſenteroient pluſieurs détails intéreſſans, dont le Paſteur pourroit profiter, ſoit pour inſtruire, ſoit pour corriger à propos ; mais il ne devroit pas pour cela

(a) Eccli. 35.

voir le monde par goût & par inclination ; il s'y perdroit, & deviendroit inutile à ceux qu'il fréquenteroit trop.

Celui qui ſe borneroit à un petit nombre d'inſtructions, qu'il répéteroit chaque année, ne rempliroit pas toute l'étendue du devoir de l'inſtruction, il ne fourniroit pas à tous les beſoins de ſes Paroiſſiens, il ne traiteroit point certains ſujets, autant & peut-être plus importans que ceux qu'il répete ; il tomberoit inſenſiblement dans l'oiſiveté, & dans toutes les fautes dont elle eſt la ſource. Un Paſteur qui chaque année retouche quelques inſtructions, qui avoient été faites imparfaitement dans un certain âge, ou qui travaille ſur de nouveaux ſujets, qu'il n'avoit pas encore traités, s'occupe ſaintement, & ſe forme au Miniſtere de la parole ; il y réuſſit mieux, ſoit pour la compoſition, ſoit pour le débit ; auſſi eſt-il écouté avec plus d'attention & plus de fruit.

6°. Il placera la récitation des petites heures dans le temps qui lui paroîtra plus convenable : Il pourroit réciter Primes après l'Oraiſon ; Tierce, Sexte & Nones, un peu avant le dîner ; c'eſt à-peu-près dans ce même temps qu'il liroit à genoux un chapitre du Nouveau-Teſtament, & feroit l'examen particulier. L'ouvrage de M. Tronçon ſur ce ſujet préſente des détails intéreſſans pour les

Prêtres, qui veulent conſerver l'eſprit eccléſiaſtique.

7°. Le repas doit avoir ſon temps déterminé; c'eſt une des actions de la journée, qui expoſe à plus de fautes; elle doit être ſanctifiée par la priere qui précédera & par l'action de graces, qui doit la terminer; on ne ſeroit pas édifié de voir un Prêtre manquer à ces devoirs communs de la religion. La tempérance dans le vin & les alimens, une parfaite ſobriété, qui eſt la gardienne de la chaſteté; la modeſtie, la prudence, la pureté d'intention, ſont les vertus qui doivent caractériſer les repas des Prêtres. Un Paſteur mortifié & charitable qui fait porter à un pauvre, ou à un convaleſcent une partie de ſon repas, gagne par cette marque de ſa tendreſſe, le cœur de celui qu'il ſoulage, & édifie ceux qui l'apprennent.

8°. La récréation eſt néceſſaire après le repas; c'eſt un délaſſement de l'eſprit & du corps, qui en répare les forces, & qui diſpoſe le Paſteur à ſoutenir l'application & le travail, que demandent ſes devoirs: mais il faut en déterminer l'objet, en régler la durée, en ménager les convenances, en ſanctifier l'uſage. Ne prenez jamais de récréations que vous ne puiſſiez les offrir à Dieu.

Suivant ce principe, vous ne vous permettrez jamais certains divertiſſemens contraires à la modeſtie & à la gravité eccléſiaſtique, ou défendus par les ſaints Canons, comme les jeux publics, la chaſſe avec les armes à feu, &c. On peut y ſubſtituer l'honnête converſation, la promenade, quelques petits ouvrages manuels, le ſoin d'un parterre, la culture d'un verger, les inſtrumens, certains jeux d'adreſſe, &c.

Les récréations ne doivent être ni trop longues, ni trop fréquentes : On les prend par beſoin, comme on uſe des alimens & des remedes. Le Paſteur s'interdit toutes celles, qui, à raiſon de la qualité des perſonnes, du temps, du lieu, de la maniere & des autres circonſtances, pourroient faire naître quelques ſoupçons ſur ſa vertu : On doit toujours remarquer dans ſes récréations plus de réſerve, de modeſtie, de gravité, que dans celles des Séculiers : il n'aura point d'aſſiduité dans aucune famille de la Paroiſſe, ſoit pour éviter le danger, & la perte du temps, ſoit pour ne pas occaſionner des ſoupçons.

9°. Il placera dans l'après-dîné la lecture ſpirituelle, la viſite au très-ſaint Sacrement, quelques études, ou quelques fonctions qui ne demandent pas une forte application, la viſite des écoles & des malades, la viſite des familles, où ſa préſence ſeroit néceſſaire

pour y porter la consolation, pour y donner un avis, y faire une correction.

Il y a peu de personnes à qui la lecture spirituelle soit plus nécessaire, qu'à ceux qui sont chargés de la conduite des fideles; ils veillent, ils instruisent, ils avertissent les autres; mais personne ne les instruit eux-mêmes; rarement sont-ils avertis de leurs défauts; les Séculiers, qui les remarquent ces défauts, pensent qu'il ne leur convient pas d'en avertir leur Pasteur, peut-être même, s'autorisent-ils de sa conduite peu reglée, pour justifier leurs vices. Les confreres dans le ministere se taisent sur le même sujet, parce qu'ils croyent qu'on recevroit mal leur avis. Rarement trouve-t-on un vrai ami, un confrere zélé, qui ne nous flatte pas, qui nous avertisse avec charité; cependant pour n'avoir pas été averti, combien de défauts, d'omissions & de fautes, sur lesquelles on s'aveugle, & dans lesquelles on persévere, peut-être jusqu'à la mort? Quel remede? Le voici: Puisque les vivans nous cachent la vérité, apprenons-la des morts: Ouvrons & lisons les livres de piété, sur-tout ceux qui traitent des devoirs ecclésiastiques; ils nous diront sans crainte, sans déguisement, sans exagération, ce que nos voisins & nos amis, ce qu'un Confesseur même n'osoient nous dire, ou ne nous disoient que foiblement & rarement. C'est dans

le ſentiment de ce beſoin que les bons Paſteurs conſacrent tous les jours une demi-heure à la lecture ſpirituelle.

Ils ne ſont pas moins fideles à faire chaque jour une viſite au très-ſaint Sacrement. Jeſus-Chriſt les y invite de la maniere la plus tendre, pour s'y communiquer à eux, leur donner ſes graces, & pourvoir à tous leurs beſoins: *Venite ad me omnes qui laboratis, & onerati eſtis, & ego reficiam vos* (a). Allons donc à Jeſus; c'eſt aux pieds de ſes Autels que nous trouverons les lumieres, le zele, la force, tous les ſecours dont nous avons beſoin: Oui, ce ſera aux pieds des Autels, plus qu'ailleurs, qu'un bon Paſteur obtiendra les graces de converſion, de réconciliation, de ferveur, de perſévérance pour ſes Paroiſſiens, ſes amis & ſes parens; ce ſera-là auſſi, qu'il recevra cette onction, qu'il apprendra ce langage de la piété, qui touchera, qui gagnera, qui convertira ceux à qui il parlera; ce ſera-là plus qu'ailleurs, qu'il deviendra bon Confeſſeur, bon Prédicateur, bon Paſteur: En converſant ſouvent avec Jeſus, il entrera dans ſon cœur, il en prendra les ſentimens, il en recevra l'eſprit, il apprendra à penſer, à parler, à agir, à ſouffrir comme lui. Enfin, ces fréquentes viſites à Notre Seigneur ſeront un exemple

(a) Matth. 11.

de dévotion, qui édifiera les peuples, & autorisera le Pasteur à leur inspirer, à leur recommander, soit en public, soit en particulier cette excellente pratique de la piété chrétienne.

10°. Il pourra réciter Vêpres & Complies, en faisant sa visite à Notre Seigneur; s'il ne récite pas de suite Matines & Laudes, il pourra les placer convenablement avant le souper; Mais en quelque temps qu'il remplisse ce devoir de religion, il le sanctifiera par l'attention de l'esprit, par la dévotion du cœur, & par la modestie corporelle que doit inspirer la présence de la divine majesté: *Quoniam Rex omnis terræ Deus, psallite sapienter* (a). Cette récitation du saint Office est pour nous d'une obligation réelle, journaliere, & qui ne finira qu'avec notre vie: combien d'avantages dans l'ordre du salut, & pour nous & pour les peuples, si nous la remplissons bien! Quel malheur! si cette source de graces & de mérites devenoit par notre indévotion, l'occasion d'une infinité de fautes.

11°. L'heure du souper doit être fixée; si on soupe trop tard, on sera obligé de se coucher aussi trop tard; le lever & l'ordre de la journée suivante en seront troublés. On doit encore être plus vigilant & plus

(a) Psal. 46.

réſervé dans le ſouper, que dans l'autre repas ; on y eſt plus expoſé : la journée finie, on croit pouvoir ſe donner plus de liberté ; il n'y a plus de travail & d'étude, plus de viſites à faire, plus de fonctions à exercer : On eſt plus tenté de ſe prêter, de ſe livrer à la vaine joie, à la ſenſualité, &c. C'eſt ſur-tout dans ce repas du ſoir qu'on doit ſe rappeller l'avis de ſaint Pierre : *Sobrii eſtote, & vigilate ; quia adverſarius veſter diabolus, tanquàm leo rugiens, circuit quærens quem devoret ; cui reſiſtite fortes in fide* (a).

12°. Le ſouper ſera ſuivi de la récréation, mais elle ſera chrétienne & eccléſiaſtique : On voit de bons Paſteurs s'interdire les veillées du ſoir, parce que ſouvent on y fait des parties de jeux ; on s'y permet des expreſſions & des badinages peu modeſtes ; on s'y trouve avec de jeunes perſonnes, dont la compagnie peut occaſionner des propos & des ſoupçons. Si le Paſteur ne doit pas facilement aller à la veillée, il doit être auſſi réſervé pour ne pas recevoir chez lui toutes ſortes de perſonnes, après le ſouper.

13°. La journée finira par la priere en famille, l'examen de conſcience, & une lecture ſpirituelle, qui pourra ſervir de ſujet d'oraiſon pour le lendemain.

14°. L'heure du coucher ſera réglée réla-

(a) 1. Pet. 5.

tivement à celle du lever; le coucher doit être honoré d'une parfaite modeſtie, & ſanctifié par la religion. Un Prêtre modeſte ne paroît devant ſes domeſtiques, ou autres perſonnes, que dans un état décent, & revêtu de l'habit eccléſiaſtique. La Soutane eſt le dernier habit qu'il quitte après avoir éteint la lumiere; ce ſera auſſi le premier qu'il reprendra le matin, en ſe levant. On peut en ſe déshabillant, réciter quelques prieres vocales; & en ſe mettant au lit, ſe rappeller la penſée de la mort & du tombeau.

Chaque Semaine.

Le Paſteur, dans ſes premieres années de Cléricature & de Prêtriſe, recevoit, chaque ſemaine, le Sacrement de Pénitence: Pourquoi quitteroit-il cet uſage dans un âge & dans un état, où ſes devoirs ſont devenus plus difficiles, ſes beſoins plus grands, & les dangers de pécher plus multipliés? La fréquente confeſſion préſente contre les tentations, & pour la perſévérance, des ſecours ineſtimables; mais pour les recevoir, apportons-y les diſpoſitions néceſſaires, & évitons deux défauts; l'un, d'une crainte exceſſive de n'avoir pas ces diſpoſitions; l'autre, plus commun, c'eſt celui d'une préparation ſuperficielle & inſuffiſante.

Il eſt fort important d'avoir un bon Con-

feſſeur ; le Paſteur choiſira dans le voiſinage le Prêtre qui aura plus d'eſprit eccléſiaſtique, de lumieres & de zele pour le diriger dans les voies du ſalut & de la perfection : s'il peut trouver un confrere, qui le reçoive avec bonté, lui parle avec liberté, l'exhorte avec force, qui le conſole, l'encourage & le ſoutienne, il lui donnera toute ſa confiance. On ne peut dire combien les ſoins d'un bon Confeſſeur ſont utiles pour ſoutenir dans la piété un Prêtre chargé du ſaint Miniſtere : Voilà, diſoit ſaint François de Sales, l'avertiſſement des avertiſſemens : Et ſaint Charles avoit dit avant lui : *Valdè eſſet utile ut Sacerdos certum ac firmum Confeſſarium Sacerdotem haberet, à quo non recederet, niſi in magnâ neceſſitate ; ſiquidem animæ ſolet non minùs obeſſe Confeſſariorum mutatio, quàm corpori Medicorum* (a). Si notre Confeſſeur n'a pas l'eſprit eccléſiaſtique, s'il eſt ſujet aux mêmes défauts que nous, & peut-être à de plus grands encore, quelle confiance aurons-nous en lui ? Que nous dira-t-il ? Sa conduite & ſon ſilence augmenteront notre inſenſibilité.

Le Jeudi ſera un jour de dévotion au très-ſaint Sacrement : Dans une viſite un peu plus longue, que nous y rendrons à Notre Seigneur, nous le remercierons de l'inſtitution

(a) Act. 3â. parte. p. 388.

de la divine Eucharistie, & de l'honneur qu'il nous a fait, en nous élevant à la dignité du Sacerdoce. Nous lui ferons amende-honorable pour tant d'outrages qu'il reçoit dans le Sacrement même de son amour.

On jeûne le vendredi, ou si ce jour est empêché, le samedi : Cette mortification, qui entre dans le réglement de presque tous les Ecclésiastiques, convient spécialement au Pasteur, qui doit faire pénitence & pour soi, & pour les pécheurs de sa Paroisse. Il l'offrira aussi pour honorer la passion de notre Seigneur, & pour obtenir la grace de la bonne mort.

Le samedi est un jour que l'Eglise consacre à la dévotion à la très-sainte Vierge : Un sage Pasteur, à qui de pieux parens ont inspiré cette dévotion dès l'enfance, se fait un devoir & un sujet de consolation, de l'inspirer de même aux fideles qui lui sont confiés ; il sait par son expérience, & il leur apprend combien la puissante protection de Marie est utile dans l'affaire du salut ; c'est pour se rendre plus digne de sa médiation, qu'il lui offre en ce jour quelques prieres particulieres, & fait une mortification en son honneur.

Chaque semaine le Pasteur visite les malades habituels ; il les console, il soutient leur patience, il les dispose à la bonne mort.

Il fait chaque ſemaine des aumônes réglées ſur ſes moyens, & ſur les beſoins des peuples, ſur-tout de ſes Paroiſſiens : *Beatus qui intelligit ſuper egenum & pauperem, in die mala liberabit eum Dominus* (a).

Il récite, au moins chaque ſemaine, le Roſaire. Saint François de Sales récitoit le Chapelet tous les jours : il eſtimoit beaucoup, & recommandoit ſouvent cette pratique de piété.

Chaque Mois.

On peut choiſir un jour, pour faire la revue de ſon intérieur : On y relit ſon réglement de vie, & les réſolutions priſes dans la derniere retraite ; on en fait le ſujet des exercices ſpirituels de ce jour ; on ſe renouvelle dans la volonté d'y être conſtamment fidele. On ſe tient ce jour-là plus recueilli ; on examine comment on a paſſé le dernier mois ; on y remarque ſes infidélités, on en demande pardon dans la confeſſion qu'on fait le même jour ; & on forme la réſolution de mieux faire le mois ſuivant. Cette eſpece de petite retraite ou de récollection eſt un excellent moyen pour combattre la paſſion dominante, ſoutenir le deſir de la perfection, & conſerver l'eſprit Sacerdotal & Paſtoral.

(a) Pſal. 40.

Chaque année.

A l'imitation des ſaints Evêques, & des ſaints Prêtres de ces derniers ſiecles, faites chaque année quelques jours de retraite : vous y relirez toutes vos réſolutions, vous y ferez votre confeſſion annuelle : vous vous y préparerez prochainement à la mort, & dans cette vue vous lirez les prieres de la recommandation de l'ame : Vous examinerez en quel état ſont vos affaires temporelles : Si vous n'aviez pas encore fait votre teſtament, ne le différez pas plus long-temps ; ſi vous y laiſſez à vos parens des biens de patrimoine, n'y mêlez pas ceux qui viennent du bénéfice, ils doivent être employés en œuvres pies ; craignez, en ſignant votre teſtament, de ſigner votre réprobation : Choiſiſſez pour votre retraite le temps & le lieu, chez vous ou chez un pieux ami, où vous ſerez plus libre & plus recueilli : *Si in ſpiritualibus exercitationibus Sacerdotes verſentur, magnum ſanè indè fructum perciperent* : C'eſt la réflexion de ſaint Charles (a).

Il y a des Paſteurs, qui diſtribuent tellement la lecture de la Bible, qu'ils la liſent entiere chaque année ; ils reliſent auſſi tous les

(a) Act. 3. part. p. 388.

ans

ans les Rubriques du Bréviaire, du Miſſel, & certains endroits du Cérémonial.

Ils achetent chaque année quelques livres de Piété, d'Hiſtoire, de Théologie, ou quelque Commentateur de l'Ecriture Sainte.

On n'omettra pas l'anniverſaire de ſon Baptême, de ſon Ordination, & des autres grandes graces, reçues en certains temps de la vie : Cette pratique qu'inſpire la reconnoiſſance, eſt auſſi utile que judicieuſe.

Voilà le Précis de la vie Sacerdotale & Paſtorale. Celui qui en obſerve tous les points, ſe ſanctifie, & peut travailler utilement à la ſanctification des autres : Ses diſcours ſont puiſſans, parce qu'ils ſont ſoutenus par ſes exemples. Sa vie ainſi réglée eſt une eſpece de prédication que tous comprennent, & contre laquelle perſonne ne ſe tient en garde ; ſoyons donc des modeles de régularité, afin que tous puiſſent nous ſuivre : *Forma facti gregis ex animo* (a). Tout ce que nous faiſons, même dans le ſecret de notre maiſon, transpire : bien ou mal, on ſait tout. Les domeſtiques & les parens remarquent tout, & parlent ; veillons donc ſur nous-mêmes, ſoyons réglés : ainſi nous ſauverons-nous, & nous ſauverons ceux qui ſeront témoins de notre conduite : *Hoc enim faciens, & teipſum ſalvum facies, & eos qui te audiunt* (b).

(a) 1. Pet. 5. (b) 1. Tim. 4.

ARTICLE SECOND.

De l'ordre que le Pasteur doit établir dans sa propre maison.

Une des principales qualités du Pasteur, selon saint Paul, est de savoir gouverner sa maison, de la tenir dans la soumission & dans une parfaite pureté de mœurs. Comment, ajoute le saint Apôtre, comment celui qui ne sait pas gouverner sa propre maison, gouvernera-t-il l'Eglise de Dieu? S'il ne sait pas contenir dans l'ordre trois ou quatre personnes, qui vivent sous ses yeux, comment réglera-t-il un peuple, qu'il voit plus rarement, & sur lequel il n'a pas à certains égards la même autorité? *Suæ domui benè præpositum.... Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodò Ecclesiæ Dei diligentiam habebit* (a)?

Ce n'est donc pas assez que tout soit édifiant dans la personne du Pasteur, s'il ne contient pas sa famille dans une exacte régularité; les mauvais exemples de ses domestiques & de ses parens qui vivent chez lui, rendroient inutile tout ce qu'il entreprendroit pour régler les autres: Qu'il prenne donc pour principe & pour maxime fonda-

(a) 1. Tim. 3.

mentale de ſon Miniſtere ce que ſaint Bernard écrivoit à un grand Pape : *Intereſt gloriæ Sanctitatis tuæ, ut quos præ oculis habes, ità ordinati, ità ſint informati, ut totius honeſtatis & ordinis ipſi ſint ſpeculum, ipſi forma* (a).

Le Paſteur a toujours dans ſa maiſon des domeſtiques, ſouvent des parens, & quelquefois des étrangers; le bon ordre demande ſa vigilance & ſon zele à l'égard de ces trois ſortes de perſonnes.

§. I.

1°. Il choiſira pour le ſervice, des perſonnes de bonnes mœurs, modeſtes & édifiantes; il aura de la bonté & de la douceur pour les domeſtiques, mais jamais de la familiarité avec eux; il veillera ſur leur conduite : S'il s'apperçoit que quelqu'un ſe dérange, il l'avertira charitablement, & redoublera ſa vigilance : Si le coupable ne profite pas de l'avertiſſement, le Paſteur le congédiera; il le doit à l'honneur de ſon Miniſtere, à ſon propre ſalut, & à l'édification de ſa Paroiſſe : Les Maîtres & Maîtreſſes apprendront de cet exemple comment ils doivent ſe comporter avec un domeſtique déréglé : Si le Paſteur n'apprenoit le dé-

(a) De conſid. l. 4. c. 2.

rangement de ſon domeſtique, que par le bruit public, il auroit à ſe reprocher un grand défaut de vigilance : *Non oportet*, diſoit ſaint Bernard, *ut vitia domûs tuæ ultimus ſcias, quod quàm plurimis novimus contigiſſe.* (a)

2°. Il tiendra ſes domeſtiques conſtamment & judicieuſement occupés ; l'indolence & la pareſſe les dérangeroient facilement. Il fera tous les ſoirs la priere avec ſa famille, après laquelle il lira un ſujet de piété, que tous écouteront ; il s'aſſurera ainſi qu'ils ont fini la journée par la priere. Bientôt on ſuivra ſon exemple dans les familles de ſa Paroiſſe.

3°. Il aura ſoin de leur faire recevoir les Sacremens chaque mois. Il ne les gênera point ſur le choix d'un Confeſſeur. Il n'eſt pas toujours à propos de confeſſer ſes domeſtiques ; il convient cependant qu'ils ayent un bon Confeſſeur ordinaire : S'ils ne ſe confeſſent que par occaſion aux différens Prêtres, qui viennent à la maiſon, il ſera dangereux qu'ils ne manquent de diſpoſitions, ou d'une certaine liberté pour déclarer leurs péchés, ou que changeant trop facilement de Confeſſeur, ils ne profitent que peu des Sacremens. Examinez prudemment ſi vos domeſtiques ſont aſſez inſtruits des vérités de la Religion.

(a) De confid. l. 4. c. 6.

4°. Un valet dans une Cure n'eſt pas toujours le paroiſſien le plus facile à garder & à régler ; s'il eſt jeune, bien nourri, peu occupé, peut-être orgueilleux ; s'il n'eſt pas aſſuré que ſon maître le ſuit de près, nuit & jour, il ſera fort expoſé à faire des connoiſſances dangereuſes, à avoir des fréquentations & des aſſiduités ſuſpectes ; fréquentations & aſſiduités, qui dureront peut-être l'année entiere, à l'inſçu de ſon maître ; parce que ce domeſtique qui ſait le moment du lever & du coucher, de la ſortie & de la rentrée de ſon maître, ſort & rentre lui-même ſi à propos, que le maître trompé croit n'avoir qu'à s'applaudir de l'exactitude d'un domeſtique, contre lequel on murmure dans la Paroiſſe, ſans oſer avertir. Le Paſteur pourroit quelquefois examiner ſi le valet eſt la nuit dans ſon lit, ou arriver & rentrer plutôt qu'il n'étoit attendu, pour ſavoir ſi ſon domeſtique eſt tel que celui dont parle l'Evangile : *Quem, cùm venerit Dominus, invenerit vigilantem* (a).

5°. Faites avec toute la circonſpection poſſible le choix difficile d'une ſervante ; mais quelques ſoins que vous ayez pris pour la bien choiſir, vivez à ſon égard dans une continuelle défiance ; craignez toujours qu'elle ne tende des pieges à votre vertu : *Ancillas*, diſoit ſaint Jerôme, *quæ in obſequio ſunt*,

(a) Luc. 12.

tibi ſcias eſſe in inſidiis, quia quantò vilior earum conditio, tantò facilior eſt ruina (a).

Craignez de lui donner, ou de lui laiſſer prendre trop d'autorité ; elle en abuſeroit, elle s'oublieroit : Tantôt elle bruſqueroit les Paroiſſiens, tantôt elle leur donneroit des avis, qui ordinairement n'auroient d'autre effet que de vous rendre mépriſable dans l'eſprit de ces Paroiſſiens, qui penſeroient que vous lui communiquez ce qui regarde le ſpirituel & l'intérieur des familles; quelquefois elle vous feroit des rapports, qui vous inquiéteroient inutilement, ou qui vous tromperoient, ou qui vous feroient faire des démarches imprudentes, en vous faiſant ſuivre, ſans l'appercevoir, la paſſion de ce domeſtique, qui bien ou mal ſert les Paroiſſiens auprès de vous, ſelon qu'elle eſt bien ou mal affectée envers eux.

Pour éviter ces inconvéniens, ne parlez pas devant elle des affaires de votre Paroiſſe, jamais des déſordres ſecrets, rarement des déſordres publics : Qu'elle ne ſache point les avis que vous avez donnés ou en ſecret, ou dans les familles; qu'elle ignore également ce qu'on vous a répondu, & par quelle voie vous aviez appris ce qui demandoit un avis ou une correction. Il eſt même à ſouhaiter, lorſque vous allez à ce ſujet dans

(a) Ad Ruſtic.

une maiſon, qu'elle ne ſache pas où vous êtes allé, de peur qu'en conjecturant ce que vous y êtes allé faire, elle ne diſe qu'elle a fait faire la correction à tel paroiſſien par M. le Curé. Vos avis ſeroient plus qu'inutiles, ſi on croyoit que vous les donnez par les impreſſions de ce domeſtique; pour la même raiſon ne donnez jamais d'avis, ne faites jamais de correction en ſa préſence, ou lorſqu'elle peut vous entendre. Si vous avez à parler de la conduite de la Paroiſſe avec le Vicaire, ou avec d'autres confreres, que ce ſoit en l'abſence des domeſtiques, ou du moins qu'ils ne ſoient pas à portée de pouvoir vous entendre; & ſouvenez-vous que la curioſité leur rend l'oreille fort délicate. Une ſervante n'aura entendu qu'un mot, elle devinera le reſte bien ou mal, elle fera enſuite des rapports, des confidences & des imprudences. Ne ſouffrez point qu'elle éloigne, ou reçoive mal ceux qui viennent vous appeller pour les malades, ou pour aller au confeſſionnal; encore moins, qu'elle prenne la liberté de leur faire quelque reproche ſur leur conduite: Rien ne mortifie tant un paroiſſien que cette indiſcrétion d'une ſervante, ſur-tout ſi elle ſe la permet en préſence du Paſteur ſon maître.

Ne témoignez point devant les domeſtiques que vous êtes content de certains paroiſſiens, que vous les croyez droits, ſages, &c.

S'ils apprennent par un domeſtique l'eſtime que vous en avez, il leur ſera plus difficile de vous déclarer au tribunal certains péchés ſecrets, dans leſquels ils ſont peut-être tombés. Ne parlez jamais, même en général, en préſence des domeſtiques, ni de confeſſions, ni de pénitens, ni de pénitentes.

6°. Si vous avez un bon domeſtique, il n'eſt pas à propos qu'il ſache combien vous en êtes content : Il ſe croiroit néceſſaire, il en deviendroit peut-être moins docile, & moins utile ; il ſuffit qu'il ſache en général que vous êtes content : *Si eſt tibi ſervus fidelis, ſit tibi quaſi anima tua, quaſi fratrem ſic eum tracta* (a). Evitez également envers les domeſtiques la familiarité & les airs de hauteur & de dureté : La prudence tient un juſte milieu. Un maître qui commande ou qui reprend avec colere, ſe fait autant d'ennemis qu'il a de domeſtiques ; il eſt ſervi ſans affection, & peut-être ſans fidélité ; il ſcandaliſe ceux qui ſont témoins de ſes emportemens : *Noli eſſe ſicut leo in domo tuâ, evertens domeſticos tuos* (b). Ne vous laiſſez point aller à la mauvaiſe humeur, ni à des manieres bruſques & dures dans votre famille. Payez exactement ce que vous devez à vos domeſtiques ; ſi vous leur devez des gages arrié-

(a) Eccli. 33. (b) Eccli. 4.

rés, ou de l'argent de prêt, ils s'obſerveront moins à votre égard, & prendront trop d'autorité chez vous.

7°. Il n'eſt pas convenable qu'un domeſtique, qui eſt recherché pour le mariage, ou qui cherche cet établiſſement, demeure pendant ce temps-là dans la maiſon d'un Prêtre, ſur-tout ſi la perſonne à qui il parle eſt dans la Paroiſſe; il ſeroit dangereux qu'il n'allât la voir de nuit, ou trop ſouvent, ce qui n'édifieroit pas les Paroiſſiens.

8°. Choiſiſſez judicieuſement les ouvriers & les ouvrieres, dont vous avez beſoin. N'appellez point certains curieux, qui remarquent tout ce qui ſe fait dans une Cure, & qui vont enſuite en faire des rapports & des contes, où ils font entrer de la malignité & du ridicule. Eloignez encore avec plus de ſoin ceux dont la vie n'eſt pas aſſez édifiante; ſi vous vous appercevez qu'un ouvrier eſt trop libre dans ſes diſcours, peu retenu dans ſes manieres, renvoyez-le; vous le devez à votre propre conſcience, & à l'édification des chefs de famille, qui apprendront de votre exemple à ne pas ſe ſervir d'ouvriers dérangés.

Prenez garde qu'il n'y ait pas d'amitié particuliere entre le valet & la ſervante, & avec les ouvriers & ouvrieres, qui travaillent chez vous.

Enfin ne permettez à aucune perſonne de

l'autre ſexe, quelque pieuſe qu'elle ſoit, de venir ſouvent dans votre maiſon ; il y auroit tôt ou tard du danger pour vous & pour elle, & bientôt votre vertu deviendroit ſuſpecte.

§. II.

1°. N'ayez point ou peu de parens chez vous : Ordinairement les Paroiſſiens ne voyent pas de bon œil les parens réunis & fixés à la Cure : ils diſent ou ils penſent que ce ſont eux qui les nouriſſent : Les pauvres en ſont encore plus indiſpoſés, parce qu'ils croyent, que les aumônes en ſont ſupprimées, ou ſort diminuées ; ce qui n'eſt peut-être que trop vrai. Le murmure eſt général, ſi on voit les parens habillés & traités au deſſus de leur condition.

2°. Si on croit pouvoir garder quelques parens ou parentes avec ſoi, on doit veiller ſur leur conduite ; prendre garde aux viſites qu'ils reçoivent, ou qu'ils rendent, aux liaiſons dangereuſes qu'ils peuvent former avec les perſonnes de la Paroiſſe ou du voiſinage. On leur interdira ſévèrement les veillées, les danſes, les ſorties de nuit, & tous les abus qu'on défend aux autres Paroiſſiens ; parce que la conduite des parens du Paſteur doit ſervir de modele au reſte de la Paroiſſe.

N'eſt-il pas à craindre que des parens qui

demeurent à la Cure, ou qui viennent ſouvent chez le Paſteur, ne profitent des momens de ſon abſence, ou de ſon aſſiduité au Tribunal, pour nouer des intrigues, pour faire ou recevoir certaines viſites, dont on lui cache le ſecret, pour courir la nuit & fréquenter les jeux & les maiſons où la jeuneſſe s'aſſemble, & où il y a des perſonnes, qui peuvent leur tendre des pieges?

N'y aura-t-il pas encore plus de danger, ſi certaines jeunes gens de la Paroiſſe, ſi un Légiſte, un Ecolier, un Maître d'école jeune bienfait & complaiſant, en l'abſence de l'oncle ou du frere, viennent voir la niece ou la ſœur? Une jeune parente eſt bien expoſée dans la maiſon du Paſteur : Il doit bien connoître ſa ſœur ou ſa niece, pour s'en charger: Si leur vertu n'eſt pas affermie, & s'il ne veille pas conſtamment ſur elles, il eſt à craindre qu'elles ne lui donnent du chagrin.

L'occaſion ſeroit peut-être encore plus critique, & plus dangereuſe, ſi elle venoit des viſites fréquentes, des politeſſes affectées, des complimens réitérés d'un Prêtre, ou d'un Religieux, qui quelquefois cherchent plus la niece que l'oncle, la ſœur que le frere. Un Paſteur, ſur-tout à la campagne, feroit bien d'ordonner qu'on ne reçût point d'inconnu chez lui, pendant ſon abſence; & ſi c'étoit une perſonne, envers qui il convint d'exercer la charité & l'hoſpitalité, il vau-

droit mieux faire payer au cabaret ce qu'elle y auroit dépensé.

3°. Le Pasteur ne permettra point aux parens ou parentes, qui sont chez lui, de se mêler du gouvernement de la Paroisse, d'exiger durement ses droits, ou de rebuter les Paroissiens, & les pauvres qui se présentent à la Cure.

Si ce parent ou cette parente pense à l'établissement du mariage, il ne lui permettra pas de demeurer au presbytere, pendant le temps des recherches & des arrangemens, qui précedent le mariage.

Un Pasteur qui marie ses parens dans sa Paroisse, se prépare une pesante croix; peut-être l'obligera-t-elle de quitter son bénéfice: Au moins sera-t-il exposé à perdre la confiance qu'on avoit en lui; il sera moins respecté; on croira qu'il entre dans les intérêts & les contestations de ses parens; on pensera qu'il ne cherche qu'à les agrandir & à les enrichir; les parens eux-mêmes dans cette persuasion, tireront de lui tout ce qu'ils pourront; ils condamneront les aumônes & les politesses, qu'il sera obligé de faire, ils les regarderont comme des libéralités déplacées, qui diminuent leurs revenus & leurs espérances. Si quelqu'un d'eux venoit à se déranger, les avis du Pasteur parent lui seroient presque toujours inutiles; & le chagrin de ce Pasteur deviendroit encore plus sensible,

lorsqu'il seroit obligé d'avertir & de corriger quelqu'autre pécheur de la Paroisse, qui lui diroit d'aller faire cette correction à ses parens qui en ont plus besoin que lui.

§. III.

Il y a aussi des précautions à prendre touchant les compagnies qu'on reçoit, & la maniere de les recevoir.

1°. Si un Prêtre voit trop souvent compagnie, il perd l'esprit de son état; s'il ne voit personne, il devient grossier, intéressé, presque stupide, & il est méprisé des peuples. La prudence garde un juste milieu. Souvenons-nous que l'Apôtre recommande l'hospitalité & la sobriété: *Hospitalem, sobrium* (a).

2°. Nous ne devons nous lier d'amitié particuliere qu'avec ceux qui ont de la piété, nous ne risquons rien avec eux, nous pouvons même profiter de leurs exemples & de leurs discours: mais si on est en relation particuliere avec ceux qui manquent de vertu, on risque tout, on se déshonore, on avilit son état, on donne, en les fréquentant, une espece de scandale à ses Paroissiens: *Qui cum sapientibus graditur, sapiens erit; amicus stultorum similis efficietur* (b).

Un Pasteur sensible à l'honneur de son

(a) Tit. 1. (b) Prov. 13.

miniſtere, touché du déſir de ſon ſalut, & de celui de ſes peuples, ne recevra donc jamais, ou très-rarement, s'il eſt poſſible, ceux qui auront la paſſion du vin, ou du jeu, ceux qui ſe permettent des diſcours, des chanſons, des libertés contraires à la modeſtie. Dans les cas où il ne pourroit ſe diſpenſer de les recevoir, il ne donnera pas à jouer, il ne permettra pas qu'on boive avec excès, qu'on chante à table ou qu'on y tienne des diſcours trop libres. Un Concile d'Auxerre, un autre de Milan, après le quatrieme de Carthage, défendent aux Prêtres de chanter à table.

3°. Ne donnez que rarement à manger à vos Paroiſſiens; mangez encore plus rarement chez eux. Si on ne ſuit pas cette maxime, on perd du temps, on ſe diſſipe, on ſe familiariſe trop avec des gens, qui en en ſeront plus gênés avec nous dans les confeſſions qu'ils ſeront obligés de nous faire. Les pauvres chez qui on ne mange pas, & à qui on ne donne pas à manger, croiront qu'on les mépriſe; ils penſeront que dans la vue d'un repas nous diſons ou faiſons des choſes contre notre devoir. Peut-être nous accuſeront-ils d'employer en dépenſes ſuperflues ce qui devroit ſervir à leur ſoulagement; enfin nous ſerions expoſés à perdre les vertus de la tempérance, de la chaſteté, de la gravité Sacerdotale. On ſeroit ſcanda-

liſé, ſi on voyoit quelqu'un à la ſortie de notre table échauffé par le vin.

4°. Pour de ſemblables raiſons ne mangez pas trop ſouvent chez les Seigneurs ou de la paroiſſe, ou du voiſinage; vous riſqueriez d'y perdre votre temps, l'argent des pauvres, & l'eſprit de votre état.

5°. Doit-on voir ſouvent les confreres voiſins? Si ce ſont de bons Prêtres, de zélés Paſteurs, remplis de l'eſprit eccléſiaſtique, voyez-les & recevez-les ſouvent, il n'y a qu'à gagner avec eux: on peut ſe voir utilement de quinze en quinze jours, ou même chaque ſemaine. S'ils ne ſont ni mauvais, ni fort bons, voyez-les de temps en temps, mais moins fréquemment: *Agito quæ Clerici ſunt*, écrivoit ſaint Jerôme à Ruſtique, & *inter Clericos ſectare meliores, quia in omni conditione & gradu optimis mixta ſunt peſſima.* Vous pourrez donc avoir de mauvais confreres pour voiſins, & dans ce cas, s'ils conſervent encore une certaine réputation, voyez-les, mais rarement, par bienſéance, & par une eſpece de néceſſité; mais s'ils étoient perdus de réputation, ne les voyez point, à moins que ce ne fût dans l'eſpérance de les ramener à leur devoir.

6°. Dans les compagnies qu'on reçoit, on doit éviter l'impoliteſſe, & une politeſſe affectée, qui ne viendroit pas du cœur; une épargne ſordide, & une dépenſe exceſſive.

Si on fait grande chere, on occasionne des excès, on prodigue ce qui devroit être donné à l'indigent, on n'édifie pas les séculiers, ils en murmurent; ils disent, ou ils pensent que nous aimons la bonne chere, que nous menons une vie délicieuse, que nous prêchons la mortification, mais que nous en laissons la pratique aux autres; ils croyent que nous ne nous assemblons que pour nous divertir, tandis que les peuples, qui nous nourrissent, ont à peine *arctum panem & aquam brevem* (a). Il arrive même que plusieurs de ceux à qui on fait bonne chere, ne l'approuvent pas, soit par esprit ecclésiastique, soit parce qu'on les met dans une espece de nécessité de faire à leur tour de semblables dépenses.

Ne prolongeons point le repas au-delà d'une honnête bienséance, ne le terminons point par le jeu, sur-tout par certains jeux, ou défendus, ou indécens dans notre état; les jeux de hazard sont universellement interdits par les loix ecclésiastiques & civiles; plusieurs Conciles les défendent spécialement aux Clercs. Le Concile de Langres en 1404, celui de Bordeaux en 1583, de Bourges en 1584, d'Aix en 1585, & de Narbonne en 1609, défendent nommément les jeux de cartes aux Ecclésiastiques: on peut voir les

(a) Is. 30.

Canons de ces Conciles dans le Traité des Devoirs des Paſteurs, par M. Collet.

Dans les compagnies & les repas ne nous permettons jamais de ris immodérés, de bouffonneries, de railleries piquantes, de médiſances, ni d'obſcénités. L'Eſprit-Saint traite d'homme de peu de ſens celui qui ſe permet des ris immodérés : *Fatuus in riſu exaltat vocem ſuam : vir autem ſapiens vix tacitè ridebit* (a). Saint Paul défend, même aux ſimples fideles, non-ſeulement les diſcours obſcenes, mais auſſi la bouffonnerie & la ſcurrilité des expreſſions : *Omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, ſicut decet Sanctos ; aut turpitudo, aut ſtultiloquium, aut ſcurrilitas quæ ad rem non pertinet, ſed magis gratiarum actio* (b). Saint Bernard regardoit les diſcours trop libres dans la bouche d'un Prêtre, comme des ſacrileges ; *Conſecraſti os tuum Evangelio ; talibus jàm aperire illicitum, aſſueſcere ſacrilegium eſt.... Fœdè ad cachinnos moveris, fœdiùs moves* (c). La charité condamne les paroles injurieuſes, la médiſance, les railleries piquantes : *Charitas benigna eſt, non æmulatur, non agit perperàm... non irritatur, non cogitat malum.... omnia ſuffert* (d).

Nous oppoſerons à toutes ces fautes la douceur, l'affabilité, la charité, la chaſteté,

(a) Eccli. 21.
(b) Eph. 5.
(c) L. 2. de Conf. c. 13.
(d) 1. Cor. 13.

la modeſtie & la prudence ; nous deviendrons ainſi la bonne odeur de Jeſus-Chriſt, & dans notre propre famille, & dans les compagnies que nous recevrons : *Chriſti bonus odor ſumus — odor vitæ in vitam* (a).

CHAPITRE SECOND.

De l'Inſtruction.

APRÈS la priere & le bon exemple, le premier moyen de réformer les abus, & d'établir la piété dans une paroiſſe, c'eſt l'inſtruction : *Placuit Deo per ſtultitiam prædicationis ſalvos facere credentes* (b). Elle éclaire l'eſprit, & Dieu touche le cœur. Elle diſſipe les ténebres de l'ignorance, elle corrige les erreurs, elle redreſſe les fauſſes conſciences, elle détruit les prétextes, dont les méchans s'autoriſent ; elle éloigne de la voie large, qui conduit à la réprobation ; elle fait eſtimer, goûter & ſuivre les bonnes maximes, les préceptes & les conſeils de l'Evangile. Si on n'eſt pas inſtruit, on ne peut que s'égarer. On n'évite pas un écueil qu'on ignore. Comment pourra-t-on combattre ſes paſſions, ſi on ne connoît qu'imparfaitement

(a) 2. Cor. 2. (b) 1. Cor. 1.

leur déréglement, & l'énormité des fautes auxquelles elles portent? Comment le cœur pourra-t-il ſe porter à la vertu, s'il ne la connoît pas, ou s'il n'en a qu'une foible connoiſſance, s'il ignore ſes avantages, & les moyens de la pratiquer? On ne fait d'efforts pour acquérir une choſe, qu'autant qu'on en connoît le prix. C'eſt dans les inſtructions choiſies, détaillées & bien faites, que les peuples apprennent le danger des paſſions, la malice du péché, les beautés de la vertu, l'étendue de leurs devoirs, & les moyens de les remplir.

Auſſi avec quel zele l'Apôtre preſſoit-il Timothée de s'appliquer à l'inſtruction? Il l'en conjuroit par tout ce qu'il y a de plus intéreſſant & de plus fort: *Teſtificor coràm Deo, & Jeſu-Chriſto, qui judicaturus eſt vivos & mortuos, per adventum ipſius, & regnum ejus, prædica verbum, inſta opportunè, importunè, argue, obſecra, increpa in omni patientiâ & doctrinâ* (a). L'Apôtre prévoyant ce que nous voyons avec douleur, que pluſieurs n'aimeroient pas à être inſtruits, & ſouffriroient avec peine d'être avertis & corrigés, preſſe encore plus vivement ſon Diſciple, & en ſa perſonne tous les Paſteurs, de redoubler dans ces triſtes circonſtances leur vigilance & leur zele pour l'inſtruction; *Erit enim tempus*,

(a) 2. Tim. 4.

in quo ſanam doctrinam non ſuſtinebunt.... Et à veritate quidem auditum avertent, ad fabulas convertentur. Tu verò vigila, in omnibus labora, opus fac Evangeliſtæ, Miniſterium tuum imple (a). Il avoit déjà recommandé à ce même Diſciple, dans ſa premiere Epître, de s'appliquer à la lecture, à l'exhortation & à l'enſeignement: *Attende lectioni, exhortationi, & doctrinæ.*

Le ſaint Concile de Trente, en pluſieurs Seſſions, repréſente vivement la néceſſité de l'inſtruction ; il ordonne aux Paſteurs d'inſtruire ſouvent, ſoit par la prédication, ſoit par les catéchiſmes. Il eſt peu de Paſteurs, qui faſſent des inſtructions auſſi fréquentes que le demande ce ſaint Concile. Ses expreſſions méritent bien d'être rapportées & méditées, voici celles de la cinquieme Seſſion, Chapitre ſecond : *Statuit & decrevit Sancta Synodus.... ut quicumque Parochiales Eccleſias obtinent... Diebus ſaltem Dominicis & Feſtis ſolemnibus, plebes ſibi commiſſas, pro ſuâ & earum capacitate, paſcant ſalutaribus verbis, docendo quæ ſcire omnibus neceſſarium eſt ad ſalutem, annuntiandoque eis cum brevitate & facilitate Sermonis, vitia quæ eos declinare, & virtutes ſectari oporteat, ut pœnam æternam evadere, & Cœleſtem gloriam conſequi valeant.*

(a) Ibid.

Dans la vingt-quatrieme Seſſion il veut que les Evêques obligent, même par les Cenſures, les Paſteurs à faire le Catéchiſme aux enfans, au moins les Dimanches & les Fêtes. *Epiſcopi, ſaltem Dominicis & aliis Feſtivis diebus, pueros in ſingulis parochiis fidei rudimenta & obedientiam ergà Deum & parentes, diligenter ab iis, ad quos ſpectabit, doceri curabunt; & ſi opus ſit, etiàm per Cenſuras Eccleſiaſticas compellent* (a).

Enfin dans la même ſeſſion, il ordonne qu'on faſſe à la Meſſe l'inſtruction, que nous appellons *le Prône* : *Præcipit Sancta Synodus, ut inter Miſſarum ſolemnia aut Divinorum celebrationem, ſacra eloquia & ſalutis monita.... Singulis diebus Feſtis, vel ſolemnibus explanent; eademque in omnium cordibus, poſtpoſitis inutilibus quæſtionibus, inſerere, atque eos in lege Domini erudire ſtudeant* (b).

Il ne ſuffit pas d'inſtruire; on doit inſtruire utilement; combien d'inſtructions peu préparées, peu fournies, faites ſans ordre, débitées ſans onction? Et de-là combien d'inſtructions foibles, infructueuſes, quelquefois même nuiſibles aux auditeurs?

On doit donc préparer ſes inſtructions, y faire venir avec ordre, y traiter avec exactitude ce qui eſt plus néceſſaire aux auditeurs, plus propre à leurs beſoins: ſans cette

(a) De Refor. c. 4. (b) Cap. 7.

étude, ſans cette exactitude il y aura dans les inſtructions des inutilités & des redites, des omiſſions & des déciſions hazardées, des expreſſions dures & malſonantes, des détails ou trop vagues ou trop circonſtanciés, qui aigriront les uns & ſcandaliſeront les autres : on aura beaucoup parlé & peu inſtruit.

On diſtingue deux ſortes de préparation à l'inſtruction : l'une éloignée, l'autre prochaine : les deux ſont néceſſaires.

La préparation éloignée demande 1°. La lecture & la ſcience des Divines Ecritures, & des livres de piété bien choiſis. La lecture journaliere & réfléchie des livres ſaints remplira le Prédicateur de penſées, de ſentimens, de traits vifs & touchans, qui inſtruiront & toucheront les auditeurs. Rien de plus ſec qu'une inſtruction, où il n'eſt rien entré de l'Ecriture Sainte ; elle eſt froide & ſans onction, elle reſſemble plus à un diſcours académique, à une diſſertation philoſophique, qu'à une inſtruction Evangélique. 2°. Un fonds ſuffiſant de Théologie dogmatique & morale ; ſans cette ſcience on s'expoſe à dire des choſes peu juſtes, inſuffiſantes, peut-être fauſſes en matiere de doctrine chrétienne. 3°. L'uſage habituel de l'oraiſon mentale ; c'eſt dans cet exercice tout divin que le Paſteur connoîtra & goûtera les vérités touchantes du ſalut ; il en parlera en homme convaincu &

touché ; ſon langage ira au cœur, parce qu'il viendra du cœur. Les Saints préparoient leurs diſcours plus au pied du Crucifix, que dans les livres. 4°. La lecture & l'étude des bons Sermonaires. On peut auſſi conſulter utilement ceux qui ont le talent de l'inſtruction, leur communiquer ce qu'on compoſe, & profiter de leurs avis. On peut encore, pour ſe former, lorſqu'on a lu ou entendu un bon ſermon, en jetter ſur le papier le deſſein, la diviſion, les ſubdiviſions, les preuves, certains endroits de l'Ecriture & des Peres, les penſées & les traits plus touchans & plus utiles. Il y en a qui ſe donnent un livre blanc, dans lequel ils écrivent, ſuivant l'ordre alphabétique, ce qu'ils ont lu ou entendu de meilleur ſur les matieres propres à l'inſtruction ; cette eſpece de répertoire abrege le travail, en nous rendant fidèlement ce que nous lui avons confié d'utile en différens temps.

Pour la préparation prochaine, on doit 1°. Bien étudier la matiere qu'on veut traiter, s'en remplir & s'en pénétrer. 2°. Examiner & choiſir ce qu'il y a de plus intéreſſant, de plus néceſſaire, de plus preſſant, de plus propre à l'auditeur, ce qui ſeroit plus capable de nous intéreſſer & de nous toucher nous-mêmes. 3°. Entrer dans un juſte détail, qui ne note, qui ne choque perſonne, qui ne préſente rien d'outré, de faux,

de douteux, de badin, de messéant, rien qui puisse apprendre le mal, & scandaliser. 4°. En composant, en écrivant, examiner de temps en temps si on procéde avec justesse, si on va au but qu'on s'est proposé. 5°. On doit savoir se borner, ne pas trop embrasser de matiere; si on ne se borne pas, on traitera son sujet superficiellement, ou si on veut l'approfondir, on tombera dans des longeurs démesurées, qui rebuteront l'auditeur. Si le sujet est trop étendu, pour être convenablement traité dans une instruction, on doit en faire plusieurs en différens jours. 6°. On doit apprendre & savoir parfaitement ce qu'on doit débiter: Sans cette précaution, l'embarras de la mémoire ôtera toute l'onction, & peut-être le fruit de l'instruction. 7°. Prier le Seigneur de bénir nos instructions; *Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat, Deus* (a). 8°. Craindre d'indisposer ses auditeurs, ou en leur faisant de trop vifs reproches, ou en leur parlant avec colere, ou en demandant ses droits avant l'instruction, &c. Enfin on doit conclure & finir ses instructions par des réflexions pratiques qui suivent naturellement du sujet qu'on a traité, ou de la vérité qu'on a établie, qui en soient comme l'application & le fruit, & telles que tous

(*a*) 1. Cor. 3.

puissent

puiſſent les comprendre, & en faire uſage. Il ſeroit preſque inutile de traiter ſon ſujet d'une maniere vague & ſpéculative ; il doit être traité d'une maniere pratique, appropriée aux auditeurs, relative à leurs beſoins, de ſorte qu'ils puiſſent dire, non-ſeulement que l'inſtruction eſt vraie, mais qu'elle leur convient, qu'elle eſt pour eux, qu'ils peuvent & doivent en profiter.

Après ces obſervations préliminaires ſur la néceſſité, & ſur les qualités de l'inſtruction, nous devons entrer dans quelques détails ſur les différentes eſpeces d'inſtructions, qui ſont le Catéchiſme, le Prône, le Sermon, les Conférences, & les avis à donner dans les différens temps de l'année.

ARTICLE PREMIER.

Du Catéchiſme.

Propoſons les motifs qui peuvent nous le faire eſtimer, & nous y affectionner: expliquons les qualités que doit réunir le Catéchiſte: enfin faiſons quelques obſervations ſur les regles à garder, en faiſant le Catéchiſme.

§. I.

L'excellence, la néceſſité & les avantages de cette inſtruction, ſont de preſſans motifs de nous y appliquer avec zele.

1°. Son excellence. Notre-Seigneur a catéchiſé, il a inſtruit familièrement les pauvres & les enfans; ſon tendre zele pour les enfans étoit ſenſible & connu; *Sinite parvulos venire ad me, & nè prohibueritis eos.... Et complexans eos, & imponens manus ſuper illos, benedicebat eos* (a). Le Catéchiſme a été la fonction des Apôtres, & des plus grands Evêques. Saint Cyrille de Jéruſalem, ſaint Grégoire de Nyſſe, ſaint Auguſtin s'en ſont fait honneur. Saint François de Sales, & avant & pendant ſon Epiſcopat, faiſoit ſes délices de catéchiſer les enfans tous les Dimanches; & lorſque des occupations indiſpenſables ne le lui permettoient pas, il ne s'en déchargeoit que ſur les plus méritans & les plus reſpectables ſujets de ſon Clergé. Chacun ſait la haute idée qu'avoit conçue du Catéchiſme le Chancelier Gerſon, & avec quel zele il en inſpiroit l'eſtime; il y conſacra les dernieres années de ſa vie: *Neſcio prorsùs*, diſoit-il, *ſi quidquam majus eſſe poſſit, quàm parvulorum animas, (partem non*

(a) Marci 10.

indignam horti ecclesiastici) quasi plantare aut rigare (a).

On peut juger de l'excellence du Catéchisme par l'excellence de la religion. Le Catéchisme est la premiere instruction, le premier moyen qui nous fait connoître Dieu & sa loi, la religion & ses mysteres, les regles des mœurs & les devoirs de chaque état, le vice & la vertu, les Sacremens & les dispositions qu'ils demandent, les peines & les récompenses de l'autre vie. Cette considération seule peut donner la plus haute idée du Catéchisme; il n'est point d'instruction plus importante dans l'Eglise de Dieu.

2°. Sa nécessité: Le Catéchisme est aussi nécessaire, qu'il est nécessaire de savoir, dès qu'on a l'usage de la raison, les vérités de la religion, & les regles des mœurs. Le Prêtre qui est chargé de la conduite des fideles, est leur Pasteur, leur Guide, leur Maître & leur Docteur; il est donc obligé, même de droit naturel, comme Pasteur, de paître son troupeau, & de le conduire; comme Maître, il doit commander ce qui est nécessaire au salut, & défendre ce qui y est contraire; comme Docteur, il doit enseigner les vérités nécessaires, dissiper les erreurs, combattre les fausses maximes, & rectifier les consciences mal formées: le Catéchisme est le meilleur &

(a) Tract. de parv. ad Christ. trahendis.

le plus néceſſaire moyen pour remplir tous ces devoirs.

On peut revoir le décret du Concile de Trente, que nous avons cité plus haut ſur la néceſſité des Catéchiſmes. On peut y ajouter le ſentiment & l'autorité de Clément XI. Ce grand Pape, ſi-tôt après ſon élévation, fit venir tous les Curés de Rome; il ne leur recommanda rien tant que d'être parfaitement exacts à faire le Catéchiſme aux enfans.

Qui pourroit dire quelle eſt l'ignorance, l'inſenſibilité, l'impiété même de ceux qui n'ont pas été inſtruits par de bons Catéchiſmes, ou qui ne l'ont pas été ſuffiſamment? *Erraverunt ab utero* (a). Ceux qui ont manqué de ce ſecours dans la jeuneſſe, n'ont ordinairement point de goût pour la piété, ils n'aiment point à entendre la parole de Dieu, ils ne comprennent preſque rien dans les inſtructions, ils ne reçoivent que rarement les ſacremens, & preſque toujours ſans diſpoſitions & ſans fruit.

Plût à Dieu que l'importance & la néceſſité du Catéchiſme fuſſent mieux connues! on ne verroit pas des Paſteurs ſe borner à des Sermons, à des Prônes, & ſe décharger entièrement du Catéchiſme ſur de jeunes Eccléſiaſtiques, qui ſouvent ne ſont

(a) Pſ. 57.

pas eux-mêmes encore aſſez inſtruits, ni aſſez formés pour inſtruire les autres. Plût à Dieu qu'ils fuſſent bien perſuadés que ſi le Catéchiſme n'eſt pas une fonction auſſi brillante que la Prédication, il eſt plus néceſſaire & plus utile ; & que la Prédication eſt preſque toujours ſans fruit pour ceux qui n'ont pas été inſtruits par de bons Catéchiſtes ! Plût à Dieu que tous ne cherchaſſent que le ſalut des ames ! On s'appliqueroit du moins avec autant d'affection & de zele aux Catéchiſmes, qu'à la Prédication. N'a-t-on pas ſouvent remarqué par l'expérience qu'un bon Catéchiſte étoit plus utile à une paroiſſe, qu'un grand Prédicateur ?

3°. Ses avantages : Avantages pour le Catéchiſte ; avantages pour ceux qui ſont catéchiſés.

Le Catéchiſte a la douce conſolation de voir des enfans inſtruits & formés de bonne heure à la vertu : il peut eſpérer que ces jeunes gens inſtruits & ainſi formés ſe ſoutiendront, & renouvelleront la paroiſſe, ſi elle étoit dérangée ; au moins peut-il eſpérer que s'ils ſe dérangeoient eux-mêmes, ils ſe relèveroient bientôt, & deviendroient de bons chefs de famille, qui perpétueroient la piété dans la paroiſſe. Les parens ſont très-ſenſibles aux ſoins que le Catéchiſte donne à l'éducation chrétienne de leurs enfans : les uns & les autres lui donnent leur confiance, avec

mille bénédictions ; ils prient pour lui. On a vu quelquefois des parens, indisposés contre le Pasteur, être touchés & gagnés, en remarquant la tendresse & la charité, avec lesquelles ce Pasteur instruisoit & formoit leurs enfans à la piété. Le Catéchiste participe à tout le bien qu'il fait faire par ses instructions : Dieu l'en récompensera dans le temps & dans l'éternité, où sa couronne sera riche & brillante : *Qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates* (a).

On sait que Grégoire XV. a accordé de grandes indulgences à ceux qui font le Catéchisme.

Tous les auditeurs grands & petits, profitent d'un bon Catéchisme : cette instruction jette la semence de toutes les vertus dans tous les cœurs ; c'est sur-tout dans l'ame des enfans qu'elle fait germer la vraie piété, avant que le vice y ait pris racine : le Catéchiste prend possession de ces jeunes cœurs au nom de Dieu, avant que le démon s'en soit emparé : on peut espérer qu'ils seront toujours au Seigneur, à qui ils se sont donnés dès l'enfance.

On a souvent remarqué que les auditeurs profitoient plus, étoient plus instruits dans les Catéchismes, que dans les Sermons & les Prônes : tous ne peuvent pas suivre la

(a) Dan. 12.

rapidité & les longs raiſonnemens de la Prédication ; quelquefois on n'y trouve pas le détail dont on auroit beſoin. Les Sermons reſſemblent ſouvent à ces pluies abondantes, qui forment des torrens, mais qui ne pénetrent pas aſſez la terre pour la fertiliſer. Les Catéchiſmes ſont comme ces pluies douces & réitérées, qui pénetrent inſenſiblement la terre, & la diſpoſent à porter ſes fruits. Dans le Catéchiſme on remplit doucement l'eſprit des auditeurs des vérités ſaintes ; on forme inſenſiblement leurs cœurs aux maximes de l'Evangile ; on y procede avec une certaine aiſance, on y parle familièrement ; tout y eſt clair & net ; chaque mot préſente une vérité, ou une bonne affection ; on y répete pluſieurs fois la même choſe intéreſſante, & ces répétitions n'inſpirent point de dégoût ; on les fait faire par différens enfans, dans de nouvelles interrogations ; on y mêle agréablement tantôt un détail bien amené, tantôt un trait d'hiſtoire bien placé, tantôt une courte, mais affectueuſe réflexion, &c. Les auditeurs y ſoutiennent facilement l'attention, ordinairement ils en profitent.

§. II.

Les principales qualités du Catéchiſte ſont la ſcience, la piété, la douceur, le zele & la prudence.

1°. La ſcience : Il en faut pour traiter avec ordre, avec juſteſſe & préciſion, tout ce qu'il y a de plus ſublime dans la religion, de plus intéreſſant & de plus néceſſaire dans la morale : Le Catéchiſte eſt obligé d'enſeigner clairement les Myſteres de la Trinité & de l'Incarnation, de la Rédemption & de la grace ; les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe ; les vertus & les vices, les obligations de chaque état ; en un mot tout ce qui eſt néceſſaire pour la religion & le ſalut : s'il n'a pas un certain fonds de Théologie, s'il n'a pas l'eſprit juſte, s'il ne s'énonce pas avec clarté & netteté, il ne pourra pas traiter convenablement tant de matieres ; il mêlera par ignorance des erreurs aux vérités des myſteres ; il donnera des explications fauſſes ou inſuffiſantes ; des déciſions hazardées, trop ſéveres ou trop larges ; il propoſera des queſtions ou inutiles ou ridicules ; il mettra de la confuſion dans l'eſprit de ſes auditeurs ; il leur fera de fauſſes conſciences, il les égarera ; ſouvent il altérera la parole de Dieu, cette parole ſi reſpectable : *Adulterantes verbum Dei.* (a)

La ſcience ne diſpenſe pas le Catéchiſte de la préparation : nous l'avons déjà dit plus haut ; on ne peut pas eſpérer d'inſtruire utilement ſans préparation : le Catéchiſme même,

(a) 2. Cor. 2.

qui paroît la plus facile des inſtructions, demande plus de préparation, que ne le penſent beaucoup de Prêtres; on en jugera par toutes les regles qu'on doit obſerver pour bien catéchiſer: il ſuffit ici de remarquer que le Catéchiſte, qui parle ſans une préparation ſuffiſante, ne parle pas exactement & avec ordre; il tombe ſouvent dans des redites; il omet ce qui étoit plus néceſſaire, ou il ne le dit que confuſément & preſque ſans fruit.

2°. La piété: Elle eſt utile à tout, dit ſaint Paul, mais elle l'eſt ſpécialement au Catéchiſte: s'il eſt pieux, il parlera des choſes de Dieu, des vérités de la religion, d'une maniere touchante, il portera l'onction & la piété dans les cœurs; ce qu'il dit, part d'un cœur touché, il touchera. Ce qui ne vient pas du cœur eſt ſec, peut-être éclairera-t-il l'eſprit, rarement touchera-t-il le cœur. Ce Catéchiſte, d'une piété tendre & ſolide, trouve, propoſe & inſpire des pratiques propres à la faire naître & à l'entretenir dans les cœurs. Il connoît par ſon expérience ces pratiques utiles, il choiſit avec diſcernement celles qui conviennent à ceux à qui il parle, il les propoſe d'une maniere ſi intéreſſante, dans des circonſtances ſi convenables, avec un zele ſi tendre, que pluſieurs s'y déterminent. Tantôt il fixe le temps & la maniere de faire les Actes de Foi, d'Eſpérance & de Charité; tantôt il ſoutient le ſouvenir de

la Paſſion de Notre-Seigneur, & ranime la reconnoiſſance pour un ſi grand bienfait par la vue de la Croix, qui ſe préſente ſi ſouvent à nos yeux; il rappelle la penſée & l'eſpérance du Paradis par la vue du Ciel; il fait adorer Jeſus lorſqu'on paſſe devant une Egliſe; il engage à offrir ſon cœur à Dieu au ſon de la cloche ou de l'horloge; il inſpire l'Acte de Contrition pour le temps du coucher; il apprend à faire avec facilité pendant les Octaves des fêtes des Myſteres quelques Actes qui y répondent, &c. Enfin il ranimera, il ſoutiendra une certaine piété, une certaine dévotion dans les grands & les petits, dans toute la Paroiſſe; il rendra ſes auditeurs pieux & intérieurs, comme lui. *Bonus homo de bono theſauro cordis ſui profert bonum .... ex abundantia enim cordis os loquitur* (a).

La piété du Catéchiſte ne lui permet pas d'omettre un moyen de réuſſir très-néceſſaire, mais ſouvent omis ou négligé, je veux dire, la priere; il n'attend que du Seigneur le ſuccès de ſes inſtructions; il le prie ſouvent & avec ferveur; il le prie pour ſoi & pour ſes auditeurs: *Non ceſſamus pro vobis orantes & poſtulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni ſapientiâ & intellectu ſpiritali* (b).

(a) Luc. 6. (b) Col. I.

3°. La douceur : Elle eſt néceſſaire, non-ſeulement pour l'édification, mais auſſi pour le ſuccès du Catéchiſme : elle attire, elle gagne les enfans ; il faut avoir leur confiance, pour travailler utilement à leur ſalut ; la douceur dans les Catéchiſmes concilie cette confiance ; la rigueur, la dureté les rebute, leur ferme la bouche, & les éloigne ; évitons donc dans les Catéchiſmes les expreſſions dures, les termes injurieux, & ſur-tout les mauvais traitemens, qui feroient perdre la confiance des enfans, qui indiſpoſeroient les parens, & ſcandaliſeroient les autres Paroiſſiens. On ſait avec quelle bonté, avec quelle douceur Notre-Seigneur recevoit & traitoit les enfans.

La douceur fait ſupporter avec patience les défauts des enfans, leur légèreté, leur groſſiéreté ; leur inapplication, leur malignité même : il eſt vrai qu'un enfant coupable doit être averti, corrigé, & même puni, ſur-tout ſi ſa faute eſt faite dans le temps du Catéchiſme ; mais dans ce cas le Catéchiſte ſe poſſede, il ne parle point par humeur, il ne frappe jamais ; il dit pourquoi il punit ; & il punit avec modération, en laiſſant eſpérer au coupable d'être encore aimé, s'il devient plus ſage : l'ignorance, une certaine incapacité de quelques enfans n'alterent point la douceur du bon Catéchiſte ; il les ménage, il leur épargne la confuſion, il leur demande des choſes faciles, il eſpere que ce qu'ils ne ſa-

vent pas à présent, ils l'apprendront dans la suite. N'oublions pas le mot de St. Paul, qu'on peut appliquer ici : *Vos, qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis* (a).

4°. Le zele ; c'est-à-dire, un désir ardent de faire connoître & aimer Dieu, de lui procurer des adorateurs, de lui attacher les cœurs, sur-tout des jeunes-gens. L'Ecclésiastique, qui est embrasé de ce zele, ne néglige rien pour bien catéchiser ; il emploie tous les moyens pour réussir dans cette importante fonction ; jamais il ne fera un Catéchisme par maniere d'acquit, avec négligence & sans préparation ; il joint toujours la priere au travail ; il ne se rebute ni de la difficulté des matieres, ni de la grossièreté des enfans, ni du peu de profit que quelques-uns tirent de ses instructions : au contraire, le zele lui inspire de nouveaux soins pour ceux qui sont moins disposés ; si les Catéchismes publics ne leur suffisent pas, il les instruit en particulier, avec tant de charité & de patience, qu'il leur ouvre enfin l'esprit, & leur fait comprendre ce qu'ils paroissoient d'abord ne pouvoir apprendre. Mais s'il manque de ce zele, il ne fera les Catéchismes qu'avec répugnance & par nécessité, il les fera négligemment & sans fruit ; il se plaindra de ce qu'en certains temps ils se suivent de si près, il en diminuera le

(a) Gal. 6.

nombre autant qu'il pourra : le dégoût qu'il a de cette fonction l'engagera à s'en décharger trop facilement ſur d'autres perſonnes trop peu formées pour y réuſſir.

5°. La prudence : Elle eſt une des principales qualités du zele ; elle eſt l'ame de tout le miniſtere paſtoral. Elle doit diriger le Catéchiſte dans le choix de la matiere qu'il traitera ; dans le partage & l'arrangement de ſes auditeurs ; dans ſon air & ſes manieres ; dans ſes détails & ſes expreſſions ; dans l'attention à éviter toute acception de perſonnes ; dans ſa diſcrètion à parler, à interroger les enfans, ſuivant leur génie & leur portée ; enfin dans le choix du temps, où il fera le Catéchiſme.

1°. Choiſiſſez le ſujet de votre Catéchiſme, relativement aux perſonnes qui vous entendent, aux ſaiſons de l'année, aux myſteres qu'on célébre, ou qu'on doit célébrer dans la ſemaine : ſi vous n'aviez à catéchiſer que des enfans d'environ dix ans, vous ne traiteriez pas les devoirs des peres & meres, maîtres & maîtreſſes ; on en parle quand le gros de la Paroiſſe eſt préſent. Aux approches du Carême vous interrompriez toute autre matiere, pour parler des Sacremens de la Pénitence & de l'Euchariſtie. Si vous étiez au Dimanche qui précede Noël, l'Aſcenſion, ou un autre Myſtere, vous feriez le Catéchiſme ſur ce Myſtere, & vous reprendriez

enſuite la matiere que vous aviez interrompue.

2°. Séparez les enfans que vous allez catéchiſer, ſéparez-les, dis-je, des grandes perſonnes qui ſont préſentes; ſéparez auſſi les enfans; faites-en deux bandes, l'une des petits garçons à votre droite, l'autre des petites filles à votre gauche. N'interrogez pas les grandes perſonnes; elles croiroient que vous voulez les ſurprendre, elles ſeroient embarraſſées, & expoſées à la confuſion; elles ne reviendroient plus à l'Egliſe dans le temps du Catéchiſme, le fît-on même à Vêpres. On pourroit cependant les interroger, ſi elles s'offroient elles-mêmes à répondre, comme il eſt d'uſage dans quelques endroits.

3°. Ayez un air gai en faiſant le Catéchiſme; montrez-y de la bonté & de l'affabilité; mais que cette gaieté ne dégénere pas en bouffonnerie, ce ſeroit manquer de reſpect à la parole de Dieu, au lieu ſaint, à votre miniſtere, & à votre auditoire: la gaieté doit être tempérée par la gravité ſacerdotale: *Scurrilitas, quæ ad rem non pertinet, nec nominetur in vobis, ſicut decet Sanctos* (a). On peut faire quelques careſſes aux enfans, ſur-tout à ceux qui ſe diſtinguent par leur application, leur modeſtie & leur piété; mais que ces careſſes ſoient modérées,

(a) Eph. 5.

qu'elles ne dégénerent point en puérilité, & en basse familiarité. Ayez envers les filles encore plus de gravité qu'envers les garçons: *Filiæ tibi sunt, non ostendas hilarem faciem tuam ad illas* (a).

4°. Soyez d'une grande circonspection dans le choix des détails, & des expressions, pour ne rien dire qui puisse choquer quelqu'un, ou gâter l'imagination : cette observation est sur-tout nécessaire, lorsqu'on traite du sixieme précepte. La prudence demande encore qu'on choisisse les expressions, non les plus relevées, mais les plus intelligibles au peuple, pourvu qu'elles ne soient pas messéantes.

5°. Ne vous permettez aucune acception de personnes ; Dieu en seroit offensé, & le peuple scandalisé: *Non est personarum acceptio apud Deum* (b): Vous êtes redevable à tous : *Sapientibus & insipientibus debitor sum* (c) : Si vous ne marquiez du contentement qu'aux enfans des parens qui vous sont affectionnés, & que vous fussiez sans attention pour ceux dont les parens vous font de la peine, on diroit que vous portez la rancune jusques dans le lieu saint.

6°. Etudiez le génie, connoissez la capacité des enfans, interrogez-les suivant leur portée : ne découragez pas les foibles & les timides, aidez-les, louez-les même, faites

(a) Eccli. 7.
(b) Rom. 2.
(c) Rom. 1.

valoir le peu qu'ils ont bien dit ; donnez-leur quelque prix, quand ils ont fait quelque progrès : humiliez, mais ſobrement & à propos ceux qui ſont trop hardis & étourdis, pour les contenir ſans les irriter.

Si vous demandez quelque choſe qui ſoit difficile, ou ſi vous propoſez un cas à décider, *v. g.* » Que doit-on penſer des fa-
» milles où on ne prie pas le ſoir en
» commun, & où on retire les jeunes gens
» pour la veillée, pour le jeu & les amu-
» ſemens &c. » ou ſi vous faites faire la répétition du Catéchiſme précédent, ou de quelque maxime importante, dans ces cas & ſemblables, adreſſez-vous à ceux qui ont plus d'eſprit & de facilité à répondre, ils ſe feront écouter, & ranimeront l'émulation.

Dans les choſes difficiles, & qui pourroient embarraſſer l'enfant, tournez votre queſtion de maniere qu'elle inſinue la réponſe ; il la ſaiſira, & s'en tirera avec honneur : vous appuyerez ſa déciſion, ſi elle eſt juſte ; vous la modifierez, ſi elle eſt trop forte. Ces déciſions dans la bouche des enfans, font quelquefois plus d'impreſſion, que ſi le Catéchiſte ſeul les avoit données.

7°. Puiſque l'inſtruction eſt d'une néceſſité indiſpenſable, & que pluſieurs grandes perſonnes n'en ont pas moins beſoin que les enfans, ſoit pour apprendre ce qu'elles ignorent, ſoit pour ne pas oublier ce qu'elles

ont appris, on choiſira pour le Catéchiſme le temps où on aura plus de monde, c'eſt-à-dire, ou le temps de la Meſſe après l'Offertoire, ou celui des Vêpres avant la bénédiction : on doit cependant des égards aux Bergers, on doit voir s'ils pourront venir au Catéchiſme qu'on fait à la Meſſe ou à Vêpres, & régler tellement les Offices, qu'ils puiſſent y aſſiſter.

Dans les paroiſſes où il n'y a qu'une Egliſe & un Village, ou dont les Villages ne ſont pas éloignés, on peut dire Vêpres à une heure depuis le mois d'Avril, juſqu'au mois d'Octobre, afin que tous les enfans, même les Bergers, puiſſent y aſſiſter, & entendre le Catéchiſme : il y a des paroiſſes ſi écartées, que les Bergers ne peuvent pas aſſiſter à Vêpres ; dans ce cas, on peut faire le Catéchiſme, ou à la Meſſe, ou à midi ; mais ſi on ne le faiſoit qu'à midi, & jamais à la Meſſe ou à Vêpres, les grandes perſonnes vivroient dans l'ignorance, parce qu'elles n'aſſiſteroient pas au Catéchiſme à midi : ſi on le faiſoit au ſecond coup des Vêpres, les grandes perſonnes, peut-être même celles qui en auroient plus beſoin, ne s'y rendroient pas : ſi on s'en appercevoit, il faudroit fixer le Catéchiſme ou à Vêpres ou à la Grand'-Meſſe. On remarque qu'il y a ſouvent plus d'ignorance de la religion dans les Villes que dans pluſieurs Paroiſſes de la Campa-

gne : ce mal peut venir de plusieurs causes ; mais il vient en partie de ce que dans les Villes on ne fait jamais le Catéchisme à Vêpres.

§. III.

Après avoir traité de la nécessité & de l'excellence du Catéchisme, & des qualités du Catéchiste, nous avons encore plusieurs observations à faire sur la maniere de catéchiser ; elles nous serviront de regles pour réussir dans ce genre d'instruction.

1°. Après la courte priere qui précede le Catéchisme, on propose simplement le sujet qu'on va expliquer, en disant : Nous parlerons de telle chose ; ou si c'étoit la suite du Catéchisme précédent, on diroit : Dans le dernier Catéchisme on vous parla de telle vérité, de telle chose, aujourd'hui nous en expliquerons la suite. Un long préambule, de longs raisonnemens pour faire sentir l'importance du sujet qu'on va traiter, sont inutiles ; on ne les écoute pas ; & d'ailleurs on ne fait jamais mieux sentir l'importance de sa matiere, qu'en la traitant clairement, d'une maniere propre à la faire comprendre, & à faire sentir toutes les conséquences qu'on en doit tirer pour sa conduite : cela ne demande point un long préambule étudié ; on peut cependant en certains cas, par une phrase ou deux, excitor

l'attention des auditeurs, en commençant, pourvu qu'on le fasse briévement, avec zele & avec onction.

2°. Si tous les enfans sont au même Catéchisme, parlez à tous; commencez par les petits, & afin que les autres ne se dissipent pas pendant le temps qu'on donne aux plus jeunes, on leur demande quelque chose des premieres vérités, on les oblige ainsi à écouter, & on les empêche d'oublier ces mêmes vérités; de même pendant qu'on parle à ceux qui sont plus grands, il convient de faire quelques demandes faciles aux plus petits; on les contient ainsi, on les occupe, on les empêche de badiner, & les grands sont quelquefois humiliés en voyant les petits répondre mieux qu'eux.

3°. Commencez ordinairement le Catéchisme des grands par la répétition du Catéchisme précédent; en leur rappellant sommairement ce qui avoit été dit, on a soin de suppléer à ce qui avoit peut-être été omis, ou dit d'une maniere obscure, ou trop briévement: on insiste encore sur l'avis plus important qu'on avoit donné, sur l'endroit qu'il étoit plus nécessaire de retenir. L'attente de cette répétition engage les enfans à revoir & à se rappeller ce qui avoit été dit; ils se préparent à la répétition comme au nouveau Catéchisme; les vérités s'impriment ainsi plus fortement dans leurs esprits;

mais afin que cette répétition ne prenne pas trop de temps, & qu'elle ſoit plus utile, faites la faire par ceux qui ſont plus inſtruits, qui ont l'eſprit juſte, qui ont de la facilité & bonne voix.

4°. Servez-vous du Catéchiſme du Dioceſe; faites le réciter mot à mot: c'eſt celui que les enfans apprennent à la maiſon & à l'école, c'eſt donc celui que vous devez leur faire répéter à l'Egliſe : ſi vous vous ſerviez d'un autre, ils n'en apprendroient plus, ni chez eux, ni ailleurs, parce qu'ils ſauroient qu'on ne le leur fera pas dire à l'Egliſe: les peres & meres, les maîtres & maîtreſſes d'école n'auroient plus le même zele pour le leur faire apprendre: & les enfans profiteroient peu du Catéchiſme étranger qu'on leur expliqueroit à l'égliſe, parce que ce ne ſeroit pas celui qu'ils ont lu; ce ſeroit comme un langage étranger, avec lequel ils ne ſont point familiariſés, d'où il arriveroit qu'après beaucoup de Catéchiſmes ils ſeroient dans une grande ignorance.

Mais le Catéchiſme du Dioceſe eſt trop court dans pluſieurs endroits? Dans ce cas, c'eſt au Catéchiſte à y ſuppléer par des ſous-demandes judicieuſement ménagées.

Mais il y a des ſujets, qui ne ſont point traités dans le Catéchiſme du Dioceſe; on n'y trouve rien ſur l'Avent, ſur le Carême, ſur les Rogations, ſur certaines cérémonies

es-inſtructives, comme la Proceſſion aux nts baptiſmaux, ſur certaines fêtes principales, comme la Touſſaint, la Dédicace, Fête-Dieu &c. ? Cela eſt vrai : c'eſt un uide dans notre Catéchiſme ; ces ſujets oivent être traités par le Catéchiſte, qui, our ſuppléer à ce manquement, préparera es ſortes de Catéchiſmes, & par la réflexion, & par la lecture des livres qui en nt traités.

5°. Les ſous-demandes ſagement placées ervent beaucoup à éclaircir, à développer, rendre plus ſenſible & plus intéreſſante la vérité que vous établiſſez, la vertu que vous nſpirez, la maxime que vous voulez faire goûter. L'enfant vous a répondu *v. g.* Que la contrition doit être intérieure, qu'elle doit être dans le cœur : La ſous-demande ſe préſente naturellement : Ne ſuffit-il pas de prononcer l'acte de contrition, qui eſt dans vos Heures ? Pourquoi donc la contrition doit-elle être dans le cœur, & non pas ſeulement ſur les levres ? R. Parce que c'eſt le cœur qui a péché, c'eſt donc le cœur qui doit ſe repentir ; le Catéchiſte peut ajouter : Oui ; le péché, le mal eſt dans le cœur ; il faut donc que la contrition, qui eſt le remede au mal du péché, ſoit dans le cœur : On n'applique pas le remede à la main pour la bleſſure qui eſt au pied.

Mais ne faites jamais des ſous-demandes

risibles, ridicules, ou qui donnent de basses idées des choses saintes, comme si après que l'enfant a répondu que Dieu est par-tout, on lui demandoit s'il est dans sa poche: Ces sortes d'expressions, en marquant l'indiscrètion du Catéchiste, ne porteroient dans l'esprit des auditeurs que des idées basses, qui ne s'effaceroient que difficilement, & qui pourroient gâter l'imagination de plusieurs. Pour la même raison n'employez jamais certaines autres expressions, auxquelles, dans certains endroits, on a attaché une signification ridicule, grossiere, ou peu modeste.

6°. Ne vous permettez point d'exagération: Proposez les vérités telles qu'elles sont: ne grossissez point les objets: Craignez de faire de fausses consciences: Donnez pour mortel ce qui l'est en effet, pour véniel ce qui n'est que véniel. Il y a des Catéchistes indiscrets, comme il y a des peres & des meres indiscrètement zélés, qui, pour donner aux enfans de l'horreur du mensonge, de la gourmandise, de la désobéissance & des malédictions, leur disent que les petits menteurs, les petits gourmands, les enfans désobéissans, ou qui donnent des malédictions, sont les enfans du démon: Cela n'est pas vrai: c'est une exagération; il n'y a souvent que péché véniel dans ces sortes de fautes, & on les leur représente comme mortelles; ils

le croiront, y tomberont, & par erreur de conſcience ils pécheront mortellement, où ils n'euſſent péché que véniellement; & le démon profitant de leur fauſſe conſcience, les y portera encore plus. Mais il faut de bonne heure leur donner de l'horreur de ces ſortes de fautes ? cela eſt vrai: Mais faut-il aller à une bonne fin par de mauvais moyens, à la vérité par le menſonge ? Ne peut-on pas, pour leur inſpirer de l'horreur de ces fautes, leur dire que Dieu eſt préſent, quand il les commettent, qu'il en eſt offenſé, qu'il les punit ſévèrement & en ce monde & en l'autre, que le purgatoire eſt un lieu de ſouffrances; & ſur-tout leur faire remarquer que ces péchés, quoique véniels, diſpoſent au péché mortel, &c.

7°. Ne dites rien qui ne ſoit à la portée de tous ceux à qui vous parlez: N'employez aucun terme, ne dites pas un mot, qu'on ne le comprenne facilement, ou que vous ne l'expliquiez clairement: Ne penſez pas qu'une choſe eſt claire pour vos auditeurs, dès qu'elle l'eſt pour vous; ſans cette attention on laiſſera dans l'ignorance & les enfans & les grandes perſonnes; ils ſauront le catéchiſme par mémoire, ils le réciteront mot à mot, ſans le comprendre: Comment en cet état pourront-ils faire des actes de foi ſur des vérités qu'ils ne connoiſſent pas ? *Qui ſupplet locum idiotæ*, dit l'Apôtre, *quomodò*

dicet, Amen, ſuper tuam benedictionem? quoniàm quid dicas neſcit (a).

Il faut donc du temps pour expliquer un article du catéchiſme; il n'eſt donc pas ſi facile qu'on le penſe, de bien catéchiſer; il faut donc un eſprit net & clair, beaucoup de préparation, & bien peſer toutes ſes expreſſions: Tout cela eſt vrai: Mais auſſi un catéchiſme bien fait vaut mieux, inſtruit plus que dix autres, où on montreroit de la ſcience ſans les explications néceſſaires. *In Eccleſia volo quinque verba ſenſu meo loqui, ut & alios inſtruam, quàm decem millia verborum in linguâ*: ſous-entendez *audientibus incognitâ*. (b) Se ſervir des termes que l'auditeur ne comprend pas, c'eſt parler grec à celui qui n'entend que le latin: *Ero ei cui loquor barbarus* (c).

Ne faites pas uſage de demi-phraſes dans les interrogations, mais que vos phraſes ſoient entieres: *v. g.* Vous avez demandé: Quelles ſont les qualités de la contrition? On vous a répondu: Il y en a quatre. Vous voulez demander la premiere; ne dites pas ſeulement: Quelle eſt la premiere? Mais dites: quelle eſt la premiere qualité de la contrition? Si vous faites uſage de ces phraſes incomplettes, vous ne ſerez pas compris de celui qui n'a pas écouté ce qui précédoit, ou

(a) 1. Cor. 14.
(b) Ibid.
(c) Ibid.

qui

qui l'a déjà oublié. On doit de même répéter la demande à chaque enfant qu'on interroge : ne vous contentez donc pas, après que le premier a répondu, de dire à un ſecond, & à un troiſieme : Et vous ? Et vous ? Souvent il ne ſaura pas ce que vous lui demandez, comment y répondroit-il ?

8°. N'embraſſez pas trop de matiere, ſoit parce que les enfans ne ſeroient pas en état de vous ſuivre, ſoit parce que vous ne traiteriez que ſuperficiellement votre ſujet ; & votre inſtruction ſeroit preſque inutile : quand même les enfans ſeroient un effort pour vous ſuivre, & pour apprendre tout ce que vous avez expliqué dans un Catéchiſme, ils en remporteroient peu, & oublieroient bientôt ce peu qu'ils auroient appris avec contention d'eſprit. Il vaut mieux n'expliquer qu'un petit nombre de demandes, & les faire comprendre, que de faire réciter un article entier à la hâte, ſans explication, comme feroit un maître d'école. Il ne ſuffit pas de propoſer les vérités, & de les faire apprendre par mémoire ; on doit les faire apprendre par connoiſſance & par jugement ; la foi n'eſt pas un acte de la mémoire, mais de l'entendement. Il vaudroit mieux employer deux ans à expliquer le Catéchiſme, & à le faire comprendre, que de le parcourir chaque année, & voir des enfans qui ne le ſavent & ne le récitent que par mémoire.

9°. Il ſuit de ce qu'on vient de dire, qu'après les demandes & les réponſes, le Catéchiſte doit propoſer les réflexions morales qui y viennent comme naturellement; mais elles doivent être propoſées clairement, d'une maniere intéreſſante & touchante, afin qu'elles touchent le cœur en portant les lumieres dans l'eſprit. Si la réflexion ou la morale demandoit trop d'étendue, on la partageroit en deux ou en trois, par quelques ſous-demandes, ou en répétant la même demande; parce que, ſi on parloit trop long-temps ſans interroger, les enfans ſe diſſiperoient, & ne ſuivroient plus. Un Catéchiſme qui n'eſt pas aſſaiſonné de réflexions & de morale, eſt peu utile: ne les omettez donc jamais; préparez-les avec ſoin & aux pieds du Crucifix: qu'elles ſoient vives, courtes & à la portée des enfans; ils les comprendront & en profiteront.

On peut quelquefois propoſer les réflexions par maniere d'interrogation, en les demandant & en les faiſant dire aux enfans, après les avoir inſinuées: *v. g.* Après avoir parlé des effets du péché, & avoir dit qu'il eſt le plus grand de tous les maux, demandez à un enfant: Quel mal devons-nous plus craindre pendant toute notre vie? Il répondra que c'eſt le péché; ajoutez: On craint beaucoup d'avaler du poiſon, doit-on encore plus craindre de laiſſer entrer le péché dans ſon cœur? Il répondra que oui. Demandez-lui pourquoi

on doit plus craindre le péché que le poiſon; il répondra : Parce que le poiſon ne fait mourir que le corps, & que le péché ôte la vie ſurnaturelle de l'ame, & précipite le corps & l'ame dans l'enfer, &c. Demandez-lui un bon remede contre le péché; il dira qu'il faut ſouvent penſer qu'un ſeul péché mortel mérite l'enfer.

10°. Interrogez beaucoup : il ſeroit à ſouhaiter qu'aucun enfant ne ſortît du Catéchiſme, ſans avoir été interrogé; vous obligeriez ainſi tous les enfans à vous écouter, vous verriez s'ils comprennent, vous connoîtriez ceux qui profitent, vous leur donneriez de l'émulation. Les peres & meres ſeroient plus attentifs, ils attendroient le moment où leurs enfans ſeront interrogés, pour ſavoir s'ils ont ſatisfait; & pour les y préparer, ils les obligeroient de prévoir le Catéchiſme avant que d'y aller; les uns & les autres y iroient plus volontiers, en voyant que vous ne faites point d'acception de perſonne, & que votre zele s'étend à tous. Multipliez donc les interrogations; ne parlez pas trop de ſuite; faites beaucoup parler les enfans, vous les connoîtrez mieux, & vous les mettrez ainſi en état de dire ce qu'ils penſent, & de rendre raiſon de leur foi.

11°. Ne faites pas toujours au ſecond la demande dans les mêmes termes que vous l'avez faite au premier; vous connoîtrez par-là s'ils comprennent, s'ils répondent par mé-

moire, ou par jugement : le premier vient de vous dire que c'eſt le Baptême, qui nous fait enfans de Dieu & de l'Egliſe : Demandez au ſecond : Quel eſt le Sacrement qui nous fait enfans de Dieu & de l'Egliſe ? Il répondra : C'eſt le baptême ; ajoutez : Avant le Baptême ne ſommes-nous pas déja enfans de Dieu & de l'Egliſe ? Il répondra : Non : Demandez à un autre : Par quel Sacrement devenons-nous enfans de Dieu &c. ?

12°. Quand on parle du ſixieme précepte, on doit peſer & meſurer ſes termes, & n'entrer dans aucun détail qui puiſſe ſcandaliſer : on doit uſer de la plus grande diſcrétion, pour ne pas apprendre le mal à ceux qui, heureuſement, l'ignorent ; & pour ne pas bleſſer l'imagination de ceux qui le ſavent. Vous devez cependant en dire aſſez pour inſpirer à tous de l'horreur de l'impureté, en retirer ceux qui y ſont tombés, & précautionner ceux qui ſont innocens. Pour cela il faut ſe préparer, prier avec ferveur, choiſir ſes expreſſions, ne dire que ce qui eſt néceſſaire, ſur-tout être très-chaſte & paſſer pour tel ; il ne convient qu'à un homme de ce caractere de repréſenter dignement les beautés de l'aimable & délicate vertu.

13°. Il eſt néceſſaire de répéter ſouvent les premieres vérités, pour les imprimer profondément dans l'eſprit des enfans, & pour empêcher les grandes perſonnes de les

oublier. Il faut auſſi faire produire ſouvent les actes qui ſont d'obligation, les actes de foi, d'eſpérance, de charité, de déſir de notre fin, &c. & propoſer clairement le motif de chaque acte. Sans cette attention, on ne formera pas de vrais actes de vertus, on ne fera que prononcer les mots qui les expriment : ne vous contentez donc pas de faire dire à un enfant qu'il croit tout ce que Dieu a révélé, qu'il aime Dieu de tout ſon cœur, &c. Demandez-lui : Pourquoi croyez-vous tout ce que Dieu a révélé à ſon Egliſe ? Tâchez de lui faire comprendre & répondre que c'eſt parce que Dieu eſt la vérité même, qui ne peut ni ſe tromper, ni nous tromper. Demandez-lui : Pourquoi aimez-vous Dieu de tout votre cœur ? Après qu'il aura répondu qu'il l'aime parce qu'il eſt infiniment bon & aimable, faites-lui dire avec réflexion : Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, parce que vous êtes infiniment bon & aimable.

14°. Il eſt encore très-néceſſaire d'apprendre à tous la maniere de baptiſer ; il convient d'en parler une fois chaque année : chacun, dans le cours de ſa vie, peut ſe trouver dans le cas de néceſſité de baptiſer un enfant qui eſt en danger de mourir ſans baptême.

15°. Placez-vous, & parlez de maniere à être facilement entendu de tous vos Au-

diteurs. Placez-vous, s'il eſt poſſible, de telle ſorte que vous ne tourniez le dos à perſonne : votre œil contiendra l'Auditoire, & on vous ſuivra plus facilement. La méthode de faire le Catéchiſme en chaire eſt bonne : on voit tout, & on eſt mieux entendu. Si cependant vous le faites *in plano*, ne changez pas trop facilement de place, ne parlez pas en marchant; interrogez ceux qui ſont plus éloignés de vous, faites-les répondre d'un ton plus haut. Ne parlez pas trop vîte, mais à trait, & poſément : faites répéter la même réponſe à pluſieurs, plus ou moins, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins longue, difficile ou importante, afin que tous la ſachent, avant que vous paſſiez à une autre demande. Ne prenez point l'habitude de certains mots favoris; quelques juſtes qu'ils ſoient, s'ils reviennent trop ſouvent, ils deviennent ridicules.

16°. Voulez-vous réuſſir dans l'inſtruction de la jeuneſſe, gagnez la confiance des enfans, & des parens; veillez ſur les petites Ecoles, viſitez-les ſouvent; obligez le Maître & la Maîtreſſe d'Ecole à faire le Catéchiſme pluſieurs fois chaque ſemaine; enſeignez-leur la maniere de le bien faire, ne leur permettez ni à l'un, ni à l'autre, d'ajouter aux demandes ordinaires, des ſous-demandes de leur façon. Quand vous viſitez l'Ecole de la Maîtreſſe, ne permettez pas qu'elle quitte

ſes enfans, pour vous accompagner juſqu'à la porte : ne vous permettez jamais, ſous prétexte de viſiter l'Ecole, l'entrée chez elle, lorſque les enfans n'y ſont pas. Vous devez ces précautions à votre ſalut, à votre miniſtere, à votre réputation, à l'édification de la Paroiſſe : *Itaque qui ſe exiſtimat ſtare, videat nè cadat.* 1. Cor. 10. *Ut qui ex adverſo eſt, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis.* Tit. 2. *Ut benefacientes obmuteſcere faciatis imprudentium hominum ignorantiam.* 1. Petr. 2.

17°. Dans les Catéchiſmes & dans la viſite des Ecoles, donnez des maximes ſpirituelles & fondamentales pour la piété : faites-les répéter dans les Catéchiſmes ſuivans; elles s'imprimeront mieux dans l'eſprit des Auditeurs, & elles les formeront ainſi à la piété. On trouvera quelques détails de ces maximes dans la ſuite de cet Ouvrage.

18°. En traitant certains ſujets de morale plus intéreſſans & plus pratiques, après en avoir établi la vérité, faites-en faire l'application par les enfans même à qui vous propoſerez des queſtions à réſoudre ſur ce ſujet. On ſera attentif à la ſolution que donnera l'enfant. Quand ce premier aura répondu, vous pourrez utilement, ſans déclarer votre ſentiment ſur ſa réponſe, faire à un ſecond & à un troiſieme la même demande ; on ſera curieux de ſavoir ce qu'ils répondront; on ne perdra rien de ce qu'ils diront; vous

confirmerez la décision de celui qui aura bien répondu; vous connoîtrez ainsi ceux qui ont de l'esprit, ceux qui s'appliquent & qui profitent; & vous soutiendrez l'attention de vos Auditeurs.

19°. Ne faites point de ces questions subtiles & curieuses, qu'on traite quelquefois assez inutilement dans les Ecoles; ne mettez pas en question ce qui n'est que problématique, cela n'est point l'objet du Catéchisme: on ne doit y traiter que ce qui regarde la foi & les mœurs; en parlant des mysteres, n'en proposez pas les objections; le simple peuple sentira la force de l'objection, & ne sentira pas également la force de la réponse, il lui restera des doutes & des peines contre la foi. Ne demandez point si les enfans morts sans Baptême souffrent le feu; mais aussi n'avancez-pas qu'ils ne le souffrent point; cela pourroit donner occasion à des filles déshonorées de perdre l'enfant qu'elles ont conçu, dans la pensée que, quoique mort sans Baptême, il ne seroit pas damné; il en résulteroit aussi que plusieurs femmes ne se ménageroient pas assez pendant leur grossesse, & que plusieurs peres ne se presseroient pas de procurer le Baptême à leurs enfans. Si vous étiez interrogé sur le sort de ces enfans, vous pourriez répondre qu'ils sont damnés, qu'ils ne verront jamais Dieu, qu'ils n'entreront jamais dans le Ciel, & qu'on ne

connoît pas assez certainement l'état de leur damnation.

20°. Si vous faites le Catéchisme sur un sujet que les enfans n'ont pu préparer à la maison, vous répéterez plusieurs fois vos demandes & vos réponses, avant que d'interroger. Mais, s'ils l'ont préparé, il suffira de former les demandes, & ils vous donneront la réponse telle qu'elle est dans leur Catéchisme.

21°. Ne soyez pas trop long : trois quarts d'heure suffisent pour un bon Catéchisme ; n'y donnez même qu'une demi-heure, si vous le faites tous les Dimanches : on vous écoutera avec plus de plaisir & de fruit ; on ne dormira pas, on ne murmurera pas, on ne se dégoûtera pas de vos instructions, si elles ne sont pas trop longues : il vaut mieux être court dans ses Catéchismes, & en faire plus souvent, comme il est d'usage dans plusieurs Paroisses, où on en fait deux ou trois chaque semaine en hiver, sur-tout depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques ; & pendant le reste de l'année, presque tous les Dimanches.

22°. Imitez, avec plusieurs bons Prêtres, le zele des Saints, qui demandoient & expliquoient quelque chose du Catéchisme aux pauvres à qui ils faisoient l'aumône. Les mendians sont souvent sans instruction, & sans piété. Si vous en voyez dans votre Paroisse se tenir hors de l'Eglise pendant le Catéchisme, avertissez-les d'y entrer, & s'ils

n'obéissent pas, ne leur donnez rien. Il seroit aussi fort utile de catéchiser les Bergers, qu'on trouve à la campagne : Les riches trouvent facilement des personnes qui se font honneur de les instruire, disoit saint Régis; il n'en est pas de même des pauvres ; & c'étoit par cette raison qu'il les préféroit. Saint Vincent de Paul étoit dans le même sentiment & dans la même pratique.

23°. Finissez votre Catéchisme par une histoire ; mais que ce ne soit pas une histoire faite d'imagination, ou prise dans un Auteur suspect, ou trop crédule, peu digne de foi ; ce seroit faire outrage à la vérité & à la religion de l'appuyer sur un aussi mauvais fondement. Choisissez donc judicieusement cette histoire ; qu'elle ne soit prise que dans de bons auteurs, ou plutôt tirez-la des livres saints ; il est peu de matieres sur lesquelles l'ancien ou le nouveau testament ne fournisse un trait d'histoire convenable & édifiant. Vous raconterez cette histoire clairement, d'une maniere qui fasse plaisir, & qui pique la curiosité : quelquefois vous la ferez répéter par un enfant qui parle bien ; vous direz à tous de la raconter chez eux en famille, pour ceux qui n'étoient pas au Catéchisme. L'histoire finie, le Catéchiste en fera, ou fera faire l'application, il en tirera un avis, une réflexion, une pratique ou une regle de conduite. S'il y avoit, dans le fait

que vous racontez, quelques circonstances qui ne vinssent point à votre sujet, ou dont les auditeurs pourroient abuser, vous les supprimeriez; mais n'y en ajoutez point de votre façon.

C'est sur-tout dans le nouveau Testament, & plus spécialement dans l'Evangile, que vous prendrez des traits édifiants, qui appuyeront ce que vous avez enseigné: Notre Seigneur est par excellence le modele des prédestinés; étudiez bien tous les traits de sa vie, ses actions, ses discours, ses souffrances, & selon les matieres du Catéchisme, vous trouverez dans la vie de ce Dieu-Homme ce qui convient à votre sujet: Il est la vérité que nous devons croire; il est la voie que nous devons suivre pour aller à son Pere; il est la vie qui nous anime & nous unit à lui: *Ego sum via, & veritas & vita* (a).

24°. Quand vous aurez traité un sujet pratique, vous finirez utilement par un examen sur le même sujet; ce moyen est très-propre pour toucher & rappeller au devoir, surtout si cet examen est bien fait, & si c'est à la Messe ou à Vêpres. Vous avez, par exemple, expliqué le quatrieme Commandement; finissez à peu près en ces termes: Un enfant doit donc à son pere & à sa mere, quoi? L'obéissance, le respect, l'amour & les services: L'obéissance; avons-nous obéi? Sans murmurer? promptement? de bonne grace?

(a) Joan. 14.

N'a-t-il pas fallu nous répéter plusieurs fois la même chose ? N'avons-nous pas donné occasion à l'impatience d'un pere ou d'une mere, avant que d'obéir ? Quand nous avons eu un certain âge, n'a-ce pas été inutilement qu'on nous a défendu de sortir le soir, d'aller aux veillées, de courir la nuit, de fréquenter cette fille, ce jeune homme étourdi, &c. Après avoir donné à ce détail l'étendue convenable au sujet, & aux auditeurs ; voilà, pouvez-vous ajouter, voilà beaucoup de manquemens : n'en sommes-nous point coupables ? Pensez-y pendant le reste de la Messe, pendant la bénédiction du très-saint Sacrement ; demandez à Notre Seigneur la grace de vous en repentir, de vous en corriger, & d'en faire une bonne confession. Finissez-là votre Catéchisme. Vous trouverez ordinairement le Dimanche suivant des personnes que votre examen aura touché, & qui déclareront au tribunal des fautes, que l'ignorance, l'inattention, la crainte ou la honte leur avoit fait omettre jusques-là.

On doit remarquer que cet examen doit être clair, court, vif & pressant ; jamais dur, railleur ou insultant.

25°. Quelque matiere qu'on ait traitée, on donnera ordinairement & utilement une maxime pratique, à la fin du Catéchisme, & on la fera répéter à deux ou trois enfans ; elle sera comme l'abrégé & le fruit du Ca-

téchisme; mais donnez-la d'une maniere judicieuse & vraiment pratique, c'est-à-dire, 1°. qu'elle se tire & suive naturellement du sujet qu'on a traité; 2°. qu'elle soit courte, claire, à la portée des Auditeurs; 3°. qu'elle soit fixée & comme attachée à certains temps, à certains objets, à certains signes, qui en rappelleront le souvenir, & en faciliteront l'usage; par exemple : Vous avez expliqué le premier Commandement de Dieu, & vous donnez pour pratique de faire des Actes d'amour de Dieu; si vous dites simplement aux enfans de faire chaque jour un Acte d'amour de Dieu, ou si vous en proposez un qui ne soit pas dans les termes ordinaires, mais dans des expressions insolites, ou trop longues, votre pratique devient inutile; les enfans ne la rempliront pas : mais si vous leur dites : A telle heure.... le matin & le soir, après votre priere.... ou, chaque fois que vous entendrez le son de la cloche, ou de votre horloge, vous direz : Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, parce que vous êtes infiniment aimable. Vous reconnoîtrez avec consolation qu'un grand nombre de vos Auditeurs ont fait cet Acte d'amour de Dieu : la fin de leur priere ou le son de la cloche leur en a rappellé le souvenir.

26°. Après avoir expliqué une matiere assez étendue, comme le Sacrement de Pénitence ou d'Eucharistie, on peut, le Di-

manche ſuivant, en place du Catéchiſme ordinaire, faire une répétition ſolemnelle de tout ce qu'on a dit dans les Catéchiſmes de ſix ou huit Dimanches. On doit annoncer cette répétition, afin que les enfans s'y préparent. On y interroge ceux qui ont plus de facilité, ſur-tout pour leur faire rendre compte des réflexions, des avis, des meilleures pratiques, & du détail qu'on a fait, & qu'ils ont remarqué dans les Catéchiſmes précédens. Cette Méthode donne de l'émulation aux enfans, de la conſolation aux parens, & les vérités s'impriment mieux dans les eſprits. Cette eſpece de Catéchiſme peut durer une heure; & s'il eſt bien fait, perſonne ne s'y ennuie : il conviendroit, comme nous le dirons bientôt, de donner quelque prix à ceux qui auroient mieux répondu. Il y a des Paroiſſes où les Paſteurs font cette répétition, par maniere de concours, en faiſant interroger les enfans par les enfans même ; l'émulation en devient encore plus vive; mais, dans ce cas, ils donnent des billets où ſont les demandes que l'enfant doit faire à ſon compagnon.

27°. Pour donner plus d'émulation aux enfans, & une certaine ſatisfaction aux parens, il eſt à propos de diſtribuer de temps en temps quelques prix, plus ou moins conſidérables, ſelon l'âge & le mérite des enfans : on les propoſe le Dimanche précédent, ou

au moins à l'ouverture du Catéchisme qu'on va faire : les meilleurs sont des livres de piété. Quand vous donnez un bon livre à un enfant, c'est un Prédicateur que vous envoyez dans sa famille : vous lui direz de le lire en présence des personnes de la maison; vous pourrez aussi recommander au pere ou à la mere, en les confessant, de le faire lire souvent. Il y a de bons livres de piété, qui ne sont pas d'un grand prix. Le Pasteur qui en donne de temps en temps de plus considérables à quelques enfans qui se sont distingués par leur piété & leur application, édifie toute la Paroisse par son zele & son désintéressement; mais il doit être attentif à ne donner les prix que suivant le mérite réel : il ne préférera point les riches aux pauvres, les amis aux ennemis; il ne se permettra jamais d'acception de personnes. S'il arrivoit qu'après avoir annoncé des prix, aucun enfant ne répondît assez bien au Catéchisme pour les obtenir, vous les montreriez, & vous les réserveriez pour le premier Catéchisme, auquel vous les inviteriez de se mieux préparer.

28°. Après tout ce que nous venons de dire du Catéchisme, on peut former ces réflexions, & tirer ces conclusions : 1°. Que le Catéchisme est une instruction d'une extrême importance, & de toute nécessité; 2°. qu'il demande non-seulement de la bonne

volonté & des ſoins, mais encore un vrai zele, de l'application, de la juſteſſe d'eſprit, &c. 3°. qu'il n'eſt pas facile d'y réuſſir. Le talent du Catéchiſme eſt rare, peut-être plus rare que celui de la Prédication; 4°. que la fonction de Catéchiſte eſt très-méritoire devant Dieu, & très-grande aux yeux de la Foi; 5°. que nous devons demander à Dieu le talent du Catéchiſme, & qu'après l'avoir reçu, nous ne devons pas l'enfouir, mais le faire valoir autant qu'il nous ſera poſſible: il n'y a peut-être pas de moyen plus propre à établir la piété dans une Paroiſſe; 6°. qu'en catéchiſant, nous contractons inſenſiblement, & nous acquérons enfin la facilité de compoſer nos Sermons & nos Prônes, & de les débiter avec onction, & d'un ton naturel: la mémoire en eſt auſſi ſoulagée, parce que, ſi elle vient à nous manquer dans le temps du débit, nous pouvons aiſément ſuppléer par la facilité que nous avons de parler des choſes du ſalut.

29°. Dans pluſieurs Paroiſſes on chante un Cantique avant le Catéchiſme. Cette pratique eſt excellente; elle ſert également à honorer le Seigneur, & à nourrir la piété des peuples.

C'eſt un ſacrifice de louanges qu'on offre à Dieu, ſacrifice dont il ſe tient honoré: *ſacrificium laudis honorificabit me* (a): ſa-

(a) Pſ. 49.

crifice auquel nous invite si souvent le Prophete Roi, & dont il donnoit l'exemple : *Cantate Domino, omnis terra ; cantate Domino, & benedicite nomini eius* (a). *Laudabo nomen Dei cum Cantico, & magnificabo eum in laude* (b). C'est une priere affectueuse qui attire sur nous & sur ceux que nous instruisons, les lumieres & l'onction du divin Esprit : *Os meum aperui, & attraxi Spiritum* (c).

On accoutume, par ces pieux Cantiques, les jeunes gens à s'entretenir saintement, à s'instruire, à s'édifier mutuellement : l'Apôtre en recommandoit l'usage aux fideles, comme très-propre à nourrir la piété parmi eux : *Implemini*, écrivoit-il aux Ephésiens, *implemini Spiritu Sancto, loquentes vobismetipsis in Psalmis & Hymnis, & Canticis spiritualibus, cantantes & psallentes in cordibus vestris Domino* (d). Il donna le même avis aux Collossiens : *Docentes & commonentes vosmetipsos Psalmis, Hymnis, & Canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo* (e).

Ces Cantiques sont le contre-poison qu'on doit opposer aux chansons obscenes. On ne peut dire tout le mal que font ces chansons ; elles portent le poison de l'impureté dans les

(a) Ps. 95.
(b) Ps. 68.
(c) Ps. 118.
(d) Eph. 5.
(e) Col. 3.

cœurs d'autant plus efficacement, qu'elles l'y portent plus agréablement. Les agrémens du chant flattent l'oreille; on écoute avec plaisir, on retient avec facilité, & on répete mille fois des paroles & des airs qui ne sont propres qu'à souiller l'imagination & le cœur. Pour remédier à un mal si contagieux, accoutumez les jeunes gens à chanter des Cantiques; ils les apprendront par cœur en les entendant chanter, & en les chantant eux-mêmes: ils les goûteront, ils les répéteront avec plaisir dans tous les âges; & ces répétitions, soutenues par l'agrément du chant, graveront dans leurs ames les vérités intéressantes de la Religion.

Saint Jerôme, dans une lettre à une Dame Romaine, lui apprenoit combien le chant des Cantiques & des Pseaumes rendoit agréables les campagnes de la Palestine: Ce n'est pas seulement, lui disoit-il, des prairies émaillées de fleurs que le printemps tire ses charmes; ce qui en augmente les agrémens, c'est la voix de ceux qui, au milieu des campagnes & du gazouillement des oiseaux, chantent des Cantiques & des Pseaumes: *Verè ager floribus pingitur, & inter querulas aves Psalmi dulciùs cantabuntur* (a). De quelque côté que vous vous tourniez, continue ce Pere, vous entendrez nos campagnes retentir de la voix de ceux qui louent Dieu. Le Labou-

(a) Epist. 7. ad Marcellam.

reur, à la ſuite de ſa charrue, chante *Alleluia* : le Moiſſonneur, la ſueur ſur le front, ſe délaſſe par le chant des Pſeaumes : le Vigneron, toujours courbé vers le ſep qu'il cultive, trouve ſon plaiſir à répéter quelque Cantique de David. Tels ſont dans cette Province nos airs & nos chanſons. *Quòcumque te verteris, Arator ſtivam tenens, Alleluia, decantat : Sudans Meſſor Pſalmis ſe avocat : Et curvâ atondens vites falce Vinitor aliquod Davidicum canit. Hæc ſunt in hac Provinciâ Carmina, hæ, ut vulgò dicitur, amatoriæ cantiones.*

On ſait que Saint François-Xavier, Saint Charles, & d'autres Ouvriers Evangéliques, faiſoient chanter des Cantiques le plus ſouvent qu'ils pouvoient. En vain s'élevera-t-on contre le ſcandale des chanſons obſcenes, ſi on ne leur ſubſtitue des Cantiques pieux. Il faut que les Ouvriers chantent, ou qu'ils aient le plaiſir d'entendre chanter ; c'eſt un délaſſement pour eux ; ils l'aiment, ils le cherchent, ils le veulent ; vous ne les déterminerez pas à s'en priver. Appliquez-vous donc à les accoutumer au chant des Cantiques, ils y trouveront leur délaſſement & leur plaiſir ; & dès-lors ils oublieront facilement les mauvaiſes chanſons.

Mais, afin qu'ils tirent de ces ſaints Cantiques tout le fruit que vous en eſpérez, faites-leur-en comprendre le ſens, & remarquer les beautés ; expliquez-les ſi clairement,

& avec tant de piété, qu'ils les goûtent, & qu'ils entrent dans les ſentimens qui y ſont exprimés. Pluſieurs, par le défaut de cette explication, ne comprennent pas ce qu'ils chantent.

Cependant, pour n'être pas trop long, contentez-vous d'en expliquer deux ou trois couplets; faites-le avec briéveté, avec netteté, & en termes affectueux; les réflexions touchantes que vous y mêlerez, apprendront aux fideles à réfléchir, & à entrer dans ce qu'ils diſent ou entendent : ce moyen eſt excellent pour les rendre intérieurs & dévots.

Choiſiſſez ordinairement les Cantiques qui ſont plus connus, plus au goût de vos Auditeurs, qu'on entend & qu'on retient plus facilement, qui ſoient relatifs à la matiere que vous allez traiter, ou au myſtere qu'on doit célébrer dans le cours de la ſemaine. Chantez-les ſur les airs plus connus, les plus aiſés à apprendre. S'ils ſont trop longs, n'en chantez qu'une partie; invitez de chanter le reſte à la maiſon; donnez pour prix des livres de Cantiques à ceux qui auront mieux répondu au Catéchiſme. Recommandez aux peres & meres d'en acheter, & de les faire chanter par les enfans & par les domeſtiques en famille. Invitez tous les Paroiſſiens à en chanter dans le travail, ſoit à la maiſon, ſoit à la campagne. Rappellez-leur ſouvent que notre occupation dans le

Ciel ſera de chanter les louanges de Dieu, & qu'il eſt bien conſolant de commencer ſur la terre ce ſaint exercice, en chantant de pieux Cantiques, & jamais de chanſons mondaines.

ARTICLE SECOND.

Du Sermon, du Prône & des Conférences.

On peut en différens temps, & ſur différens ſujets, varier à propos ces trois genres d'inſtructions.

§. I.

Du Sermon.

Il y a certaines matieres fortes plus intéreſſantes, qui tiennent au ſalut plus prochainement & plus efficacement, comme la préparation à la mort, la bonne & la mauvaiſe mort, le Jugement dernier, le Paradis & l'Enfer, le délai de la converſion, la ſainte Meſſe, la Communion indigne, l'Impénitence finale, &c. qui doivent être traitées avec plus de travail & de zele, avec plus de préciſion & de force, dans un bon Sermon.

Le Paſteur devroit, trois ou quatre fois par an, faire lui-même, ou faire faire par ſon Vicaire, plutôt que par des étrangers, quelques-uns de ces Sermons forts & entiers, avec l'appareil de l'*Ave*, *Maria*, & des divi-

ſions. La parole de Dieu a plus d'éclat dans le Sermon, que dans le ſimple Prône; elle fixe & ſoutient mieux l'attention des Auditeurs; elle concilie au Paſteur l'eſtime & la confiance des Paroiſſiens; elle lui forme la réputation utile d'homme qui a le talent de la parole.

Un Sermon ſur les miſéricordes du Seigneur, s'il étoit bien fait, & débité avec onction, pourroit faire d'utiles impreſſions, & ſur les bons, & ſur les méchans.

Après certains accidens de grêle, d'incendie, de contagion, &c. ſi on avoit un Sermon bien préparé ſur ce ſujet, il toucheroit, il conſoleroit, il inſpireroit la réſignation; mais s'il étoit compoſé dans le ſentiment de l'indignation, & débité ſur le ton du reproche, & de la colere, il décourageroit, il ſcandaliſeroit.

§. II.

Du Prône.

On peut faire les Prônes en deux manieres; ou dans un diſcours ſuivi, ſur un ſujet particulier tiré de l'Evangile, quelquefois de l'Epître du jour, quelquefois choiſi ailleurs; ou par forme d'Homélie.

1°. On tire plus ſouvent de l'Evangile ou de l'Epître du Dimanche le ſujet de ſon Prône: on doit alors préſenter avec clarté ce qui

est dit dans l'Epître ou l'Evangile, en tirer la preuve de ce qu'on veut établir, & tendre toujours à la réformation des mœurs, à la destruction du regne du péché, des abus & des désordres plus communs; à la pratique des vertus propres aux Auditeurs, selon leur âge, leur condition, & leurs besoins.

On ne doit pas craindre de rappeller souvent à ses Auditeurs certaines vérités morales & pratiques, qu'il est plus nécessaire d'imprimer fortement dans leur ame; si elles ne reviennent qu'une ou deux fois par an, elles feront peu d'impression, on les oubliera facilement; mais en les représentant vivement & plus souvent, en usant d'une espece d'importunité, on remédie enfin aux abus, & aux désordres les plus invétérés: *Prædica verbum; insta opportunè, importunè* (a). Si quelqu'un disoit qu'on parle trop souvent contre tels & tels abus, on pourrroit lui répondre que les remedes ne doivent pas cesser avant la maladie. On doit cependant craindre d'indisposer ses Auditeurs; la prudence est ici très-nécessaire: on peut si bien manier sa morale & son détail, que ce ne soit pas chaque Dimanche une répétition de la même chose; on peut si bien diversifier l'entrée, le tour & la conclusion, qu'il y paroisse toujours quelque chose de nouveau, quoique le fonds en soit

a) 2. Tim. 4.

ſouvent le même. Un homme qui ne prépare ſon Prône que dès la veille, n'y réuſſira pas; ce ne ſera chez lui que redites ennuyeuſes, & chez les Auditeurs, que dégoût & éloignement de la divine parole.

Le Prône eſt comme la nourriture que le Paſteur diſtribue le Dimanche à ſon troupeau, pour toute la ſemaine; il doit donc inviter ſes Paroiſſiens à réfléchir ſouvent pendant la ſemaine ſur ce qu'il leur a expliqué; ils ſe nourriront ainſi des vérités ſaintes qu'on leur a annoncées.

Les points de morale ſur leſquels on reviendra plus ſouvent, ſont, 1°. qu'on doit ſincèrement & fortement ſe donner à Dieu ſans partage; ne le jamais abandonner, & ne lui rien refuſer; n'avoir d'autres déſirs dans toutes ſes actions, que de lui plaire, & de faire en tout ſa ſainte volonté. 2°. Rien contre Dieu; craindre le péché plus que tous les maux du monde; & ſi on avoit le malheur de le commettre, s'efforcer promptement de le chaſſer de ſon cœur: laiſſeriez-vous un voleur ou un aſſaſſin dans votre maiſon, un ſerpent dans votre ſein? 3°. La charité envers le prochain; le pardon des injures: point d'injuſtice, de médiſance, &c. 4°. La paix dans les familles: banniſſez-en les emportemens, les juremens, les malédictions, &c. Ranimez-y le zele des parens pour la bonne éducation des enfans, & la ſoumiſſion

de

le ceux-ci envers les parens. 5°. La fuite des occaſions : point de fréquentations dangereuſes; jamais de paroles ou de chanſons déshonnêtes; ni danſes, ni veillées, ni courſes nocturnes. Vive horreur du déteſtable vice d'impureté; grand amour de l'aimable pureté. 6°. L'uſage fréquent des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie. Rappellez ſouvent les diſpoſitions néceſſaires pour les recevoir : dans le temps du Carême, inſtruiſez ſur la confeſſion générale; dites à qui elle eſt néceſſaire, à qui elle eſt utile, ſans être néceſſaire, en quoi elle eſt utile, comment on doit s'y préparer; promettez d'aider ceux à qui Dieu inſpirera de la faire. 7°. La néceſſité & la maniere de ſe préparer à la mort, à paroître au Jugement de Dieu ; rappellez ſouvent les autres fins dernieres. 8°. L'exercice habituel de la préſence de Dieu : enſeignez-en la maniere; rendez-en la pratique facile. 9°. Inſpirez-la dévotion au très-ſaint Sacrement, à la ſainte Meſſe, à la ſainte Vierge.

2°. On peut, comme nous l'avons dit, faire ſon Prône par maniere d'Homélie. C'eſt une explication ſimple & pieuſe de chaque partie de l'Evangile ou de l'Epître du jour. Cette eſpece d'inſtruction eſt excellente : les ſaints Peres en ont fait un grand uſage ; ils expliquoient l'Ecriture ſainte avec l'exactitude du dogme, & avec l'onction de l'exhortation : heureux qui peut les imiter ! Une bonne

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

Homélie instruit souvent plus, & est plus goûtée qu'un Sermon. Quand vous expliquez bien l'Evangile ou l'Epître, que vous en reprenez les endroits & les circonstances qui méritent d'être remarqués, que vous en tirez les réflexions, le détail & les applications convenables pour l'instruction & l'édification, vos Auditeurs sont attentifs; ils vous suivent; ils apprennent avec plaisir leur Religion, leurs devoirs, & les principaux endroits de l'Ecriture sainte.

Il faut un don particulier pour réussir dans cette maniere de prôner : on doit posséder parfaitement l'Evangile & les autres endroits de l'Ecriture sainte qu'on explique, les avoir bien étudiés, sérieusement médités, & même en avoir été touché : il faut de la discrètion pour savoir choisir les endroits qui demandent une explication, ou qui présentent une bonne réflexion morale : on ne doit pas s'arrêter sur toutes les circonstances, ni prétendre épuiser son sujet; la longueur en seroit ennuyeuse. Il ne faut pas moins de préparation pour l'Homélie, que pour un discours plus suivi : sans cette préparation, l'Homélie devient un discours froid, languissant, insipide & infructueux.

Dans l'Homélie, on traite plusieurs sujets qui se présentent naturellement; on a lieu d'y attaquer plusieurs vices, d'y enseigner plusieurs vertus, d'y recommander plusieurs

bonnes pratiques, ſuivant la qualité & le beſoin des Auditeurs : ils n'entendent ordinairement la parole de Dieu que les Dimanches & les Fêtes; par cette variété, tous y trouvent des ſecours à leurs beſoins.

Ce ſeroit une pratique utile & agréable aux Fideles (diſoit le Pere Gaichiés dans ſes Maximes ſur le miniſtere de la Chaire) de leur expliquer ce qu'ils ont plus ordinairement à la bouche, pour prier Dieu & le louer, l'Oraiſon Dominicale, le Symbole des Apôtres, certains Pſeaumes qu'on chante à Vêpres, &c. Les inſtructions, les pieuſes réflexions qu'on en tireroit, leur reviendroient, quand ils réciteroient ces Prieres, ou qu'ils chanteroient ces Pſeaumes.

3°. On peut encore faire une eſpece de petit Prône, plus ſimplement; & cela, les Dimanches où on ne monte pas en Chaire : on expoſe l'Evangile mot à mot, tel qu'on le trouve dans une bonne traduction françoiſe; on en tire, pendant ſept ou huit minutes, une ou deux réflexions juſtes & intéreſſantes : ſi elles ſont propoſées d'une maniere claire & touchante, les Auditeurs n'en perdent pas un mot, & quelquefois ils en profitent plus que d'un diſcours plus long.

On peut auſſi faire ce petit Prône, ou en donnant les avis qui conviennent à la ſaiſon, ou en rappellant un trait des plus touchans de la vie d'un Saint, dont la Fête tombe dans

la ſemaine ; ou en propoſant quelque choſe d'édifiant à l'occaſion d'une grêle ou d'une gelée qui afflige la Paroiſſe, d'une moiſſon ou d'une vendange modique ou abondante ; d'une maladie ou d'une mort arrivée depuis quelques jours, ſans cependant noter perſonne, & ſans aigreur.

On peut, à l'alternative, faire ce petit Prône, & le Prône plus long, de ſorte qu'on diſe quelque choſe chaque Dimanche. Nous avons déja remarqué qu'il étoit à propos d'expliquer ſouvent aux Fideles l'Epître ou l'Evangile du Dimanche ou de la Fête qu'on célebre ; ils ſont fort attentifs à cette explication ; ils la ſuivent, ils la goûtent.

Vous trouverez quelquefois dans l'Introït, dans l'Oraiſon, dans l'Offertoire & dans les autres parties de la Meſſe, de quoi faire une bonne inſtruction : un Paſteur éclairé & zélé ſait profiter de tout.

Si vous avez donné des avis qui aient tenu long-temps, n'y ajoutez pas un Prône ; craignez d'ennuyer & de dégoûter de l'inſtruction : vos Paroiſſiens ne ſont pas en état de ſoutenir une ſi longue attention ; il vaut mieux leur parler plus ſouvent, & n'être pas long. Si vos avis ont duré un quart d'heure, vous pouvez conclure, en diſant : Je vous tiendrois trop long-temps, ſi je faiſois encore un Prône : je ne ferai que vous expliquer l'Evangile de ce jour ; &, après

l'avoir proposé, tirez-en une réflexion courte & touchante; & finissez.

On peut, pour composer ses Prônes, lire quelques bons Sermonaires, & quelques livres de piété. Bourdaloue, Cheminais, Massillon, Girousst, tous les Ouvrages du Pere Neveu, les Méditations Ecclésiastiques de Chevassu, les Prônes de Billot, l'Ame élevée à Dieu, l'Ame sanctifiée, & les autres Ouvrages de l'Abbé Baudran, &c. peuvent servir à cette fin; mais on doit sur-tout lire, méditer & posséder l'Ecriture sainte; c'est la source abondante & intarissable, où tous les bons Auteurs ont puisé. Saint Ambroise l'appelloit le livre des Prêtres, mais on doit dire qu'elle est par excellence le livre des Pasteurs.

§. III.

Des Conférences.

Les Conférences sont une autre espece d'instruction, qui se fait par demandes & par réponses. Un Ecclésiastique propose les demandes qu'on lui a données par écrit; celui qui est en Chaire y répond avec plus ou mois d'étendue, selon la qualité du sujet, & le besoin des Auditeurs.

Cette espece de dialogue est une excellente Méthode d'instruction; on l'entend avec plaisir, on la suit avec facilité; les demandes

qu'on propose au Prédicateur, excitent la curiosité, & soutiennent l'attention de l'Auditeur.

Pour rendre la réponse plus intelligible & plus utile, celui qui répond doit répéter la demande qu'on vient de lui faire, & même la mettre dans un plus grand jour, s'il est besoin.

Ses réponses ne demandent pas toute la gravité du Sermon; il peut parler familièrement, moins cependant que dans le Catéchisme; il doit s'interdire la plaisanterie, les expressions puériles, basses, indécentes, ou qui portent à rire; elles feroient perdre au Prédicateur l'autorité, & à l'Auditeur le recueillement, qui leur sont nécessaires. On doit y entrer dans un grand détail, mais détail ménagé, placé à propos, intéressant & édifiant.

Quoique les Conférences soient une Instruction fort utile, on n'en doit cependant pas faire un usage habituel : quand elles ne reviennent qu'en certains temps, & sur certains sujets, on les attend avec une espece d'impatience; elles pourroient dégoûter, si elles revenoient trop souvent. On les fait ordinairement à Vêpres; elles conviennent spécialement dans les temps de Jubilé, de Mission, de retraite, de Carême. Quand on fait trois Instructions dans un jour, on place la Conférence à une heure après midi.

Les matieres de morale ſont très-propres aux Conférences. Tout le détail du Décalogue, & ſpécialement les matieres de Juſtice, de reſtitutions & de contrats; toutes les parties du Sacrement de Pénitence, les actions ordinaires de la journée, les obligations des différens états, le Jubilé & les autres Indulgences, &c. peuvent être traités convenablement en Conférence. Pour le faire avec juſteſſe & préciſion, il faut avoir conſulté les bons Théologiens, & ſavoir tenir le milieu entre le relâchement & le rigoriſme. Les queſtions qu'on propoſe doivent avoir une certaine liaiſon entre elles : l'une doit conduire à l'autre, & faire attendre à l'Auditeur de nouveaux éclairciſſemens.

Comme le même ſujet peut être traité en Sermon, Prône ou Conférence, on pourroit commencer à en faire une Conférence, ou même un Catéchiſme, cela eſt plus facile; &, après cette opération, il eſt aiſé, en ſupprimant les demandes de la Conférence, d'en faire un bon Prône ou un bon Sermon; comme on pourroit auſſi, pour varier un peu la maniere d'inſtruire, mettre, une autre année, le Sermon ou le Prône en Conférence.

ARTICLE TROISIEME.

Des avis à donner dans les différens temps de l'année.

Un bon Pasteur sait profiter des différentes circonstances des temps & des évènemens, pour relever ceux qui sont tombés dans le péché, pour en éloigner les autres, pour les soutenir tous dans la pratique de leurs devoirs : les avis judicieux qu'il donne à propos, sont un des meilleurs moyens qu'il puisse employer pour la sanctification de son troupeau ; ils font souvent plus d'impression que les Sermons & les Catéchismes ; ils sont écoutés avec plus d'attention ; on n'en perd pas un mot ; on en parle à la sortie de l'Eglise ; on ne les oublie pas facilement.

Mais, pour en recueillir les fruits qu'on peut s'en promettre, il faut, 1°. les bien donner ; 2°. ne les donner que sur des sujets qui les méritent ; 3° ne les donner que dans un temps convenable. Disons donc : Comment, sur quoi, & quand doit-on donner des avis ; &, après ces observations préliminaires sur les avis en général, nous entrerons dans le détail des avis à donner dans les différens temps de l'année.

§. I.

Comment doit-on donner des avis?

1°. Préparez les avis que vous avez à donner; méditez ce que vous avez à dire; pesez-en tous les termes; parlez avec netteté, avec justesse, afin qu'on prenne bien votre pensée : n'exagérez rien; ne faites point de fausses consciences; ne faites pas un précepte de ce qui n'est qu'un conseil. Les avis qu'on donne, sans s'y être préparé, ne sont ordinairement ni assez justes, ni assez expliqués, ni assez pressans, pour être utiles.

Tous n'ont pas le talent de donner des avis; il suppose de la science, de la justesse, de la présence d'esprit, une certaine vivacité modérée par la prudence : on doit souvent le demander à Dieu ce talent; on peut l'acquérir non-seulement par la priere, mais encore par la lecture des livres saints, par la fréquentation des bons Pasteurs, par la connoissance des mœurs & de la conduite des gens du monde, & par la réflexion sur les impressions que peuvent faire sur nous-même les avis que nous voulons donner aux autres.

Un Prêtre qui a bien lu, & qui possede l'Ecriture sainte, y trouve presque toujours

les avis qu'il convient de donner : *Omnis Scripturæ divinitùs inspirata, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitiâ* (a). Les livres des Proverbes, de l'Ecclésiaste, de la Sagesse & de l'Ecclésiastique, entrent dans des détails de principes, de maximes, d'actions à faire & à éviter, qui apprennent à parler à propos sur presque tous les sujets. On trouve dans les Prophetes, sur-tout dans Jérémie & Ezéchiel, des pensées, des tours touchans & pressans, qu'on ne trouveroit peut-être pas ailleurs. Les Epîtres de saint Paul sont pleines d'excellens avis donnés avec feu, avec sagesse, avec onction, avec force sur presque tous les devoirs, soit communs, soit particuliers dans les différens états. Un Pasteur ne peut donc trop lire, trop méditer les divines Ecritures.

Mais il faut avouer qu'une certaine connoissance du monde, de ses sentimens & de ses usages, peut encore servir à perfectionner le talent de donner des avis. Un Pasteur qui fréquenteroit le monde par goût & par inclination, risqueroit de s'y perdre, & n'y deviendroit pas utile aux autres; mais celui qui ne le verroit que par nécessité & bienséance, & qui, en le voyant, réfléchiroit & s'instruiroit de ce qui s'y passe, des

(a) 2. Tim. 3.

maximes qu'on y débite, des moyens qu'on y emploie pour s'enrichir ou pour s'élever, des détours & des diſſimulations qu'on s'y permet, & de tout ce qu'on fait dans les différentes conditions de la ſociété, ſeroit par-là plus en état de parler judicieuſement en donnant des avis. On s'appercevroit facilement, en l'entendant, que c'eſt un homme inſtruit qui parle, qu'il a des lumieres & de l'expérience, & qu'il mérite la confiance qu'on ſe ſent porté à lui donner. De-là on remarque une différence ſenſible entre les avis qu'il donne, & ceux que donneroit un autre, qui ne ſauroit que ce qu'on apprend ſur les bancs & dans le cabinet : celui-ci poſe des principes que chacun ſait, mais n'entre preſque point dans les détails & les explications ; ou, s'il paroît y entrer, c'eſt un détail vague, peu intéreſſant, où perſonne ne croit devoir ſe reconnoître, &c.

2°. Appuyez vos avis ſur de bonnes raiſons, & non ſur des menaces & des invectives : vous parlez à des hommes, à des hommes Chrétiens; il faut donc les déterminer par la raiſon & par la Religion : gagnez-les par les charmes de la vertu ; effrayez-les par la laideur, par l'énormité, par les ſuites redoutables du vice; encouragez-les par les promeſſes de la paix de l'ame, & de la récompenſe éternelle. Si, après avoir donné vos avis pour arrêter le

désordre des paroles impures, des veillées, des danses, des courses nocturnes, &c. vous vous contentiez de menacer, de dire que vous vous souviendrez de ceux qui tomberont dans ces fautes, qu'ils vous trouveront dans l'occasion, que vous leur ferez sentir qu'il ne falloit pas vous désobéir; que, s'ils se présentent pour être parrains ou marraines, pour des fiançailles, pour offrir solemnellement le cierge le jour de la Fête du Patron, vous les traiterez comme ils l'ont mérité. Ce motif seroit insuffisant, peut-être même nuisible; s'il contenoit les coupables dans les cas où ils craignent de se compromettre avec vous, il ne leur ôteroit pas la mauvaise volonté de se livrer, quand ils pourroient le faire, sans être connus de vous : proposez-leur donc des motifs qui soient pour tous les temps, pour tous les lieux, pour tous les âges; pour les sentimens, comme pour les actions extérieures.

Rappellez-leur ce qu'ils doivent à Dieu, ce qu'ils se doivent à eux-même & au public, ce qu'ils ont à craindre ou à espérer. Dites-leur : » Je ne vous demande que ce » que le Seigneur même vous ordonne : » voudriez-vous l'offenser en vous divertis- » sant? Quels remords de la conscience ne » ressentiriez-vous pas?.... Si vous man- » quez aux avis que je vous donne, vous » scandaliserez la Paroisse, vous affligerez

» les gens de bien, vous ferez responsables » au Jugement de Dieu des péchés que com- » mettront ceux qui vous imiteront. Hé ! » que penserez-vous à la mort de ce que je » viens de vous proposer ? N'y serez-vous » pas bien consolé d'avoir suivi mes avis ? » Voudriez-vous donc perdre le Ciel, vous » exposer à toutes les horreurs de l'Enfer, » pour vous livrer à une satisfaction passa- » gere, à un plaisir d'un moment ? &c. » En proposant ces motifs & semblables, il conviendroit de les appuyer d'un bon mot, ou d'un exemple de l'Ecriture sainte, qu'on expliqueroit & qu'on feroit valoir ; il donneroit un nouveau degré de force à vos avis.

3°. Ne soyez pas diffus, ne soyez pas trop long dans vos avis ; la prolixité pourroit en diminuer la force : ne soyez cependant pas si concis, qu'on ne sente pas l'importance de ce que vous recommandez.

4°. Tous vos avis doivent être assaisonnés du sel de la prudence : *Sermo vester semper in gratiâ sale sit conditus* (a). Faites-y donc paroître de la gravité & de la bonté, de la force & de la tendresse, du zele & de la confiance en la docilité de ceux à qui vous portez la parole. Evitez les expressions dures, les invectives, les termes piquans ou dédaigneux. Si, dans certaines circonstances, vous

(a) Col. 4.

croyez pouvoir, suivant l'avis de saint Paul, faire quelques vifs reproches : *increpa eos durè* (a) ; finissez d'une maniere tendre & touchante, qui fasse comprendre aux coupables que ce n'est que le zele & l'amour de leurs vrais intérêts, qui vous a fait parler. Le même Apôtre se vit obligé de traiter les Galates comme des hommes de peu de sens, qui s'étoient laissés séduire par de faux Prophetes : *O insensati Galatæ ! quis vos fascinavit non obedire veritati* (b) ? Mais il adoucit bientôt l'amertume de ce reproche, par les témoignages de la charité la plus compatissante. Hé ! quoi ! leur disoit ce tendre Pasteur, serois-je donc devenu votre ennemi, parce que je ne vous ai pas déguisé la vérité ? *Ergò inimicus vobis factus sum verum dicens vobis* (c) ? Ah ! mes chers enfans, ne voyez-vous pas que c'est pour la seconde fois que je vous enfante avec douleur, jusqu'à ce que Jesus-Christ soit formé en vous ? *Filioli mei, quos iterùm parturio, donec formetur Christus in vobis* (d).

5°. Si, lorsque nos avis n'ont pas eu l'effet que nous en espérions, nous sommes obligés de les réitérer, & de témoigner la peine que le zele nous en fait ressentir, nous devons aussi témoigner notre contentement, lorsqu'ils ont réussi ; par ce moyen nous con-

(a) Tit. 1.
(b) Gal. 3.
(c) Gal. 4.
(d) Ibid.

olerons, nous encouragerons, nous fortifierons dans la vertu, & nous gagnerons encore plus la confiance de ceux qui nous ſont confiés. Ce fut la conduite que tint l'Apôtre envers les Corinthiens. On ſait avec quelle force il leur parla dans ſa premiere Epître, au ſujet du ſcandale qui étoit arrivé parmi eux ; ſes avis ranimerent leur zele contre le déſordre. Il n'eut pas plutôt appris le bon effet que ſa lettre avoit produit, qu'il leur en écrivit une ſeconde, toute remplie de conſolation ; c'eſt ſur-tout dans le ſeptieme chapitre qu'il témoigne, avec la plus tendre affection, la joie qu'il avoit eue, en apprenant tout le bien que ſa premiere lettre avoit produit chez eux. On pourra ſuivre utilement la même conduite dans les avis ſecrets qu'on eſt ſouvent obligé de donner, ou dans les familles, ou au tribunal de la Pénitence.

§. II.

Sur quels ſujets doit-on donner des avis ?

1°. Ne donnez jamais des avis ſur des choſes qui ne les méritent pas : cela pourroit faire mépriſer ceux que vous donneriez dans la ſuite ſur d'autres ſujets. Ne parlez & n'inſiſtez que ſuivant le mérite de la choſe, & le beſoin de vos Auditeurs.

2°. Craignez de noter quelqu'un dans vos

avis; n'y parlez pas de certains désordres secrets : les révéler, c'est un scandale, c'est une espece d'injustice; on donne occasion de former des soupçons, de tenir des discours désavantageux, & de faire des recherches pour découvrir les Auteurs des crimes, contre lesquels on a parlé en chaire.

On ne peut approuver la conduite d'un Pasteur, qui, le Dimanche, à son Prône, sous prétexte de s'opposer au désordre, parle & s'éleve contre tout ce qu'il a appris pendant la semaine, d'irrégulier dans les particuliers de la Paroisse, ou dans le secret des familles. Cette méthode peut aigrir les esprits & les cœurs ; elle peut causer un malin plaisir aux ennemis de celui ou de ceux contre qui on a parlé; elle peut amuser les uns, & faire murmurer les autres ; il y en a qu'elle ennuie & qu'elle dégoûte de la parole de Dieu; d'autres, impatiens de communiquer leurs soupçons, en parlent déjà à l'Eglise, & y font de malignes applications. Si on croit devoir éloigner & préserver de quelque désordre secret, il faut une prudence infinie pour inspirer, sans aigreur & sans prévention, l'horreur du mal qu'on craint, & faire goûter quelque bonne maxime, qui conduise à la fin qu'on se propose, sans faire parler en public de ce qui doit demeurer secret.

3°. Si certaines fautes avoient été com-

miſes avec tant d'éclat & de ſcandale, que le public en fut informé, & que, pour en arrêter le cours & les ſuites, on crut devoir en parler publiquement, alors même il ſeroit à propos 1°. de conſulter un confrere ſage & d'expérience, ſoit pour s'aſſurer davantage s'il eſt prudent de parler, ſoit pour concerter avec lui ce qu'il convient de dire; 2° de ſe défier de la vivacité & de l'indignation du zele, qui pourroient occaſionner l'humeur & le reſſentiment, groſſir les objets, & faire dire quelque choſe de trop; 3°. de préparer aux pieds de ſon Crucifix, ou au pied du ſaint Autel, ce qu'on doit dire, & de prier le Seigneur de donner à nos paroles cette vertu puiſſante qui touche & briſe les cœurs les plus durs : *Dabit verbum Evangeliſantibus virtute multâ* (a).

4°. Dans les cas même où on croiroit pouvoir s'élever en chaire contre un ſcandale, qui vient d'éclater, & dont les ſuites ſont à craindre, ſouvent il vaudroit mieux n'en parler que dans les Congrégations & les Conférences, où il ne ſe trouve point d'étrangers; & on feroit alors remarquer que c'eſt par ménagement qu'on n'en a rien dit à la Meſſe de Paroiſſe. Les avis ſeroient mieux reçus, parce qu'ils ſeroient donnés

(a) Pſ. 67.

avec plus de bonté & de modération : rien ne touche plus les cœurs, que la compaſſion pour ceux même qu'on corrige : nous le ſentons, & nous ne voudrions pas qu'on nous traitât autrement.

§. III.

Quand faut-il donner des avis ?

1°. Ne donnez pas des avis trop ſouvent, ſoit parce qu'on s'en dégoûteroit, & qu'ils deviendroient inutiles, ſoit parce qu'ils feroient omettre l'inſtruction ordinaire, ou parce qu'ils mettroient dans la néceſſité de l'abréger trop, ou d'être trop long. L'inſtruction eſt une nourriture excellente & néceſſaire; on doit cependant, pour prévenir le dégoût, la donner avec meſure, & l'aſſaiſonner.

2°. Donnez les avis dans le temps convenable; s'ils ſont déplacés, ils deviennent peu utiles, peut-être même ridicules. Si à l'entrée de l'hiver on donnoit les avis qui apprennent à paſſer ſaintement le temps des moiſſons & des vendanges, ces avis, quoique bien tournés pour l'expreſſion, feroient-ils du fruit? Les Auditeurs ſentiroient & diroient qu'ils ſont déplacés, & qu'il y a deux mois qu'on auroit dû les donner.

3°. Il y a des avis qu'on ne donnera

qu'une fois chaque année ; il en eſt d'autres qu'il ſera convenable, & quelquefois néceſſaire de réitérer pluſieurs fois dans la même année. Si un premier avertiſſement n'a pas réuſſi, ou s'il n'a pas eu tout l'effet qu'on eſpéroit, on ne doit pas ſe décourager ; une ſeconde tentative bien ménagée, réuſſira peut-être mieux que la premiere. Le premier tour que les Iſraélites firent autour des murs de Jéricho, les premiers ſons de leurs trompettes ne renverſerent pas les murs de cette ville. Imitons le Seigneur ; il nous parle ſi ſouvent au cœur, nous ne lui répondons pas toujours : combien de nouvelles invitations, après nos réſiſtances ? Employez, diſoit l'Apôtre, les corrections, les prieres, les menaces, ſans manquer jamais de patience, ſans ceſſer d'inſtruire : *Argue, obſecra, increpa in omni patientia & doctrina* (a). Mais accompagnez toujours vos avis des plus ferventes prieres, & Dieu bénira & fera profiter vos avis : *Qui incrementum dat Deus* (b).

4°. Pour rendre vos avis plus utiles, ne les donnez pas ſeulement en public ; ayez ſoin de les réitérer, ſuivant les occaſions qui ſe préſenteront, dans le Tribunal de la pénitence, dans les viſites que vous rendrez aux Paroiſſiens, dans les converſations que

(a) 2. Tim. 4. (b) 1. Cor. 3.

vous aurez avec eux : vous acheverez ainſi ce que vous n'aviez fait qu'ébaucher en chaire : vous y aviez, par exemple, recommandé la priere du ſoir en commun; recommandez-la encore à ce pere, à cette mere de famille, qui ſe confeſſent; rappellez le même avis dans cette famille, où vous viſitez un malade, &c. Quand on connoîtra que vous ne perdez pas de vue ce que vous avez entrepris, que vous êtes modéré, mais ferme dans vos demandes, on ſe rendra plutôt à vos invitations.

5°. On remarque facilement que des avis bien donnés font ſouvent plus d'impreſſion qu'un Prône ; on pourra donc conſéquemment en donner quelquefois, en place de Prône, ſuivant le beſoin des peuples, ſurtout lorſqu'on a fait le Prône le Dimanche précédent. Si vous deviez faire le Prône le jour même où vous avez un avis à donner, vous le donneriez, avant le Prône, d'une maniere aiſée & intéreſſante, avec clarté, avec préciſion, avec une certaine autorité, ſans humeur : Commencez par demander l'attention des Auditeurs. » J'ai, mes chers » freres, pourriez-vous leur dire, j'ai un » avis, j'ai deux avis à vous donner au- » jourd'hui; je vous prie de les entendre » avec attention, de les recevoir avec do- » cilité, d'en profiter, & d'en faire part à » ceux qui ne ſont pas à l'Egliſe, &c. J'ai

» un avis à vous donner ; je vous le don-
» nerai avec confiance, dans la perſuaſion
» que vous en profiterez. Quand je vous
» recommande quelque choſe, je vois que
» le grand nombre en profite, j'en ſuis bien
» conſolé, & j'en remercie Dieu ; il vous
» en récompenſera à la mort, &c. Voici un
» temps, une ſaiſon, où je dois vous rap-
» peller un avis que je vous ai donné au-
» trefois ; je le fais ſans répugnance, parce
» que je ſais que les bons Paroiſſiens, ceux
» qui ont la crainte de Dieu, en profitent.
» Nous célébrons cette ſemaine la Fête de
» notre ſaint Patron, &c. »

Après ces préliminaires, ſur les avis en général, nous devons entrer dans le détail des avis néceſſaires, ſuivant les différens temps, pour le bon ordre de la Paroiſſe.

§. IV.

Avis à donner pour le temps du renouvellement de l'année.

Si les viſites & les complimens qu'on fait au nouvel an, étoient ſinceres, s'ils partoient d'un cœur animé de la charité chrétienne, ce jour ſeroit un des plus ſaints de l'année ; il réconcilieroit les ennemis, & finiroit leurs reſſentimens. Mais, hélas ! tout ce qu'on dit & tout ce qu'on écrit, toutes les politeſſes

qu'on fait & qu'on reçoit, ne ſont ſouvent qu'une cérémonie, & un uſage du monde : on ne penſe pas comme on parle ; ce n'eſt ſouvent que diſſimulation & menſonge. Mais le Seigneur a en horreur ces cœurs diſſimulés & trompeurs : *In corde & corde locuti ſunt ; diſperdat Dominus univerſa labia doloſa* (a).

1°. Le Paſteur doit en ce jour ſouhaiter une bonne, une heureuſe année à ſon peuple ; non pas heureuſe préciſément par l'abondance des biens temporels, que recherchent les gens du monde, mais heureuſe ſur-tout, & très-bonne dans l'ordre du ſalut, par l'éloignement du péché & de ſes ſuites, par la paix & l'union des familles, par l'édification publique, par la pratique & l'abondance des bonnes œuvres : voilà, leur dira-t-il, ce qui fera une bonne année, une année ſainte, une année toute paſſée au ſervice de Dieu, & qui vous ſera comptée pour la bienheureuſe Éternité. Ce n'eſt pas un péché de déſirer pour ſoi, & de ſouhaiter aux autres des biens temporels ; mais ce doit être dans l'ordre de Dieu, avec ſubordination aux biens ſpirituels : *Quærite primùm regnum Dei, & juſtitiam ejus ; & hæc omnia adjicientur vobis* (b).

Après leur avoir expliqué ce qu'il entend

(a) Pſ. 11. (b) Matth. 6.

par une bonne année, il leur dira qu'il l'a demandée inſtamment à Dieu, pour eux, aux pieds du Crucifix, qu'il la demandera encore à la ſainte Meſſe, qu'il la ſouhaite à tous de tout ſon cœur, & que, s'il peut contribuer en quelque choſe à leur procurer cette heureuſe année, il s'y appliquera avec zele.

2°. Il invitera ſes Paroiſſiens à ſe faire mutuellement, dans le même eſprit, de ſemblables ſouhaits de bonne année ; ce ſera un exercice de charité, d'union & de civilité, inſpiré par la Religion : *In hoc cognoſcent omnes*, diſoit Notre-Seigneur, *quia Diſcipuli mei eſtis, ſi dilectionem habueritis ad invicem* (a). Il y a ſouvent des méſintelligences entre quelques familles de la Paroiſſe, & quelquefois entre les parens, les enfans & les domeſtiques qui compoſent la même famille ; le Paſteur profitera de la circonſtance de ce jour, pour inviter, pour preſſer les uns & les autres d'oublier le paſſé, de ſe revoir & de ſe parler cordialement, comme ils voudroient l'avoir fait à l'heure de la mort : *Ego autem dico vobis : diligite inimicos veſtros, benefacite his qui oderunt vos.... ut ſitis filii Patris veſtri, qui ſolem ſuum oriri facit ſuper bonos & malos* (b).

3°. Il exhortera les Paroiſſiens à faire avec lui quelques réflexions importantes ſur l'an-

(a) Joan. 13. (b) Matth. 5.

née qui vient de finir. Quelles graces y avons-nous reçues ? Nous devons les rappeller, & en remercier le Seigneur : Quelles fautes y avons-nous faites ? Nous devons nous les reprocher, & en demander pardon.

Combien sont multipliées les grandes graces que le Seigneur nous a faites pendant l'année qui vient de finir ? Graces naturelles ; la santé, les alimens nécessaires, la récolte des fruits de la terre, la conservation de la vie & des biens, &c. Graces dans l'ordre surnaturel. Combien de bonnes pensées & de saints désirs ? Combien de Messes entendues & de Sacremens reçus ? Combien d'avis & d'instructions pour mon salut ? Combien de tentations dans lesquelles Dieu m'a soutenu ? Peut-être aussi suis-je tombé ! Mais il ne m'a pas puni ! mais il m'a relevé !.... Où serois-je, si j'étois mort après ma chûte ? *Misericordiæ Domini, quia non sumus consumpti* (a). Quelles actions de graces ne dois-je pas rendre au Seigneur, pour tous les bienfaits que j'en ai reçus pendant cette derniere année ? *Benedic, anima mea, Domino, ... & noli oblivisci omnes retributiones ejus* (b). Il est important d'inspirer & de soutenir la reconnoissance : *Grati estote* (c) ; mais ce n'est que par Notre-Seigneur que

(a) Thren. 3.
(b) Ps. 102.
(c) Col. 3.

nous

nous pouvons remercier dignement : *Gratias agentes Deo & Patri per ipſum.* (a)

Nous devons encore, pour finir ſainte-ment l'année, nous rappeller dans l'amertume de notre ame, les jours, les mois, l'année peut-être entiere paſſée dans le péché ; quel ſujet de douleur ! Examinons-nous ſans nous flatter ; comment avons-nous, chacun dans notre état, rempli nos devoirs ? Moi, pere de famille, ai-je ſervi Dieu ? l'ai-je fait ſervir par mes enfans & mes domeſtiques ? Peut-être ai-je négligé les Sacremens ; on les a négligés à mon exemple : j'ai peut-être ſcandaliſé, par mes emportemens & mes intempérances ; j'ai fait une injuſtice, & je n'ai point encore fait de reſtitution, &c. Quelle année je viens de finir ! Ah ! c'eſt une mauvaiſe année pour moi. O mon Dieu ! ne me perdez pas ; je vous demande pardon ; dès ce moment, je renonce à mes péchés ; je me confeſſerai aujourd'hui, pour commencer une meilleure année. Le Paſteur pourra faire un ſemblable examen, convenable aux autres conditions, aux enfans de famille, aux gens de négoce, aux domeſtiques, &c. Il y mêlera quelques réflexions intéreſſantes & touchantes, qui leur feront finir l'année dans de ſalutaires gémiſſemens : *Defecit in dolore*

(a) Col. 3.

vita mea, & anni mei in gemitibus (a). Il leur dira que le Seigneur leur offre ce nouvel an, pour réparer le passé : *Deus patienter agit propter vos, nolens aliquos perire, sed omnes ad pœnitentiam reverti* (b).

Quelle consolation à la fin de l'année, quand la conscience ne reproche rien ! quel sujet de douleur, quand on voit une année perdue, une année passée dans le crime ! De quoi sert-il d'avoir fait une moisson abondante, d'avoir fait de bonnes vendanges, quand on n'a rien gagné pour le Ciel, pour l'éternité ? Ah ! il vaudroit mieux avoir manqué dans toutes les affaires temporelles, & avoir travaillé à son salut, &c.

4°. A ces réflexions sur l'année qui vient de finir, ajoutez-en quelques-unes sur celle qui commence : Pourquoi Dieu me la donne-t-il ? C'est pour réparer le passé, & le mieux servir que je n'ai fait. Si cette année devoit être la derniere pour moi, comment la passerois-je ? Il y en aura une dont je ne verrai pas la fin ; ne sera-ce point celle-ci ? O mon Dieu ! je vous offre cette année, je vous offre le reste de mes jours ; je vivrai dans la pénitence, je ferai toutes mes actions pour vous.

Chacun devroit en son particulier, & devant Dieu, examiner quel est son péché do-

(a) Ps. 30. (b) 2. Pet. 3.

minant, pour le combattre pendant l'année, & s'en corriger. Si, chaque année, dit le pieux Auteur de l'Imitation, nous arrachions un vice de notre cœur, nous ſerions bientôt parfaits : *Si omni anno unum vitium extirparemus, citò viri perfecti eſſemus* (a).

Inſpirez-leur de choiſir & d'acquérir cette année une vertu particuliere, & d'invoquer ſpécialement un Saint qui ait excellé dans cette vertu. Pour les aider à faire ce choix, propoſez-leur, dans un détail judicieux, les vertus que vous ſouhaitez plus être pratiquées dans la Paroiſſe, ſelon l'âge & la condition des perſonnes, comme la vigilance & le bon exemple aux peres & meres, l'obéiſſance & la modeſtie aux jeunes gens, la douceur & la charité aux vieillards, à tous l'exercice de la préſence de Dieu, l'humilité, la pénitence, le reſpect dans les lieux ſaints, &c. Chacun choiſira celle qu'il croira que Dieu demande particulièrement de lui dans ſon état, celle dont il a plus beſoin, celle qui lui manque.

Mais, pour faire ſentir à chacun, par un détail ſagement ménagé, ce qui lui convient ou ne lui convient pas, il faut avoir l'eſprit de Dieu, bien connoître ſon propre cœur, les obligations de chaque état, & la portée de ceux à qui on parle; avoir bien médité

(a) L. 1. C. 11.

toutes ces choses, & brûler d'un saint zele pour la sanctification de son troupeau. Si on manque de ces dispositions, ce qu'on dira sera vague, peu intéressant, & dit si froidement, que personne n'en sera touché.

Ces avis peuvent être donnés en chaire à la Messe, ou dans les Congrégations & Conférences, ou au tribunal de la pénitence, ou dans les visites & les conversations. Par-tout ils seront utiles, pourvu qu'ils soient animés par le zele, & dirigés par la prudence.

5°. Le premier jour de l'année est consacré par la Fête de la Circoncision de Notre-Seigneur, & du nom de *Jesus*, qu'il y reçoit. Invitez les Paroissiens à remercier Notre-Seigneur de ce qu'il a commencé si-tôt à répandre son sang pour nous; faites-leur remarquer que ce n'est qu'en souffrant qu'il est notre Sauveur, & que nous ne serons sauvés, qu'en souffrant en union avec lui. Inspirez-leur de s'accoutumer à prononcer souvent & dévotement le saint nom de *Jesus*, & sur-tout dans les tentations, dans les dangers, & à l'heure de la mort, afin que leurs cœurs soient remplis de sa grace & de son amour, lorsqu'ils le prononceront la derniere fois.

6°. Dans ce commencement de l'année, qui est le temps où plus ordinairement les maîtres engagent des domestiques à leur ser-

vice, il convient de donner des avis & aux maîtres, & aux domeſtiques ; afin que les premiers ne ſe ſervent que de perſonnes qui aient la crainte de Dieu, & capables, non de ſcandaliſer, mais d'édifier leurs enfans ; & que les ſeconds n'entrent pas chez des maîtres de mauvaiſes mœurs, où ils riſqueroient de perdre leur ame. Comme le maître ne peut pas garder un domeſtique ſcandaleux, de même un domeſtique ne peut pas demeurer chez un maître, où il trouve une occaſion prochaine de péché, & où il devient peut-être lui-même cette occaſion pour les autres. Combien de domeſtiques qui perdent les enfans de leurs maîtres ? Combien qui ſe perdent eux-mêmes avec le maître ou la maîtreſſe ? Souvent ſéduction mutuelle : ce déſordre n'eſt pas rare ; travaillons à en arrêter le progrès. Quand on parle ſur ce ſujet, il eſt à propos de rappeller en peu de mots les devoirs reſpectifs des maîtres & des domeſtiquse.

§. V.

Avis à donner pour la Fête des Rois.

Le myſtere de l'Epiphanie préſente un nombre d'inſtructions, d'avis & de réflexions intéreſſantes : le Paſteur peut les propoſer ou le Dimanche avant cette Fête, ou le jour même de la ſolemnité ; quel-

quefois il les donnera par maniere d'avis, d'autrefois il en fera le ſujet d'un bon Catéchiſme. Il rapportera tout ce que le ſaint Evangéliſte nous a dit de l'Adoration des Mages, & il en remarquera toutes les circonſtances.

1°. Il propoſera la fidélité des Mages à la grace, à la vocation divine, comme le modele de notre fidélité aux inſpirations & aux autres graces de Dieu. Leur fidélité fut prompte : *Vidimus & venimus;* elle fut généreuſe : que quittoient-ils ? à quoi s'expoſoient-ils ? Elle fut conſtante : à leur entrée dans Jéruſalem, l'étoile diſparoît; ils ne retournent pas en arriere; ils emploient les moyens qu'inſpire la prudence, pour trouver celui qu'ils ſont venus chercher de ſi loin; ils le demandent; ils le cherchent juſques dans la Cour d'Hérodes. Le Ciel exauce leurs vœux; ils apprennent que c'eſt à Bethléem qu'a dû naître le Roi qu'ils viennent adorer; ils partent pour y aller : l'étoile reparoît; elle les y conduit : ils trouvent, ils adorent le ſaint Enfant, ils lui offrent des préſens, &c. On voit facilement la morale & les avis intéreſſans, qui ſuivent de ces trois caracteres de la fidélité des Mages, & qu'il convient de donner, ſoit en public, ſoit au tribunal.

2°. Après avoir fait admirer la bonté de Dieu envers les Mages, qui furent les pre-

miers des gentils appellés à la connoiſſance du Sauveur, il dira que nous participons à cette grace, puiſque c'eſt en la perſonne des Mages que nous avons été appellés au Chriſtianiſme, & que nous ſommes nés dans le ſein de l'Egliſe, où nous avons eu le bonheur de recevoir le Baptême : *De tenebris vos vocavit in admirabile lumen ſuum* (a). Que devons-nous à Dieu, pour une ſi grande grace ? Deux choſes : la premiere, l'en remercier ſouvent. Hélas ! il y a des perſonnes d'un âge avancé, qui n'ont jamais remercié Dieu de cette grace : *Gratias Deo, ſuper inenarrabili dono ejus* (b). Ne manquons pas de remercier aujourd'hui le Seigneur de la grace de notre Baptême, & d'en renouveller les vœux : la ſeconde, c'eſt de remplir conſtamment les engagemens du Baptême, de vivre conformément à notre foi, & d'avoir un ſaint zele pour ſa conſervation : faiſons aujourd'hui quelques prieres, pour obtenir la conſervation de la foi dans le royaume, & la bénédiction du Seigneur ſur les travaux des Miſſionnaires qui travaillent parmi les infideles.

3°. On fera remarquer aux fideles la variété & la ſignification des préſens que firent les Mages à Jeſus ; on leur expliquera ce mot de la Proſe de ce jour : *Auro Rex*

(a) 1. Pet. 2. (b) 2. Cor. 9.

agnoſcitur, Homo mirrhâ colitur, thure Deus gentium. On les invitera à faire auſſi leur préſent à l'Enfant Jeſus. Offrons ſur-tout notre cœur, mais que ce ſoit un cœur plein de charité, un cœur pénitent, un cœur dévôt : *Aurum offert charitas, & mirrham auſteritas, & thus deſiderium.* Offrons auſſi nos actions ordinaires, nos peines, nos entrepriſes, la victoire ſur nos paſſions, &c. Les peres & meres feront bien d'offrir leurs enfans & toute leur famille. Ayons horreur des débauches que commettent en ce jour quelques mauvais Chrétiens. Si nous nous réjouiſſons, que ce ſoit en gardant les regles de la modeſtie & de la tempérance.

4°. L'Egliſe honore encore en ce jour le Baptême que Notre-Seigneur reçut de ſaint Jean-Baptiſte, & le premier miracle qu'il opéra aux nôces de Cana en Galilée : tout cela ſe trouve renfermé dans le mot d'Epiphanie, qui ſignifie manifeſtation. En effet, la gloire & la divinité du Sauveur, furent manifeſtées d'une maniere bien ſenſible dans ces trois évènemens : le Paſteur peut en dire un mot utilement.

§. VI.

Avis à donner pour la Fête de la Purification de la Sainte Vierge.

Cette ſolemnité, ſi ancienne dans l'Egliſe, eſt très-inſtructive par les myſteres qu'elle

honore, & par les cérémonies qui la distinguent : rappellez au peuple ces mysteres; expliquez-leur ces cérémonies.

Nous honorons, dans cette même Fête, la Présentation de Jesus au temple, & la Purification de la très-Sainte Vierge. L'ancienne Loi ordonnoit que les premiers nés fussent offerts à Dieu par leurs parens; cette Loi étoit établie en reconnoissance de ce que les premiers nés des Hébreux furent conservés lorsqu'ils sortirent de l'Egypte, tandis que les premiers nés des Egyptiens furent mis à mort par l'Ange exterminateur. La Sainte Vierge & Saint Joseph allerent au Temple, pour obéir à la Loi, & y présenterent le Saint Enfant Jesus. Le saint vieillard Siméon l'y reçut, l'embrassa, & prononça le beau Cantique que nous récitons tous les jours à Complies : Jesus s'offroit lui-même à son Pere, pour satisfaire à sa justice, pour expier les péchés des hommes, & devenir ainsi leur Sauveur : remercions-le de cette bonté; offrons-nous en union avec lui. Les parens ne manqueront pas d'offrir leurs enfans au Seigneur, & de prier pour eux.

Une autre Loi obligeoit les femmes à venir au Temple, pour s'y purifier, lorsqu'elles étoient relevées de leurs couches : la très-Sainte Vierge, sans y être obligée, accomplit cette Loi, par humilité, & pour nous donner l'exemple d'une parfaite obéissance;

obéiſſons donc, avec exactitude, à toutes les Loix du Seigneur, à toutes les ordonnances de l'Eglise & de nos ſupérieurs. Purifions-nous de plus en plus de nos péchés, par le ſacrifice réitéré d'un cœur contrit & humilié.

L'Eglise en ce jour bénit des cierges que les fideles portent dans une Proceſſion. Le cierge allumé que nous portons, eſt le ſymbole de Jeſus préſenté au Temple, qui devoit être la lumiere des nations & la gloire d'Iſraël. La Proceſſion repréſente & honore a Sainte Vierge & Saint Joſeph allans au Temple, & y portans le Saint Enfant Jeſus. Aſſiſtons à cette pieuſe cérémonie, avec une vive foi en Jeſus-Chriſt vrai Meſſie, attendu depuis ſi long-temps, & reconnu en ce jour; ayons une vive confiance en ſes mérites, & un ardent déſir de le recevoir dignement dans la Communion, comme Siméon le reçut tendrement & reſpectueuſement entre ſes bras, lorſqu'on le préſentoit au Temple.

§. VII.

Avis à donner à la Septuagéſime.

Le Dimanche qui précede immédiatemnt le Carême, eſt appellé le Dimanche de la *Quinquagéſime*, parce que c'eſt le cinquantieme jour avant Pâques, & on nomme les

deux ſemaines qui précedent ce Dimanche, les ſemaines de la *Séxagéſime* & de la *Septuagéſime*. On nomme encore ainſi le *Dimanche* de la *Septuagéſime*, parce qu'il eſt le ſeptieme avant le Dimanche de la Paſſion.

Annoncez au peuple les vues de l'Egliſe dans ce temps : elle commence à nous inviter à la pénitence dès le Dimanche de la Septuagéſime; elle prend dans ſes ornemens le violet, couleur dont elle ſe ſert dans les temps de jeûnes ; elle ſupprime dès ce jour les chants de joie, l'*Alleluia*, le *Gloria in excelſis*, le *Te Deum* : ce doit-être une préparation au Carême. On jeûnoit autrefois dans pluſieurs Egliſes, dès la Septuagéſime.

Saint Charles ordonna aux Curés d'inviter les Paroiſſiens, dès la Septuagéſime, à ſe confeſſer, pour ſe diſpoſer à paſſer ſaintement le Carême, & à communier dignement à Pâques.

On peut commencer dès ce jour à préparer prochainement les enfans à la premiere Communion : fonction importante : Ayez-en, & inſpirez-en aux autres la plus haute eſtime; intéreſſez-y toute la Paroiſſe; employez tous les moyens pour y réuſſir. Nous en traiterons en parlant du ſoin des enfans.

§. VIII.

Avis à donner à la Quinquagésime.

Trois choses méritent en ce jour les avis du Pasteur : 1°. Les désordres du carnaval qu'il faut prévenir ; 2°. La cérémonie des cendres, dont on doit prendre l'esprit ; 3°. Le Carême, qui commence cette semaine, & qu'il est si important de sanctifier.

1°. L'esprit du monde, toujours opposé à celui de Jesus-Christ & de l'Eglise, inspire dans ce temps du carnaval, les jeux, les spectacles, la dissipation, la bonne chere, la débauche ; le Pasteur doit inspirer aux fideles une vive horreur de tous ces désordres ; ils sont anciens, mais ils n'en sont pas plus excusables : les Saints Peres, qui les ont vus avec douleur, passer du paganisme dans le christianisme, se sont fortement élevés contre ce scandale ; ils ont travaillé avec tout le zele, dont ils étoient capables, pour le faire tomber. Le Pasteur, en préparant ses avis sur ce sujet, peut choisir dans leurs ouvrages ce qui conviendra mieux au peuple dont il est chargé. Les avis doivent être différens à la ville & à la campagne ; les abus sont ordinairement plus multipliés & plus scandaleux dans les villes ; mais par-tout ils sont très-opposés à l'esprit de l'Eglise, & à la fin

qu'elle s'eſt propoſée dans l'inſtitution du Carême : Pourra-t-on jamais comprendre comment des hommes raiſonnables, des hommes Chrétiens, peuvent ſe préparer à la pénitence, par la débauche ; au Carême, par les folies & la licence du carnaval ?

2°. Les peuples recevront l'impoſition des cendres par coutume & ſans ſentiment de religion, ſi vous ne leur apprenez pas que cette cérémonie de l'Égliſe eſt inſtituée pour nous faire concevoir des ſentimens d'humilité & de pénitence, par le ſouvenir de la mort. Autrefois on n'impoſoit les cendres au commencement du Carême, qu'aux pécheurs qui faiſoient une pénitence publique ; les pénitences publiques ont ceſſé inſenſiblement, & la cérémonie des cendres a été conſervée, & elle eſt devenue univerſelle. L'Égliſe veut par-là nous rappeller la néceſſité de faire pénitence ; elle veut nous inſpirer l'humilité, en nous mettant ſur la tête, qui eſt le ſiege de notre orgueil, les cendres, qui ſont le ſymbole du vuide & du néant des choſes de la terre ; mais pour imprimer plus fortement dans nos cœurs ces ſentimens de pénitence & d'humilité, elle nous rend ſenſibles la penſée & la vue de la mort, en nous diſant de nous ſouvenir que nous ne ſommes qu'un peu de pouſſiere animée, & que notre corps ſera bientôt réduit en pouſſiere : *Memento, homo, quia pulvis es*, &c.

A cette occaſion invitez les fideles à ſe rappeller ſouvent la penſée de la mort, à s'y tenir toujours préparés, parce qu'ils ne ſavent quand elle arrivera; parce qu'elle viendra plutôt qu'ils ne penſent; parce qu'elle les ſurprendra, s'ils n'y ſont pas toujours prêts. Inſpirez-leur briévement, mais fortement, l'horreur de la mauvaiſe mort & du péché, qui y conduit: *Mors peccatorum peſſima* (a): le déſir de la bonne mort & de la ſainteté, qui la rend précieuſe devant Dieu: *Pretioſa in conſpectu Domini mors Sanctorum ejus* (b). O qu'elle ſera douce, qu'elle ſera conſolante, cette mort qui nous fera paſſer des miſéres de cette vie dans le bonheur parfait de la vie éternelle! O mon Dieu! quand viendra-t-il ce moment de ma mort, ce moment où j'entrerai dans le Ciel, pour vous y voir & vous y poſſéder? *Quando veniam, & apparebo ante faciem Dei* (c)?

3°. Il convient en ce Dimanche de la Quinquagéſime, ou le premier Dimanche de Carême, d'apprendre aux peuples les vues de l'Égliſe dans l'inſtitution du Carême, & les diſpoſitions dans leſquelles on doit le paſſer pour le ſanctifier, & répondre au deſſein de l'Égliſe.

Elle a ordonné l'abſtinence & les quarante

(a) Pſ. 33.
(b) Pſ. 41.
(c) Pſ. 115.

jours de jeûne, qui composent le Carême: 1°. Pour nous faire remplir l'obligation que nous avons de faire pénitence; nous avons péché, nous péchons encore souvent: *In multis offendimus omnes* (a). Nous devons donc faire pénitence; l'Église nous y invite souvent, & nous l'ordonne spécialement en ce temps. Heureux, si par ce Carême bien fait nous obtenions le pardon de tant de péchés, & la rémission des peines que nous avons méritées. 2°. Pour honorer & pour imiter le jeûne de notre Seigneur, qui jeûna quarante jours dans le désert, avant les fonctions de sa vie publique. 3°. Pour participer aux souffrances de sa passion, dont elle nous rappelle le souvenir dans le Carême: c'est par le jeûne bien fait que nous nous appliquerons les mérites de ses souffrances & de sa mort, & que nous accomplirons ainsi, comme parle l'Apôtre, ce qui manque en nous aux souffrances de notre Sauveur: *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne meâ* (b). 4°. Pour nous préparer à la grande solemnité de Pâques, où tous les Chrétiens doivent communier, & participer aux avantages de la Résurrection glorieuse de Jesus-Christ.

Les dispositions dans lesquelles nous devons passer le Carême, pour entrer dans les vues de l'Église, sont: 1°. L'exactitude à

(a) Jac. 3. (b) Col. 1.

jeûner, comme l'Église l'ordonne; à s'abstenir de viandes; à ne faire qu'un repas, & une légere collation que l'Église tolere. Combien de personnes obligées au jeûne & à l'abstinence, se font dispenser, sans raison suffisante, pour manger gras! Combien qui manquent au précepte du jeûne dans les collations, soit par la quantité, soit par la qualité des alimens qu'ils s'y permettent! Le Pasteur réfutera leurs prétextes: il invitera ceux qui, à raison de leurs travaux ou de leurs infirmités, ne sont pas obligés à la rigueur du précepte du jeûne, à y suppléer, ou par quelques jours de jeûne, ou par quelques mortifications, ou par quelques autres bonnes œuvres, & sur-tout par l'offrande de leurs maux en esprit de pénitence. 2°. Cet esprit de pénitence est la seconde disposition: le jeûne & les autres mortifications corporelles seront peu utiles, si notre ame n'est pas pénitente, si nous ne gémissons pas sur nos péchés: *Scindite corda vestra* (a). 3°. Notre mortification du Carême doit non-seulement être intérieure, elle doit aussi être universelle; elle doit s'étendre à toutes nos passions, & à tous nos sens; tout doit jeûner en nous: De quoi servira le jeûne corporel, si l'esprit est toujours occupé de ce qui éloigne de Dieu; si le cœur est toujours attaché au péché; si la langue

(a) Joël. 2.

ſert encore à la médiſance & aux obſcénités; ſi les yeux ne ſont pas retenus par la modeſtie; ſi les oreilles ſont toujours ouvertes à la calomnie & aux diſcours diſſolus; ſi les mains ſont encore pleines d'injuſtices? *Utamur ergò parciùs verbis, cibis & potibus, ſomno, jocis & arctiùs perſtemus in cuſtodia* (a). 4°. L'union avec Jeſus jeûnant & ſouffrant: *Chriſto paſſo in carne & vos eâdem cogitatione armamini* (b). On pourra propoſer quelque méthode facile pour s'occuper de la paſſion de notre Seigneur pendant le Carême: on pourra auſſi faire ſur le même ſujet la lecture ſpirituelle de la priere du ſoir, & inviter les aſſiſtans à faire le lendemain un peu de réflexion ſur ce qu'ils ont entendu lire le ſoir. 5°. La priere, elle eſt néceſſaire en tout temps, mais elle l'eſt encore plus en Carême, où on a beſoin de plus grandes graces. » Aſſiſtez à la priere qu'on fait le ſoir » à l'Égliſe; demandez avec ferveur la grace » de faire une bonne communion paſchale, & » la converſion des pécheurs, ſpécialement de » ceux de la Paroiſſe, & de ceux avec qui vous » vivez. Ne vous oubliez pas vous-même, » ne négligez pas votre converſion; renoncez » promptement à vos mauvaiſes habitudes; » éloignez-vous des occaſions du péché; ne » différez plus les réconciliations & les reſti-

(a) Hym. Eccl. (b) 1. Pet. 4.

» tutions que vous devez ; si vous attendez à
» la fin du Carême à remplir ces devoirs, je
» crains fort que vous ne receviez indignement
» les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie. »
(Cet avis doit être donné avec zele.)

§. IX.

Avis à donner le premier Dimanche de Carême.

1°. Si vous n'aviez pas encore annoncé les Catéchismes plus fréquens, pour disposer à la premiere communion, vous les annonceriez en ce jour.

2°. Il faudroit aussi parler des vues de l'Église dans l'institution du Carême, & des dispositions dans lesquelles on doit le passer pour en profiter, si vous n'aviez pas donné cet avis le Dimanche de la Quinquagésime.

3°. Invitez vos Paroissiens à se préparer à la Confession & à la Communion paschales, par la priere, par l'esprit de pénitence, & par le changement de mœurs & de conduite. Ce point est d'une grande conséquence; disposez-vous à le traiter par de sérieuses réflexions sur ce qu'il convient de dire, & par de ferventes prieres pour obtenir du Seigneur qu'il vous mette dans la bouche, comme autrefois dans celle de Jonas, des paroles capables de porter dans les cœurs les sentimens

d'une ſincere converſion. Donnez bien cet avis, & vous trouverez dans le temps des Confeſſions paſchales, beaucoup de pénitens qui ont été touchés, & qui ont mis fin à leur déréglement, dès le jour de vos annonces. Si vous le donnez foiblement, ou ſeulement à l'ouverture des Pâques, vous trouverez peu de pénitens touchés, & preſque tous les pécheurs d'habitude retombés juſqu'aux jours qui précedent leur confeſſion. Ne le gliſſez pas, cet avis, dans un Prône ou dans un Sermon, il n'y ſeroit pas aſſez remarqué, il n'y auroit pas tout ſon effet; faites cette invitation par maniere d'avertiſſement, on n'en perdra rien, il ſera mieux reçu, il aura tout ſon effet.

» Quel bonheur pour vous, mes freres, » ſi à ce Pâques vous recevez notre Seigneur, » comme le reçurent Saint-Pierre, Saint-» Jean, & les autres Saints Apôtres! Quel » malheur, ſi vous le receviez comme le per-» fide diſciple, le malheureux Judas! Le » moyen d'éviter un ſi grand crime....? » Changez de vie dès aujourd'hui, & je ré-» ponds de votre Communion.... Il y a » des perſonnes qui, dès le commencement » du Carême, vont trouver un bon Con-» feſſeur pour lui demander des avis pour » ſe bien diſpoſer à la Confeſſion & à la » Communion de Pâques. Cette précaution » eſt ſage, elle eſt excellente, je vous la con-

» ſeille; il ne faut quelquefois qu'un mot
» d'un bon Confeſſeur, pour vous aider à
» bien faire.... Il y a des Chrétiens, & ce
» ſont ceux qui veulent tout de bon ſe ſau-
» ver, qui font chaque année, dans le temps
» du Carême, ou en un autre temps, s'ils
» ne le peuvent pas pour lors, une eſpece de
» Confeſſion générale, ou de revue d'une ou
» de pluſieurs années, ſuivant l'avis de leur
» Confeſſeur; cette pratique a de grands avan-
» tages; je vous la conſeille fort: voyez
» chacun votre Confeſſeur, il vous dira ſi
» vous devez faire cette revue, depuis quel
» temps vous devez la faire, & comment
» vous devez faire pour y réuſſir. Si vous
» pouvez, n'attendez pas la fin du Carême;
» commencez de bonne heure, vous aurez
» plus de temps & vous ferez mieux, &c. ».

Après avoir donné cet avis, vous ſerez conſulté par pluſieurs perſonnes; vous leur répondrez, vous vous prêterez pour entendre leurs confeſſions pendant le Carême; ce ſera une grande occupation, mais occupation bien conſolante pour un Prêtre zélé, & bien utile à ceux que vous entendrez; vous réparerez des Confeſſions défectueuſes, vous affermirez les foibles dans la vertu, vous connoîtrez mieux les beſoins ſpirituels des ames, vous y pourvoirez plus judicieuſement. Un Prêtre chargé du ſoin d'une Paroiſſe ne peut gueres s'en abſenter, ſur-tout en Carême; le

prix des ames rachetées par le sang de Jesus-Christ, & confiées à ses soins, doit l'y attacher : *Pascite, qui in vobis est, gregem Dei* (a).

Un moyen qui édifieroit & vous aideroit à réussir dans l'ouvrage des Confessions paschales, seroit de célébrer, un jour de la semaine que vous désigneriez publiquement, une Messe, sans en recevoir de rétribution, pour demander à Dieu la conversion des pécheurs ; il seroit à souhaiter que vous eussiez des Supérieurs la permission de donner à la fin de cette Messe la bénédiction du Très-Saint Sacrement. Vous inviteriez tous les Paroissiens à y assister ; & pour leur en donner la facilité, vous la célébreriez à l'heure la plus commode pour eux. Plusieurs seront touchés ; la vertu du sacrifice & les prieres ferventes de tant de personnes réunies pour demander au Pere des miséricordes une grace qui est selon son cœur, obtiendront de grands secours pour la conversion des pécheurs.

4°. Annoncez la priere que vous ferez le soir à l'Eglise pendant ce temps de pénitence ; vous recevrez avec votre troupeau de grands avantages de cet exercice de piété : les prieres qu'on fait en commun sont plus agréables à Dieu, & plus efficaces pour obtenir ses graces : notre Seigneur y préside, comme il l'a promis. Vous faites dans cette priere l'examen de

(a) 1. Pet. 5.

conſcience à haute voix; vous y rappellez à vos gens pluſieurs fautes qu'ils ne ſe reprochoient pas, & ſur leſquelles ils ſe formoient peut être une fauſſe conſcience; vous les excitez à la contrition, en leur en ſuggérant les motifs; vous y faites une courte lecture ſpirituelle, à laquelle vous ajoutez quelques réflexions encore plus courtes, mais qui vous donnent occaſion de dire à vos Paroiſſiens beaucoup de vérités intéreſſantes & pratiques, ſelon leurs beſoins différens.

Faites cette priere vers le ſoir; vous y inviterez chaque jour, par le ſon de la cloche, à l'heure que vous aurez déterminée; ne commencez ni trop tôt, ni trop tard. Pendant que le peuple s'aſſemble, vous pouvez faire chanter la Proſe *Stabat Mater doloroſa*; & pendant le temps de la Paſſion, l'Hymne *Vexilla Regis*: d'autres font chanter quelques Cantiques ſur la pénitence, ſur les vices & les vertus, ſur la Paſſion de Notre-Seigneur.

Après qu'on a chanté, montez en chaire, pour être mieux entendu: prononcez dévotement, & à voix intelligible, la priere telle qu'elle eſt dans le Catéchiſme du Dioceſe; n'y en ſubſtituez pas une autre: les peuples vous ſuivent plus facilement, quand vous récitez la priere commune qu'ils ont appriſe; ils pourroient l'oublier, ſi vous en faiſiez une autre dont ils profiteroient moins.

Entre chacun des Actes, vous ferez une courte pauſe, pour donner le temps de produire intérieurement, & de goûter l'Acte qu'on a prononcé. On s'accoutume ainſi à réfléchir, à prier avec attention.

Vous pouvez faire l'examen de conſcience la premiere ſemaine, ſur les actions ordinaires de la journée; vous le ferez enſuite ſur les Commandemens de Dieu : le premier fournit de la matiere pour trois ou quatre examens; le ſecond pour deux, & ainſi des autres. On rappelle à chaque Commandement les fautes que commettent plus ordinairement ceux à qui on parle; mais on prend garde à ne noter perſonne dans le détail qu'on fait; on y évite les expreſſions qui pourroient ſcandaliſer, ou apprendre le mal à ceux qui, heureuſement, l'ignorent encore. On y parle à trait, pour y être mieux entendu, & afin que chacun puiſſe reconnoître s'il eſt coupable. On ne prolonge pas trop cet examen, de crainte d'ennuyer. Pour bien exécuter tout ceci, il faut avoir réfléchi, s'être préparé, connoître le cœur humain & les uſages du monde, avoir de la facilité à s'énoncer, de la netteté dans l'expreſſion, & un fonds de Théologie, pour ne point donner de fauſſes déciſions.

Faites une courte lecture ſpirituelle ſur un ſujet de piété plus intéreſſant, convenable au temps & à votre peuple. Les fins der-

nieres, le péché, les vices & les vertus, la Paſſion de Notre-Seigneur, &c. ſont des ſujets qu'on méditera utilement : les réflexions que vous inſpirerez, doivent être courtes, & propoſées d'une maniere intelligible, intéreſſante, avec force & onction. Si on manque à ces obſervations, ſur-tout ſi on eſt trop long, les Auditeurs s'ennuieront, & bientôt la priere ſera déſertée. Si la priere, la lecture & les réflexions durent environ un quart d'heure, c'eſt aſſez : peu & bon, diſoit Saint François de Sales. Vous finirez en faiſant une priere pour la converſion des pécheurs, en récitant l'*Angelus* & le *Sub tuum*, &c. en l'honneur de la très-Sainte Vierge.

Vous ferez bien d'avertir qu'il y a Indulgence pléniere un jour de chaque mois, pour ceux qui, étant confeſſés & vraiment repentans de leurs péchés, & communiés, récitent à genoux l'*Angelus*, & prient pour l'exaltation de la ſainte Egliſe, &c. Le jour où on gagne cette Indulgence, eſt laiſſé au choix de chacun. Il y a encore Indulgence de cent jours, chaque fois qu'on récite à genoux la même priere de l'*Angelus*.

Il ne convient pas de permettre au Maître d'Ecole de faire à l'Egliſe la priere du ſoir, s'il y a un Prêtre dans la Paroiſſe. Dans le cas où le Prêtre n'y ſeroit pas, le Maître d'Ecole pourroit la faire, mais il ne

monteroit

monteroit pas en chaire, & il n'ajouteroit à la lecture ſpirituelle, aucune réflexion de ſa façon.

Dans pluſieurs Paroiſſes, M. le Curé ou M. le Vicaire, fait pendant le cours de l'année, les Dimanches & Fêtes, la priere du ſoir à l'Egliſe, comme nous venons de la propoſer pour le temps du Carême. Cette bonne pratique eſt facile dans les Paroiſſes dont les maiſons ſont réunies auprès de l'Egliſe ; c'eſt un moyen de rompre les parties de jeux & de table, & les converſations, qui ont peut-être déja trop duré. Si on avoit un bon abrégé de la Vie des Saints, ou de l'Hiſtoire de la Bible, on pourroit y choiſir ce qui ſerviroit à la lecture ſpirituelle ; on aime à entendre l'Hiſtoire, on l'écouteroit avec plus de plaiſir, que ſi on liſoit une Méditation ; cette Hiſtoire, bien choiſie, préſenteroit naturellement des réflexions intéreſſantes, qu'on ſaiſiroit plus facilement, & qu'on retiendroit plus long-temps.

§. X.

Avis à donner le Dimanche de la Paſſion.

On peut, dans le Dioceſe de Beſançon, ſatisfaire au devoir Paſchal, pendant trois ſemaines, dès ce Dimanche juſqu'au Dimanche après Pâques : tel eſt notre uſage. Le

Paſteur doit donner tous ſes ſoins pour aider ſes Paroiſſiens à remplir ce devoir : il leur rappellera ſommairement ce qu'il leur avoit dit le premier Dimanche de Carême, ſur la Confeſſion & la Communion Paſchales, ſur l'importance & les moyens de les bien faire. S'il peut avoir le ſecours de quelque bon Confeſſeur, il fera bien d'en profiter : la facilité qu'il donnera à ſes Paroiſſiens, de ſe confeſſer à un autre qu'à lui, ſervira à lui gagner leur confiance, & en aidera pluſieurs à déclarer au Confeſſeur étranger ce qu'ils euſſent eu bien de la peine à lui dire : quelques-uns auſſi répareront, auprès de ce Confeſſeur, des Confeſſions mal faites auprès du Paſteur, ou d'un autre Confeſſeur ordinaire.

Nous dirons ailleurs un mot ſur le devoir & les qualités des Confeſſeurs étrangers. Mais, ſoit que le Paſteur en appelle pour le temps Paſchal, ſoit qu'il n'en appelle point, il eſt de ſa prudence de donner à ſes Paroiſſiens la liberté de ſe confeſſer à qui ils voudront; s'il les gênoit en ce point, il les expoſeroit à faire des Confeſſions ſacrileges : *Debet Parochus*, diſoit Saint Charles, *facilè licentias alibi confitendi concedere.* Sans cette précaution, le démon muet fermera la bouche à bien des gens au tribunal de la pénitence.

Il eſt à propos d'annoncer à la Meſſe quels

ſeront les Confeſſeurs étrangers qui viendront, & quels jours ils travailleront ; on invitera les fideles à prier Dieu pour tous les Confeſſeurs, afin qu'il les aide dans leur redoutable miniſtere. Si un de ces Meſſieurs faiſoit la priere du ſoir, avec quelques bonnes réflexions ſur la digne réception des Sacremens ; ſi un ou pluſieurs faiſoient quelques diſcours ſur les grandes vérités de la Religion, on remarqueroit plus de ſincérité & de ferveur dans les pénitens. Ils ſont moins touchés, quand on ne fait que de les recevoir au tribunal, ſans leur avoir rien dit en chaire. La Méditation à haute voix en chaire, pendant la Meſſe, comme on la fait dans les Miſſions de notre Dioceſe, eſt un exercice propre à toucher les aſſiſtans. Pour les y attirer, on dit la Meſſe de grand matin, avant qu'ils aillent aux travaux de la campagne ; on les invite à s'y rendre, pour profiter de cette Méditation. Dans les Egliſes où il y a deux Prêtres, ils pourroient ſuivre cette méthode pendant tout le Carême ; & ce ne ſeroit pas ſans fruit.

On fera convenablement en ce jour le Catéchiſme ſur la cérémonie des rameaux, pour en faire comprendre le ſens aux fideles, & les exciter aux ſentimens qu'elle doit produire en eux. On leur fera remarquer que l'Egliſe fait la Bénédiction & la Proceſſion des rameaux, pour nous rappeller l'en-

trée triomphante que fit Notre-Seigneur à Jérusalem, six jours avant sa mort, suivi d'un peuple nombreux, qui l'accompagnoit avec des acclamations de joie, & des rameaux en main : on les invitera à assister à cette cérémonie, pour honorer Jesus comme notre Roi & notre Sauveur; à désirer ardemment de le recevoir en triomphe dans leur propre cœur, par la Communion; & à craindre d'imiter le peuple inconstant, qui demanda sa mort cinq jours après l'avoir reçu avec honneur. On pourroit aussi faire cette instruction un des jours de cette semaine, à la priere du soir; mais il ne faudroit pas la renvoyer au Dimanche même des Rameaux; elle ne pourroit pas y être placée convenablement : la faire à la Messe, après l'Evangile du jour, ou à Vêpres, c'est trop tard; la cérémonie est finie : la faire avant que de commencer la cérémonie, c'est prolonger un Office qui est déja très-long.

On a, dans plusieurs Paroisses, la coutume louable de bénir, au temps Paschal, les enfans qui n'ont pas encore l'âge pour se confesser : les meres devroient les amener; & alors le Pasteur, après avoir dit un mot sur l'esprit de cette Bénédiction, leur donneroit quelques avis sur l'éducation de ces chers enfans; voici les plus nécessaires: 1°. Parlez-leur souvent de Dieu, du Paradis & du salut de leur ame; faites-leur souvent

former des Actes d'amour de Dieu; répétez-leur ce que la Reine Blanche diſoit à Saint Louis, lorſqu'il étoit jeune : Mon fils, je vous aime beaucoup; mais j'aimerois mieux vous voir mourir, que de vous voir commettre un péché mortel. Vous êtes fait pour le Paradis. Si nous ſommes ſages, nous irons en Paradis. 2°. Faites-les prier matin & ſoir. Faites-leur faire ſouvent les Actes de Foi, d'Eſpérance & de Charité. (Pluſieurs peres & meres manquent en ce point.) Interrogez-les ſouvent ſur le Catéchiſme. 3°. Ne leur donnez jamais de malédictions : priez Dieu de les bénir; en les levant & en les couchant, faites ſur eux le ſigne de la Croix, en diſant : Le bon Dieu vous béniſſe, mon enfant. Ne manquez jamais de les offrir à Dieu dans la priere du matin. 4°. Ne couchez jamais vos enfans dans le lit nuptial, ni ceux de différent ſexe enſemble. 5°. Prenez garde qu'ils ne commettent quelque immodeſtie, ſeuls ou entr'eux. Lorſque vous les habillez ou déshabillez, ou que vous les changez de linge, faites-le avec modeſtie. (Cet avis eſt important.) 6°. Occupez-les de bonne heure aux ouvrages dont ils ſont capables; & ne les laiſſez pas trop courir par les rues. 7°. Souvenez-vous que ces enfans ſont comme un dépôt que Dieu vous a confié : quand on vous les a remis après leur Baptême, ils étoient en état de grace; s'ils la perdent par

votre faute, vous en répondrez à Dieu, ame pour ame : quel malheur pour eux ! quel malheur pour vous ! Quand d'autres enfans ont la petite-vérole, vous en éloignez les vôtres, de peur qu'ils ne prennent la même maladie ; empêchez-les donc de fréquenter de mauvais enfans, qui leur apprendroient le péché, qui eſt le plus grand de tous les maux. Vous craignez que votre enfant ne tombe dans le feu, craignez encore plus qu'il ne tombe en Enfer ; il ne faudroit qu'un péché mortel pour l'y faire tomber, &c. Ces avis & ſemblables, que l'Eſprit de Dieu vous inſpirera, ne ſeront pas inutiles : l'amour maternel, animé & ſoutenu par le zele du Paſteur, conſervera ces précieux enfans dans l'innocence. Notre-Seigneur aimoit tendrement les enfans ; il leur impoſoit les mains, & les béniſſoit : *Complexans, & imponens manus ſuper illos, benedicebat eos* (a).

§. XI.

Avis à donner le Dimanche des Rameaux.

Annoncez les cérémonies & les Offices que vous devez faire les quatre derniers jours de cette ſemaine, qu'on appelle la Semaine Sainte, ou la Grand-Semaine, à

(a) Mar. 10.

cauſe de la ſainteté & de la grandeur des myſteres que Notre-Seigneur a opérés cette ſemaine, qui fut la derniere de ſa vie mortelle.

On appelle *Ténebres* les Offices du ſoir des Mercredi, Jeudi & Vendredi de cette ſemaine, parce qu'ils nous rappellent le ſouvenir des Ténebres répandues ſur la terre au temps de la mort de notre Sauveur : nous devons y aſſiſter avec piété & contrition, comme nous euſſions aſſiſté à la Mort & à la Sépulture de Jeſus. Ces Offices en ſont l'Anniverſaire.

Il y a des choſes infiniment touchantes à dire ſur les prieres, les cérémonies & les uſages particuliers de l'Egliſe, dans ces derniers jours ; le peuple les entend avec plaiſir & avec édification. La longueur des Offices du matin de ce Dimanche, ne vous permet pas d'y donner ces inſtructions ; vous les placerez à Vêpres, ſi vous n'avez plus rien à dire ſur la Communion.

Faites donc à Vêpres un bon Catéchiſme ſur l'Office des Ténebres, ſur les ſolemnités du Jeudi, du Vendredi & du Samedi Saints : ce que vous ne pourrez pas dire dans ce Catéchiſme, pourra être expliqué dans la priere du ſoir, le Lundi & le Mardi de cette ſemaine ; les peuples bien inſtruits des cérémonies touchantes de la Semaine Sainte, aſſiſteront aux Offices avec les ſentimens de foi, d'admiration, de compaſſion, de douleur, de

reconnoiſſance & d'amour, dont furent pénétrées les ſaintes perſonnes qui ſuivirent Notre-Seigneur ſur le Calvaire, & qui furent préſentes à ſa mort ; tandis que ceux qui n'en ſont pas inſtruits, y aſſiſtent preſque ſans ſentiment, & avec indifférence ; ils s'en retourneront, mais ce ne ſera pas en frappant leur poitrine, comme firent ceux qui revenoient du Calvaire : *Percutientes pectora ſua revertebantur* (a).

§. XII.

Avis à donner le jour de Pâques.

Ce jour où nous honorons la Réſurrection glorieuſe de Jeſus-Chriſt, eſt la plus grande Fête de l'année ; c'eſt la ſolemnité des ſolemnités. Le Paſteur ſoutiendra la haute idée que tous ont de ce ſaint jour ; il fera regarder le myſtere de la Réſurrection de Notre-Seigneur, comme le ſujet de notre plus grande joie, comme le fondement de notre foi, l'appui de notre eſpérance, & notre plus douce conſolation dans les maux de cette vie. Ce myſtere établit la certitude de la miſſion de Jeſus-Chriſt, la vérité de ſa doctrine, la Réſurrection glorieuſe de nos corps, & toutes les récompenſes de la vie future. Ranimons une vive foi de ce myſtere glo-

(a) Luc. 23.

rieux ; conservons la douce espérance de ressusciter un jour après notre Chef ; aimons ardemment Jesus, qui, étant mort pour nos péchés, est ressuscité pour notre justification. Honorons & imitons sa Résurrection glorieuse, par notre résurrection spirituelle ; c'est-à-dire, par une vie nouvelle, une vie plus sainte & plus parfaite.

A la Messe ou à Vêpres, on pourra dire un mot sur la Procession qu'on fait à Vêpres aux fonts-baptismaux, pendant la semaine de Pâques. Cette cérémonie est fort ancienne ; elle est très-instructive. Autrefois on baptisoit solemnellement les Catéchumenes la veille de Pâques, après avoir béni l'eau, comme on la bénit encore en ce jour. Les nouveaux baptisés étoient revêtus de robes blanches, symbole de la sainteté reçue dans le Baptême ; on les conduisoit chaque jour de la semaine, au temps de Vêpres, en procession aux fonts-baptismaux, pour s'y rappeller la grace qu'ils y avoient reçue & en remercier le Seigneur ; y renouveller les engagemens qu'ils avoient pris, & s'y affermir dans la volonté de les remplir exactement toute la vie. On invitera les fideles à entrer dans les mêmes sentimens, pendant qu'on chante aux fonts-baptismaux les Pseaumes *Laudate, pueri*, & *In exitu Israël* : ils emploieront ce temps à remercier Dieu de la grace de leur Baptême, à en renouvel-

ler les vœux, & à demander pardon des fautes qu'ils ont commises contre ces vœux.

Si, entre les Vêpres & la Bénédiction, un Prêtre montoit en chaire, où il feroit à haute voix le renouvellement des promesses du Baptême, on en feroit édifié; plusieurs rempliroient ce devoir, auquel on ne pense pas assez : on perd facilement l'innocence du Baptême; on en viole souvent les engagemens, parce qu'on n'estime pas assez la grace qu'on y a reçue, & qu'on oublie les promesses qu'on y a faites.

La veille de la Pentecôte, on baptisoit solemnellement les Catéchumenes, comme la veille de Pâques; c'est pour cela qu'on a continué à faire, la veille de la Pentecôte, la Bénédiction solemnelle des eaux du Baptême. Cette cérémonie peut également fournir l'occasion d'inviter au renouvellement des vœux du Baptême.

§. XIII.

Avis à donner pour la saison du printemps.

Ces avis sont spécialement pour deux sortes de personnes; pour ceux qui travaillent aux ouvrages de la campagne, & pour les Bergers.

On recommandera aux premiers, 1°. de ne pas omettre la priere du matin & du soir, quoiqu'ils aillent à l'ouvrage de grand matin, & qu'ils reviennent souvent fort tard,

& accablés de fatigue : ils doivent cependant commencer & finir la journée par la priere ; c'eſt la pratique des perſonnes qui ont la crainte de Dieu, & qui s'occupent ſérieuſement de leur ſalut.

2°. De ſanctifier toutes leurs actions, en les offrant à Dieu dès le matin ; on les invitera à renouveller de temps en temps cette offrande ; on leur fera remarquer par combien de motifs ils peuvent, non-ſeulement ſanctifier ces actions, mais en augmenter le mérite : motif d'amour de Dieu, ſi vous travaillez pour lui plaire ; motif de reconnoiſſance, ſi vous lui offrez votre travail pour le remercier ; motif de pénitence, ſi vous ſoutenez le poids du travail, en ſatisfaction de vos péchés ; motif de charité propre, ſi vous travaillez pour gagner le Ciel ; motif d'amour du prochain, quand vous offrez votre travail pour obtenir ſa converſion, pour lui obtenir quelque grace ou quelque vertu : vos actions ainſi faites, honorent Dieu, & ſervent beaucoup à votre ſalut. Chaque action a la bonté du motif qui nous fait agir, & autant de bontés différentes, qu'il y a de motifs différens par leſquel nous agiſſons, de ſorte que, dans la mêm action, on peut avoir le mérite de pluſieur vertus.

Qu'il eſt important de bien faire com prendre à toutes ſortes de perſonnes, & ſur-

tout aux gens de travail & au ſimple peuple ces trois choſes! La premiere, combien il leur eſt néceſſaire de ſanctifier toutes leurs actions, même les plus communes & les plus baſſes : la ſeconde, comment ils peuvent les ſanctifier : la troiſieme, combien il leur eſt facile de le faire. Le Paſteur qui aura réuſſi en ce point, aura la douce conſolation de croire qu'il a appris à ſes Paroiſſiens la ſcience du ſalut, la voie abrégée du Ciel, & qu'il eſt à la tête d'une multitude de prédeſtinés : *Sive ergò manducatis, ſive bibitis, ſive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite* (a). Tâchons de bien faire tout ce que nous faiſons : *In omnibus operibus tuis præcellens eſto* (b). Deux ou trois bons Prônes de ſuite ſur ce ſujet, ſeroient peut-être plus utiles que pluſieurs Sermons travaillés ſur des matieres diſparates : encore une fois, voilà la ſcience-pratique du ſalut, ſur-tout pour les perſonnes qui travaillent beaucoup, & qui liſent & réfléchiſſent peu.

3°. Invitez-les à chanter des Cantiques ſpirituels, des Pſeaumes & des Hymnes au Seigneur, en allant aux champs, pendant leur travail, & en revenant à la maiſon. Ces Cantiques & ces Hymnes, pleins des plus vifs ſentimens de piété, l'inſinuent & a nourriſſent dans le cœur de ceux qui les

(a) 1. Cor. 10. (b) Eccli. 33.

chantent; ils édifient ceux qui les entendent, & les invitent à bénir le Seigneur. Nous avons déjà remarqué en traitant du Catéchiſme, combien les Cantiques ſpirituels étoient néceſſaires pour faire ceſſer le déſordre des chanſons obſcenes. Appliquez-vous donc à faciliter l'uſage des Cantiques; tâchez de le rendre univerſel dans la Paroiſſe. Pour y réuſſir, faites-en chanter au commencement de la Priere du ſoir, au commencement du Catéchiſme, à la Congrégation des hommes & des garçons, à la Conférence des filles. Faites acheter par les parens des livres de Cantiques; donnez-en aux pauvres; diſtribuez-en pour prix au Catéchiſme.

4°. Recommandez aux perſonnes de travail, de ſe rappeller de temps en temps le ſouvenir de Dieu & des fins dernieres. Pour leur en faciliter la pratique, propoſez-leur quelque méthode aiſée, qui ſoit à leur portée; par exemple, au ſon de l'horloge, & quand on ſonne l'*Angelus*, dites-vous intérieurement : » Dieu me voit; je ſuis en ſa » préſence; ne lui ai-je point manqué de » reſpect?.... Les heures paſſent, la mort » avance, je cours à l'éternité; ſuis-je en » état de paroître devant Dieu? Ne ſuis-je » point en état de péché mortel?.... En » regardant le Ciel, dites : Si je gagne le » Paradis, j'aurai aſſez fait; tout ſera ga-

» gné : je ne veux plus travailler que pour » cela, &c. »

Vous pourriez les inviter à aller au travail, & à en revenir, non pas réunis & assemblés, mais à quelque distance les uns des autres, en silence, s'occupant de leur salut, récitant quelques prieres vocales, comme le Chapelet, les prieres de leurs Confrèries, & même celles du soir & du matin, lorsque la multitude des ouvrages ou le sommeil a empêché ou empêchera de les réciter à la maison. S'ils s'occupent ainsi en allant & en revenant, ils éviteront les médisances, les chansons & les paroles peu modestes, les libertés & les familiarités dangereuses entre les jeunes gens de différent sexe, & les autres abus qu'on ne se permet que trop souvent au retour des champs, sur-tout dans les temps des foins, des moissons & des vendanges.

5°. Recommandez-leur fortement de ne point anticiper sur les héritages d'autrui; de ne les point endommager, ni par eux-mêmes, ni par leur bétail; de ne se permettre, ni jurement, ni malédiction, mais de souffrir dans un esprit de pénitence les intempéries de l'air, la fatigue du travail, la difficulté de conduire les animaux, la contrariété des voisins, la mauvaise humeur de ceux avec qui ils travaillent; de ne parler de personne en mauvaise part, & de ne proférer aucune

parole contraire à la modestie : tous ces articles sont de la plus grande nécessité.

Pour les y déterminer, proposez-leur ces motifs ou de semblables, selon que l'Esprit du Seigneur vous les inspirera. 1°. » Dieu » vous voit ; il est présent ; voudriez-vous » sous ses yeux, dans le sein même de la » divinité, faire une injustice, dire de mau- » vaises paroles ? Quoi ! vous feriez, vous » diriez en la présence de Dieu ce que vous » n'oseriez ni dire ni faire en présence d'une » personne que vous respecteriez...? 2°. Que » gagnez-vous par ces mauvais mots, que » vous appellez juremens, par vos malé- » dictions ? Voulez-vous tenir le langage de » l'Enfer, où on ne fait que maudire & » blasphêmer ? Est-ce donc là le langage d'un » Chrétien ? Jesus-Christ ne maudissoit per- » sonne, lors même qu'on l'accabloit de ma- » lédictions ; il ne menaçoit pas même ceux » qui le faisoient mourir injustement ; il prioit » pour ses bourreaux : *Cùm malediceretur, non* » *maledicebat ; cùm pateretur, non commi-* » *nabatur ; tradebat autem judicanti se in-* » *justè* ... (a). 3°. Si vous ne voulez rien souf- » frir, renoncez donc au Paradis ; Jesus- » Christ n'y est entré que par les souffrances : » *Oportuit pati Christum, & ità intrare in* » *gloriam suam* (b). Il n'y a pas d'autre

(a) 1. Pet. 2. (b) Luc. 24.

» porte pour y entrer après lui : *Per multas* » *tribulationes oportet nos intrare in regnum* » *Dei* (a). 4°. On a béni votre langue dans » la cérémonie de votre baptême : *Benedico* » *os tuum ;* elle a été ſanctifiée par la Com- » munion, lorſqu'elle a touché le Corps de » Jeſus-Chriſt ; quelle horreur ſi vous pro- » faniez cette langue par des imprécations, » par des paroles déshonnêtes ...! 5°. Vous » ſouffrez, vous avez tant de peines, vous » en êtes quelquefois accablé ; voulez-vous » donc par vos impatiences, par vos ma- » lédictions, perdre tant de travaux ...? En » ſouffrant avec impatience, avec colere, » vous ſouffrez encore plus, & vous ne » gagnez rien pour le Ciel.... » 6°. On peut auſſi leur rappeller l'exemple de Job & des Saints Martyrs, la briéveté des peines de la vie, & l'éternité de la récompenſe : Voyez le Chap. V, de l'Epître de Saint Jacques.

Dans les avis pour le printemps, n'oubliez pas les Bergers. Outre ce qui peut leur convenir dans tout ce qu'on vient de dire, on doit encore leur recommander pluſieurs choſes, dont l'exécution dépend ſouvent autant des peres & meres, des maîtres & maîtreſſes, que des Bergers même.

1°. Avertiſſez-les d'aſſiſter, au moins à tour, à la ſainte Meſſe, les jours de Fête,

(a) Act. 14.

& de ſanctifier ces ſaints jours par des prieres, par le Chapelet récité, ou enſemble, ou en particulier, par la lecture de leur Catéchiſme, par des Cantiques ſpirituels, ſur-tout pendant le temps des Offices où ils ne peuvent pas aſſiſter.

2°. Invitez-les à la fréquentation des Sacremens: ils s'en éloignent plus facilement pendant la ſaiſon du printemps & de l'été, où ils ſont occupés de la garde des troupeaux; c'eſt alors qu'ils en ont plus beſoin, parce qu'ils ſont plus expoſés à offenſer Dieu.

3°. Preſſez-les d'aſſiſter au Catéchiſme; & pour leur faciliter cet exercice, ſi votre Paroiſſe eſt comme raſſemblée auprès de votre Egliſe, chantez Vêpres vers une heure après midi; les Bergers pourront aſſiſter & à Vêpres & au Catéchiſme qu'on y fera; ils conduiront enſuite leur bétail à la pâture. Si la Paroiſſe eſt écartée, faites le Catéchiſme ou à la Meſſe après l'Evangile; ou à midi, ou midi & demi; mais comme les grandes perſonnes n'aſſiſtent gueres au Catéchiſme, quand on le fait hors du temps de la Meſſe ou des Vêpres, & qu'elles ont cependant beſoin de cette inſtruction, votre zele vous engagera à faire de temps en temps d'autres Catéchiſmes à la Meſſe ou à Vêpres, afin que la Paroiſſe aſſemblée puiſſe en profiter.

4°. Inſpirez-leur de s'occuper de quelque ouvrage manuel pendant qu'ils ſont aux champs;

voyez, ſuivant la nature du pays, de quoi ils ſont capables, & ce qu'ils peuvent faire. L'oiſiveté, qui eſt par-tout ſi dangereuſe, l'eſt encore plus pour de jeunes gens, réunis & déſœuvrés, au milieu des bois & des campagnes.

5°. Engagez les Bergers à ne pas aller aux champs avec les Bergeres, à n'y pas être avec elles, à n'en pas revenir enſemble le ſoir ou la nuit : ce mêlange ſeroit fort dangereux ; il occaſionneroit des liaiſons & des attaches, & ſouvent des crimes énormes. Les dérangemens de la jeuneſſe ont d'étranges ſuites ; il n'eſt pas aiſé d'en arrêter le cours. Un Paſteur zélé donne tous ſes ſoins pour les prévenir : heureux, s'il y réuſſit !

Après avoir ainſi donné ſes avis ; après avoir preſſé fortement les peres & meres de les faire obſerver par leurs enfans & leurs domeſtiques, le Paſteur veillera ſur l'exécution ; & s'il apperçoit que quelques-uns ſeulement ne s'y rendent pas, il leur parlera en particulier & à leurs maîtres ; mais s'il apprend que ſes avis ſont mépriſés par le plus grand nombre, il pourra en faire ſes plaintes à l'Egliſe, & charger de nouveau les peres & les maîtres de faire obſerver ce qu'il leur a demandé de la part de Dieu, & pour leurs propres intérêts.

On peut rappeller en ce temps l'avis qu'on a donné aux maîtres & maîtreſſes ſur le choix des domeſtiques.

§. XIV.

Avis à donner à la Fête de l'Invention de la Sainte-Croix.

Il est d'usage dans les Paroisses du Diocese de Besançon, de bénir en ce jour des croix que les fideles présentent, & qu'ils plantent ensuite dans leurs héritages. On en conserve aussi une dans chaque maison. Cette pratique est sainte ; on honore ainsi Jesus attaché à la Croix pour notre amour ; on fait une profession publique de la foi en Jesus-Christ, & de la qualité de Disciple de ce Dieu Sauveur. Cette même pratique nous est fort utile, 1°. Parce qu'en nous rappellant l'amour d'un Dieu mort pour nous, elle nous rappelle l'obligation où nous sommes de ne vivre plus que pour lui : *Ut & qui vivunt, jàm non sibi vivant; sed ei qui pro ipsis mortuus est & resurrexit* (a). 2°. Elle nous fait souvenir qu'étant les Disciples d'un Dieu crucifié, nous devons l'imiter, porter notre croix, & crucifier notre chair avec ses convoitises. 3°. Le démon a été vaincu par la vertu de la croix ; c'est par cette même vertu que nous le chasserons de nos maisons & de nos héritages. 4°. La présence & la vue de la croix

(a) 2. Cor. 5.

nous ſerviront pour réſiſter aux tentations. Comment oſerions-nous pécher à la vue de cet inſtrument de notre ſalut ? Voilà quelques conſidérations qu'il convient de propoſer aux fideles avant ou après la bénédiction des croix.

Il eſt encore d'uſage dans preſque toutes les Paroiſſes du même Dioceſe, de réciter la Paſſion de Notre-Seigneur, chaque jour avant la Meſſe, depuis la Fête de l'Invention juſqu'à celle de l'Exaltation de la Sainte-Croix, pour obtenir de Dieu, par les ſouffrances de Jeſus, la conſervation des fruits de la terre. Les fideles donnent au Paſteur, qui la récite, une rétribution qui eſt réglée. Comment pourroit-il recevoir cette rétribution, s'il omettoit la récitation de la Paſſion, ou s'il la récitoit avec précipitation & ſans attention ?

Lorſque le Dimanche avant la Fête de la Sainte-Croix, il annonce qu'il récitera la Paſſion de Notre-Seigneur, il doit inviter les fideles à méditer ſur les ſouffrances du Sauveur, pendant qu'on récite l'hiſtoire de la Paſſion; ils peuvent le faire, ſoit qu'ils ſoient à l'Egliſe, ſoit qu'ils ſoient dans leurs maiſons ou à la campagne; c'eſt pour les exciter à ces pieux ſentimens qu'on tinte la cloche, pendant que le Prêtre récite la Paſſion à l'Autel, avant la Meſſe. S'il médite lui-même attentivement ſur la Paſſion qu'il ré-

cite, il ſera en état de célébrer dignement la Sainte Meſſe, qui eſt le même ſacrifice que celui qu'offrit Jeſus ſur le Calvaire.

§. XV.

Avis à donner pour le temps des Rogations.

On appelle Rogations les trois jours qui précedent la Fête de l'Aſcenſion : ils ſont conſacrés par l'Egliſe à la priere & à l'abſtinence des viandes; autrefois on jeûnoit ces trois jours. Cette dévotion fut établie en France au cinquieme ſiecle, par Saint Mammert, Evêque de Vienne : elle fut enſuite adoptée par toute l'Egliſe. On doit donc avertir les peuples que les prieres publiques & les proceſſions qu'on fait en ces jours, ſont pour obtenir la converſion des pécheurs, la ceſſation des maux publics, & la conſervation des fruits de la terre; on les invitera à aſſiſter à ces exercices de religion avec une tendre piété & avec un cœur contrit & humilié. Ceux qui ne pourroient pas y aſſiſter, pourroient au moins réciter en particulier quelques autres prieres, comme les Pſeaumes Pénitentiaux, les Litanies des Saints, le Chapelet, &c. qu'ils uniroient aux prieres publiques de l'Egliſe.

Le Paſteur fait en ce temps des Bénédictions & des Proceſſions; il inſtruira les peu-

ples des vues de l'Eglise dans ces sortes de cérémonies, pour les faire entrer dans ces vues, & leur rendre par-là plus utiles ces anciennes pratiques de religion. Nous allons traiter briévement de l'une & de l'autre en particulier; mais on doit faire remarquer en général aux fideles, que les gelées, les grêles, la stérilité & la désolation des campagnes sont souvent des fléaux de la Justice de Dieu, qui punit nos péchés & l'abus que nous faisons de ses biens; & que le vrai moyen d'obtenir l'effet de nos prieres & de nos processions, c'est une véritable pénitence.

§. XVI.

Avis à donner sur les Bénédictions des maisons, des finages & des animaux.

On trouve dans les Rituels les prieres & les cérémonies dont sont composées ces trois sortes de Bénédictions. Le Pasteur, en les lisant attentivement, peut y remarquer facilement ce qu'il doit dire avant & après la Bénédiction, pour l'édification des assistans. En leur expliquant, en langue vulgaire, ce qu'il doit dire en latin, il leur fera connoître le dessein de l'Eglise; il les fera entrer dans ses vues, & dans les dispositions qu'elle suppose, & qu'elle exige de ceux qui esperent recevoir les graces qu'elle demande pour eux.

La Bénédiction des maiſons eſt ancienne & reſpectable. Saint Charles, après la peſte de Milan, fit avec ſolemnité la Bénédiction de toutes les maiſons; il l'annonça à ſon peuple comme une ſource de graces; il voulut que chaque Curé inſtruisît ſes Paroiſſiens ſur ce ſujet le Dimanche qui précéderoit la cérémonie.

Le Paſteur, qui ſera invité à faire la Bénédiction d'une maiſon, repréſentera à ceux qui la demandent, que cette cérémonie eſt inſtituée pour conſacrer au Seigneur la nouvelle maiſon qu'on vient de bâtir, & y attirer ſa Bénédiction ſur ceux qui l'habiteront, & pour purifier les anciennes maiſons, ſi ſouvent ſouillées par nos péchés; pour en chaſſer le démon, que pluſieurs y font regner par les déſordres qu'ils y commettent; & pour attirer de nouveau les graces de Dieu ſur les perſonnes, ſur les biens & les entrepriſes de ceux qui les habitent.

Si la crainte de Dieu regne dans la famille, dont on bénit la maiſon, on peut y dire des choſes conſolantes; mais on pourroit en dire de triſtes, d'effrayantes même à ceux qui font ſervir leur maiſon au crime; qui retirent chez eux la jeuneſſe libertine; qui y forment les aſſemblées des joueurs, des ivrognes, des hommes injuſtes, des ſcandaleux, &c. N'eſt-il pas à craindre que la voix de tant de crimes ne crie plus haut que celle du Père qui prie?

Cette Bénédiction des maisons demande des dispositions de la part des fideles; elle en suppose dans le Prêtre. Ceux dont on doit bénir la maison, seront avertis de purifier leur cœur du péché: on leur fera remarquer que Dieu est plus jaloux de la sainteté de nos ames, que de la pureté de nos maisons, & qu'il ne refuse jamais sa Bénédiction à ceux qui la lui demandent avec un cœur pur. Il conviendroit qu'ils reçussent les Sacremens, au moins les chefs de la famille. Il n'y aura dans leur maison ni tableaux indécens, ni mauvais livres; on n'y permettra ni assemblées dangereuses, ni jeux défendus, ni aucune autre occasion de péché; tout cela formeroit des obstacles à la Bénédiction qu'on demande. On recommandera aux chefs de la famille de faire la priere en commun; de se pourvoir de quelques livres de piété, de crucifix & d'images, qu'ils placeront dans leurs chambres. Pendant la cérémonie toute la famille sera à genoux, unissant ses prieres à celles de son Pasteur. Celui-ci fera la Bénédiction à l'heure la plus commode, afin que tous puissent y assister; & pour rendre son ministere plus utile, il soutiendra ses prieres par la pureté de son cœur, par sa piété, sa gravité & sa modestie. S'il y portoit un cœur souillé, s'il y paroissoit dans la dissipation, si la cérémonie étoit précédée ou suivie d'un repas que la tempérance ne sanctifieroit pas,

la

la Bénédiction ſeroit changée en malédiction.

Quand on fera l'exorciſme *contra inſecta, aliaque nociva animalia*, on exhortera, avant la cérémonie, les aſſiſtans à la pénitence. Les prieres que l'Egliſe y emploie, ſont pleines de ces ſentimens de pénitence, & de l'humble aveu que nos péchés n'ont que trop mérité les fléaux de la divine Juſtice qui nous punit.

Les peuples prient ſouvent Meſſieurs les Paſteurs de bénir leurs troupeaux; il convient de ſe rendre à leur invitation; mais on profitera de cette occaſion pour leur donner des avis ſur deux abus très-fréquens parmi les gens de la campagne, qui ſont les malédictions qu'ils donnent à leurs beſtiaux, & les dommages qu'ils leur laiſſent faire.

§. XVII.

Avis à donner ſur les Proceſſions.

Les Proceſſions ſont une cérémonie ſainte; l'uſage en eſt très-ancien dans l'Egliſe. Tertullien, Saint Ambroiſe, Saint Auguſtin, &c. en parlent. Notre Rituel, au titre des Proceſſions, marque les inſtructions qu'il convient de donner aux fideles pour ſanctifier les Proceſſions; s'ils ſont bien inſtruits de l'eſprit des différentes Proceſſions, auxquelles on les invite, & des diſpoſitions avec leſquelles

ils doivent y assister, la plupart y assisteront avec modestie, avec dévotion, dans un esprit de confiance, de pénitence ou d'actions de grace; Dieu exaucera leurs vœux; ils s'en retourneront consolés, édifiés & bénis du Seigneur: mais s'ils ne sont pas instruits & exhortés, on fera les Processions sans piété, sans religion, peut-être même avec scandale.

Les Processions, qu'on fait hors de la Paroisse, ne doivent pas être trop fréquentes, elles ne doivent pas aller à des lieux trop éloignés. Le désintéressement fait toujours honneur à un Pasteur; c'est ici une de ces occasions, où il est plus à propos de le faire paroître. Contester sur la rétribution d'une Procession, c'est faire penser aux Paroissiens que le Pasteur est plus occupé d'un petit gain, que zélé pour attirer la Bénédiction de Dieu sur son troupeau. Si l'Echevin, ou un autre député de la Paroisse, offre un repas après la Procession, il seroit prudent de remercier. Si on croit devoir l'accepter, on s'y comportera avec gravité, avec une parfaite sobriété: on prendra garde que le Maître d'Ecole, ou quelque autre, ne donne dans l'excès.

§. XVIII.

Avis à donner pour la Fête-Dieu.

Annoncez cette Fête le Dimanche de la Très-Sainte Trinité: expliquez les motifs de

ſon inſtitution ; les diſpoſitions & les pratiques, par leſquelles les fideles pourront répondre à l'intention de l'Egliſe. Donnez une haute idée de cette Octave ſolemnelle, toute conſacrée à la gloire de Jeſus dans l'Euchariſtie. Célébrez-la avec toute la majeſté que peut inſpirer la Religion : *Quantùm potes, tantùm aude ; quia major omni laude, nec laudare ſufficis.*

Le Très-Saint Sacrement de l'Autel fut inſtitué le Jeudi Saint ; l'Egliſe en fait encore tous les ans la Fête le même jour ; mais comme elle eſt alors preſque toute occupée de la Paſſion de ſon Sauveur, & qu'elle ne peut y donner toutes les marques de joie & de reconnoiſſance que mérite un ſi grand bienfait, elle en a renvoyé la Fête à ce Jeudi ; c'eſt une de ſes plus grandes ſolemnités ; elle veut, par tout cet appareil pompeux & religieux, 1°. rendre publique & plus ſenſible ſa foi ſur ce myſtere, & condamner l'erreur des hérétiques, qui ont oſé combattre ce dogme de notre foi : 2°. Ranimer dans ſes enfans les ſentimens de reſpect, d'amour & de reconnoiſſance qu'ils doivent à Jeſus, pour s'être ainſi donné à nous dans ce Sacrement : 3°. Lui faire ſolemnellement amende honorable pour tant d'outrages qu'il reçoit dans le Sacrement même de ſon amour, non-ſeulement de la part des hérétiques, mais de la part même des Catholiques, qui ſont pro-

feſſion de l'y croire préſent, & qui l'y outragent ſi ſouvent par leurs irrévérences en ſa préſence, & par les ſacrileges des Communions indignes.

C'eſt pour ces fins ſi intéreſſantes, qu'on orne les Egliſes pendant cette Octave avec tant de propreté & de décence; qu'on expoſe tous les jours, matin & ſoir, le Très-Saint Sacrement; qu'on le porte ſolemnellement en proceſſion dans les rues: ces Proceſſions ſont un témoignage de notre foi, une proteſtation de notre reſpect & de notre amour; elles ſont le triomphe de Jeſus-Chriſt & de ſa Religion ſur les hérétiques qui refuſent de l'y adorer, & ſur les Chrétiens indévots qui négligent ce Sacrement, ou qui s'en approchent ſans diſpoſition.

Invitez les fideles à aſſiſter avec plus d'exactitude & de piété, pendant cette Octave, à tous les Offices de l'Egliſe; à entendre tous les jours plus dévotement la Sainte Meſſe; à recevoir, matin & ſoir, la Bénédiction de Notre-Seigneur; à le viſiter plus ſouvent; à faire plus affectueuſement la Communion ſpirituelle; & ſur-tout à faire avec plus de préparation la Communion ſacramentelle. Invitez-les à aſſiſter aux Proceſſions avec toute la piété & la modeſtie poſſibles; à y prier avec ferveur, tant pour leurs propres beſons, que pour les beſoins publics; à y demander pardon pour les blaſphêmes des hé-

rétiques, pour les profanations des Catholiques, & pour tous les péchés qui ont été commis dans les lieux où Jeſus-Chriſt eſt porté en triomphe, & qu'il veut bien ſanctifier par ſa préſence.

C'eſt en ce temps qu'il conviendroit de faire un bon Catéchiſme ou un Prône, ſur la viſite au Très-Saint Sacrement. On y expliqueroit les motifs de cette dévotion, & on y propoſeroit une méthode facile pour la bien faire. Bourdaloue en parle judicieuſement dans ſa retraite : il faudroit auſſi inſtruire ſur la Communion ſpirituelle, expliquer comment on doit la faire, & rendre ſenſibles les avantages qu'on en reçoit : le Saint Concile de Trente en parle avec eſtime. Seſſ. 13, Chap. VIII.

Le Paſteur ne négligera rien pour établir & ſoutenir dans ſa Paroiſſe la dévotion au Très-Saint Sacrement. S'il y réuſſit, il a beaucoup gagné ; s'il a inſpiré une vive foi de ce Myſtere, & un vrai amour pour Jeſus, toujours réellement préſent pour nous ſur le Saint Autel, il verra avec conſolation ſes Paroiſſiens ſaintement empreſſés à aſſiſter aux divins Offices ; n'y paroître qu'avec une religieuſe modeſtie ; multiplier, autant qu'il leur eſt poſſible, leurs viſites à Notre-Seigneur ; eſtimer la Communion comme une des plus grandes graces de la vie ; vivre plus ſaintement pour ſe procurer plus ſouvent cet avantage ineſtimable.

Pour les conſerver dans ces bons ſentimens, il leur expliquera de temps en temps cette conſolante invitation de Notre-Seigneur : *Venite ad me, omnes, qui laboratis, & onerati eſtis, & ego reficiam vos.* (a). Il leur fera remarquer que la fréquente Communion, bien faite, eſt le principe de la vie ſpirituelle & parfaite, & que c'eſt Jeſus lui-même qui nous l'apprend : *Qui manducat me, & ipſe vivet propter me.... qui manducat hunc Panem, vivet in æternum* (b). Ce Paſteur lira & relira toute ſa vie le quatrieme livre de l'Imitation; tout plein des ſentimens de ce livre preſque divin, il les communiquera facilement aux autres. Mais, ſi la dévotion au très-ſaint Sacrement n'eſt pas établie dans une Paroiſſe, il n'y aura ni piété, ni dévotion; l'éloignement de ce Sacrement, la pareſſe à le viſiter, le dégoût des divins Offices, & les irrévérences qu'on s'y permettra, de fréquentes abſences, &c. n'annonceront que trop une foi languiſſante & preſque éteinte : *Niſi manducaveritis Carnem Filii hominis.... Non habebitis vitam in vobis* (c).

(a) Matth. 11.
(b) Joan. 6.
(c) Ibid.

§. XIX.

Avis à donner pour le temps des foins, des moissons, des vendanges & des semailles.

On rappellera, en ces différens temps, en tout ou en partie, suivant le besoin, les avis qu'on a donnés pour la saison du printemps: le Pasteur usera encore d'une plus grande vigilance, pour prévenir les fautes qu'on se permet plus facilement dans ces temps. Pendant les foins & les moissons, il y a beaucoup de dissipation, de légéreté, de familiarité même parmi les ouvriers, plus encore dans le temps des vendanges; s'ils ne sont pas instruits, & bien avertis, ils se permettront des discours obscenes, & des libertés scandaleuses.

En certains endroits, dans le temps des semailles, les jeunes gens conduisent le bétail aux champs, dès les deux heures après minuit; ils l'y conduisent encore le soir, & l'y gardent jusqu'à neuf ou dix heures: ce ne sont pas ordinairement des enfans de dix à douze ans, qui, à ces heures, suivent le bétail; ce sont de grands garçons & de grandes filles; s'ils se rencontrent, s'ils passent ainsi ensemble une grande partie de la nuit, à quoi ne sont-ils pas exposés? Quel danger pour de jeunes gens, dans les ténebres, éloignés de leurs

parens, & de ceux qui peuvent les contenir, &c. ? Le Pasteur exhortera les garçons à s'éloigner des filles, ensorte qu'on ne se trouve point ensemble. Après avoir donné ses avis au Prône, il les réitérera à la Conférence des filles. Ceci est de grande conséquence.

On recommandera aux chefs de famille, de bien faire le choix des ouvriers qu'ils voudront employer. Ces nouveaux venus dans une famille, sont curieux & plus hardis que ceux qui y sont habituellement; s'ils sont dérangés, s'ils ont le cœur gâté, ils feront en huit ou quinze jours des désordres affreux dans une famille; ils feront perdre la pudeur aux enfans & aux domestiques, &c. Ah! il vaudroit mieux perdre une partie de la moisson, & même toute la moisson, que de perdre les ames rachetées par le sang de Jesus-Christ.

On leur recommandera encore de veiller constamment sur leurs ouvriers, & de congédier aussitôt celui ou ceux qu'ils connoîtront être scandaleux ou dérangés : *Si quis suorum, & maximè domesticorum, curam non habet, fidem negavit, & est infideli deterior* (a). Ils ne permettront pas que les garçons & les filles couchent dans des endroits, où trop de proximité les exposeroit au danger de tomber dans l'impureté. Ce

(a) 1. Tim. 5.

dernier avis doit être donné bien diſcrètement ; il vaudroit mieux le donner à la Congrégation des hommes, à la Conférence des femmes, & en particulier à ceux qui en ont beſoin, que de le donner en chaire.

Après la récolte, on rappellera aux fideles qu'ils doivent remercier le Seigneur, de qui ils ont reçu des biens qu'il ne nous devoit pas, & dont nous nous étions peut-être rendus très-indignes. Le devoir de la reconnoiſſance, ce devoir ſi juſte, eſt très-mal rempli. Eſt-on menacé de ſéchereſſe, de grêle ou de quelqu'autre fléau, on recourt à Dieu, on fait célébrer des Meſſes, on donne des Bénédictions, on va en proceſſion : le fléau a-t-il ceſſé ? une abondante récolte eſt-elle faite ? On ne penſe pas à en rendre graces ; telle eſt l'ingratitude de l'homme. C'eſt au Paſteur à rappeller le devoir de la reconnoiſſance, & à faire remercier le Seigneur, qui pourvoit avec tant de bonté à tous nos beſoins. Si ce Paſteur inſinue qu'il faudroit chanter une Meſſe d'action de graces, on croira peut-être qu'il a plus en vue la rétribution qu'il en recevra, que le devoir religieux qu'on remplira : quelle indignité, s'il agiſſoit par une vue ſi baſſe !

§. XX.

Avis à donner sur la Fête de tous les Saints, & sur la Commémoraison des Morts.

1°. Enseignez aux fideles les fins que se propose l'Eglise dans la célébration de la Fête qu'on nomme la Toussaint : elle veut, 1°. honorer tous les Saints qui sont dans le Ciel ; elle veut que tant de Saints de tous les états, qui ne sont pas connus, & tant d'autres qui le sont, mais dont on ne peut faire une Fête particuliere dans le cours de l'année, soient du moins honorés tous ensemble par une même Fête : quelle consolation, en pensant qu'il y a parmi ces Saints de nos parens, de nos amis, des personnes avec qui nous avons vécu, que nous honorons en ce jour ! 2°. Cette Fête est instituée pour ranimer & soutenir notre espérance, par la vue du bonheur de tant de millions de prédestinés qui nous attendent dans le Ciel. 3°. Pour nous exciter à la vertu, à la pratique de nos devoirs, par les exemples de tant de personnes de tout sexe, de tout âge, de tout pays, de toute condition, qui se sont sanctifiés ; pourquoi ne ferions-nous pas ce qu'ils ont fait ? Combien qui étoient du même état que nous ? qui avoient les mêmes passions, les mêmes tentations que nous ? Ils

n'ont pas eu d'autres moyens que ceux que nous avons. 4°. L'Egliſe nous propoſe tous les Saints, non-ſeulement à honorer, mais auſſi à invoquer dans nos beſoins; que de graces ne devons-nous pas eſpérer par la médiation de cette innombrable multitude d'interceſſeurs? 5°. Enfin, elle veut, par cette ſolemnité, nous faire réparer les fautes commiſes pendant l'année dans les Fêtes particulieres des Saints.

Invitez votre peuple à entrer dans les vues de l'Egliſe, & à ſe propoſer dans cette Fête les mêmes fins qu'elle ſe propoſe; excitez-le ſur-tout au déſir d'imiter les Saints, au déſir de ſe ſanctifier chacun dans ſon état; mais, en leur parlant de la ſainteté, montrez-en l'obligation & la récompenſe, dites en quoi elle conſiſte, & corrigez l'erreur d'une infinité de perſonnes, qui la font conſiſter dans le don des miracles, ou dans des actions extraordinaires que Dieu inſpire à un petit nombre de Saints: détrompez auſſi ceux qui la regardent comme impoſſible parmi les gens du monde: faites-leur remarquer que les Saints ont été dans les mêmes dangers que nous; qu'ils ont eu les mêmes obſtacles à ſurmonter; que nous ſommes avec eux les membres d'un même corps, animés par le même eſprit, aidés par les mêmes ſecours, inſtruits par le même maître, & appellés avec eux au même bonheur.

Inſpirez-leur la lecture fréquente de la vie des Saints; il ſeroit à ſouhaiter que ce livre fût plus répandu dans les familles. Vous pourriez leur indiquer ici les moyens d'acquérir la ſainteté, ou les leur propoſer après avoir parlé de la récompenſe des Saints. Peut-être ne traite-t-on pas ce ſujet aſſez ſouvent.

Dans les Paroiſſes bien réglées, preſque tous ſe préparent à recevoir dans cette ſolemnité les Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie; c'eſt un excellent moyen pour bien célébrer la Fête, pour honorer les Saints, pour ſe ſanctifier ſoi-même, & pour ſoulager les défunts, dont on fait le lendemain la Commémoraiſon.

2°. On fera remarquer aux fideles que l'Egliſe, qui prie tous les jours pour les morts, dans la célébration de la ſainte Meſſe, a ſpécialement conſacré un jour de l'année à leur ſoulagement général; elle a choiſi, pour ce devoir de piété, le lendemain de la Touſſaint, pour montrer l'union qui eſt entre les membres de l'Egliſe triomphante dans le Ciel, de l'Egliſe ſouffrante dans le Purgatoire, & de l'Egliſe militante ſur la terre.

On les invitera à entrer dans les vues de l'Egliſe, & à prier en ce jour, non-ſeulement pour leurs parens, leurs amis, leurs bienfaiteurs, mais généralement pour toutes les ames qui ſont en purgatoire; ils répondront encore plus parfaitement à l'intention de

l'Egliſe, s'ils joignent à la priere quelques aumônes, quelques mortifications, ou quelques autres bonnes œuvres; elles ſeront plus utiles aux morts, ſi on les fait avec un cœur contrit & humilié.

En s'occupant en ce jour du ſoulagement des morts, il eſt bien naturel, & très-utile, de faire quelques retours ſur ſoi-même, & de penſer à la mort : Comment vivons-nous? comment mourrons-nous? ſera-ce dans l'amitié de Dieu? L'Office & les cérémonies de ce jour doivent nous inſpirer des ſentimens de pénitence, & le déſir de vivre de telle ſorte, que les prieres qu'on fera pour nous, après notre mort, puiſſent nous être utiles.

Il y a des Paroiſſes où, le jour de la Touſſaint, on chante l'Office des morts vers le temps du ſoleil couchant; les fideles en ſont touchés & édifiés; ils y aſſiſtent en grand nombre.

On ſonne les cloches dans toutes les Egliſes, le ſoir de la Touſſaint, & le lendemain matin, pour nous avertir de prier pour les morts, & de faire à ce ſujet quelques réflexions chrétiennes ſur nous-mêmes; mais c'eſt un abus de laiſſer ſonner les cloches pendant la nuit de la Touſſaint; les jeunes gens qui veillent pour cela, commettent des indécences dans le lieu ſaint; pluſieurs paſſent la nuit à boire & à jouer. On fera ceſſer la

ſonnerie au ſoleil couchant, & le lendemain matin, on ne ſonnera qu'à la pointe du jour.

Les répons *Litera me*, *Domine*, &c. ou ſemblables prieres que les fideles demandent au Prêtre pour leurs défunts, ſeroient récités ou chantés plus dévotement dans l'Egliſe, devant le Crucifix, que ſi on alloit de place en place au gré de ceux qui font prier : l'importunité de ceux qui preſſent alors pour être ſervis les premiers, trouble la dévotion.

§. XXI.

Avis à donner pour la ſaiſon de l'hiver.

La ſaiſon de l'hiver doit être ſanctifiée, auſſi bien que celle de l'été. Les trois enfans dans la fournaiſe, invitoient le froid & les glaces, auſſi bien que la chaleur & le feu, à louer le Seigneur : *Benedicite frigus & æſtus Domino.* A l'entrée de cette ſaiſon, c'eſt-à-dire, le Dimanche avant la Touſſaint, ou celui qui ſuit cette Fête, le Paſteur donnera ſes avis pour la ſanctification d'un temps où on eſt très-expoſé à offenſer Dieu : 1°. Il fera remarquer les occaſions de péché, & les déſordres qui arrivent facilement en ce temps, pour en éloigner ſon peuple ; 2°. il l'invitera à la pratique des moyens qui doivent ſpécialement ſervir à ſanctifier cette ſaiſon.

Les abus, les déſordres, les occaſions de

péché qui ſe préſentent plus ſouvent dans cette ſaiſon, ſont les veillées où ſe trouvent les jeunes gens de différent ſexe; les courſes nocturnes; les fréquentations dangereuſes; les aſſiduités; les tête à tête des garçons & des filles; les excès dans le vin; les diſputes & les batailles qui naiſſent facilement des abus qu'on vient de nommer.

1°. Les veillées, les aſſemblées nocturnes ſont ordinairement une école, où les jeunes gens perdent les vertus plus propres de leur âge, & y apprennent preſque tous les vices. L'amour de la priere, l'aſſiduité à recevoir les Sacremens, le reſpect dans le lieu ſaint, le ſoin du ſalut, une certaine délicateſſe de conſcience, une vive horreur de tout ce qui bleſſe la pureté; la tempérance, la modération dans le jeu, la douceur, l'obéiſſance & la ſoumiſſion aux parens, la charité envers le prochain, la paix avec les perſonnes de la famille & du dehors, ſont les excellentes vertus qui ſanctifient la jeuneſſe, & la rendent aimable à Dieu & aux hommes; elles doivent être, ces vertus, l'objet des vœux des jeunes gens; ils ne doivent rien omettre de ce qui peut les conſerver & les augmenter en eux; ils doivent éviter avec ſoin tout ce qui peut leur en occaſionner la perte : *Tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam* (a).

(a) Apoc. 3.

Quelque affermi que paroiſſe un jeune homme dans ces vertus, s'il fréquente les veillées, ces aſſemblées nocturnes, où ſe réunit la jeuneſſe d'un quartier, il ſera bientôt perverti; à peine y aura-t-il été trois ou quatre fois, qu'il ſera moins fidele au devoir de la priere; il ne ſort que tard de ces compagnies, avec l'eſprit rempli de frivolités, de médiſances, d'obſcénités qu'il a entendues, & des actions trop libres dont il a été le témoin ou l'auteur; peut-il, dans ces diſpoſitions, faire ſa priere, la faire avec piété, avant que de ſe mettre au lit? Vous le verrez s'éloigner des Sacremens; bientôt il n'ira plus au Confeſſeur, à qui, depuis long-temps, il avoit donné toute ſa confiance; il en cherchera un étranger, ou pour lui faire l'aveu du dérangement où les veillées l'ont fait tomber, ou pour lui cacher plus facilement des fautes qu'il ne pourroit déguiſer à ſon Paſteur, qui lui en a déjà fait des reproches, ſur ce qu'il en a appris du bruit public: il ne ſera plus aſſidu comme autrefois aux Offices de la Paroiſſe, à la Congrégation, à la Priere du ſoir; vous remarquerez en lui moins de reſpect dans le lieu ſaint, des yeux égarés, une contenance moins modeſte; ſouvent il demeurera à la porte de l'Egliſe, ou dans les endroits où s'arrête ce qu'il y a de perſonnes moins dévotes; auſſi n'a-t-il plus cette crainte de

Dieu, cette douceur, cette docilité, cette délicateſſe de conſcience, ce ſoin de ſon ſalut, qui le caractériſoient.

Comment donc eſt-il tombé dans cet état? Comment s'eſt-il ſi-tôt familiariſé avec le déſordre? Je l'ai dit; c'eſt parce qu'il a fréquenté les veillées, ces aſſemblées nocturnes, ennemies de toutes les vertus. Comment y auroit-il conſervé l'horreur qu'il avoit pour tout ce qui bleſſe la modeſtie & la pudeur? Il y a entendu & vu tant de choſes contraires à ces délicates vertus, qu'enfin il a ouvert ſon cœur au plus honteux des vices. Si, dans les premieres entrevues, il a montré de la retenue & de la crainte, on l'en a raillé, on lui a dit d'un ton impoſant, qu'il faut rire avec ceux qui rient, & n'être pas ſi ſcrupuleux; &, ſur ce déteſtable principe, il entend, il voit, il permet, il fait des choſes dont il eût rougi il n'y a que quelques mois.

Autres ſuites de ces criminelles aſſemblées: On y joue, on y boit ſouvent ſans modération. Il faut avoir de quoi fournir à la table & aux jeux; on auroit honte de paroître ſans argent, ou d'avoir obligation aux autres; les parens ne ſont pas dans l'uſage de fournir de l'argent pour ces ſortes de divertiſſemens: que fera donc un jeune homme qui en manque? Il prendra ſecrètement dans ſa maiſon, ou ailleurs, des denrées

ou de l'argent, pour fournir à ses plaisirs.

C'est encore dans ces veillées que les jeunes gens prennent cet esprit d'indépendance envers leurs parens; de hauteur & de dureté envers leurs freres & sœurs; de malignité, de médisance & d'injustice envers le prochain; c'est à la sortie de ces veillées, que plusieurs vont courir la nuit dans la Paroisse, qu'ils vont frapper aux portes & aux fenêtres de certaines maisons, où ils parlent à des personnes de différent sexe, &c.

Il est difficile qu'un Pasteur puisse régler les familles & la Paroisse, s'il permet ces sortes de veillées, & ces courses nocturnes; il en éloignera donc autant qu'il pourra, non-seulement dans ses avis publics, mais encore dans les avertissemens secrets, & dans la correction qu'il fera à ceux qui y manqueront. Un pere qui reçoit dans sa maison la jeunesse de la Paroisse, ou qui permet à ses garçons de fréquenter les veillées, doit être sérieusement averti par son Pasteur & par son Confesseur; & s'il ne se rend pas à leurs avis, il est indigne des Sacremens: on doit aussi différer l'absolution aux jeunes gens qui s'obstinent à fréquenter ces assemblées.

2°. L'oisiveté de l'hiver occasionne encore des fréquentations trop libres entre les jeunes gens de différent sexe; le Pasteur ranimera sa vigilance sur ces personnes pour prévenir ou pour arrêter les suites de ces fréquenta-

tions : il donnera aux peres & meres & aux jeunes gens, qui ſont en âge de ſe marier, des avis & des regles de prudence, afin qu'ils ſe fréquentent ſans danger, & qu'ils n'offenſent pas le Seigneur en ſe préparant à un établiſſement, où ils ne feront leur ſalut qu'autant qu'ils ſeront bénis de Dieu. S'il réuſſit à régler les fréquentations qui précedent le mariage, il empêchera beaucoup de crimes : les époux recevront dignement le Sacrement ; dociles aux graces qui en ſont les effets, ils vivront chrétiennement, ils élèveront ſainte-ment leurs enfans, & la Paroiſſe de ce Paſteur ſe remplira de bons Chrétiens qui feront ſa conſolation.

On ne devroit commencer aucune fréquentation pour le mariage, qu'après avoir conſulté Dieu par la priere ; c'eſt à lui de nous appeller à un état plutôt qu'à un autre. On conſultera auſſi ſon Paſteur & ſon Confeſſeur ; ils aideront par leurs lumieres à connoître la vocation divine ; enfin on conſultera ſes pere & mere, & on ne fréquentera qu'avec leur permiſſion ; mais ils ne permettront pas à leur fille d'être ſeule avec un jeune homme ; ils ne permettront pas à leur garçon d'aller voir, à des heures indues, ou dans des lieux écartés, la perſonne, avec qui il projette un établiſſement ; ce jeune homme, s'il eſt ſage, ne lui parlera point ſeul à ſeul ; il peut lui parler ſans être entendu, mais il doit être

dans un lieu où il puiſſe toujours être vu ; quand il lui parle ; il n'entrera jamais la nuit dans ſa chambre ; il ne prendra avec elle aucune liberté, quelle qu'elle ſoit ; il ne doit lui parler qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour connoître ſi l'alliance avec elle ſera convenable.

Les convenances de cette alliance ſe tirent de la piété, de la qualité de l'eſprit, du génie & du tempéramment, qui font eſpérer qu'on vivra bien enſemble, qu'on élevera chrétiennement une famille, & qu'on s'aidera mutuellement à ſe ſanctifier. On a auſſi égard à l'âge, à la qualité des familles & à leurs biens : une certaine égalité en ces trois choſes ſert beaucoup à entretenir l'union des époux.

Les fréquentations longues, ſur-tout ſi on les entretient à l'inſçu des parens, expoſent à de grands déſordres, & ſont ſouvent ſuivies d'un mariage mal-uni, que Dieu ne bénit pas.

3°. Dans certains endroits on ſe livre facilement, pendant l'hiver, à l'excès du vin ; le repos de cette ſaiſon donne plus de liberté de ſe voir ; on a auſſi plus de denrées pour fournir à la dépenſe de la table ; voilà ce qui rend plus fréquent, dans ce temps, le péché de gourmandiſe & d'intempérance, & de ce péché en naiſſent beaucoup d'autres ; les diſputes, les querelles, les paroles & les chanſons contraires à la pudeur ; d'autres fautes contre la ſainte pureté ; les mau-

vais marchés, les procès, les diviſions dans les familles & dans la Paroiſſe, quelquefois des mariages mal-aſſortis, conclus dans le vin, ſans convenance, &c. Tels ſont les maux que le prudent Paſteur tâchera de prévenir.

S'il a réuſſi à empêcher les veillées, les courſes nocturnes, les fréquentations dangereuſes, & les intempérances, il aura la conſolation de voir paſſer la ſaiſon de l'hiver ſans bruit, ſans trouble, ſans ſcandale; c'eſt la grace qu'il doit demander à Dieu avec l'Egliſe: *Ut & mundi curſus pacificè tuo ordine dirigatur.*

On a remarqué que les incendies arrivoient facilement en hiver, par la négligence de ceux qui portent du feu & de la lumiere par la maiſon, & de ceux qui ſont chargés des fourrages & du bétail. Un avis du Paſteur, ſur l'attention qu'on eſt obligé d'avoir pour éviter le malheur d'un incendie, ne ſeroit pas un avis déplacé.

Ce n'eſt pas aſſez qu'il ait éloigné ſon peuple des occaſions de péché, qui ſont plus fréquentes & plus dangereuſes dans cette ſaiſon; il inſpirera la pratique des moyens de ſanctification, qui y conviennent ſpécialement; ces moyens ſont les écoles, la priere du ſoir en commun, la lecture ſpirituelle.

Les écoles ſont la premiere choſe qu'il recommandera; il annoncera le jour où elles recommenceront; il exhortera avec zele les

parens d'y envoyer leurs enfans; il leur fera remarquer que le meilleur héritage qu'ils puiſſent leur laiſſer, c'eſt une bonne éducation, qu'un enfant qui n'eſt pas inſtruit dès la jeuneſſe, ne ſait jamais rien; qu'il eſt rare qu'il ſoit aſſez intelligent pour conduire ſes affaires, plus rare encore qu'il ait de la piété; qu'il eſt preſque impoſſible qu'un fils ou une fille ſans inſtruction, puiſſent devenir un bon pere, une bonne mere de famille : ne ſachant rien, que pourront-ils apprendre à leurs enfans? Ces enfans ſans inſtruction deviendront la croix, la confuſion & l'opprobre de leur famille; mais s'ils ont été inſtruits dans de bonnes écoles, ils connoîtront la Religion, ils en rempliront les devoirs dès l'enfance, ils ſeront pieux, dociles à leurs parens, honnêtes dans la ſociété, aimés & eſtimés, ils ſe marieront dans la crainte de Dieu, & tranſmettront à leurs enfans la piété qui a fait leur caractere dès la jeuneſſe.

Les bonnes écoles ſont donc un des meilleurs moyens dont on puiſſe ſe ſervir pour former la jeuneſſe & réformer les Paroiſſes. Un zélé Paſteur donnera tous ſes ſoins pour procurer à la ſienne un bon maître & une bonne maîtreſſe d'école; il les formera à l'enſeignement; il veillera ſur eux & ſur leur école; il viſitera chaque ſemaine celle des garçons, & à la quinzaine celle des filles; il donnera de l'émulation au maître & à la

maîtreſſe, & à leurs éleves; les claſſes en ſeront mieux réglées ; on enſeignera aſſidument, on étudiera exactement; les enfans profiteront, & les parens y enverront avec plaiſir leurs enfans. Il eſt à propos d'annoncer qu'on viſitera les écoles, qu'on y donnera ſes ſoins, qu'on y interrogera les enfans pour connoître le progrès qu'ils feront, & qu'on paiera pour les pauvres.

Viſitez donc les écoles, mais faites-le avec bonté; ne menacez pas trop ſouvent; ne faites pas punir les enfans en votre préſence; obtenez-leur plutôt grace auprès de leur maître; (dites-lui cependant ſecrètement de punir, mais avec modération, ceux qui le mériteront) il eſt important de gagner l'affection & la confiance des enfans, afin qu'ils vous voient avec plaiſir entrer dans leur claſſe, qu'ils profitent de vos avis, & qu'ils vous déclarent avec ſincérité leurs péchés au ſacré Tribunal de la Pénitence. Excitez l'émulation parmi eux; faites réciter la leçon à l'un, demandez du Catéchiſme à l'autre; faites chanter celui-ci, voyez l'écriture de celui-là; donnez un prix à l'un, faites-en eſpérer un à un autre; enſeignez-leur chaque fois à tous une pratique de piété, tantôt ce ſera la maniere de ſanctifier ſes actions, tantôt la méthode de faire la viſite au Très-Saint Sacrement, tantôt l'exercice de la préſence de Dieu, tantôt la maniere de réſiſter à la

tentation, &c. & dans la visite prochaine que vous ferez, ils vous rendront compte de ce que vous leur avez enseigné.

L'établissement d'une école pour les petites filles, séparée de celle des garçons, est si utile, que plusieurs Pasteurs très-expérimentés dans le gouvernement des Paroisses, ont cru faire le plus grand bien en le formant, ou en le soutenant, même à leurs frais: les uns ont laissé un revenu annuel destiné à cet usage; d'autres ont fait bâtir la maison où logeroit la maîtresse d'école: ces traits du vrai zele, en procurant aux jeunes filles l'avantage inestimable d'une bonne éducation, sont bien propres à éterniser dans la Paroisse le nom de son Pasteur.

C'est dans la visite des écoles qu'il convient de donner quelques maximes spirituelles, qui serviront aux enfans pour toute leur vie: si on les leur propose clairement, d'une maniere touchante, qui les leur fasse goûter; si on les leur répete souvent, on les fixera dans le bien, on les rendra spirituels & judicieusement dévots.

Voici quelques-unes de ces maximes plus nécessaires, qu'on pourra proposer & répéter, non-seulement dans les écoles, mais aussi dans les Catéchismes, dans les autres instructions, au Tribunal de la Pénitence, & dans beaucoup d'autres occasions.

1°. Le péché est le plus grand de tous les

maux

maux. Nous devons plus craindre le péché que tous les maux du monde.... C'est le péché qui a creusé l'Enfer.... Il ne faut qu'un péché mortel pour être damné.

2°. Souvenez-vous que le Paradis sera la récompense de ceux qui servent Dieu, & l'Enfer le supplice de ceux qui meurent en péché mortel.... Si je garde les Commandemens de Dieu, le Paradis est à moi; si je ne les observe pas, je suis perdu dans les Enfer.

3°. Ah! si je perds mon ame, tout est perdu pour moi, & pour toujours.

4°. A la mort je serai bien aise d'avoir évité les mauvaises compagnies.... A l'heure de la mort je ne voudrois pas avoir commis ce péché; il ne faut donc pas le commettre.

5°. Ou le Paradis ou l'Enfer, lequel veux-je choisir? lequel sera mon partage?

6°. Que répondrai-je à Dieu, quand il me reprochera cette mauvaise action...? Je ne porterai au Jugement de Dieu que mes actions, bonnes & mauvaises; voilà sur quoi il me jugera.

7°. Pensons souvent, mes enfans, que Dieu nous voit, que Dieu nous entend.... Oserions-nous faire devant Dieu ce que nous n'oserions faire ici devant tout le monde...? Souvenez-vous que Dieu vous voit par-tout, la nuit comme le jour.... Rien contre Dieu; c'est la maxime de Saint François de Sales.

8°. Quand le démon vous tentera de mal faire, dites-lui : Maudit ſatan, je te renonce; le bon Dieu me voit, je ne veux pas l'offenſer.

9°. O mes chers enfans ! déclarez toujours ſincèrement tous vos péchés en confeſſion.

10°. O mes enfans ! ne faites jamais de mauvaiſe Communion. Une Communion indigne...! Quel crime!

11°. Dites ſouvent, mes enfans, je veux bien vivre, pour bien mourir.

12°. Dites ſouvent : je n'ai qu'une ame, je ne veux pas la perdre.... Je n'ai qu'une ame, je ne veux pas la damner pour un péché d'un moment.

Ces maximes, & ſemblables, ſouvent répétées, s'imprimeront fortement dans l'eſprit & le cœur des Auditeurs; elles ſeront un frein contre la violence des paſſions, & un motif puiſſant pour la pratique de la vertu : on n'en donnera qu'une ou deux dans une même viſite, dans une même inſtruction; & on la redemandera à la premiere viſite, au premier Catéchiſme qui ſuivra.

La ſeconde choſe qu'on recommandera utilement à l'entrée de l'hiver, c'eſt la priere du ſoir en famille. Pendant les travaux de l'été, on revient quelquefois fort tard de l'ouvrage de la campagne; il n'eſt pas auſſi facile d'être tous réunis pour la priere commune; il y a cependant pluſieurs familles

bien réglées, où cet exercice de religion n'eſt point interrompu; mais en hiver, il n'y a point de prétextes à y oppoſer: le Paſteur profitera de cette circonſtance du temps pour ranimer & ſoutenir cette pieuſe pratique; il en fera remarquer les avantages. La priere en commun eſt plus puiſſante auprès du Seigneur que les prieres particulieres; Jeſus-Chriſt y préſide d'une maniere ſpéciale: *Ubi ſunt duo vel tres Congregati in nomine meo, ibi ſum in medio eorum* (a). Elle eſt conforme aux vues de l'Egliſe, qui aime à voir ſes enfans réunis, & même pluſieurs fois les jours de Fêtes, non-ſeulement pour leur annoncer la parole de Dieu, mais auſſi pour y prier enſemble. Quoi de plus édifiant que de voir chaque jour, chaque famille s'aſſembler pour adorer Dieu, pour le remercier de ſes bienfaits, pour lui demander pardon des fautes qu'on a commiſes pendant la journée, & la grace de ne le plus offenſer? N'eſt-il pas bien conſolant pour le chef de la famille de voir ſes enfans & ſes domeſtiques dans ces ſaintes diſpoſitions, & d'être aſſuré qu'aucun ne va prendre ſon repos, ſans avoir rendu ſes devoirs à la divine Majeſté? Ne peut-il pas eſpérer que tous paſſeront la nuit ſans offenſer Dieu?

On ne doit pas tarder long-temps, après

(a) Matth. 18.

ſouper, pour faire la priere; ſi on la différoit, pluſieurs y ſeroient plus expoſés à ſe laiſſer aller au ſommeil; d'autres ſeroient tentés d'aller prendre leur repos, ſans y avoir aſſiſté. Le pere ou la mere peuvent faire cette priere; ils peuvent auſſi la faire faire à leurs enfans, tour-à-tour, chacun une ſemaine, cela les obligeroit à la bien apprendre, & à la bien faire pendant toute la vie: *Ex ore infantium perfeciſti laudem* (a). Celui qui la fera, parlera à trait, ſans ſe preſſer, bien intelligiblement & avec piété, afin que tous puiſſent ſuivre facilement; il fera une pauſe d'un moment après chaque acte de la priere, afin que l'eſprit & le cœur puiſſent entrer dans les ſentimens que la langue vient d'exprimer. On dira dans toutes les familles la même priere, telle qu'elle eſt dans le Catéchiſme. On y fera l'examen de conſcience, pour connoître les fautes de la journée, s'en repentir & s'en corriger: *Cogitavi vias meas, & converti pedes meos in teſtimonia tua* (b).

La priere & l'examen ſeront ſuivis d'une courte lecture d'un livre de piété bien choiſi: cette pratique eſt très-utile. Cette petite lecture ſpirituelle bien faite, préſente à toute la famille des vérités intéreſſantes pour le ſalut; on y penſe, on s'en occupe le ſoir en ſe couchant, & le matin en ſe levant; on y donne

(a) Pſ. 8. (b) Pſ. 118.

même quelques momens de réflexions après la priere vocale du matin. L'Introduction à la vie dévote, les Penſées Chrétiennes, la Morale Chrétienne, le Pédagogue Chrétien, les Remedes contre le péché, le Penſez-y bien, les Penſées ſur les plus importantes vérités de la Religion, ſont des livres qui conviennent pour la priere du ſoir; ils propoſent, avec netteté & en peu de mots, de grandes vérités.

Un troiſieme ſujet d'invitation ſera la lecture ſpirituelle, qu'on pourra faire au moins les Fêtes, & même quelques autres jours en hiver, non-ſeulement après la priere du ſoir, comme on vient de le dire, mais l'après-dînée, avant ou après les Congrégations & Conférences, avant ou après Vêpres, ou dans quelques autres momens libres; les livres qu'on vient d'indiquer peuvent ſervir à cette lecture; mais celui de la Vie des Saints ſeroit plus utile à la multitude, ſoit parce que le peuple y eſt affectionné, ſoit parce qu'il comprend mieux un exemple édifiant, & s'en ſouvient plus long-temps, qu'il ne ſuit un long raiſonnement; ſoit enfin parce qu'en effet la voie de l'exemple eſt plus propre pour conduire à la vertu.

Enfin, la quatrieme pratique à laquelle vous exhorterez, ce ſera la récitation du Chapelet en commun, chaque jour à la veillée; on pourra le réciter à haute voix, même

en travaillant : vous inviterez ſpécialement les meres de famille à établir cette dévotion. Paſſer ſaintement la ſoirée, ſe diſpoſer à paſſer ſaintement la nuit, ſans accident pour l'ame & pour le corps; rendre à Marie des devoirs de piété qu'elle mérite, attirer ſes regards & mériter ſa protection; ce ſont les précieux avantages de cette pratique; ſi on les propoſe avec netteté & avec onction, on l'établira dans preſque toutes les familles. Les Paſteurs attentifs ont toujours remarqué que les perſonnes & les familles plus réglées, étoient celles qui faiſoient une profeſſion ouverte de dévotion à la Mere de Dieu : pourroit-on avoir du zele pour l'honneur & les intérêts de la Mere, & être indifférent pour ceux du Fils ?

§. XXII.

Avis à donner pour le temps de l'Avent & pour les Quatre-Temps.

1°. L'Avent eſt le temps que l'Egliſe emploie à nous rappeller le grand myſtere de l'Incarnation du Fils de Dieu, & à nous préparer par la priere & la pénitence à la ſolemnité de Noël : ce temps eſt compoſé d'environ quatre ſemaines, qui précedent cette Fête.

Le premier Dimanche de l'Avent, le Paſ-

teur dira quelles ſont les vues de l'Egliſe dans ce temps ; il avertira que les Prédications, par leſquelles Saint Jean-Baptiſte invitoit les Juifs à la pénitence, pour les diſpoſer à recevoir le Meſſie, qu'ils attendoient depuis long-temps, ſont encore répétées dans les Offices & les Meſſes de ce temps, pour nous inviter auſſi à la pénitence, & nous diſpoſer ainſi à la venue de Jeſus dans nos ames : il fera remarquer que la pénitence, qui doit ſervir de diſpoſition à la naiſſance ſpirituelle de Jeſus dans nos cœurs, doit ſur-tout être intérieure, être la pénitence du cœur : *Convertimini in toto corde veſtro .... ſcindite corda veſtra, & non veſtimenta veſtra* (a). Cette pénitence intérieure, en nous éloignant du péché & des occaſions du péché, nous fera auſſi pratiquer quelques mortifications, & quelques autres bonnes œuvres, qui ſeront les fruits de la pénitence : *Facite fructus dignos pœnitentiæ* (b).

Il invitera encore à quelques autres pratiques ſpécialement convenables à ce temps ; 1°. à faire plus ſouvent viſite à Notre-Seigneur réſidant ſur nos Autels, & à le prier de préparer lui-même nos cœurs pour le recevoir ; (il n'eſt point de ſaiſon de l'année où on ſoit plus libre pour vaquer à ce ſaint exercice.) 2°. A s'approcher des Sacremens de

(a) Joël. 2. (b) Luc. 3.

Pénitence & d'Eucharistie : autrefois on les recevoit tous les Dimanches d'Avent. 3°. A venir assidument à la priere du soir, si on la fait à l'Eglise, comme il est d'usage en ce temps, dans plusieurs Paroisses. 4°. A réciter l'*Angelus* avec plus de dévotion, & à répéter souvent l'*Ave*, *Maria*, pour honorer ensemble le Fils & la Mere, Jesus & Marie.

Dans ce temps on n'est pas occupé des travaux de la campagne ; les conversations sont plus fréquentes & plus longues, sur-tout le soir ; il seroit à propos de donner quelques avis, pour sanctifier les conversations : *In omni conversatione sancti sitis* (a). On y fait souvent de grandes fautes, & on devroit y pratiquer d'excellentes vertus ; la charité devroit les animer, & souvent elle y est blessée par des médisances & des calomnies, par des rapports malins ou indiscrets, où on révele ce qui auroit dû être caché dans un éternel oubli, & où on empoisonne quelquefois de très-bonnes actions. La médisance est si commune, que plusieurs ne s'apperçoivent pas même qu'ils médisent, tant ils y sont accoutumés. La chasteté, cette vertu qui nous rend semblables aux Anges, & que Saint Paul dit être un des fruits du Saint Esprit, est aussi altérée dans plusieurs conversations, par des expressions peu modestes,

(a) 1. Pet. 1.

par des diſcours trop libres & obſcenes : on s'y permet encore des menſonges, des duplicités, des railleries, des conteſtations, &c. contraires à la douceur, à l'humilité & à la prudence, qui devroient ſanctifier & comme aſſaiſonner tous nos entretiens.

2°. Le Dimanche qui précede les Quatre-Temps de l'Avent, (& on aura la même attention aux autres Quatre-Temps de l'année,) on fera remarquer aux fideles les vues de l'Egliſe dans l'inſtitution des Quatre-Temps, & on les invitera à y répondre.

L'Egliſe, en ordonnant des prieres & des jeûnes dans les quatre ſaiſons de l'année, veut enſeigner à ſes enfans que la priere & la pénitence leur ſont néceſſaires dans tous les temps, qu'ils en doivent toujours conſerver l'eſprit, & en reprendre ſouvent les pratiques : on doit donc, pour entrer dans cette vue de l'Egliſe, s'examiner ſur les fautes qu'on a commiſes pendant les trois derniers mois, s'en repentir, s'en corriger & en faire pénitence par le jeûne & les autres bonnes œuvres. Le grand Saint Léon s'exprimoit ainſi ſur ce ſujet dans un Sermon pour les Quatre-Temps de Septembre : *Jejunium .... fide alacri per caſtigationem animi & corporis celebremus .... Ideò enim ipſa continentiæ obſervantia Quatuor eſt aſſignata Temporibus, ut in idipſum totius anni redeunte decurſu, cognoſceremus nos indeſinenter purificationibus*

indigere, ſemperque eſſe nitendum, dùm hujus vitæ varietate jactamur, ut peccatum quod fragilitate carnis & cupiditatum pollutione contrahitur, jejuniis atque eleemoſinis deleatur.

Une ſeconde vue de l'Egliſe, dans l'inſtitution des Quatre-Temps, c'eſt d'intéreſſer tous les fideles, pour obtenir par la priere & le jeûne la Bénédiction du Seigneur ſur ceux qui ſont ordonnés Prêtres, les ſamedis des Quatre-Temps : les bons Prêtres peuvent beaucoup ſervir à la gloire de Dieu & au ſalut des ames : on ne ſauroit trop demander à Dieu de donner de ſaints Prêtres à ſon Egliſe. Saint Charles, en traitant du Sacrement de l'Ordre, ordonnoit à Meſſieurs les Curés d'inviter leurs paroiſſiens à prier pendant pluſieurs ſemaines, pour attirer la Bénédiction de Dieu ſur les Ordinans.

Enfin, les Quatre-Temps ont été inſtitués pour remercier Dieu des biens temporels, des fruits de la terre qu'il nous a donnés, & pour lui demander ſa Bénédiction ſur ceux que nous eſpérons ; mais en les recevant avec reconnoiſſance, ſoyons dans une ſincere réſolution de n'en jamais faire qu'un ſaint uſage.

§. XXIII.

Avis à donner pour les Fêtes de Noël.

Le Dimanche qui précede la Fête de la Naiſſance du Sauveur, on fera utilement le Catéchiſme ſur ce grand myſtere; on en expliquera toutes les circonſtances; on fera remarquer la bonté de Jeſus naiſſant, & les vertus dont il nous donne l'exemple dans ce myſtere; on invitera les Auditeurs à l'aimer, à le remercier, & à l'imiter; on marquera aux différentes perſonnes, aux jeunes & aux vieux, aux pauvres & aux riches, aux peres & aux enfans, comment ils peuvent témoigner leur amour & leur reconnoiſſance au Sauveur, & en quoi ils peuvent l'imiter.

On peut auſſi faire cette inſtruction par forme d'avis, en place de Prône; ſi elle eſt bien faite, on paſſera les Fêtes de Noël dans la piété. Pour en donner plus de moyens, on invitera à s'approcher des Sacremens de Pénitence & d'"Euchariſtie; & on avertira que, dès la veille de Noël juſqu'au premier jour de l'an, tous pourront ſe préſenter au tribunal de la pénitence, & qu'on y ſera pour les entendre. Ce temps convient à ceux qui voudroient faire ou leur revue annuelle, ou une Confeſſion générale.

Il ſeroit à propos de faire quelque inſ-

truction pendant ces Fêtes, ſur-tout les jours de Saint Etienne, de Saint Jean & de Saint Silveſtre; on les feroit à la fin des Vêpres: on occuperoit ainſi plus long-temps les fideles à l'Egliſe, & on leur feroit éviter l'oiſiveté, qui eſt la ſource de bien des maux, ſur-tout les jours de Fêtes.

On pourroit traiter, dans ces inſtructions, les myſteres ou les Fêtes qu'on célebre; le bon emploi du temps, la briéveté de la vie, le bonheur des gens de bien, le malheur des méchans, les défauts des Confeſſions qu'on a faites pendant le cours de l'année, &c. On pourroit auſſi, en différens jours, y propoſer un réglement de vie pour toutes ſortes de perſonnes; on le propoſeroit d'abord en général, pour tous; dans les autres jours, on entreroit dans le détail de ce qui doit être du réglement des particuliers, des peres & meres, des jeunes gens, des perſonnes qui ſont de différentes profeſſions; des Laboureurs, des Fermiers, des Echevins, des Commis, des Gardes, des Maîtres, des Domeſtiques, &c. Mais, pour bien traiter ces choſes, il faut un fonds de Théologie, pour ne point donner de fauſſes déciſions, pour ne rien dire de trop, ou de trop peu.

Avant la ſolemnité de Noël, on rappellera, au moins ſommairement, les avis qu'on a donnés à l'entrée de l'hiver, ſur-tout contre l'abus des veillées, des courſes nocturnes,

des fréquentations ſuſpectes, des paroles & chanſons obſcenes, de la fréquentation des cabarets, & des excès dans le vin.

§. XXIV.

Avis à donner au ſujet de l'Indulgence des Quarante-Heures.

Il y a des perſonnes peu inſtruites, qui ne reſpectent pas les Indulgences, & même qui en parlent mal; il y en a d'autres qui paroiſſent les reſpecter, mais qui n'en profitent pas, parce qu'elles manquent aux diſpoſitions néceſſaires pour en profiter : vous devez donc, quand vous annoncez les Indulgences des Quarante-Heures, ou ſemblables, en donner une juſte, une haute idée; il ſuffit de les bien connoître, pour les eſtimer & les reſpecter.

Mais il n'eſt pas moins important d'inſtruire ceux qui prétendent gagner les Indulgences ſans s'y diſpoſer, & qui paroiſſent vouloir ſe diſpenſer de la pénitence, par l'eſpérance d'une Indulgence pléniere. On leur apprendra donc que le retour ſincere à Dieu, que la déteſtation du péché, & le ferme propos de n'y pas retomber, que l'eſprit de pénitence ſont des diſpoſitions eſſentielles pour participer aux Indulgences; & par conſéquent, que les Indulgences ne diminuent ou n'affoibliſſent point l'eſprit de pénitence,

puiſqu'elles le ſuppoſent comme une diſpoſition néceſſaire.

Il eſt vrai que le principal effet de l'Indulgence, eſt d'aider le vrai pénitent à acquitter ſes dettes envers la divine Juſtice; à obtenir de Dieu la rémiſſion totale ou partielle des peines temporelles, que ce pénitent devroit ſouffrir ou en cette vie, ou en Purgatoire, après la rémiſſion de la coulpe de ſes péchés : mais le pécheur ne peut eſpérer cette rélaxation des peines qu'il devroit ſouffrir, qu'autant qu'il eſt bien réconcilié avec Dieu, par la vraie pénitence.

Faites encore remarquer, qu'après avoir tâché de gagner les Indulgences, on ne doit pas interrompre la vie pénitente & laborieuſe, qui y avoit diſpoſé; ſoit parce qu'on n'eſt pas aſſuré du pardon de ſes péchés, & du gain de l'Indulgence; ſoit parce que les fautes, où nous tombons tous les jours, demandent une pénitence de chaque jour & de toute la vie; ſoit parce que le bon Chrétien, le vrai pénitent s'efforce chaque jour de ſatisfaire de plus en plus à la Juſtice divine; ſoit enfin parce que la perſévérance, dans les exercices de la pénitence, eſt le plus puiſſant préſervatif contre la rechûte, & une voie aſſurée pour amaſſer des tréſors pour l'autre vie, & acquérir en celle-ci cette conformité avec Jeſus-Chriſt, qui eſt le principe de notre prédeſtination.

Voilà ce qu'il est important de faire comprendre aux fideles, quand on leur annonce quelque Indulgence; on doit aussi leur apprendre, bien distinctement, quelles sont les bonnes œuvres prescrites pour gagner l'Indulgence.

Quand on a l'Indulgence de Quarante-Heures, il est à propos de faire chaque jour, le matin, un Sermon sur une vérité forte & touchante; & l'après-dînée, la Conférence sur un sujet de morale important; & de fournir plusieurs bons Confesseurs, afin que tous profitent de la grace qui leur est présentée.

§. XXV.

Avis à donner pour disposer à la grace d'une Mission.

La Mission est une de ces graces que Dieu donne dans sa plus grande miséricorde, une grace de choix, une grace forte & abondante, qui éclaire les esprits, qui touche les cœurs & les convertit; qui rectifie les fausses consciences, qui répare les sacrileges des mauvaises Confessions, qui procure des réconciliations & des restitutions, qui rétablit ou affermit l'union & la régularité des familles & des Paroisses : combien de personnes devront leur salut à une Mission, dont ils ont profité? Heureuse la Paroisse à

qui Dieu envoie ce ſecours ! Plus heureuſe celle qui, confiée à un Paſteur plein de lumieres & de zele, apprend de lui comment elle doit ſe diſpoſer à la grace de la Miſſion ! Hélas ! ſi on ne s'y prépare pas avec ſoin, avant qu'elle commence, on n'en profitera pas ſelon les deſſeins de Dieu ; & ces jours de ſalut deviendront peut-être, pour pluſieurs, par l'abus de la grace, des jours d'endurciſſement & de réprobation.

Pour prévenir ce malheur, le Paſteur, environ un mois avant l'ouverture de la Miſſion, l'annoncera à ſon peuple ; il pourra ſe ſervir de ces mots de Saint Paul, qu'il expliquera & appliquera à ſon ſujet : *Exhortamur nè in vacuum gratiam Dei recipiatis.... Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies ſalutis* (a). Enſuite il réunira tous ſes avis ſous ces deux points : dans le premier, il donnera une haute idée ; il inſpirera l'eſtime de la grace de la Miſſion, pour exciter dans ſes Auditeurs un ardent déſir, une forte volonté d'en profiter ; & dans le ſecond, il expliquera les diſpoſitions néceſſaires pour recevoir avec fruit une grace d'un ſi grand prix.

Pour le premier point, on pourra expliquer & rendre ſenſible l'obſervation préliminaire, qui eſt au commencement de ce

(a) 2. Cor. 6.

paragraphe ; on admirera, on remerciera la divine bonté, qui nous donne une grace ſi excellente, une grace ſpéciale, une grace rare !.... Combien de Paroiſſes déſirent & demandent une Miſſion, ſans avoir encore pu l'obtenir ? Combien, parmi vous, qui n'ont jamais vu de Miſſions ? Combien qui n'en verront plus après celle-ci ? Grace forte & puiſſante ! combien de pécheurs, dans les Miſſions, font, pour revenir à Dieu, des efforts, & de grands efforts, qu'ils n'avoient pas encore eu le courage de faire, & qu'ils n'euſſent peut-être jamais fait dans d'autres circonſtances ? Hé ! comment n'euſſent-ils pas été touchés & ébranlés par la voix toute-puiſſante du Seigneur, qui eſt plus frappante dans les Miſſions ! *Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia* (a) ! Grace proportionnée à tous les âges, à toutes les conditions, à tous les beſoins ; c'eſt cette pluie ſalutaire que Dieu ſe plaît à répandre abondamment ſur toutes les parties de ſon héritage, pour le fertiliſer ; ſur tous les fideles qui la recevront, pour les ſanctifier : *Pluviam voluntariam ſegregabis, Deus, hæreditati tuæ* (b) : grace touchante, preſſante, & comme univerſelle par la multitude des ſecours qu'elle réunit ; par des inſtructions qui ne ſont point paſſageres & de quelques

(a) Pſ. 28. (b) Pſ. 67.

momens, mais plus ſuivies, plus liées, plus fortes, ſoutenues & continuées pendant un temps conſidérable; par les exemples de tant de perſonnes qui s'empreſſeront d'entendre la divine parole, & de ſe confeſſer : la converſion des uns, la ferveur des autres, la facilité de décharger ſa conſcience, & de faire une bonne Confeſſion générale, la conſolation de trouver un bon Confeſſeur, de qui on ne ſe gêne point, qui eſt venu par zele nous chercher, & qui ne déſire que de nous aider, les graces intérieures qui ſont beaucoup plus abondantes dans ces jours de ſalut, &c. Voilà ce qui prouve l'excellence, le prix & la force de la grace de la Miſſion. Malheur à nous, ſi la dureté de nos cœurs tenoit contre l'impreſſion de tant de graces fortes & réunies ! *Hodie ſi vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda veſtra* (a). On pourroit rapporter ici le ſuccès des deux premiers Sermons que fit Saint Pierre aux habitans de Jéruſalem : trois mille perſonnes furent converties au premier, & cinq mille au ſecond (b).

En finiſſant ce premier point, on pourroit repréſenter d'un côté le bonheur d'une ame qui a profité de la Miſſion, la conſolation dont elle eſt remplie, la tranquillité dont elle jouit, l'eſpérance qu'elle a de perſévé-

(a) Pſ. 94. (b) Act. 2. & 4.

rer dans cet état de paix & de graces, & de mériter la couronne de l'éternité ; & d'un autre côté, le malheur de celle qui en a abuſé ; celui qui eſt coupable de cet abus, eſt expoſé à mourir ſans ſecours, ſans Prêtre & ſans Sacremens : eût-il des ſecours à la mort, en ſera-t-il touché ? en profitera-t-il ? Ils ſeront ordinairement moins abondans, moins puiſſans que ceux de la Miſſion, qui ne l'ont pas converti ; il eſt donc dans le plus grand danger de mourir impénitent : l'abus de la Miſſion produit ſouvent l'endurciſſement.

Dans le ſecond point, on expliquera les diſpoſitions qu'on doit apporter pour profiter de la grace de la Miſſion : il y en a d'éloignées, il y en a de prochaines.

Les éloignées ſont, 1°. le déſir ſincere, la volonté forte de profiter de la Miſſion : cette diſpoſition a dû naître de ce qu'on a dit dans le premier point. Sans ce déſir, ſans cette volonté on ne fera rien, ou du moins on ne fera pas tout ce qui eſt néceſſaire pour gagner l'Indulgence pléniere de la Miſſion ; mais, avec ce déſir, avec cette forte volonté, on ſurmontera tous les obſtacles, les pluies, le froid, l'éloignement du lieu où ſe fait la Miſſion, la difficulté de faire ſa Confeſſion générale, les occaſions du péché qu'il faut quitter, &c. Rien n'arrête un homme qui veut ſincérement profiter de la Miſſion.

2°. La Priere : » Tous les jours d'ici à la » Miſſion, & pendant qu'elle durera, priez » le Dieu des miſéricordes de vous faire la » grace d'en profiter; demandez cette même » grace pour tous ceux qui y aſſiſteront; » mais ſur-tout pour vos parens, vos amis, vos » voiſins, pour toutes les perſonnes de cette » paroiſſe, &c. » On doit rendre cet avis bien ſenſible, & inviter chaque famille à prier en commun, le ſoir, pour un ſujet ſi important : inſpirez-leur auſſi de prier pour les Miſſionnaires, & pour les Confeſſeurs qui les aideront. Saint Paul, ce grand Apôtre, cet excellent Miſſionnaire, ſe recommandoit toujours aux prieres des fideles: *Fratres, orate pro nobis* (a). *Fratres, orate pro nobis, ut ſermo Dei currat & clarificetur* (b).

3°. Le changement de vie : » Dès aujourd'hui quittez vos péchés; rompez vos » habitudes criminelles; ſéparez-vous des » occaſions dangereuſes; dépoſez toute rancune. Rendez le bien d'autrui; réparez le » tort que vous avez fait à votre prochain, » dans ſes biens ou ſon honneur : peres & » meres, commencez à veiller avec plus » de ſoin ſur vos enfans & vos domeſtiques; » enfans, ſoyez ſoumis & obéiſſans; jeunes » gens, devenez modeſtes & réſervés, &c. »

(a) 1. Theſſ. 5. (b) 2. Theſſ. 3.

Ceci doit être traité d'une maniere preſſante, avec un détail inſtructif, où chacun reconnoiſſe ſes devoirs, dont cependant perſonne ne ſoit choqué, ce qui arriveroit, ſi on déſignoit trop les perſonnes à qui il convient.

Tous ceux qui, dès l'annonce de la Miſſion, un mois avant qu'elle commence, ſont entrés dans cette diſpoſition, c'eſt-à-dire, qui ont arrêté le cours de leurs péchés, qui ont fait des efforts pour n'y plus retomber, qui ont ſincèrement cherché à ſe réconcilier avec Dieu, ſont bien aſſurés que leurs recherches ne ſeront pas inutiles, & qu'ils profiteront de la Miſſion : *Convertimini ad me, & ego revertar ad vos* (a). Mais celui qui attend à penſer à ſa converſion, au temps où la Miſſion eſt commencée, eſt fort expoſé à n'y pas penſer aſſez ſincèrement, pour y réuſſir.

Il ſera à propos de propoſer ici quelques pénitences médicinales, certaines bonnes œuvres, certaines réflexions, pour aider les pécheurs à revenir de leurs égaremens ; tels ſont les jeûnes, les mortifications, les aumônes, les lectures ſpirituelles, les Viſites au très-ſaint Sacrement, les Réflexions ſur les fins dernieres, ſur la mort dans le péché mortel, les Oraiſons jaculatoires, pour demander ſa converſion : ſi on propoſe cela

(a) Mal. 3.

clairement, avec zele & onction, ce ne sera pas sans fruit.

4°. Se préparer à faire sa Confession générale : le Pasteur en proposera les motifs ; il dira à qui elle est nécessaire, & à qui, sans être nécessaire, elle seroit fort utile ; il expliquera comment on doit s'y préparer, & quelle est la méthode pour la bien faire. On peut revoir & appliquer ici ce que nous avons dit de la Confession générale dans le premier Tome. Faisons seulement quelques courtes observations pour le cas présent.

La Confession générale est très-utile ; (je ne parle pas ici des scrupuleux.) On s'y accuse plus exactement ; on gémit plus amèrement ; on propose plus sincèrement ; on répare les défauts des Confessions précédentes, s'il y en a eu ; on obtient plus sûrement & plus abondamment le pardon de ses péchés ; on est dans la suite plus tranquille, plus pénitent, plus attaché aux devoirs de son état, plus attaché à Dieu, & plus disposé à paroître à son Jugement. Elle n'est pas difficile : un Missionnaire zélé & expérimenté leve les obstacles, & donne toutes les facilités pour faire une bonne Confession générale.

Elle est nécessaire à ceux dont les Confessions précédentes n'ont pas été bonnes, ou qui en doutent : Combien de ces Con-

feſſions mauvaiſes ou douteuſes par les défauts ou d'examen, ou de ſincérité, ou de contrition, ou de bon propos, &c. De-là les Sacremens ou profanés, ou reçus ſans fruit; de-là les rechûtes fréquentes, qui mettent dans un état très-dangereux pour le ſalut, dans lequel on ne voudroit pas mourir, & duquel on ſortira par la Confeſſion générale de la Miſſion, à laquelle on s'eſt préparé avant la Miſſion.

On s'y prépare par la priere, par le changement de vie, par l'éloignement des occaſions du péché, par l'examen de la conſcience, en parcourant les Commandemens de Dieu, les Commandemens de l'Egliſe, les péchés capitaux, les devoirs propres de ſon état, les graces & les Sacremens reçus : voilà l'ordre qu'on peut ſuivre dans ſon examen; mais il eſt très-important de gémir ſur ſes égaremens, à meſure qu'on les reconnoît, d'en demander pardon à Dieu, de propoſer fortement de n'y jamais retomber, & d'en prendre les moyens avant l'ouverture de la Miſſion; il eſt ſur-tout néceſſaire, pendant tout ce temps, de demander ſouvent à Dieu la grace de la converſion : ſans cette grace, il eſt impoſſible de retourner à Dieu; mais, aidés de ce puiſſant ſecours, nous pouvons ſincèrement déteſter nos fautes, &, quelques énormes qu'elles puiſſent être, en obtenir le pardon.

Les dispositions prochaines & concomitantes pour recevoir la grace de la Mission, sont l'assiduité aux exercices de la Mission, dès le commencement ; l'attention, la docilité à suivre les avis que donneront Messieurs les Missionnaires ; la fuite des mauvaises compagnies qu'on pourroit trouver dans le lieu de la Mission, ou dans le voyage, en y allant ou en revenant ; l'éloignement des cabarets qui sont dans le lieu de la Mission ; (ou, si on étoit obligé d'y entrer pour y prendre son repas, on l'y prendroit avec sobriété, & on y demeureroit le moins qu'il seroit possible ;) la Confession de bonne heure ; ne la point differer vers la fin de la Mission, où la foule des pénitens augmente ; la faire comme si c'étoit la derniere de la vie, après laquelle il fallût paroître au Jugement de Dieu ; écouter son Confesseur comme tenant la place de Jesus-Christ, & exécuter promptement ce qu'il aura réglé ; si on le differe, on oubliera facilement tout ce qu'on avoit promis.

Si tous ceux qui composent la même famille ne pouvoient pas tous assister à tous les exercices de la Mission, au moins faudroit-il que quelques-uns assistassent chaque jour à tous les exercices, & que, de retour à la maison, ils racontassent aux autres ce qu'ils auroient entendu.

Après la clôture de la Mission, le Pasteur

donnera

donnera tous ses soins pour en rendre les fruits durables, pour soutenir les pieux établissemens de Congrégation, de Conférence, de charité en faveur des malades, que Messieurs les Missionnaires auront faits, & les pieuses pratiques qu'ils auront inspirées, comme la Priere en famille, la Visite au très-saint Sacrement, la lecture spirituelle, la fréquentation des Sacremens, &c. Il renouvellera à propos les avis qui ont été donnés dans la Mission, contre certains désordres; contre les fréquentations dangereuses entre les personnes de différent sexe; contre la fréquentation des cabarets; contre les paroles & les chansons déshonnêtes; contre les veillées & courses nocturnes; contre l'indolence des parens, des maîtres & maîtresses; contre l'indocilité des jeunes gens, &c. enfin, il rappellera souvent les maximes des Missionnaires, les instructions de la Mission, les résolutions qu'on y a prises, les promesses qu'on y a faites à Dieu & aux Confesseurs, le compte redoutable qu'on aura à rendre, si, après tant de graces, on n'est pas meilleur : *Væ tibi, Corozaïn, Væ tibi, Bethzaida*, &c (a).

On a vu avec édification, dans plusieurs Paroisses de ce Diocese, quelques Curés, Vicaires & autres Confesseurs, se réunir &

(a) Matth. 11.

faire, pendant dix, douze ou quinze jours, les exercices, à peu près comme on les fait dans les Missions; quelquefois, après le Sermon du matin & du soir, un d'eux montoit en chaire, y faisoit des réflexions sur le sujet du Sermon, suggéroit avec onction & piété des affections & des résolutions; & on voyoit les Auditeurs touchés & gagnés. Ces petites Missions ou retraites n'ont pas l'éclat, ni peut-être tous les fruits des Missions complettes; elles sont cependant d'une grande ressource pour entretenir l'union, le zele & l'esprit Ecclésiastique entre Messieurs les Curés, Vicaires & les autres Confesseurs; pour ranimer & soutenir la piété parmi les peuples: aussi M. d'Arenthon, Evêque de Geneve, les établit-il dans son Diocese, sous le nom de Missions Pastorales. On peut voir à la fin de sa vie les avis qu'il donne sur ce sujet.

Comme ces petites Missions ou retraites durent peu, elles seroient peu utiles aux pécheurs d'habitude, & à tous ceux qui ont besoin d'instructions, de réflexions & d'épreuves, si elles n'étoient pas annoncées un mois auparavant, par un homme éclairé, zélé & expérimenté, qui sache faire estimer à ses Auditeurs la grace que Dieu leur prépare, & les faire entrer, dès ce jour-là même, dans les dispositions nécessaires pour en profiter: cette annonce, ainsi faite par

un étranger, ſera ſoutenue par les avis du propre Paſteur, & par quelques pratiques de piété, ſoit particulieres, ſoit publiques, qu'il inſpirera. Quand les Ouvriers ſe réuniront pour commencer les exercices, & entendre les Confeſſions, ils auront ſouvent la conſolation de remarquer le cours du péché arrêté, & d'heureux changemens dans les cœurs, arrivés dès le temps où la Miſſion a été bien annoncée.

Il eſt important d'inſpirer, dès les premieres inſtructions, à tous les Auditeurs, un grand recueillement & une eſpece de ſilence, pour tout le temps de la Miſſion ou retraite; il faut qu'ils penſent, qu'ils prient, qu'ils réfléchiſſent, qu'ils ſentent les vérités qu'on leur propoſe; ſans cela, point de vraie converſion; mais on ne prie pas, on ne réfléchit pas dans la diſſipation; il eſt plus facile de ſoutenir le peuple dans ce recueillement, lorſqu'on ne donne les exercices de la petite Miſſion ou retraite, qu'à une ſeule Paroiſſe.

§. XXVI.

Avis pour le temps du Jubilé.

Le temps du Jubilé, comme nous l'avons dit de celui de la Miſſion, eſt un temps de grace & de ſalut; on y voit ordinairement des converſions, des changemens qui étonnent & édifient; on y voit auſſi quelquefois

avec douleur des pécheurs qui s'y endurciſſent par l'abus qu'ils en font ; c'eſt une grace qui eſt, *in ruinam & reſurrectionem multorum* (a). Un bon Paſteur ranime ſon zele pour aider ſes paroiſſiens à profiter du Jubilé ; il peut dans cette vue ſuivre en partie ce que nous venons de dire de l'excellence de la grace de la Miſſion, & des diſpoſitions qu'on y doit apporter : nous y ajoutons quelques obſervations.

1°. Le Paſteur ſe diſpoſera lui-même à gagner le Jubilé ; il doit être le premier objet de ſon zele. Que lui ſerviroit-il d'avoir ſanctifié les autres, s'il ne ſe ſanctifioit pas lui-même ? *Quid prodeſt homini, ſi mundum univerſum lucretur, animæ verò ſuæ detrimentum patiatur* (b) ? Pourroit-on même eſpérer que Dieu béniroit les travaux de ce Prêtre, s'il étoit ſon ennemi, & ſi le déréglement de ſon cœur le rendoit indigne de traiter les choſes ſaintes ? *Peccatori autem dixit Deus : Quare tu enarras juſtitias meas, & aſſumis teſtamentum meum per os tuum* (c) ?

Un excellent moyen de préparation à gagner le Jubilé, & à le faire gagner aux autres, ſera pour le Paſteur de faire quelques jours de retraite ; il y fera la revue de ſon intérieur ; il y purifiera ſa conſcience par une confeſſion générale ou annuelle ; il y ra-

(a) Luc. 2.
(b) Matth. 16.
(c) Pſ. 49.

nimera ſa ferveur & ſon zele pour le ſalut des ames; s'il ſort de ſa retraite tout rempli du divin amour, il le portera dans le cœur de ſes Auditeurs & de ſes pénitens; le Jubilé fera dans ſa Paroiſſe un changement de mœurs, qui imitera celui qu'on vit à Jéruſalem, lorſque les Apôtres, en ſortant de leur retraite, commencerent à y prêcher l'Evangile: *Repleti ſunt omnes Spiritu Sancto, & cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus Sanctus dabat eloqui illis.... Stupebant omnes & mirabantur.... His auditis, compuncti ſunt corde* (a).

2°. On doit beaucoup prier pour ſoi & pour les fideles, pour qui on travaille. En vain leur parlerons-nous, ſi Dieu ne touche pas leurs cœurs: on voit que Saint Paul & les autres ouvriers Evangéliques prioient conſtamment dans leurs plus grands travaux: *Nocte ac die abundantiùs orantes, ut compleamus ea quæ deſunt fidei veſtræ* (b). *Non ceſſamus pro vobis orantes* (c). Le Sauveur lui-même pria & jeûna quarante jours, avant que de commencer le cours de ſes prédications.

3°. Les inſtructions, & des inſtructions bien préparées, ſont néceſſaires pour le ſuccès du Jubilé. Si dans ce temps on ne fait pas plus d'inſtructions que dans les autres temps, ou

(a) Act. 2.
(b) 1. Theſſ. 3.
(c) Col. 1.

ſi on ne les prépare pas avec ſoin, on profitera peu du Jubilé : les pécheurs ne ſeront pas touchés, les fauſſes conſciences ne ſeront pas éclairées, les mauvaiſes Confeſſions ne ſeront pas réparées, les tiedes & les négligens croupiront dans leur inſenſibilité.

4°. Il ſeroit à ſouhaiter que dans chaque Paroiſſe on fît pendant huit jours entiers, les exercices, tels à-peu-près qu'on les fait dans les Miſſions; un Sermon le matin, la Conférence à une heure, & un ſecond Sermon le ſoir; on feroit encore fort utilement une méditation à haute voix, en chaire, pendant la Meſſe. S'il n'y avoit pas aſſez d'ouvriers pour fournir à tous ces exercices, on tâcheroit de faire au moins un Sermon le matin, & une Conférence l'après-dînée. L'expérience a fait connoître combien un quart d'heure, ou un quart d'heure & demi d'examen de conſcience, fait avant le Sermon & avant la Conférence, étoit utile; ſi cet examen ſur les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe, ſur les péchés capitaux, ſur les Confeſſions mal faites, ſur les devoirs de chaque état, eſt fait, par un homme éclairé, net dans ſes expreſſions, juſte dans ſes déciſions, prudent dans ſes détails; ce ſera une des principales opérations, & peut-être l'exercice le plus utile du Jubilé; mais pour y réuſſir, il faut des lumieres, de l'expérience, du zele & de l'onction; ſans cela on

fera un examen vague & inutile, ou un examen choquant par un détail mal meſuré; on doit y être court; l'examen & l'inſtruction qui le ſuit ne doivent durer qu'une heure, ou au plus cinq quarts d'heure.

5°. Il eſt fort utile de s'aſſocier avec pluſieurs Curés, Vicaires & autres Confeſſeurs, pour travailler enſemble, & aſſurer davantage le ſuccès du Jubilé. 1°. Par ce moyen on donne aux paroiſſiens plus de liberté pour ſe confeſſer, & plus de facilité de découvrir certains péchés, qu'ils n'avoient pas oſé déclarer au Confeſſeur ordinaire. 2°. Ce qu'ils entendent de la bouche d'un Prédicateur ou d'un Confeſſeur étranger, eſt ſouvent mieux reçu, il fait plus d'impreſſion, parce qu'on n'y eſt pas accoutumé. 3°. On travaille avec plus de zele & de facilité avec ſes Confreres, que lorſqu'on eſt ſeul. 4°. Les peuples voyant ce qu'on fait pour eux, ſe portent avec plus de ferveur aux exercices du Jubilé; tandis qu'ordinairement tout languit dans une Paroiſſe, où on ne voit que le Paſteur ordinaire, qui ne fait rien de plus qu'en un autre temps.

6°. Les aſſociés s'aſſembleront long-temps avant le Jubilé, pour diſtribuer les ſujets qu'ils auront à traiter, ſoit afin qu'ils aient le temps de préparer leurs inſtructions, ſoit pour éviter que pluſieurs n'apportent des Sermons ſur les mêmes ſujets, & qu'on n'omette ce qui ſeroit plus important.

On prendra pour ſujets des Sermons, les grandes vérités, les fins dernieres, la mort, le Jugement, l'Enfer, le Paradis, le délai de la converſion, le péché par rapport à Dieu, & par rapport à l'ame, la mort des méchans, l'impénitence finale, le ſcandale, la divine miſéricorde: au commencement du Jubilé il faudroit parler du ſalut, & des faux déſirs du ſalut; s'il y a d'autres ſujets qui puiſſent mieux convenir, on choiſira ſuivant les beſoins différens des Paroiſſes.

On pourra traiter en conférence la Contrition & la Confeſſion, la Confeſſion générale, en expliquant à qui elle eſt néceſſaire, ou ſeulement utile, comment on doit s'y diſpoſer, & comment on doit la faire; les devoirs reſpectifs des parens & des enfans, des maîtres & des domeſtiques; la fuite des occaſions; les ſources de la rechute; les moyens de la perſévérance; les remedes contre les tentations; la maniere de ſanctifier ſes actions, &c. Dans le choix des ſujets on doit avoir égard aux abus, & aux déſordres regnans & aux beſoins des peuples.

7°. Au moins un mois avant l'ouverture du Jubilé, on donnera en chaire les avis pour apprendre aux fideles comment ils doivent ſe diſpoſer à la grace du Jubilé; on les invitera fortement à bien prier, à examiner l'état de leur ame, à quitter le péché ſans délai, à rompre les mauvaiſes habitudes, à

fuire les occaſions du péché, à ſe réconcilier avec ſes ennemis, à réparer les injuſtices, à rendre le bien d'autrui, à prendre des avis particuliers de ſon Confeſſeur, &c.

Quinze jours avant l'ouverture, on réitérera utilement les mêmes avis; ceux qui n'avoient pas été préſens quand on les a donnés la premiere fois, tâcheront de réparer leur perte; ceux qui les avoient déjà entendus, en profiteront encore: on le remarquera, en entendant les Confeſſions. Sans ces avis, on ne penſera preſque à arrêter ſes déſordres, que lorſque le Jubilé ſera ouvert; d'où il arrivera que pluſieurs le verront finir, ſans être en état de recevoir l'abſolution.

8°. Si les ouvriers qui ont travaillé huit ou dix jours dans une Paroiſſe, comme on vient de l'expoſer, revenoient trois ſemaines après, y faire quelques exercices, pendant deux ou trois jours, ce dernier coup affermiroit ceux qu'on avoit abſous, & achèveroit la converſion & les épreuves de pluſieurs à qui on avoit différé l'abſolution. Dans cette revue de Jubilé, une ſemaine ſuffiroit pour deux Paroiſſes; ſi on étoit quatre Curés aſſociés, dans quinze jours on reverroit les quatre Paroiſſes, ſi elles n'étoient pas nombreuſes.

§. XXVII.

Avis à donner dans les temps d'afflictions & de calamités, de grêle, de gelée, de maladie contagieuse, de mort subite, d'incendie, de scandale public, de brouillerie de Communauté, &c.

Ce sont ici de ces occasions où la charité du vrai Pasteur s'attendrit, où ses entrailles sont émues à la vue des miseres de ses freres; semblable au grand Apôtre, il ne peut voir souffrir les autres, sans souffrir avec eux: *Quis infirmatur, & ego non infirmor? Quis scandalisatur, & ego non uror* (a)? Le premier trait de sa charité sera de leur témoigner la part qu'il prend au malheur qui les afflige: le second, sera de leur proposer des motifs de patience, de soumission, de consolation même: le troisieme, de les porter, autant qu'il pourra, à la pénitence: le quatrieme, de les aider de ses biens, de son crédit, &c.

1°. Témoignons à nos peuples affligés la part que nous prenons à leurs maux; nous ne pouvons pas les aimer, sans compatir à leur affliction; & nous devons leur témoigner cette compassion sincere d'une maniere touchante;

(a) 2. Cor. 11.

s'ils ſont convaincus que nous partageons avec eux leurs ſouffrances, ils ſeront mieux diſpoſés à entendre & à faire ce que nous leur dirons.

2°. Tâchons de leur inſpirer la patience & la réſignation, vertus ſi néceſſaires & ſi utiles dans l'adverſité: on peut leur propoſer l'exemple de Job, l'exemple de Notre-Seigneur & des Saints, qui ont tant ſouffert, & avec une patience, une réſignation parfaites. Que diſoit Job après avoir perdu ſes biens, ſes enfans, ſa ſanté? *Dominus dedit, Dominus abſtulit: ſicut Domino placuit, ità factum eſt: ſit nomen Domini benedictum* (a). Notre Sauveur, notre modele, le modele des prédeſtinés, accablé de triſteſſe & de douleur, réduit à une mortelle agonie, à la vue du calice de ſa paſſion, diſoit à ſon Pere: *Pater, ſi vis, transfer calicem iſtum à me: verumtamen non mea voluntas, ſed tua fiat* (b). On peut lire le cinquieme Chapitre de l'Epître de Saint Jacques, où il rappelle ce que les Saints ont ſouffert, leur patience, & l'heureuſe fin de leurs ſouffrances.

Il eſt vrai que les afflictions ſont ſouvent une croix peſante à porter, qu'il eſt difficile d'y conſerver conſtamment cette patience & cette réſignation; mais cette croix, nous ne la portons pas ſeuls, Jeſus-Chriſt la porte avec

(a) Job. 1. (b) Luc. 22.

nous, il nous aide par ſes graces, il nous encourage par ſes inſpirations, il nous parle intérieurement; ſi nous l'écoutons, nos maux diminueront; mais ſi nous écoutons notre reſſentiment, nous nous laiſſerons aller aux murmures & aux plaintes; ces plaintes & ces murmures n'adouciſſent pas nos maux, ils les aigriſſent, & nous font perdre le mérite de la patience.

Combien d'autres réflexions à faire, qui peuvent rendre les afflictions non-ſeulement ſupportables, mais conſolantes; elles nous détachent du monde & de nous-mêmes; elles nous éloignent du péché; elles nous purifient des fautes que nous avons commiſes; elles nous aſſurent la Bénédiction de Notre-Seigneur: bienheureux ſont ceux qui pleurent, dit Jeſus-Chriſt, parce qu'ils ſeront conſolés. Bienheureux ceux qui ſont pauvres d'eſprit, qui ſouffrent la faim & la ſoif, qui ſont perſécutés injuſtement. *Gaudete & exultate* (a). Voilà donc les croix & les ſouffrances canoniſées par la bouche même du Sauveur, & les faux plaiſirs du monde réprouvés.

Deux choſes ſur-tout ſont plus propres à conſoler le Chrétien affligé; la conformité avec Jeſus, & l'aſſurance d'une récompenſe abondante & prochaine.

S'il eſt conſolant, s'il eſt glorieux d'imiter

(a) Matth. 5.

les gens de mérite, de reſſembler aux grands hommes, quelle conſolation & quelle gloire de reſſembler à Jeſus, à Jeſus ſouffrant! Les Apôtres regardoient comme une faveur de ſouffrir après Jeſus & pour Jeſus: *Ibant gaudentes*, &c. (a). Les Martyrs couroient au ſupplice, & leur conſolation ſe ranimoit à la vue des inſtrumens de leur paſſion: Exemple de Saint André: *O bona crux*, &c. Combien ſerions-nous conſolés, ſi, dans nos afflictions, nous ne perdions pas de vue l'exemple de Jeſus ſouffrant? On nous a fait des injuſtices, nous avons perdu nos biens, nous ſommes dans le beſoin; & Jeſus-Chriſt a été ſi pauvre, qu'il n'avoit pas même où repoſer ſa tête! Et il vit dès la croix ſes bourreaux partager ſes habits...! On nous mépriſe, nous ſommes humiliés; & Jeſus-Chriſt a été outragé, on l'a couronné d'épines, on lui a craché au viſage...! Nous ſommes malades, nous ſouffrons; & Jeſus-Chriſt a été déchiré à coups de fouets, il a été abreuvé de fiel & de vinaigre, il eſt mort dans l'excès de la douleur, &c.! Dans toutes les calamités, dans tous nos maux, penſons donc à la paſſion de Notre-Seigneur; regardons ſouvent le Crucifix, cette vue nous conſolera, nous ſoutiendra: *Chriſto paſſo in carne & vos eâdem cogitatione armamini* (b).

(a) Act. 5. (b) 1. Pet. 4.

De la vue du Crucifix portons les yeux de l'eſpérance vers le Ciel : voilà l'infinie récompenſe préparée à nos ſouffrances. Si l'eſpérance d'une abondante moiſſon remplit de joie le Laboureur, combien l'attente d'un bonheur éternel doit-elle nous conſoler ? Pas une croix, pas une peine à laquelle Dieu n'ait préparé ſa récompenſe ; il n'oublie rien de ce que vous ſouffrez ; à chaque inſtant vous enrichiſſez votre couronne : *Momentaneum & leve tribulationis noſtræ, ſupra modum, tin ſublimitate, æternum gloriæ pondus operatur in nobis* (a). Qui pourroit dire ce que Dieu vous prépare ? Pour une moiſſon perdue, pour une maiſon incendiée, une place dans le Ciel, un trône, un royaume ! Pour un mépris, pour une injure ſoufferte pour lui, un honneur, une gloire immortelle ! Pour quelques jours de maladie & de douleur, une ſanté, une tranquillité, un bonheur inaltérable ! Pour quelques larmes, la joie de l'éternité ! *Abſterget Deus omnem lacrymam*, &c. (b). » O mes freres ! nous ſerons bien dédom-
» magés de tous les maux de cette vie ; euſſent-
» ils duré les quarante, les ſoixante années,
» qu'eſt-ce que cela en comparaiſon d'un
» bonheur qui ne finira jamais ? *Æternum*
» *gloriæ pondus.* — *Non ſunt condignæ paſ-*
» *ſiones hujus temporis ad futuram gloriam*

(a) 2. Cor. 4. (b) Apoc. 21.

» *quæ revelabitur in nobis* (a). Que cette » pensée est consolante! Pour quelques jours » d'afflictions je puis gagner, je gagne & je » m'assure le bonheur du Ciel, le bonheur » de l'éternité! »

Saint Pierre, pour consoler & soutenir les fideles, que la persécution avoit dispersés dans les Provinces, leur proposoit le Paradis, cette récompense immense, préparée pour eux par le Seigneur, & réservée pour eux dans le Ciel, pour en jouir à jamais sans trouble & sans danger de la perdre: cette récompense, leur disoit-il, n'est pas éloignée; dans peu, oui dans peu vous l'aurez: *Regeneravit nos in spem vivam, in hæreditatem incorruptibilem, & incontaminatam, & immarcessibilem, conservatam in Cœlis, in vobis... In salutem.... Paratam revelari in tempore novissimo, in quo exultabitis* (b). Les souffrances, voilà donc le chemin du Ciel; vous y êtes, mes freres, dans ce chemin, à la suite de Jesus-Christ, à la suite de tous les Saints: tous ont souffert, souffrez comme eux, & vous aurez part à leur bonheur: *Oportuit Christum pati, & ità intrare in gloriam suam* (c). — *Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei* (d).

3°. Mais pourquoi nous plaindrions-nous dans les afflictions? Nous avons tous péché,

(a) Rom. 8.
(b) 1. Pet. 1.
(c) Luc. 24.
(d) Act. 14.

nous avons donc tous besoin de pénitence; nous avons de la répugnance pour la pénitence, nous ne pouvons presque nous y déterminer; mais Dieu par sa miséricorde nous met, en nous affligeant, dans l'heureuse nécessité de faire pénitence: il afflige les justes & les pécheurs; les justes, pour les purifier de plus en plus, pour les détacher de la vie présente & de ses faux biens, pour augmenter leur vertu & enrichir leur couronne: les pécheurs, pour les détromper, les détacher des créatures, les obliger à quitter leurs désordres & à se convertir. Quand tout réussit au pécheur, il oublie Dieu, le monde lui plaît, il s'y attache, il persévere dans ses mauvaises habitudes: *Incrassatus est dilectus, & recalcitravit, incrassatus, impinguatus, dilatatus dereliquit Deum factorem suum, & recessit à Deo salutari suo* (a); mais quand il a perdu ses biens ou sa santé; mais quand il est abandonné de ses amis, ou persécuté par ses ennemis, il est averti & comme forcé de retourner à Dieu. Manasses, l'impie Manasses, ne pensa à retourner à Dieu, que quand le Seigneur l'eut frappé: *Cœperunt Manasses & vinctum catenis.... duxerunt in Babylonem. Qui postquam coangustatus est, oravit Dominum Deum suum, & egit pœnitentiam valdè* (b).

On pourroit, dans les temps de calamités,

(a) Deut. 32. (b) 2. Par. 33.

faire un bon Sermon ſur les ſouffrances : on y feroit entrer & on y placeroit judicieuſement les réflexions que nous avons propoſées plus haut : on pourroit y conſidérer les deſſeins de Dieu dans les afflictions, par rapport aux juſtes & par rapport aux pécheurs, & faire remarquer les effets excellens qu'elles produiſent dans les uns & les autres ; cela demanderoit un détail bien ménagé, propoſé avec bonté, & proportionné au genre de calamité dont on eſt affligé.

Si le malheur, qui occaſionne cette inſtruction, eſt une grêle ou une gelée, après s'être attendri ſur la miſere des aſſiſtans, on leur fera remarquer que l'abus qu'on fait ſouvent des biens de Dieu, mérite qu'il nous en prive ; que s'il déſole nos campagnes, c'eſt parce que nous abuſons des fruits qu'elles produiſent ; que s'il rend ſtériles nos champs & nos vignes, c'eſt peut-être parce que nous les avons remplis de nos péchés, de colere, de juremens, de paroles obſcenes, d'injuſtice, &c. Mais on doit dire ceci, non avec chagrin, & ſur un ton de reproche, qui paroîtroit inſulter au malheur des affligés, mais en pere compatiſſant, qui cherche à faire prendre en eſprit de pénitence les maux préſens, pour en éviter de plus grands dans l'éternité : on ne doit pas irriter ou affliger ceux qui le ſont déjà, mais les porter doucement à la douleur de leurs péchés, qui leur ont attiré ce châtiment de Dieu.

Pour inſpirer ces ſentimens, on pourroit profiter du beau diſcours que fit Saint Grégoire de Nazianze à ſon peuple, dans une ſemblable occaſion : *Gravia quidem hæc ſunt, ac pluſquàm gravia.... at his adhuc graviora divinæ iræ theſauri apud ſe continent, quæ utinàm vobis experiri minimè contingat : Nec verò experiemini, modò ad Dei miſerationes confugiatis, eumque, qui vult miſericordiam, lacrymis pertrahatis, ac per morum emendationem, quidquid deinceps iræ ſequitur, avertatis.... ſatius eſt nunc caſtigari ac purgari, quàm ad cruciatum illum tranſmitti, cùm jàm pœnæ tempus erit, non purgationis.... non eſt in inferno Confeſſio, nec morum correctio.... peccavimus, atque impiè egimus, quoniàm obliti ſumus mandatorum tuorum....Tu bonus es, at nos iniquè egimus : tu lenis, at nos verberibus digni.... ſi cœlum clauſeris, quis aperiet ? Si cataractas tuas ſolveris, quis cohibebit ? Facile eſt in oculis tuis pauperem facere & ditare, mortificare & viviſicare, percutere & ſanare.... caſtiga nos, verùm in manſuetudine....Dilecti filii, in lacrymis animas veſtras poſſidete : divinam iram reprimite, veſtra vitæ ſtudia & inſtituta in melius commutantes* (a).

Le ſaint Docteur, après avoir ainſi parlé aux ſimples fideles, porte la parole aux

(a) Orat. in plagam grandinis.

Prêtres qui étoient dans l'assemblée ; il leur donne un avis qui mérite toute notre attention, sur-tout dans les calamités publiques : *Nec verò me fugit quænam mihi quoque Domini ministro, & vobis, qui eumdem honorem consecuti estis, præcipiat, nimirùm, ut cum ciliciis templum ingrediamur, ac diu noctuque inter gradus & altare pectora tundamus... tùm nostrâ, tùm populi causâ, intentè ac prolixè clamantes... dicentes : parce, Domine, populo tuo ; nè des hæreditatem tuam in opprobrium .... age dùm igitur, fratres omnes, adoremus & procidamus, & ploremus coram Domino .... Ninivitas imitemur.*

Vers la fin du discours, il fait un détail des péchés qui avoient irrité le Seigneur, & il le termine par les promesses qu'il fait, les espérances qu'il donne de sa part à ceux qui retourneront sincèrement à lui : *Dominus dabit benignitatem, & terra nostra dabit fructum suum :* ce sont les paroles du Roi Prophete, dont ce Saint Docteur fait une juste application à son sujet.

Dans les calamités, nous devons inviter à la pénitence & à la priere ; priere publique, priere particuliere, priere en famille : nous devons nous-mêmes entrer dans ces dispositions. Si on a été délivré du fléau qui affligeoit, il y auroit de l'ingratitude à négliger le devoir de la reconnoissance & de l'action de graces : ce fut la faute des lépreux ;

dix furent guéris, un ſeul vint remercier.

Si on étoit dans un temps de maladies contagieuſes, on inviteroit encore les fideles à ſe préparer à paroître devant Dieu, par une bonne Confeſſion, générale même, ſi elle étoit néceſſaire ou utile. Ne nous expoſons pas à être ſurpris : *Sicut fur in nocte, ità veniet* (a). Il eſt plus facile de faire ſa Confeſſion générale, quand on eſt en ſanté, que quand on eſt accablé ſous le poids de la maladie : par ce moyen, on évite le danger de mourir en état de péché, & pluſieurs obtiennent de Dieu, par leur pénitence, d'être préſervés de la contagion.

Si c'étoit une maladie qui fît périr le bétail, on en prendroit l'occaſion de dire quelque choſe, ſoit contre les imprécations que pluſieurs prononcent contre le bétail, ſoit contre les dommages qu'on laiſſe faire dans les héritages par ce bétail, ſoit contre les injuſtices de ceux qui trompent dans le négoce des animaux, &c.

On apprend ſouvent des morts ſubites, plus ſouvent des morts imprévues. Ces évènemens frappent. Ce ſont d'utiles avertiſſemens, qui nous diſent de nous tenir prêts, que le même accident peut nous arriver, que nous devons nous y préparer, afin qu'il ne nous ſurprenne pas dans l'état du péché;

(a) 1. Theſſ. 5.

& que notre mort, quelque subite qu'elle puisse être, ne soit pas imprévue. Le Pasteur pourra, à cette occasion, donner ses avis sur la préparation à la mort; préparation nécessaire, parce que les suites de la mort, bonnes ou mauvaises, sont éternelles; préparation prompte, sans délai, parce que nous ne savons ni l'heure, ni le moment où nous serons surpris; préparation sincere & efficace, qui fasse renoncer au péché, & qui change le cœur, &c. Il pourra donner ces avis le Dimanche, après ces sortes d'évènemens, ou au Prône, ou dans les Congrégations & Conférences; mais il les donnera avec beaucoup de circonspection, pour ne point ternir la mémoire des défunts, & pour ne pas occasionner les plaintes des parens. Nous ne montons pas en chaire pour condamner les morts, mais pour instruire & édifier les vivans.

S'il est arrivé un incendie, on pourra ajouter aux motifs de patience & de consolation, que nous avons proposés, cette réflexion de l'Apôtre : *Non habemus hîc manentem civitatem, sed futuram inquirimus* (a); & le portrait qu'il fait de la pauvreté & des afflictions des Saints: *In solitudinibus errantes, in montibus & speluncis, & cavernis terræ* (b). Il conviendroit aussi d'inviter ceux qui ont

(a) Heb. 13. (b) C. 11.

été préſervés de l'incendie, à donner, à ceux qui ſont affligés, quelques ſecours, ſoit pour leurs beſoins préſens, ſoit pour les aider à ſe rétablir.

Si certains ſcandales avoient éclaté publiquement, on obſerveroit ce que nous avons dit au commencement de cet article, §. II.

Enfin, les brouilleries de communauté ſont encore de ces occaſions critiques, où le Paſteur a beſoin de lumieres & de prudence, de douceur & de fermeté, pour rapprocher les eſprits & conſerver l'union. Quelquefois il n'y prendra de part, qu'en priant inſtamment le Seigneur, le Dieu de la paix, de la conſerver ou de la rétablir dans ce peuple agité & diviſé; il en agira ainſi, s'il voit que ſes avis ſeront également mal reçus des deux partis; quelquefois il aura recours à quelqu'un, à quelque médiateur, qui, par ſon autorité ou ſa prudence, pourra rétablir la paix; d'autrefois il parlera lui-même, ou à l'Egliſe, ou dans l'aſſemblée de la communauté, ou en particulier aux membres des deux partis, ſuivant les occaſions favorables qu'il en aura.

Mais il parlera avec la bonté d'un pere qui cherche à rétablir l'union & la concorde entre ſes enfans; il ne marquera aucune partialité; car, s'il ſe déclaroit pour un parti, il choqueroit & indiſpoſeroit ceux de l'autre parti, & ceux-ci en deviendroient plus fer-

mes & plus opiniâtres ; ils ne voudroient plus écouter de propoſitions d'accommodement ; peut-être même inſulteroient-ils ceux qu'ils devroient ménager & reſpecter.

4°. Dans les différentes calamités, le tendre Paſteur conſolera ſon peuple affligé, non-ſeulement par ſes avis & ſes pathétiques inſtructions, mais encore par les productions d'une charité généreuſe & active : jamais il n'aura d'occaſion plus propre à faire connoître combien il aime ſes pauvres Paroiſſiens, qu'en partageant avec eux ſon pain, ſon argent, ſes proviſions ; il ſera bien riche devant Dieu, s'il s'appauvrit en les ſoulageant : ce ſpectacle, qu'ont donné pluſieurs bons Paſteurs, a touché ceux même qui ne reſpectent pas aſſez la Religion & ſes Miniſtres. Quelquefois le Paſteur ſe trouve lui-même dans le beſoin & dans l'impuiſſance de ſoulager ſes freres ; mais la charité paſtorale a bien des reſſources ; ce Paſteur, qui en eſt rempli, ſait mettre en mouvement d'autres perſonnes, qui feront ce qu'il ne peut pas faire. On fera des quêtes ; il procurera des aumônes & d'autres ſecours. Dans certains cas, où la miſere de ſon peuple eſt preſque générale, il aura aſſez de zele & de crédit, par lui-même ou par ſes amis, pour lui obtenir quelque diminution des impôts & des autres charges publiques, &c.

§. XXVIII.

Avis à donner dans une Paroisse, après la mort de son Pasteur.

1°. L'Administrateur d'une Paroisse doit, pendant la vacance du Bénéfice, donner tous ses soins pour y conserver le bon ordre, sur-tout si l'administration devoit être longue. L'homme est naturellement si porté au relachement, que, si une Paroisse est négligée pendant quelques mois après la mort de son Pasteur, on y verra sensiblement une diminution de piété, & un dérangement dans la conduite & les mœurs : on ne s'approchera plus si souvent des Sacremens; on sera moins assidu aux Congrégations & Conférences; la piété languira; les foibles & les imparfaits, qui ne se soutenoient qu'autant qu'un Pasteur zélé les animoit, se laisseront aller à leurs penchans, & à la séduction du mauvais exemple; le vice, qui se cachoit, se montrera hardiment; les libertins ne craindront & ne respecteront plus personne. Quel progrès ne fait pas le désordre, quand il ne trouve point de digue qui l'arrête !

2°. Le premier soin d'un Administrateur, est donc de soutenir tout ce qu'il trouvera de bien établi; il devroit même, s'il trouvoit quelque chose d'irregulier, tâcher d'y remédier;

remédier; mais il lui faut pour cela beaucoup de prudence & de douceur : comme il n'eſt pas en titre, qu'il n'eſt pas fixé dans la Paroiſſe, il y a des choſes qu'il ne pourroit pas même tenter; il en eſt d'autres qu'il peut tenter, & peut-être avec moins de danger, & plus d'eſpérance du ſuccès, que s'il étoit Curé; il en eſt qu'il peut commencer, & que le Curé finira plus facilement; il en eſt enfin qu'il peut conduire lui-même à leur perfection, avec le ſecours de Dieu qu'il doit demander inſtamment; mais il doit auſſi, dans tous ces cas, conſulter ceux de Meſſieurs ſes Confreres, qui ſont plus éclairés, & n'agir que de concert avec eux.

Le premier Dimanche après la mort du Curé, l'Adminiſtrateur fera deux choſes: la premiere eſt de recommander le défunt aux prieres des Paroiſſiens: s'il a été un bon Paſteur, il rendra juſtice à ſa mémoire, il rappellera en peu de mots ſes vertus, ſes bons exemples & ſes avis : s'il n'avoit pas été un homme édifiant, il ne le louera pas, mais auſſi il ne le blâmera pas; il ne dira rien contre lui. Après avoir dit ſimplement : Le Seigneur a appellé à lui votre Paſteur; je le recommande beaucoup à vos prieres; il viendra à la ſeconde choſe, qui eſt de la plus grande importance, c'eſt d'inviter avec zele les Paroiſſiens à demander à Dieu, par de ferventes prieres, & par d'autres bonnes

œuvres, un bon Pasteur, un Pasteur selon son cœur.

Quel plus grand malheur peut-il arriver à une Paroisse, que d'avoir un mauvais Pasteur? Ce malheur n'est-il pas plus grand que le fléau de la grêle, qui auroit perdu toutes les récoltes? Plus grand que l'incendie, qui auroit réduit en cendre les maisons? Ces maux ne sont que des maux temporels; quelques années de patience & de travail peuvent les réparer; mais les maux que causent la négligence, l'ignorance & la vie déréglée d'un Pasteur, sont des maux spirituels, qui perdent les ames, & qui laissent établir des désordres, dont les cinquante & soixante années ne verront pas la fin: aussi, une des plus redoutables menaces que Dieu fit à son peuple, fut de lui donner, en punition de ses crimes, un mauvais Pasteur: *Ecce ego suscitabo Pastorem.... qui derelicta non visitabit, dispersum non quæret, & contritum non sanabit; id quod stat non enutriet, & carnes pinguium comedet.... O Pastor & idolum, derelinquens gregem suum* (a)!

Mais quel bonheur pour une Paroisse, quand Dieu lui donne un Pasteur dans sa miséricorde, un Pasteur selon son cœur, un Pasteur vigilant & zélé, un Pasteur qui, à l'exemple du Sauveur, pratique le pre-

(a) Zach. 11.

mier ce qu'il enſeigne aux autres, & devient ainſi le modele des peuples, & un Evangile vivant ! Un Paſteur de ce caractere, attire la Bénédiction de Dieu ſur ſa Paroiſſe ; le troupeau ſous ſa conduite, eſt en ſûreté ; nuit & jour il veille pour en écarter le loup ; il pourvoit à tous les beſoins ; les ignorans trouvent en lui les lumieres de l'inſtruction ; les foibles, la force qui les ranime ; les fervens, des exemples & des avis qui les éloigent du relâchement ; les tiedes, de preſſantes exhortations qui les réveillent ; les inconſtans, de vives leçons qui les fixent ; les pécheurs, un tendre Pere qui les recherche & les reçoit avec bonté. De quel prix eſt ce Paſteur ! *Procul, & de ultimis finibus pretium ejus* (a) ! C'eſt un tréſor pour cette Paroiſſe ; heureuſe, ſi elle ſait l'eſtimer ! Le Seigneur ne fit peut-être jamais à ſon peuple une promeſſe plus intéreſſante, que lorſqu'il lui dit : Convertiſſez-vous, mes enfans, revenez à moi, & je vous donnerai des Paſteurs ſelon mon cœur, qui vous conduiront avec ſageſſe : *Convertimini, filii, revertentes.... & dabo vobis Paſtores juxtà cor meum, & paſcent vos ſcientiâ & doctrinâ* (b).

C'eſt par ces conſidérations, qu'on peut engager les Paroiſſiens à demander inſtamment à Dieu un bon Curé. Il ſeroit à ſou-

(a) Prov. 31. (b) Jer. 3.

haiter qu'on fît pour ce ſujet, ſans rétribution, un Office ſolemnel, auquel les Paroiſſiens ſeroient invités.

3°. L'Adminiſtrateur aura grand ſoin des Regiſtres, de crainte qu'on ne les altere, ou que quelque choſe ne ſe perde; il conſervera également les papiers qui pourroient lui tomber entre les mains, & qui concerneroient le Bénéfice. L'adminiſtration finie, il remettra le tout au nouveau Curé, & lui donnera toutes les connoiſſances qu'il a, ſoit du temporel, ſoit du ſpirituel de ſon Bénéfice. Dans la ſuite, il lui rendra, ſuivant les occaſions, les ſervices que ſe rendent de bons Confreres voiſins, pour conſerver l'union, qui fait la conſolation des Paſteurs, & l'édification des peuples.

§. XXIX.

Avis à donner en entrant dans un Bénéfice-Cure.

L'entrée dans une Cure eſt un moment critique; les ſuites du ſaint miniſtere en dépendent beaucoup : un nouveau Curé doit donc s'obſerver, meſurer ſes démarches, connoître, avant que de ſe communiquer; s'il donne facilement ſa confiance, s'il écoute avec trop de crédulité les rapports qu'on lui fera contre quelques Paroiſſiens ou quelques

Confreres ; ſi , en conſéquence , il laiſſe échapper quelques traits de mécontentement ou de prévention; s'il ſe lie d'amitié particuliere avec quelqu'un , avant qu'il l'ait connu par lui-même pour un homme d'honneur & de probité, prudent & capable d'un ſecret, &c. il fera de grandes imprudences, & perdra la confiance de ſon peuple, au moment où elle lui étoit plus néceſſaire. Quand même il apprendroit quelques déréglemens de la Paroiſſe, ou quelques traits de la conduite de ſon prédéceſſeur, qu'il ne pourroit approuver, il ne devroit pas le témoigner d'abord; il doit craindre de paſſer pour un eſprit remuant, pour un réformateur; il vaut mieux temporiſer, s'inſormer des uſages de la Paroiſſe, aller doucement, & rétablir l'ordre petit à petit, après l'avoir fait goûter à ceux qui pourroient s'y oppoſer.

Il doit auſſi uſer d'une grande vigilance ſur ſa propre conduite; tout le monde a les yeux ouverts ſur lui; tous l'obſervent; ſa perſonne & ſa maiſon doivent être comme une Ecole, où chacun doit apprendre ce qu'il peut faire, & ce qu'il doit éviter : on remarque tout ce qu'il dit dans les premieres entrevues, & tout ce qu'il fait dès les premiers jours; mais on attend, avec une eſpece d'impatience, le premier diſcours du nouveau Curé. Pluſieurs Paſteurs éclairés, penſent qu'il convient de parler dans ce premier diſ-

cours, des obligations respectives du Pasteur & des Paroissiens.

Sur ce sujet, le Pasteur pourroit prendre ce dessein. Après avoir pris pour texte: *Ego sum Pastor bonus* (a), il dira dans l'Exorde, qu'il n'y a, à la vérité, que Jesus-Christ qui ait été le bon Pasteur, le Pasteur parfait, mais qu'il souhaite & espere, avec la grace de Dieu, imiter Jesus-Christ le bon Pasteur. Oui, leur dira-t-il, mes très-chers Paroissiens, je désire de tout mon cœur d'imiter Jesus-Christ, le Pasteur de nos ames; je désire de travailler à votre salut; j'ai l'honneur d'être votre Pasteur, vous êtes mes ouailles; nous serons étroitement unis sur la terre; fasse le Ciel que nous le soyions encore dans la bienheureuse éternité! O mon Dieu! c'est la grace que je vous demande, que j'aie le bonheur de me sauver dans cette Paroisse, & d'y aider tous mes Paroissiens à se sauver avec moi! O Jesus, mon Sauveur! faites qu'au dernier jour je voie tous mes Paroissiens à votre droite avec moi! c'est la grace que je vous demande pour eux & pour moi; demandez-la aussi, mes freres, pour vous & pour moi. Pour faire mon salut dans cette Paroisse, j'ai de grandes obligations à remplir; vous en avez aussi, mes chers Paroissiens, des obligations à

(a) Joan. II.

remplir, pour aſſurer votre ſalut; je crois devoir aujourd'hui vous parler de mes obligations envers vous, & je vous ferai remarquer les vôtres envers moi; nous nous exciterons au déſir de les remplir, & de nous ſanctifier enſemble.

La charge Paſtorale eſt redoutable; c'eſt un fardeau bien peſant; il eſt plus facile aux ſimples fideles de ſe ſauver, qu'au Paſteur. Voici ſes trois principales obligations; je ne vous les diſſimule point, mes freres; comme Curé, je vous dois le bon exemple en toutes choſes; je vous dois l'inſtruction; je vous dois mes ſervices : 1°. Je vous dois le bon exemple, pour vous porter à la vertu; 2°. je vous dois l'inſtruction, pour vous enſeigner tous vos devoirs; 3°. je vous dois mes ſervices; je me dois tout à vous, pour vous aſſiſter dans tous vos beſoins : voilà mes charges; voilà trois points à expliquer. Vous ſouhaitez, mes freres, que je vous diſe auſſi à chaque point quelles ſont vos obligations; les voici; voici ce que vous devez faire pour profiter de mon miniſtere : 1°. Votre Paſteur eſt honoré du caractere le plus ſaint, & il vous doit l'exemple de la vertu; vous devez donc le reſpecter, & imiter ce que vous verrez en lui de vertueux; 2°. il vous doit l'inſtruction; vous devez donc être aſſidus à venir l'entendre, & ſuivre les avis qu'il vous donnera; 3°. enfin, il vous doit ſes ſervices,

il vous les rendra avec zele; vous lui devez donc l'amour & la reconnoiſſance.

1°. Premier devoir : Le bon exemple ; Jeſus-Chriſt l'a donné lui-même ; il eſt le modele des Paſteurs : *Cœpit Jeſus facere & docere* (a). Le Paſteur, à ſon imitation, doit donc commencer par la pratique des vertus qu'il veut inſpirer ; je dois donc premiérement prêcher par mes exemples, enſuite de vive voix, & plus encore par l'exemple, que par la parole : tel eſt l'ordre que m'en a donné mon Sauveur : *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodùm ego feci vobis, ità & vos faciatis* (b). Il nous a placés dans ſon Egliſe, comme la lumiere ſur le chandelier, afin que l'éclat de nos bonnes œuvres, en frappant & édifiant ceux avec qui nous vivons, les portât à glorifier notre Pere céleſte : *Sic luceat lux veſtra coram hominibus, ut videant opera veſtra bona, & glorificent Patrem veſtrum qui in cœlis eſt* (c). Il nous fait encore ſentir ce premier de nos devoirs, quand il nous dit que nous ſommes ou que nous devons être le ſel de la terre, & la lumiere du monde : *Vos eſtis ſal terræ.... Vos eſtis lux mundi* (d). Si notre vie étoit ſcandaleuſe, bien loin d'être ce ſel, qui doit préſerver de la contagion, nos mauvais exemples porteroient le poiſon du péché dans les cœurs de

(a) Act. 1.
(b) Joan. 13.
(c) Matth. 5.
(d) Ibid.

ceux qui nous verroient : bien loin d'être la lumiere du monde, nous en ſerions les ténebres, qui égareroient ceux que nous devrions conduire. Malheur à moi, ſi je ſcandaliſe quelqu'un ! Je me perdrois, & j'en perdrois d'autres avec moi. Ah ! il vaudroit mieux que j'euſſe été écraſé par la foudre, en entrant dans cette Paroiſſe, que d'y devenir un Paſteur ſcandaleux.

Je vous dois donc, mes chers freres, de bons exemples, & je dois vous les donner tous les jours ; je ne ſuis pas obligé de vous prêcher tous les jours, mais je dois vous édifier tous les jours : de quoi vous ſervirois-je, ſi je ne vous édifiois pas ? De quoi vous ſerviroient mes inſtructions & tout mon miniſtere, ſi je ne le ſoutenois, ſi je ne l'honorois par la régularité de ma vie ? Quelle confiance pourriez-vous avoir en moi, ſi je manquois au bon exemple ? Si je vous reprenois de quelque faute, à laquelle je ſerois ſujet, vous ne m'écouteriez pas, vous me diriez peut-être : Médecin, guériſſez-vous vous-même ; s'il y a du mal en cela, pourquoi le faites-vous ? Hélas ! les Paſteurs qui ne vivroient pas dans la ſainteté, ſeroient l'opprobre de la Religion ; ils ſeroient mépriſés des peuples, & deviendroient la cauſe de leur réprobation.

Vous voyez mon obligation, je ne la déguiſe pas ; je dois honorer mon miniſtere,

par une vie ſainte & irréprochable. Pour vous, mes freres, que devez-vous à mon miniſtere, & aux exemples de vertu que je tâcherai de vous donner? Vous devez reſpecter & honorer mon miniſtere: vous devez imiter ce que vous verrez en moi de bon.

Ce n'eſt pas à moi, ce n'eſt pas à ma perſonne, que vous devez ce reſpect & cet honneur. Hélas! qui ſuis-je? Un homme comme vous, un homme imparfait, un pécheur; &, en cette qualité, je ne mérite que la confuſion & le mépris; mais, malgré mon indignité, le Seigneur a bien voulu me pardonner mes péchés, & m'élever à la dignité du Sacerdoce. Oui, mes freres, j'ai l'honneur d'être Prêtre, & votre Paſteur; c'eſt cette ſublime qualité qu'un bon Chrétien ne manque jamais de reſpecter; j'ai reçu de Dieu des pouvoirs tout divins, dont les Anges dans le Ciel, & les Rois ſur la terre, n'ont jamais été honorés; comme Prêtre & Paſteur, je puis conſacrer le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, & vous le diſtribuer pour la nourriture de vos ames; je puis vous abſoudre de vos péchés, vous réconcilier avec Dieu, vous ouvrir les tréſors de la grace, & la porte du Ciel, &c. Dans ces conſidérations, pourriez-vous n'avoir pas des ſentimens de vénération pour le ſacré caractere dont je ſuis revêtu?

L'Apôtre Saint Paul diſoit que les Prêtres

qui travaillent au ſalut des ames, ſont dignes de tout honneur : *Qui benè præſunt Presbyteri, duplici honore digni habeantur, maximè qui laborant in verbo & doctrina* (a). Reſpectez donc vos Paſteurs; regardez-les comme les envoyés de Jeſus-Chriſt, comme tenans ſa place parmi vous : *Sic nos exiſtimet homo ut Miniſtros Chriſti* (b). Regardez-les comme vos Conducteurs, vos peres ſpirituels, vos Anges viſibles ; reſpectez-les par votre docilité, par vos diſcours, par vos actions, &c.

Je voudrois être ſaint, pour pouvoir vous dire, comme diſoit Saint Paul : imitez-moi comme j'imite Jeſus-Chriſt : *Imitatores meî eſtote, ſicut & ego Chriſti* (c). Hélas ! je ſuis encore éloigné de cette parfaite ſainteté; mais je la déſire, mais je me propoſe de travailler avec vous pour l'acquérir. Travaillez-y vous-mêmes, mes freres; imitez le peu de bien que je ferai : faites encore mieux que moi; votre vertu m'édifiera & m'encouragera.

2°. Mon ſecond devoir envers vous, mes freres, c'eſt l'inſtruction. Cette obligation eſt plus grande & plus difficile que vous ne penſez. Je dois catéchiſer vos enfans, & les former de bonne heure à la piété; je dois leur apprendre les myſteres de la Religion, &

(a) 1. Tim. 5.
(b) 1. Cor. 4.
(c) 1. Cor. 11.

toute la Loi de Jesus-Christ ; je dois différentes instructions aux jeunes gens,.... aux personnes mariées,.... aux peres & meres,.... aux maîtres & maîtresses.... Je dois instruire les ignorans;.... je dois donner des avis aux vieillards ; j'en dois aux libertins, j'en dois à ceux qui ne viendront pas m'entendre à l'Eglise, &c. (Il faudroit ici un détail abrégé, mais bien fait, des instructions & des avis que nous leur devons; ce détail les instruiroit & les prépareroit à bien recevoir ce que nous leur dirions dans la suite.)

Je dois veiller, pour prévenir le désordre qui pourroit arriver parmi vous. Si, malgré ma vigilance, mes instructions & mes soins, il ne laisse pas de s'introduire, comme il arrive souvent ; alors je dois, & Dieu me l'ordonne, je dois élever ma voix contre ce désordre, le condamner hautement, reprendre ceux qui en sont les auteurs, & retenir ceux que le scandale pourroit entraîner : *Clama, nè cesses.... Annuntia populo meo scelera eorum* (a). Malheur à moi, si je ne vous annonce pas la parole de Dieu, ou si je ne vous l'annonce que rarement & trop foiblement : *Væ enim mihi est, si non Evangelisavero* (b). Si je me tais, si une ame se perd, pour n'avoir pas été instruite & avertie, je serai obligé d'en rendre compte; je devois l'instruire & l'avertir ; je devois la

(a) Is. 58. (b) 1. Cor. 9.

rappeller de ſon égarement : *Fili hominis, ſpeculatorem dedi te domui Iſraël.... Si dicente me ad impium : Morte morieris : non annuntiaveris ei, neque locutus fueris ut avertatur à viâ ſuâ impiâ, & vivat : ipſe impius in iniquitate ſuâ morietur ; ſanguinem autem ejus de manu tuâ requiram* (*a*).

Je ſuis donc, par l'ordre de Dieu, cette ſentinelle qui doit veiller à la ſûreté de ſa maiſon : *Speculatorem dedi te domui Iſraël.* Il n'y a perſonne parmi vous, mes freres, que je ne doive avertir & précautionner contre les pieges que vous tendent les ennemis de votre ſalut ; me voici donc chargé des juſtes & des pécheurs de cette Paroiſſe ; je ſuis reſponſable du ſalut de tous ; j'en rendrai compte, ame pour ame : *Sanguinem ejus de manu tuâ requiram.* Au jugement de Dieu, diſoit M. d'Arenthon, je demeurerai ſur la ſellette, juſqu'à ce que toutes les ames, dont j'ai été chargé, aient été jugées ; & s'il s'en eſt perdu une par ma faute, hélas ! je ſuis perdu avec elle. O mes freres, que ma charge eſt redoutable ! Ayez compaſſion de moi ; aidez-moi de vos prieres ; obéiſſez à mes avis, & ne ſoyez pas ſurpris ſi je veille ſur votre conduite, ſi j'avertis, ſi je reprends, ſi je corrige, ſi je crie au déſordre quand je le verrai ; malheur à moi ſi je me taiſois en pareilles circonſtances : le berger peut-il ſe taire quand

(*a*) Ezech. 33.

il voit le loup dans la bergerie ? Je monterai dans cette chaire, je crierai contre les ſcandales, contre l'intempérance & l'impureté, contre les emportemens & les injuſtices, &c. Je ne me tairai que quand le loup ſera ſorti de la bergerie, quand le déſordre ſera fini; & alors même je redoublerai ma vigilance, mes ſoins, mes inſtructions pour vous précautionner & empêcher le déſordre de revenir. O mon Dieu ! quel fardeau avez-vous impoſé ſur mes foibles épaules ? *Impoſuiſti homines ſuper capita noſtra* (a). Eclairez-moi, fortifiez-moi, ſoutenez-moi, afin que je le porte, ce fardeau, pour l'amour de vous, pour votre gloire, pour le ſalut des ames qui me ſont confiées; donnez à ma voix la force pour pénétrer les cœurs, & une vertu toute-puiſſante pour arrêter & abattre le vice.

Pour vous, mes freres, que je dois inſtruire, vous devez venir m'entendre; vous devez conſerver ce que je vous aurai dit, le méditer & vous y ſoumettre : quand j'irai chez vous pour vous donner quelques avis, vous devez les recevoir avec docilité, & en profiter : envoyez exactement, je vous en prie, envoyez vos enfans au Catéchiſme. Les grandes perſonnes y aſſiſteront auſſi; chacun a beſoin d'inſtruction; vous aurez toute la facilité poſſible d'y aſſiſter, je le ferai ou à la Meſſe

(a) Pſ. 65.

après l'Evangile, quand il n'y aura point de Prône, (ceci convient aux Paroiſſes ſi écartées, que la plupart ne peuvent revenir à Vêpres) ou à Vêpres avant la Bénédiction. Par ce moyen vous apprendrez encore mieux votre religion. Les gens de bien aiment à entendre parler de Dieu; chacun ſe plaît à entendre parler de ce qu'il aime; ſi on n'aimoit pas à entendre parler de Dieu, ce ſeroit une mauvaiſe marque, cela ſignifieroit qu'on n'aime pas Dieu: *Qui ex Deo eſt, verba Dei audit* (a). Envoyez auſſi exactement vos enfans aux écoles, je les viſiterai ſouvent, je donnerai mes ſoins, afin qu'ils y ſoient bien enſeignés.... Aſſiſtez aux Prônes & aux prieres qu'on fera tous les ſoirs à l'Egliſe pendant le Carême, & les Fêtes & Dimanches; je vous y parlerai comme votre Paſteur, comme un pere à ſes enfans; je vous expliquerai les vérités de la foi, & les regles des mœurs.

Mais pour profiter de mes avis & de mes autres inſtructions, recevez-les avec reſpect, comme ſi Jeſus-Chriſt vous parloit, ce ſera de ſa part, & en ſon nom que je vous parlerai; recevez-les avec reconnoiſſance, ce ſera par amitié & par zele que je vous inſtruirai; recevez-les avec docilité & fidélité, c'eſt Jeſus-Chriſt lui-même qui vous l'or-

(a) Joan. 8.

donne; ce ſera à lui que vous obéirez, quand vous ferez ce que je vous aurai recommandé: *Pro Chriſto legatione fungimur tanquàm Deo exhortante per nos. — Sicut ex Deo, coram Deo, in Chriſto loquimur* (a). En vous avertiſſant, en vous inſtruiſant, je fais mon devoir, je ſauve mon ame; ſi vous n'obéiſſez pas, vous vous perdez, vous vous damnez. O mon Dieu! ne permettez pas que ce malheur arrive à aucun de mes paroiſſiens; je les aime tous pour l'amour de vous; que j'aie la conſolation de les voir tous dans le Ciel; Pere ſaint, ſanctifiez-les: *Pater ſancte, ſerva eos.... ſanctifica eos in veritate* (b). (Liſez tout ce Chapitre de Saint Jean; vous pouvez ici faire uſage de cette priere touchante que fit Jeſus-Chriſt à ſon Pere, avant ſa Paſſion.)

3°. Je vous dois mes ſervices, ou plutôt je me dois tout à vous; je dois être à vous comme un ſerviteur eſt à ſon maître: *Nos autem ſervos veſtros per Jeſum* (c). Jeſus-Chriſt le ſouverain Paſteur a dit de lui-même qu'il n'étoit pas venu pour être ſervi, mais pour ſervir les autres, & donner ſa vie pour eux: *Filius hominis non venit miniſtrari, ſed miniſtrare, & dare animam ſuam redemptionem pro multis* (d). Moi, qui ſuis ſon Diſciple, je dois donc vous conſacrer mes travaux, mes veilles, mes ſoins & mes ſervices, non pas

(a) 1. Cor. 2. 5.
(b) Joan. 17.
(c) 2. Cor. 4.
(d) Matth. 20.

en quelque occasion seulement, mais toujours, & en tout temps, de jour & de nuit; je dois courir à votre secours, malgré les frimats & les chaleurs, les boues & les neiges; c'est pour cela que l'Eglise m'oblige à résider parmi vous, afin que je sois toujours à portée de vous servir: nous ne sommes pas Curés pour être oisifs, mais pour veiller comme un Berger qui conduit son troupeau, pour travailler comme un Vigneron dans sa vigne, & comme un Laboureur, qui tantôt seme, & tantôt moissonne dans son champ: la vigne que je dois cultiver, c'est cette Paroisse, ce sont vos ames; Dieu m'a envoyé ici pour cela: *Ite & vos in vineam meam* (a). Vous êtes ce champ où je dois jetter la semence de la parole de Dieu, que je dois cultiver, pour en recueillir les fruits, lorsqu'ils seront en maturité: *Levate oculos vestros, & videte regiones, quia albæ sunt ad messem* (b).

Je suis donc ici pour visiter les malades, pour consoler les affligés, pour aider les pauvres, pour confesser tous ceux qui se présenteront, pour administrer les Sacremens, pour assister les moribonds;.... je fais mes obligations, je les remplirai avec la grace de Dieu, je vous serai tout dévoué. Appellez-moi quand il vous plaira, ne craignez point de m'importuner; trop heureux, si à l'exemple

(a) Matth. 24. (b) Joan. 4.

de Jesus-Christ mon maître, je sacrifie pour vous mon repos, ma santé, ma vie même: *Animam meam pono pro ovibus meis* (a). Je chercherai tous les moyens de vous être utile. A mes services je joindrai mes prieres; Saint Paul soutenoit ses prédications par des prieres continuelles; c'est ainsi qu'il a converti tant de personnes; je les redoublerai, mes prieres, pour ceux qui ne recevront pas mes avis avec docilité. (Oraisons, Messes, Office divin, jeûnes, fréquentes visites à Notre-Seigneur, pour obtenir à sa Paroisse les graces, &c. Voilà ce que le Pasteur promettra & fera.)

Voilà, mes freres, ce que je vous promets & ce que je ferai: que me devez-vous en conséquence? L'amour & la reconnoissance.

L'amour: Dieu m'est témoin que je vous aime, que je vous chéris, que je vous souhaite le même bien & autant de bien qu'à moi-même; j'espere que j'aurai aussi une part dans votre amitié: l'amour ne peut être payé que par un amour réciproque; *Testis mihi est Deus quomodò cupiam omnes vos in visceribus Jesu-Christi; & hoc oro, ut charitas vestra magis ac magis abundet* (b).

La reconnoissance: tant de services la méritent; mais ne croyez pas que je parle du temporel, des redevances paroissiales; j'en attends une meilleure de votre part; votre

(a) Joan. 10. (b) Phil. 1.

amitié, votre confiance, vos prieres, voilà la reconnoissance que je vous demande : les Galates étoient pleins d'affection pour Saint Paul ; ils le reçurent comme un Ange de Dieu, comme Jesus-Christ même : *Sicut Angelum Dei excepistis me, sicut Christum-Jesum* (a). Il leur rend ce témoignage, que, s'il leur eût été possible, ils se seroient arrachés les yeux pour lui : *Testimonium perhibeo vobis, quia, si fieri posset, oculos vestros eruissetis, & dedissetis mihi.* Telle étoit la reconnoissance des premiers Chrétiens pour leurs Pasteurs. (On peut rappeller ici quel fut le chagrin des fideles de Jérusalem, pendant que Saint Pierre étoit en prison : les prieres ferventes & continuelles qu'ils firent pour obtenir sa délivrance ; & leur joie, lorsqu'ils le virent en liberté. Quoi de plus touchant que les sentimens & les larmes des fideles de Milet, au départ de Saint Paul ! Voyez le XXe Chap. des Actes.)
O qu'un Pasteur est heureux, quand il se voit ainsi aimé de son troupeau ! Rien ne coûte....

On finira, en se recommandant aux prieres de tous. Priez pour moi, enfans, vos prieres sont agréables à Dieu. Priez pour moi, jeunes gens, je vous porte dans mon cœur. Priez pour moi, peres & meres, je partagerai avec vous le soin de vos enfans. Priez pour moi, respectables vieillards, je vous honore comme

(a) Gal. 4.

mes peres, je ne vous abandonnerai pas au lit de la mort. Priez pour moi, veuves & orphelins, mes ſervices vous ſont acquis; je vous défendrai par-tout où je le pourrai. Priez pour moi, pauvres de Jeſus-Chriſt, vous êtes ſes membres ſouffrans, & en cette qualité je vous honorerai, je vous aimerai, je vous ſoulagerai. Priez pour moi, malades & infirmes, je quitterai tout pour vous, je partagerai avec vous ce que j'aurai à la maiſon.... O mon Dieu! ſanctifiez le Paſteur & le troupeau, afin que nous vous béniſſions tous dans la bienheureuſe éternité.

CHAPITRE TROISIEME.

De la Vigilance.

LE Paſteur eſt établi pour conduire, nourrir & défendre ſon troupeau: il doit ramener ceux qui ſe ſont égarés, retenir ceux qui ſe diſpoſent à s'écarter, ſoutenir les foibles, ranimer les tiedes, fournir à tous la nourriture, ſelon leur capacité & leur beſoin; il doit donc les connoître, veiller ſur eux, & s'il ſe pouvoit, ne les perdre jamais de vue: *Diligenter agnoſce vultum pecoris tui, tuoſque greges conſidera* (a).

(a) Prov. 27.

La vigilance, diſoit Saint Grégoire Pape, eſt comme l'ame & la vie du Paſteur; s'il ne veille pas ſur ſon troupeau, il deviendra bientôt la proie des loups: *Vita ergò Paſtorum vigilia; ſi gregi Paſtoris cura defuerit, facilè laqueos inſidiatoris occurrit* (a). Ce défaut de vigilance rend le crime hardi, il fait de rapides progrès, il ſe montre juſques ſous les yeux du Paſteur, qui eſt dans ſa Paroiſſe comme ces idoles qui ont des yeux & ne voient pas: *Oculos habent & non videbunt* (b).

Mais ſi le Paſteur eſt vigilant, ſa ſeule préſence, ſon coup d'œil contient tout; il rend le libertin timide, moins entreprenant; il le force, ſinon à ſe convertir, au moins à ſe montrer plus rarement & avec crainte; il arrête quelques-uns de ſes ſcandales; il précautionne contre la ſéduction de ſes mauvais exemples, ceux qui y ſont expoſés. Combien de foibles vertus que la vigilance du Paſteur anime & ſoutient! Combien de jeunes gens qui commençoient à s'égarer qu'elle rappelle! Les libertins du voiſinage n'oſent paroître dans ſa Paroiſſe, on n'oſe les y recevoir; tandis que la Paroiſſe du Curé peu vigilant leur ſert de retraite & de rendez-vous.

Souvenons-nous donc que Dieu, en nous confiant une Paroiſſe, nous en a établi comme les ſentinelles pour veiller à ſa ſûreté. Hélas!

(a) L. 1. Epiſt. 79. (b) Pſ. 113.

ſi par le défaut de vigilance une ame vient à ſe perdre, nous en ſerons reſponſables : *Tot occidimus*, diſoit encore Saint Grégoire, *quot ad mortem ire quotidie tepidi & tacentes videmus ; quia peccatum ſubditi culpa præpoſiti, ſi tacuerit, reputatur ; ſurgat ergò Præpoſitus, invigilet, & malis contradicat* (a).

Nous avons déjà inſinué dans nos réflexions préliminaires ſur le ſaint miniſtere, que la vigilance du Paſteur devoit être univerſelle, prudente & conſtante.

1°. Univerſelle : le Paſteur eſt chargé de tous ceux qui compoſent ſon troupeau ; il doit donc veiller ſur tous ſans exception, ſur les Enfans, ſur les Ecoles, ſur les Bergers, ſur les Ecoliers, ſur les jeunes gens qui penſent à prendre un établiſſement ; ſur les chefs de famille, Peres & Meres, Maîtres & Maîtreſſes ; ſur les Domeſtiques, ſur les Echevins, Commis, Gardes-bois & Meſſiers, ſur les Gens de guerre, ſur les malades, les vieillards, les pauvres, &c. Nous traiterons en détail dans ce Chapitre de la vigilance du Paſteur ſur ces différentes perſonnes qui compoſent ſon troupeau.

2°. Elle doit être prudente : ſans cette qualité elle ſeroit inutile, ſouvent même nuiſible ; elle rendroit le Paſteur odieux, & ſes avis mépriſables : une vigilance puérile &

(a) Hom. 11. in cap. 3. Ezech.

minutieuſe, qui croit voir des crimes dans des riens, qui multiplie les corrections pour des bagatelles, qui ne paroît attentive que pour avoir occaſion de faire des réprimandes, aigrit & indiſpoſe, elle fait perdre la confiance des fideles. On doit ſavoir ce qui ſe paſſe dans la Paroiſſe, mais ſans paſſer pour un homme curieux, qui épie toujours; mais ſans qu'on ſache par quelle voie il eſt inſtruit: il eſt même ſouvent à propos que celui qui avertit ne s'apperçoive pas qu'on compte ſur ſon rapport, à moins que ce ne ſoit une perſonne pleine de charité & de prudence.

La vigilance prudente ſe borne à ce qui intéreſſe la gloire de Dieu & le ſalut des ames; elle ne ſe porte pas aux affaires temporelles de la Paroiſſe & des particuliers, à moins qu'elles n'intéreſſent leur ſalut; nous ne pourrions pas même eſpérer raiſonnablement de les bien diriger dans ces ſortes d'affaires, parce que le Seigneur, qui nous a chargé du ſoin & du ſalut de leurs ames, ne nous a pas chargé de conduire leurs affaires temporelles.

3°. La vigilance doit être continuelle, comme celle du Berger ſur ſon troupeau; il ne le perd point de vue; à chaque moment il craint que le loup ou le voleur ne lui enleve ſes brebis, ou que quelques-unes ne s'écartent du troupeau; nuit & jour Jacob veilloit ſur celui de Laban: *Viginti annis fui*

tecum, lui disoit-il, *die noctuque æstu urebar & gelu, fugiebatque somnus ab oculis meis* (a). Jacob est le modele des Pasteurs vigilans; c'est la réflexion de Saint Grégoire: *Si igitur sic laborat & vigilat qui pascit oves Laban, quanto labori, quantisque vigiliis debet intendere, qui pascit oves Dei* (b)?

Cette vigilance doit être constante; elle doit être soutenue dans tous les temps jusqu'à la mort. En entrant dans une cure, on a du zele & de l'activité, on est vigilant & attentif à tout; mais il faut persévérer dans ces dispositions: vous avez donné la suite au loup, vous avez banni le scandale, mais il peut revenir, & il reviendra, si vous cessez de veiller: vous avez établi le bon ordre dans la Paroisse, mais il ne faudroit que quelques mois de négligence pour ramener le désordre; & s'il s'introduisoit de nouveau, après avoir été banni, il seroit plus difficile de l'arrêter la seconde fois que la premiere: *Fiunt novissima pejora prioribus.*

Il n'est cependant pas rare de voir des Pasteurs, très-vigilans dans les commencemens, se relâcher ensuite; les uns ayant réussi à régler leur Paroisse, ne craignent plus; d'autres, n'ayant pu réussir, croient qu'ils ne feront que de vains efforts pour s'opposer au torrent du mal, & dès-lors cessent de veiller

(a) Gen. 31. (b) L. 7. Epist. 48.

&

& de corriger, ou s'ils le font, c'eſt ou trop rarement, ou trop foiblement, ou avec aigreur, & par conſéquent ſans fruit; quelques-uns ſe donnent à leurs intérêts, ou à leurs plaiſirs, ou abſentent trop facilement, & ainſi ils perdent de vue le troupeau qui demandoit toute leur attention; d'autres enfin, chargés du poids des années, tombent dans l'indolence, & ſe repoſent de tout ſur un Vicaire, qui n'a pas encore aſſez de lumieres, de maturité & d'expérience; d'où il arrive qu'on ne craint plus l'œil ni du Curé, ni du Vicaire, & que le vice ſe montre & gagne, depuis qu'on a ceſſé de lui oppoſer la digue d'une conſtante vigilance.

Après ces réflexions ſur la néceſſité & les qualités de la vigilance paſtorale, nous allons traiter de quelques autres devoirs du Paſteur qui y ont rapport; ces devoirs ſont la réſidence, la viſite de la Paroiſſe & la correction: nous entrerons enſuite dans le détail des différentes conditions des perſonnes ſur leſquelles doit ſe porter la vigilance du Paſteur.

ARTICLE PREMIER.

De la réſidence du Paſteur.

Un Paſteur eſt dans ſa Paroiſſe ce qu'eſt un Pilote dans un vaiſſeau, un Général dans

ſon armée, un Gouverneur dans une place qui eſt aſſiégée, une Sentinelle dans ſon poſte, un Berger dans ſon troupeau; & comme le Pilote ne peut pas abandonner ſon vaiſſeau, ni le Général ſon armée, ni le Gouverneur la place qu'il défend, ni la Sentinelle ſon poſte, ni le Berger ſon troupeau, de même, avec proportion, le Paſteur ne peut pas abandonner ſa Paroiſſe: la réſidence actuelle & perſonnelle eſt pour lui d'une étroite obligation: la raiſon & l'autorité ſe réuniſſent pour le démontrer; & cette obligation n'eſt plus conteſtée que dans la pratique, par quelques mauvais Paſteurs.

Chacun ſait comment le Concile de Trente a établi cette vérité au Chap. Ier de la Seſſ. 23: *Declarat Sancta Synodus omnes.... Eccleſiis quibuſcumque, quocumque nomine & titulo præfectos, obligari ad perſonalem in ſuâ Eccleſiâ reſidentiam.* La raiſon qu'en donne le Saint Concile eſt évidente: un Paſteur qui ne réſide pas, ne peut remplir ſes devoirs envers ſon troupeau; il manquera à la vigilance, à l'inſtruction, à l'oblation du Sacrifice, à l'adminiſtration des Sacremens, au ſoin des pauvres & des malades, au bon exemple, &c. tout cela eſt remarquable: *Cùm Præcepto Divino mandatum ſit omnibus, quibus animarum cura commiſſa eſt, oves ſuas agnoſcere, pro his Sacrificium offerre, verbique Divini Prædicatione, Sacramentorum adminiſtratione, bono-*

rum omnium operum exemplo pascere; pauperum, aliarumque miserabilium personarum paternam curam gerere, & in cætera munia Pastoralia incumbere; quæ omnia nequaquàm ab iis præstari & impleri possunt qui gregi suo non invigilant, neque assistunt, sed mercenariorum more deserunt; Sacrosancta Synodus eos admonet ut Divinorum Præceptorum memores, factique forma gregis, in judicio & veritate pascant & regant. Saint Charles a prescrit la résidence personnelle la plus exacte.

La résidence est donc la premiere, & en un vrai sens, la principale obligation du Curé, puisqu'elle est présupposée & essentielle à l'accomplissement de tous ses autres devoirs; s'il y manque, le troupeau abandonné est exposé à la fureur des loups, à la séduction des mauvais exemples; les enfans risquent de mourir sans baptême, les malades sans confession & sans secours; & quand un voisin appellé viendroit pour leur administrer les Sacremens, peut-être arriveroit-il trop tard, ou du moins se retirant après l'administration, il les laisseroit sans consolation & sans secours dans ces derniers momens, où il est si utile, si nécessaire d'avoir auprès de soi le Ministre du Seigneur. Les instructions deviennent plus rares, ou sont faites par un étranger, qui a peut-être peu de talent, qui n'a pas les graces préparées au Pasteur, & qui omet ce qui seroit plus intéressant dans certaines circons-

tances : le libertin n'eſt plus retenu par l'œil du Paſteur ; celui-ci de retour ignore une bonne partie des beſoins préſens & preſſans de ſes ouailles ; pluſieurs ſe détachent du Paſteur, qui leur eſt peu attaché. Enfin, pluſieurs ſe relâchent & périſſent à cauſe des abſences du Paſteur : *Diſperſæ ſunt oves meæ, eò quòd non eſſet Paſtor, & factæ ſunt in devorationem omnium beſtiarum agri .... & non erat qui requireret, non erat, inquam, qui requireret* (a).

Les Paſteurs qui aiment leur troupeau, qui ſentent le poids de leurs obligations, qui connoiſſent le prix des avantages que les fideles reçoivent de leur préſence, n'abſentent point, ou s'ils le font quelquefois, c'eſt très-rarement, & pour le moins de temps qu'il leur eſt poſſible, jamais au temps des grandes ſolemnités, où les confeſſionnaux doivent être aſſiégés d'une multitude de pénitens ; jamais les veilles & le ſoir des Fêtes, parce qu'on prendroit occaſion de leur abſence pour fréquenter les cabarets, ou pour ſe livrer aux autres déſordres de la nuit, qui ſont plus fréquens en ces jours : preſque jamais ils ne découchent, parce qu'on peut avoir beſoin, pendant la nuit, de leur préſence pour les Sacremens ; ſur-tout ils ne ſortent point, s'ils ont un malade, quoiqu'il ne paroiſſe pas en

(a) Ezech. 34.

grand danger; ou ſi un beſoin preſſant les obligeoit de ſortir, ils laiſſeroient en leur place un Prêtre capable de ſuppléer pour eux. Cette réſidence ſi exacte eſt gênante; mais elle eſt infiniment utile à la Paroiſſe, mais elle lui eſt néceſſaire, mais elle eſt d'un grand mérite pour le Paſteur, mais elle coûte moins qu'on ne penſe, à celui qui a ſu s'y accoutumer & qui aime les ames: *Da amantem, & ſentit quod dico.*

Un Curé ou Vicaire en chef, qui abſente facilement, même la nuit, tantôt pour avoir le plaiſir de voir ſes amis & ſes voiſins, tantôt pour vaquer à ſes affaires temporelles ou à celles de ſes parens, pour ſolliciter des procès, &c. laiſſant tout le ſoin de la Paroiſſe à un Vicaire, ou à un autre Prêtre étranger, n'eſt excuſable ni devant Dieu, ni devant les hommes; il préfere ſon plaiſir, ſes intérêts & ceux de ſes parens, aux ames qui lui ſont confiées, qui ont coûté le ſang de Jeſus-Chriſt, & dont il lui demandera un compte redoutable. Celui qui preſque chaque jour ne fait que circuler de voiſin en voiſin, quoiqu'il ne découche pas, n'eſt guères plus excuſable, il abandonne ſon troupeau.

Choſe étrange! diſoit Saint Bernard, on voit des Paſteurs laiſſer facilement le ſoin des ames à des hommes à qui ils ne voudroient pas confier le ſoin de leurs revenus. Tel qui ne voudroit pas confier le ſoin de ſa ven-

dange à un étranger, lui confie le soin de sa Paroisse en son absence : *Mira res ! satis superque ad manum habent, quibus animas credant ; & cui suas committant facultatulas non inveniunt.... patientiùs ferimus Christi jacturam quàm nostram.... cadit asina, & est qui sublevet eam : perit anima, & nemo est qui reputet* (a).

On doit encore observer qu'on ne remplit pas le devoir de la résidence, précisément par une présence corporelle, quoique soutenue : la résidence que Dieu & son Eglise exigent de nous, n'est pas une résidence oiseuse, muette & sans action, mais une résidence attentive, animée & agissante : *Residentia Pastorum*, dit le Concile d'Aquilée, tenu en 1596, *sit laboriosa, non otiosa ; quod duobus verbis Tridentinæ Synodi egregiè exprimitur : Ut pascant & regant.* Et en effet, comme le dit le Concile d'Evreux en 1576, un Pasteur oisif dans sa Paroisse, lui est presque aussi inutile que celui qui n'y réside pas : *Perindè est Curatos non residere & in residentiâ otiosos esse.*

(a) L. 4. de Consid. c. 6.

ARTICLE SECOND.

De la Visite de la Paroisse.

Est-il à propos de faire la visite générale de la Paroisse? Comment doit-on la faire? Voilà deux questions que nous devons résoudre.

§. I.

Le Pasteur doit-il faire la Visite générale de sa Paroisse?

Cette visite est très-utile pour le bon gouvernement d'une Paroisse; l'exemple des meilleurs Curés, leur expérience autorisent cet usage; le Pasteur & les paroissiens en reçoivent de grands avantages: 1°. C'est le vrai moyen de bien connoître l'état de la Paroisse & de toutes les familles: 2°. Le Pasteur peut facilement par cette visite, si elle est bien faite, gagner la confiance & l'amitié de ses paroissiens: 3°. En la faisant il connoît les besoins, & se met en état d'y pourvoir; il soutient la piété & les bonnes pratiques; il donne d'utiles avis, & suggere les moyens pour la sanctification de son peuple.

Ajoutez qu'il cache ainsi certains avis qu'il est obligé de donner, certaines corrections qu'il est obligé d'aller faire de temps en

temps; quand on n'eſt pas dans l'uſage de viſiter toute la Paroiſſe, il arrive que dès que le Curé entre chez quelqu'un, chacun veut ſavoir ce qu'il y eſt allé faire, & on forme ſur ce ſujet de fâcheuſes conjectures; ce qui n'arrive pas & ne ſurprend perſonne, quand on ſait que le Paſteur viſite ſouvent tous les paroiſſiens.

Quand doit-on faire cette viſite? Elle convient ſpécialement la premiere année où on eſt Curé; il y en a qui continuent à la faire chaque année; d'autres y mettent quelque interruption, ſuivant les circonſtances, pour la faire plus utilement.

Faut-il l'annoncer publiquement avant que de la commencer? On le peut, & il conviendroit de le faire au moins quelquefois; on peut auſſi d'autres fois la commencer ſans l'avoir annoncée.

Si vous l'annoncez, vous devez 1°. en donner une haute idée à vos paroiſſiens: 2°. Leur propoſer les ſecours & les avantages qu'ils en recevront: 3°. Leur expliquer les diſpoſitions dans leſquelles ils doivent la recevoir.

1°. Pour en donner une juſte idée, & en inſpirer de l'eſtime, propoſez-la comme une ſuite, une continuation de la Miſſion de Jeſus-Chriſt: *Viſitavit & fecit redemptionem plebis ſuæ.... Viſitavit nos Oriens ex alto* (a).

(*a*) Luc. 1.

Ce Dieu Sauveur parcouroit les Villes & les Villages, pour y instruire les peuples, pour leur apprendre le chemin du Ciel; il nous a chargé de continuer les mêmes fonctions: *Sicut misit me Pater, & ego mitto vos* (a). — *Euntes docete* (b). C'est donc de sa part & par son ordre que nous irons dans vos maisons, nous y représenterons sa personne, & comme lui nous y irons pour votre sanctification.

2°. La cessation des abus, la réformation des mœurs, le réglement des familles, l'accommodement des procès, la consolation des affligés, les secours secrets aux pauvres honteux, la paix & l'union dans les familles & avec les voisins; voilà les fins que se propose le Pasteur dans sa visite; voilà les avantages qu'en peuvent recevoir les paroissiens: ajoutez les bons sentimens, les graces intérieures dont ils sont touchés; car Dieu les visite intérieurement, pendant que le Pasteur les visite extérieurement.

3°. Ils se disposeront à la visite, 1°. par la priere; dès le jour où elle sera annoncée, ils demanderont à Dieu de la bénir: 2°. Par le respect pour leur Pasteur, ils respecteront en lui la personne & l'autorité de Jesus-Christ; ils le recevront comme envoyé de sa part: 3°. Par la confiance qu'ils auront en lui, ils lui parleront avec une ouverture, une sincé

(a) Joan. 20. (b) Matth. 28.

rité filiale, ils le regarderont comme leur pere ſpirituel : 4°. Par la docilité à ſes avis & à ſes inſtructions ; ils s'en ſouviendront, ils en parleront avec eſtime, ils les mettront en pratique dans le temps convenable.

On ne feroit pas l'annonce de la viſite, ſi on ſavoit que quelques familles, que certaines perſonnes s'en défieroient, qu'ils la prendroient en mauvaiſe part, qu'ils la regarderoient comme un effet de la curioſité du Paſteur, qui veut pénétrer trop loin dans le ſecret des familles.

§. I I.

Comment doit-on faire la viſite de la Paroiſſe?

On doit la faire, 1°. avec piété & déſintéreſſement.

Avec piété : Souvenons-nous que nous y tenons la place de Jeſus-Chriſt ; n'y parlons qu'en la préſence de Dieu ; n'y ayons d'autres vues, que d'y inſpirer ſa crainte & ſon amour ; abſtenons-nous de toute parole qui pourroit ne pas édifier ; qu'il n'y ait ni légéreté dans nos manieres, ni railleries, ni bouffonnerie, ni médiſance dans nos diſcours.

Avec déſintéreſſement : Ce n'eſt pas le temps de faire la collection des redevances Paroiſſiales ; ſi on les demandoit alors, on indiſpoſeroit ceux qu'on viſite ; ne fît-on même que de les recevoir, on leur donneroit oc-

casion de penser que notre visite est intéressée. S'ils parlent eux-mêmes de ce qu'ils nous doivent, on leur répondra qu'on ne vient pas chez eux pour cela : *Non quæro quæ vestra sunt, sed vos* (a). Je viens pour vous donner des marques de mon amitié, & voir avec vous si je pourrois vous être de quelque utilité pour votre salut, & même pour vos affaires temporelles.

2°. Avec modestie & affabilité.

Modestie dans les paroles : Une expression indécente seroit, dans un Pasteur, sur-tout en cette rencontre, un scandale, un sacrilege : s'il est obligé de parler d'un mariage projetté, conclu ou célébré ; d'une mauvaise fréquentation qu'il faut rompre, il doit en parler, comme dit Saint Paul à Timothée, *In omni castitate* (b). Modestie dans les regards, les manieres & les gestes ; s'il lui arrive de caresser un petit garçon, qu'il ne se permette rien de semblable, à l'égard d'une petite fille, qu'il ne lui touche pas même la main. S'il devoit aller dans une maison, où il n'y auroit que des personnes de l'autre sexe, il s'y feroit accompagner par un Ecclésiastique, ou par une autre personne respectable : *Si propter Officium Clericatûs, aut vidua visitatur, aut virgo, numquàm domum solus introëas.* (c). C'est le judicieux

(a) 2. Cor. 12.
(b) 1. Tim. 5.
(c) L. 2. Epist. 12.

avis de Saint Jerôme à Népotien. On ne prêche jamais mieux la modestie & la chasteté, que par l'exemple de ces vertus : *Modestia vestra nota sit omnibus* (a).

Quoique grave & modeste, soyez cependant affable ; entrez dans les maisons avec un visage gai, doux & prévenant. En y entrant, saluez, avec honnêteté, toute la famille. Après vous être assis, dites-leur que vous venez les voir comme leur Pasteur, & que vous les invitez à recevoir votre visite dans le même esprit, dans lequel vous la faites. Témoignez-leur qu'ils vous sont chers, comme les enfans le sont à leur pere ; que vous vous faites un plaisir & un honneur de visiter vos bons Paroissiens, de leur donner chez eux des témoignages de votre affection, & d'en recevoir de celle qu'ils ont pour vous ; vous pourriez ajouter : » J'ai déjà eu bien » de la consolation dans plusieurs familles » que j'ai visitées ; j'y ai trouvé de la piété » & de la bonne volonté ; on y suit les avis » que j'ai donnés sur telle & telle chose » (on rappelle ici quelques-uns des avis plus importans, qu'on a donnés en public pour le bon ordre.) » J'en remercie le bon » Dieu ; je pense que tout cela s'observe » chez vous ; je vous invite à continuer : à » la mort, quelle consolation, si nous avons

(a) Phil. 4.

» fait tout ce que Dieu demande de nous ! » Ce début leur fera plaiſir ; vous leur ouvrez votre cœur, ils vous ouvriront le leur : *Os noſtrum patet ad vos, cor noſtrum dilatatum eſt* (a). Un viſage triſte ou ſévere les gêneroit ; & vous n'apprendriez d'eux ni ce qu'ils penſent, ni ce qui ſe paſſe chez eux, moins encore oſeroient-ils vous découvrir leurs peines, vous conſulter dans leurs doutes, ou vous demander quelques ſecours dans leurs beſoins. En un mot, ſi vous ne mettez de l'affabilité dans cette viſite, ce ne ſera plus qu'une viſite de cérémonie, fatigante pour celui qui la fait, & inutile à ceux qui la reçoivent.

3°. Avec douceur & prudence.

Avec douceur, parce que vous devez vous poſſéder vous-même, pour contenir les autres, s'ils venoient à s'échapper en plaintes ou en reproches : *In patientia veſtra poſſidebitis animas veſtras* (b). Dites alors avec tranquillité : Je ne veux que votre bien ; demain vous ſerez ſurpris de ce que vous m'avez ainſi parlé ; je ſuis le meilleur de vos amis : parlons doucement. En ſortant de la maiſon, ou dans la premiere entrevue, ne témoignez aucun reſſentiment. Si, dans la ſuite, on vous en fait des excuſes, ne paroiſſez pas même vous en ſouvenir ; donnez de nou-

(a) 2. Cor, 6. (b) Luc. 21.

velles marques d'amitié.... Cette conduite gagne les cœurs, & les force, pour ainsi dire, à se rendre.

Avec prudence : 1°. Pour garder le secret sur ce qu'on a appris des autres Paroissiens, soit en bien, soit en mal, & pour ne point faire connoître par quelle voie on est instruit de certaines choses, sur lesquelles on doit donner des avis; 2°. pour ne témoigner ni mécontentement, ni trop d'affection; cela pourroit gêner dans la suite les pénitens en confession; 3°. pour ne point se familiariser d'une maniere basse & puérile; 4°. pour ne point parler seul à seul avec les personnes de différent sexe; il vaut mieux le faire devant la maison, à portée d'être vu des passans, si cela est possible; &, s'il ne l'étoit pas, on leur parleroit briévement & avec gravité; 5°. pour n'ouvrir son cœur qu'autant qu'il est nécessaire, sans cependant montrer de la défiance, ou user de déguisement; 6°. pour ne pas corriger ou reprendre, devant toute la famille, celui qui le mériteroit, dans l'espérance qu'en lui épargnant cette confusion, & en lui parlant ensuite seul à seul, on en sera mieux écouté; quelquefois même on pourroit excuser un garçon, & en prendre un peu le parti, quand le pere & la mere en font des plaintes dans le temps de la visite; on peut leur dire que s'il y a eu quelques fautes dans le passé, cela ira mieux

dans l'avenir ; qu'on l'eſpere ; & on le fait promettre à l'accuſé, à qui on parle enſuite en particulier, pour lui dire ce qui convient, & qu'on ne lui a pas dit en famille, pour ne pas trop l'humilier, & pour ne pas aigrir davantage les parens : 7°. enfin, prudence, pour connoître & faire avouer adroitement certaines choſes, ſur leſquelles on a donné des avis ; on pourra ainſi connoître ſi on fait la priere en commun, ſi on aſſiſte aux Offices de la Paroiſſe, ſi on va dans les veillées, s'il y a des fréquentations dangereuſes, s'il y a aſſez de lits pour les enfans, ſi l'union regne dans la famille, ſi les enfans y ſont obéiſſans, &c. On pourra, en temps & lieu, ſe ſervir de ce qu'on a appris, & ſoutenir le bien qu'on a commencé ; il y a même des choſes qu'on peut jetter ſur le papier, qu'on gardera ſous la clef, pour y avoir recours dans le beſoin.

4°. Sans acception de perſonnes.

Voyez les petits & les grands, les pauvres comme les riches, ceux qui vous réſiſtent comme ceux qui ſont dociles : *Sapientibus & inſipientibus debitor ſum* (a). Vous êtes chargé de tous ; vous rendrez compte de tous au Seigneur : n'en mépriſez donc aucun ; ne refuſez vos ſoins à perſonne. Cette attention pour tous, vous conciliera l'eſtime

(a) Rom. 4.

& l'affection de tous. Mais ce n'eſt pas acception de perſonnes, d'avoir certains égards, d'agir avec plus de politeſſe & de reſpect chez le Seigneur du lieu, & chez les autres perſonnes diſtinguées.

Le Paſteur pourroit, dans ſa viſite, omettre la maiſon d'un concubinaire, ou ſemblable ſcandaleux public, qui auroit mépriſé tous les avis, & qui, vraiſemblablement, inſulteroit encore ſon Paſteur, qui iroit le viſiter : quand même vous croiriez qu'il ne vous outragera pas, ſi vous prévoyez qu'il ſera ſenſible à l'omiſſion de ſa maiſon, & que peut-être il en prendra occaſion de rentrer en lui-même, n'y allez pas; mais courez-y dès que vous ſaurez qu'il ſouhaite vous voir, & revenir à Dieu.

5°. Avec charité & bonté : Avec une tendreſſe toute paternelle : *Tanquàm ſi nutrix foveat filios ſuos* (a). Cette viſite eſt pour connoître l'état, les diſpoſitions bonnes & mauvaiſes, les beſoins corporels & ſpirituels des familles; elle n'eſt pas pour y faire la correction, qui aura ſon temps après la viſite : comportez-vous donc avec tant de bonté, que tous ſoient contens de vous, quand vous ſortirez de chez eux, & que votre viſite ne ſoit à charge à perſonne. Pour cela, aimez-les tous tendrement; réjouiſſez-

(a) 1. Theſſ. 2.

vous avec eux des biens que Dieu leur a fait : *Nunc vivimus, ſi vos ſtatis in Domino* (a). — *Gaudere cum gaudentibus* (b). Mêlez vos larmes avec ceux qui ſont dans l'affliction : *Flere cum flentibus* (c). Soyez touché des ſouffrances des malades ; voyez comment vous pourriez les ſoulager : *Quis infirmatur, & ego non infirmor* (d) ? Compatiſſez à la foibleſſe & au malheur des pécheurs ; cette tendre compaſſion les ramenera à leurs devoirs : *Quis ſcandalizatur, & ego non uror* (e) ? Aidez l'un par de ſages avis, l'autre par votre crédit auprès de ceux dont il a beſoin ; celui-ci, par vos aumônes ; tous de la meilleure maniere qu'il ſera poſſible : *Ego autem libentiſſimè impendam, & ſuperimpendar ipſe pro animabus veſtris* (f).

En faiſant cette viſite, on peut inſpirer aux riches de faire des aumônes ; on pourroit même quelquefois leur déſigner certains pauvres du lieu, & les prier de leur donner telle choſe, du bled, par exemple, la ſoupe les jours de Fête, ou certains autres jours de la ſemaine ; ou de leur faire quelques voitures aux bois, aux prés ; ou d'habiller un orphelin, ou d'aider à lui faire apprendre un métier.

On trouvera des miſeres inconnues au pu-

(a) 1. Theſſ. 3.
(b) Rom. 12.
(c) Ibid.
(d) 2. Cor. 11.
(e) Ibid.
(f) 2. Cor. 12.

blic, & par-là même plus dignes de nôtre charité & de nos ſecours. (En ſortant de ſa maiſon, pour faire la viſite, on doit, comme l'inſpire Saint Paul, ſe revêtir des entrailles de miſéricorde, comme il convient aux élus, & aux Miniſtres du Dieu des miſéricordes : *Induite vos ſicut electi Dei, viſcera miſericordiæ* (a).)

On aura occaſion, dans cette viſite, de connoître où l'on peut & où on doit placer prudemment ſes aumônes. En ſoulageant les pauvres, on les exhortera à faire un ſaint uſage de leur pauvreté ; on leur fera remarquer qu'il importe aſſez peu d'être riche en ce monde, pourvu qu'on craigne Dieu, & qu'on faſſe ſon ſalut : on peut, pour leur conſolation, leur rappeller le trait du mauvais riche & du pauvre Lazare. Mais, celui qui cite ce trait, doit examiner s'il n'a point la dureté du mauvais riche.

Ce ſera auſſi le temps de conſeiller d'acheter, & de répandre ſoi-même dans les familles, des livres de piété, des Cantiques ſpirituels, des images de dévotion, des Crucifix, &c. qui ſont autant de moyens propres à établir & à nourrir la piété. Un bon Paſteur ne verra qu'avec peine qu'il n'y a, dans certaines familles, ni Crucifix, ni images dévotes, ni livres de piété.

(a) Col. 3.

La visite finie, le Pasteur repassera dans son esprit ce qu'il a trouvé de bien & de mal dans les familles.

Touchant le bien, il remarquera comment il s'est introduit, pour le soutenir par les mêmes moyens, & il en rapportera toute la gloire à Dieu : *Ego plantavi, Apollo rigavit; sed Deus incrementum dedit : neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat; sed qui incrementum dat, Deus* (a). Cette maxime est très-importante. Le Sauveur reprit ses Disciples, lorsque, de retour auprès de lui, ils lui dirent, avec quelque sentiment de complaisance : *Etiam dæmonia subjiciuntur nobis.* Réjouissez-vous plutôt, leur dit ce Dieu Sauveur, de ce que vos noms sont écrits dans les Cieux : *In hoc nolite gaudere, quia spiritus vobis subjiciuntur; gaudete autem quòd nomina vestra scripta sunt in cœlis* (b). Enfin, il priera le Seigneur d'achever ce qu'il a bien voulu commencer par son ministere.

Touchant le mal qu'il aura reconnu, il priera Dieu d'en arrêter le cours. Dans la crainte qu'il n'en soit la cause par son défaut de capacité, de piété & de zele, il en demandera pardon, comme s'il l'avoit commis lui-même : *Ab alienis parce servo tuo* (c). Il examinera devant Dieu quels sont les

(a) 1. Cor. 3.
(b) Luc. 10.
(c) Ps. 18.

moyens plus propres à arrêter ce mal, & il les emploiera, le plutôt qu'il pourra, prudemment, & ne ceſſera de combattre le déſordre, qu'il ne l'ait détruit : *Non convertar, donec deficiant* (a).

Enfin, il tâchera de travailler dans la Paroiſſe avec un nouveau zele, comme s'il ne faiſoit que commencer, comme s'il n'avoit encore rien fait : *Quæ quidem retrò ſunt obliviſcens, ad ea quæ ſunt priora extendens meipſum* (b).

Le Dimanche qui ſuit immédiatement la fin de la viſite, on pourra dire en peu de mots : 1°. La conſolation qu'on a eue, en voyant par ſoi-même les ouailles de ſon troupeau ; 2°. la joie qu'on a reſſentie en reconnoiſſant le bien qui ſe fait dans la Paroiſſe. (On pourra entrer ici dans un certain détail de ce bien, pour autoriſer davantage ceux qui le pratiquent ; les lectures de piété, la Priere en commun, le chant des Cantiques, l'union des familles, & avec les voiſins, &c. peuvent entrer dans ce détail.) 3°. La ſatisfaction qu'on a eue de converſer avec des Paroiſſiens ſinceres, qui ouvrent leurs cœurs, qui découvrent leurs beſoins, qui reçoivent bien ce qu'on leur dit, qui témoignent de la confiance & de l'amitié. On peut ajouter : » Que me reſte-t-il à faire ?

(a) Pſ. 17. (b) Phil. 3.

» Qu'avez-vous à faire vous-même ? 1°. » Remercions Dieu des graces qu'il nous a » faites pendant la viſite ; 2°. ſuivez fidè- » lement les avis que je vous ai donnés ; » prions le Seigneur de nous ſanctifier » tous, & de me donner les graces dont » j'ai beſoin pour vous bien conduire dans » la voie du ſalut. O ſi j'avois la conſola- » tion de vous préſenter tous au Tribunal » de Jeſus-Chriſt, pour y recevoir la cou- » ronne de l'immortalité ! Saint Pierre y pré- » ſentera la Judée ; Saint Paul,.... Saint An- » dré,.... Pour moi, j'y préſenterai ceux » d'entre vous, qui auront profité de mes » ſoins, &c. Ah ! ſi je connoiſſois quelqu'un » dans cette aſſemblée, qui ne fût pas réſolu » de vivre déſormais dans la fidélité à ſes » devoirs, je me jetterois à ſes pieds ; je » le prierois, je le conjurerois, &c. Je vous » chéris tous comme mes enfans bien aimés » en Jeſus-Chriſt. Mon Dieu ! ne permettez » pas qu'aucun d'eux périſſe : *Pater Sancte,* » *ſerva eos quos dediſti mihi* (a). » Cette con- cluſion bien faite, ſeroit touchante ; elle pour- roit ébranler, & achever la converſion de quelques-uns.

(a) Joan. 17.

ARTICLE TROISIEME.

De la Correction.

Les connoiſſances qu'on a acquiſes dans la viſite des familles de la Paroiſſe, peuvent beaucoup ſervir à faire utilement la correction, qui eſt un autre devoir du Paſteur. Jeſus-Chriſt, & Saint Paul ſon Apôtre, nous ont donné l'exemple, & nous ont fait un précepte de ce devoir : *Corripe eum inter te & ipſum ſolum* (a), dit Notre-Seigneur. *Corripite inquietos* (b), diſoit Saint Paul aux Theſſaloniciens; &, dans les inſtructions qu'il donnoit à Timothée, il inſiſte ſur la néceſſité de la correction : *Argue, obſecra, increpa*, &c. (c).

La correction eſt un puiſſant moyen pour arrêter le déſordre, & pour le prévenir dans ceux qui ſavent que nous ne nous tairons pas, s'ils y tombent. Il ne ſuffit pas d'avertir & de reprendre en chaire. Souvent celui qui eſt coupable n'eſt pas à l'Egliſe dans le temps de l'inſtruction; s'il y eſt, peut-être n'écoute-t-il pas; peut-être eſt-il diſtrait; peut-être ne s'applique-t-il pas les avis que nous donnons; peut-être y oppoſe-t-il intérieurement des prétextes. Il eſt une infinité de cas où

(a) Matth. 18.
(b) 1. Theſſ. 5.
(c) 2. Tim. 4.

la correction doit être faite en particulier ; non-ſeulement parce que ſouvent on n'a pas profité des avis que nous avons donnés en chaire, mais encore parce que ſouvent les fautes ſont ſecretes, & qu'on n'en doit rien dire en public.

La correction mal faite devient inutile, ſouvent même nuiſible. Avant que de la faire, on doit prier, on doit demander à Notre-Seigneur de nous éclairer, de nous mettre en bouche des paroles propres à toucher ceux à qui nous devons parler de ſa part.

Autant il eſt facile de connoître la néceſſité & les avantages de la correction bien faite, autant eſt-il difficile, dans la pratique, de lui donner toutes les qualités, & d'entrer dans toutes les diſpoſitions qu'elle exige pour être utile.

Elle doit être animée par la charité, dirigée par la prudence, ſoutenue par la force & la conſtance, tempérée par la douceur, & cachée ſous la diſcrétion du ſecret.

1°. La charité doit être le principe, & comme l'ame de la correction : *Admonitio quæ fit in correctione fraternâ*, dit Saint Thomas, *principaliter eſt actus charitatis, quaſi imperantis ; prudentiæ verò, ſecundariò, quaſi exequentis, & dirigentis actum* (a). Cette charité, qui inſpire la correction, doit ſe faire

(a) 2. 2. Q. 33. A. 1.

ſentir dans les paroles, dans le ton de la voix, dans tout l'extérieur. Si vous parlez en pere à celui que vous reprenez; s'il ſent que c'eſt la charité, non la haine, qui vous fait parler; s'il voit qu'il vous coûte autant de lui faire la correction, qu'à lui de la recevoir, il la recevra bien; il vous écoutera avec docilité : n'uſez donc jamais, dans la correction, de paroles piquantes, de menaces ou de reproches amers; ſouvenez-vous de la bonté avec laquelle le Seigneur a ſouffert vos offenſes, vous a attendu, vous a reçu à pénitence : *Charitas patiens eſt, benigna eſt, non æmulatur, non agit perperàm* (a).

2°. La prudence doit diriger la correction: *Prudentia eſt quaſi exequentis & dirigentis actum.* Une correction indiſcrete eſt ſemblable à un remede donné à contre-temps, qui aigrit le mal, & quelquefois donne la mort. Le ſujet pour lequel on doit faire la correction; le temps & le lieu où il eſt à propos de la faire; l'âge, le génie, la condition des perſonnes à qui elle doit être faite, ſont du reſſort de la prudence.

Ne faites pas la correction pour des bagatelles; ne la faites pas pour des fautes incertaines : ſi on vient vous avertir de quelque déſordre, examinez la vérité du fait, avant que de parler à celui qu'on accuſe; ne pré-

(a) 1. Cor. 13.

cipitez

cipitez rien; ne vous expoſez pas à faire la correction à celui qui ne la mérite point; ne vous fiez pas à tous ceux qui viennent vous faire des rapports; réfléchiſſez; peſez tout; priez le Seigneur de vous diriger; tâchez de connoître la choſe par vous-même; &, ſi elle le mérite, conſultez un voiſin prudent, pour prendre un bon parti.

Il y a certaines dévotes, certaines béates, qui ont beaucoup de penchant pour faire des rapports; ne les écoutez pas facilement; leurs rapports ſont ſouvent calomnieux ou exagérés; apprenez-leur à veiller ſur elles-mêmes, à travailler dans leur maiſon, & à ſe taire: ne les attirez point à la Cure; n'en recevez point de ſervice; il y a avec elles, diſoit le Pere Lejeune: *Lucrum ceſſans, damnum emergens, & periculum ſortis.* Faites même enſorte qu'il n'y ait point, dans votre Paroiſſe, de ces ſortes de perſonnes; elles occaſionnent le mépris de la dévotion; elles mettent quelquefois le trouble dans les familles, par leur indiſcrétion: *Otioſæ diſcunt circuire domos; non ſolùm otioſæ, ſed & verboſæ, & curioſæ, loquentes quæ non oportet* (a).

Quand celui qui vous fait un rapport eſt un imprudent ou une imprudente, qui ne ſait pas garder le ſecret, ou qui ſeroit bien aiſe

(a) 1. Tim. 5.

de dire que c'eſt lui qui vous a averti, que vous avez déféré à ſes avis, &c. ne l'écoutez qu'avec une certaine indifférence; dites-lui que nous devrions plutôt examiner nos défauts, que ceux des autres; qu'il vaudroit mieux prier pour ſon prochain, que de le décrier, &c. Il ſe retirera perſuadé que nous ne faiſons pas grand cas de ſes avertiſſemens; vous verrez cependant ce qu'il conviendra de dire ou de faire, ſi vous reconnoiſſez que l'avertiſſement étoit juſte.

S'il eſt important d'être averti lorſqu'il arrive quelque déſordre dans la Paroiſſe, il ne l'eſt pas moins de laiſſer ignorer celui qui nous a donné cet avertiſſement; ſi on avoit l'imprudence de le faire connoître, on le rendroit odieux; & le coupable, bien loin de profiter de nos avis, ſeroit expoſé à concevoir des ſentimens d'indignation & d'inimitié contre le moniteur; cela pourroit auſſi nous décréditer & nous faire perdre la confiance de nos peuples: on diroit que nous écoutons tout le monde, & que nous nous laiſſons conduire par de mauvaiſes langues, &c. Ne recevons pas au Tribunal ces ſortes d'avertiſſemens: diſons alors à celui qui veut nous avertir, de le faire ailleurs.

On peut quelquefois apprendre facilement, par les enfans, pluſieurs choſes qu'il eſt utile de ſavoir pour donner des avis; on les trouve chez eux, ou à la rue; on leur demande fa-

milièrement qui eſt chez eux, qui ſont ceux qui y vont le ſoir, ce qu'on y fait, avec qui ils couchent, &c. ils vous diront ſi on y boit, ſi on y joue, ſi on y fait la priere, &c. S'il y a eu quelque diſpute, quelque bataille chez eux, ils vous nommeront les perſonnes; ils vous diront, avec naïveté, tout ce qu'ils ſavent; mais ne les interrogez ainſi que hors de la Confeſſion. Ce moyen peut avoir des inconvéniens : on ne doit s'en ſervir qu'avec beaucoup de circonſpection.

Faites la correction à propos, pour le temps & pour le lieu : *Argue opportunè.* Ne la faites ni trop tôt, ni trop tard, ni trop ſouvent; étudiez les circonſtances, & priez le Seigneur de les faire naître, ces circonſtances, où le pécheur ſera mieux diſpoſé à vous entendre; ce ſera peut-être après un ſervice que vous lui aurez rendu, ou lorſqu'il viendra vous demander un avis ſur d'autres choſes, ou lorſqu'il viendra bientôt ſe confeſſer : la correction eſt ordinairement plus facile & mieux reçue au Tribunal. Quelquefois la prudence vous fera différer, quelquefois elle vous fera hâter la correction, eu égard au fait, à ſes circonſtances & à ſes ſuites.

Etudiez auſſi le génie, le caractere, l'âge & la condition de la perſonne à qui vous devez parler : *Seniorem nè increpaveris, ſed obſecra ut patrem; juvenes, ut fratres; anus, ut matres; juvenculas, ut ſorores, in omni*

castitate (a). Si vous devez parler à un homme de qualité, ou en place, à un homme haut, ou à un brutal, parlez-lui avec une espece de respect, plutôt comme suppliant, que comme censeur; amenez la chose indirectement, & comme par occasion; quelquefois même sans laisser paroître que vous le croyez coupable. Vous pourriez prendre occasion de témoigner votre estime pour une telle vertu, de parler de la paix de l'ame de celui qui évite certaines fautes, &c. s'il a de l'esprit, il verra où vous voulez aller; &, s'il vous dit qu'il a sur ce sujet bien des choses à se reprocher, répondez-lui avec bonté : Peut-être pas tant que vous le dites: Mais enfin Dieu est prêt à vous pardonner; il connoît nos miseres, & il est infiniment miséricórdieux : si vous vouliez m'ouvrir votre cœur, je vous dirois, avec simplicité, ce que vous devriez faire, & que vous voudriez avoir fait, quand vous serez au lit de la mort; &, selon ses réponses, vous lui direz ce que vous croirez plus propre à le toucher.

Si vous devez parler à une personne timide, relevez-lui le courage, en lui marquant la confiance que vous avez en sa docilité, en lui promettant le secret, &c.

3°. Il faut de la fermeté & de la force pour faire la correction à certaines personnes;

(a) 1. Tim. 5.

ſans cette force un Paſteur deviendra bientôt, ſelon l'expreſſion du Prophete, ſemblable à un chien muet, qui n'oſe aboyer : *Canes muti, non valentes latrare, videntes vana, dormientes, & amantes ſomnia* (a). Ce timide Paſteur voit le loup égorger ſes ouailles à ſes pieds, & il ne dit mot; une criminelle foibleſſe, une politique déplacée le fait taire dans le temps où le ſcandale & la ſéduction ſe montrent avec audace à ſes yeux; dans le temps où il devroit parler avec force, avec autorité, comme dit Saint Paul: *Argue cum omni imperio* (b). Dès qu'il eſt connu pour un homme foible & timide, qui n'oſe parler & reprendre en particulier, on ne le craint plus, on le mépriſe, on ſe livre au déſordre. Un homme de ce caractere eſt un autre Héli; il déſapprouve le mal, il eſt réglé dans ſa conduite; Héli étoit tout cela; cependant comment fut-il puni de Dieu pour ſa foibleſſe à corriger les vices de ſes enfans?

Ce n'eſt pas même aſſez d'avoir la force de corriger, le Paſteur a beſoin encore de conſtance & de perſévérance, pour ſoutenir l'uſage de la correction, quand les premieres tentatives n'ont pas réuſſi. La correction eſt un remede contre le vice; mais comme les remedes corporels n'operent pas toujours la guériſon par le premier uſage qu'on en fait,

(a) Iſ. 56. (b) Tit. 2.

& qu'on eſt ſouvent obligé de les réitérer, de même ſi la premiere correction ne ramene pas le pécheur de ſes égaremens, le Paſteur doit la réitérer pluſieurs fois, mais avec prudence, quelquefois avec plus de force, quelquefois avec plus de douceur, toujours avec beaucoup de charité : il imitera ainſi le Seigneur, dont il eſt le Miniſtre ; ce Dieu patient & miſéricordieux nous avertit, nous invite, nous preſſe de retourner à lui, nous menace même, ſi nous réſiſtons ; & malgré nos réſiſtances, il nous ſollicite encore par de nouvelles graces, il profite, ſi on peut le dire, de toutes les circonſtances pour gagner nos cœurs : *Ecce ſto ad oſtium, & pulſo* (a). Imitons cette divine bonté, ne nous laiſſons jamais aller au découragement & à l'impatience : *Argue, increpa in omni patientiâ* (b). Quelques tentatives inutiles en apparence, quelques avis mal reçus, quelques corrections ſans fruit, ne doivent pas ralentir l'activité de notre zele ; parlons encore à ces pécheurs ; parlons encore plus à Dieu devant & après nos corrections, il répandra enfin ſa bénédiction ſur notre ſollicitude, à proportion de la confiance que nous aurons en lui : *Confidens hoc ipſum, quia qui cœpit in vobis opus bonum, perficiet* (c).

4°. Tempérez par la douceur l'amertume

(a) Apoc. 3.
(b) 2. Tim. 4.
(c) Phil. 1.

de la correction ; faites-la dans l'esprit de Notre-Seigneur, qui est un esprit de charité, de bonté & de douceur. Avec quel zele Saint Paul a-t-il recommandé cette douceur dans les avis & les corrections ? *Si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans teipsum, nè & tu tenteris* (a). La correction d'elle-même n'est pas agréable ; ne la rendons pas odieuse par des expressions dures ou humiliantes, moins encore par des menaces. Ne la faisons pas dans le temps où nous serions dans l'émotion ; une parole piquante qui nous échapperoit, gâteroit tout : l'air d'émotion suffiroit même pour aigrir & indisposer celui à qui nous parlerions ; s'il étoit lui-même dans le trouble & l'agitation, il faudroit attendre qu'il fût dans le calme, afin qu'il pût nous entendre avec docilité.

Ne frappez jamais personne, pas même de petits enfans ; notre Mission ne va pas jusques-là : *Non percussorem, non iracundum... sed benignum* (b). — *Cum modestia corripientem eos qui resistunt veritati* (c). Chacun sait avec quel succès Saint François de Sales suivit toujours cette maxime ; par-tout, même dans les corrections & les disputes, il parloit avec tant de douceur & de bonté, qu'on ne pou-

(a) Gal. 6.
(b) Tit. 1.
(c) 2. Tim. 2.

voit rien lui refuſer. Dans une conférence de controverſe, un miniſtre Proteſtant vomit contre lui un torrent d'injures, il n'y oppoſa que la force des raiſons, la politeſſe, la douceur, la patience. Un homme qui ſe poſſede a un grand avantage, il ne dit que ce qu'il faut, il le dit quand & comment il faut; il profite même de ce que dit celui qui ne ſe poſſede pas; il en profite, dis-je, pour le ramener, en lui faiſant remarquer doucement ſon déraiſonnement.

Celui que vous corrigez avec douceur, conſerve pour vous du reſpect & de la confiance; il pourra profiter de votre avertiſſement: celui que vous corrigeriez avec dureté, avec émotion, avec un certain mépris, en le tutoyant, perdroit l'un & l'autre, il ſe tiendroit offenſé de vos diſcours & de vos manieres, peut-être en deviendroit-il plus méchant.

Si celui à qui vous parlez avec bonté s'emporte, tâchez de le vaincre par la douceur, poſſedez-vous autant qu'il ſe poſſede peu, n'élevez pas la voix, ſa colere ſe calmera: *Reſponſio mollis frangit iram* (a); au moins dans la ſuite il ſera confus de ſon emportement, & édifié de votre modération. Il en coûte, il eſt vrai, pour ſe poſſéder dans ces circonſtances, mais cette victoire ſur nous-

(*a*) Prov. 15.

mêmes, ſur notre humeur, eſt néceſſaire; mais elle eſt infiniment méritoire pour nous; mais elle eſt très-utile au prochain. Si nous oppoſions la vivacité à la vivacité, bien loin de gagner le pécheur, nous l'aigririons, nous l'éloignerions, peut-être pour toujours; donnons-lui donc des marques d'amitié, lors même qu'il paroît les moins mériter; ſi c'eſt un homme à qui on parle, on peut l'embraſſer, ou lui ſerrer tendrement la main, en lui diſant: » Je vous parle en ami & pour » votre bien; lorſque vous aurez profité de » mes avis, vous me remercierez; je prierai » beaucoup pour vous, & j'eſpere tout de » votre droiture & de votre docilité. » Après la correction faite, lors même qu'elle a été mal reçue, ſi vous rencontrez cette perſonne, ſaluez-la honnêtement, comme ſi elle s'étoit bien comportée: cette conduite d'un tendre Paſteur, plein de charité & de douceur, touche & gagne enfin les cœurs; le pécheur touché, avoue avec ſincérité ce qu'il avoit d'abord nié, & ſouvent il ſe met ſous la direction de celui qui l'a averti & ramené avec tant de bonté & de ménagement.

Evitons donc dans les corrections, & même dans toutes les autres occaſions, les manieres dures & les airs de hauteur, ils nous rendroient haïſſables, & notre miniſtere inutile à nos peuples; mais craignons auſſi de tomber, ſous prétexte de douceur, dans une baſſe

familiarité, elle nous feroit méprifer de ceux même avec qui nous nous familiariferions: *Nemo te contemnat* (a).

Un Curé ou un Vicaire qui va trop fouvent dans quelques maifons de la Paroiffe, qui s'y familarife, qui y fait des contes, qui s'y permet des difcours libres, des manieres enjouées, fur-tout s'il y marque de l'attention pour une perfonne de l'autre fexe, s'il eft affez imprudent pour badiner avec elle, en défaifant fon ouvrage, en le lui arrachant des mains, en la décoëffant, en chantant avec elle, &c. ne peut plus travailler utilement dans la Paroiffe, il ne peut plus donner d'avis aux jeunes gens, on eft fcandalifé de fa conduite; les uns le méprifent, les autres l'imitent fans l'eftimer; on n'a plus affez de confiance en lui pour lui découvrir les plaies fecrètes de l'ame; les perfonnes de l'autre fexe fur-tout, qui l'ayant vu trop fouvent & familièrement à la maifon, ont peut-être conçu pour lui une affection déréglée, qu'elles n'oferont lui dire au tribunal, & cependant ne s'adrefferont pas à un autre.

Nous devons même éviter les entretiens fréquens avec les perfonnes de l'autre fexe, qui font une profeffion ouverte de dévotion; on fe défie moins d'elles, on fe défie moins

(a) Tit. 2.

de ſoi-même, on ſe tient moins ſur ſes gardes; le démon profite de notre préſomption, & en tout cela le danger devient plus grand; d'où il arrive qu'après avoir commencé par l'eſprit, par des vues ſaintes, par une direction utile, on finit par l'amitié, par des attaches, & peut-être par le déſordre: *Sic ſtulti eſtis, ut cùm ſpiritu cœperitis, nunc carne conſummemini* (a).

Quoique la familiarité avec les hommes & les garçons ſoit moins dangereuſe, on doit cependant éviter celle qui ſeroit trop grande, baſſe ou puérile; elle nous feroit perdre la confiance & l'autorité dont nous avons beſoin, elle nous rendroit mépriſables. Comment d'ailleurs un jeune homme ſujet à des incontinences ſecrètes, les avouera-t-il le Dimanche à un Prêtre avec qui il a été trop familier pendant la ſemaine? Sa préſence ſi fréquente le gênera & devant, & pendant, & après la Confeſſion.

Tenons un juſte milieu; ne ſoyons ni ſauvages, ni trop familiers, ni hauts, ni fiers, ni trop ſérieux; mais auſſi ne ſoyons ni bouffons, ni railleurs, ni diſſipés, ni trop joyeux dans les compagnies: *Teipſum præbe exemplum in gravitate* (b). Il ne convient pas à notre état de nous livrer à des badinages &

(a) Gal. 3. (b) Tit. 2.

à des ris immodérés, ni d'y exciter les autres: *Fœdè ad cachinnos moveris, fœdiùs moves* (a), disoit Saint Bernard.

5°. Enfin, la correction doit être secrète: *Corripe inter te & ipsum solum* (b). Voilà la regle de l'Evangile: ce secret de la correction intéresse également & le coupable, & les paroissiens, & le Pasteur.

On doit ménager la réputation du prochain, & lui épargner la confusion autant qu'il est possible: la correction faite en secret, comme nous voudrions qu'elle nous fût faite à nous-mêmes, si nous étions dans le cas de la recevoir, gagne & ramene le coupable; il voit qu'on a des égards pour lui, il y est sensible; mais si on la fait en présence de témoins, elle aigrit presque toujours celui qui la reçoit. Ne dites donc à personne, sur-tout à des domestiques, ou autres personnes imprudentes, à qui vous devez faire, ou à qui vous avez fait la correction, ou de quelle maniere elle a été reçue. Le coupable, qui apprendra facilement ce que vous avez dit, en sera indigné contre vous, & ne profitera point de vos avis. Si la chose est difficile & que la prudence demande que vous en confériez avec votre Vicaire, ou avec quelque autre confrere judicieux, que ce ne soit jamais en présence des domestiques.

(a) L. 2. de Cons. c. 13.
(b) Matth. 18.

Les paroiſſiens, quoique curieux, ne ſont point édifiés; quand ils s'apperçoivent que le Paſteur manque au ſecret de la correction, ils n'ont plus en lui la même confiance. Déclamer en chaire le Dimanche contre deux ou trois perſonnes, qui ont ſecrètement donné dans quelques écarts, c'eſt répandre le ſcandale, au lieu de l'étouffer; s'il s'agiſſoit de ſcandales publics, on devroit s'y oppoſer & s'élever pour en arrêter la contagion; mais alors que ne faut-il pas de prudence, de ménagement, de charité? On doit conſulter & prier; on doit méditer aux pieds du Crucifix ce qu'on dira, & comment on le dira. Quel renverſement, ſi la paſſion & l'humeur prenoient ici la place du zele & de la charité! C'eſt ce qui eſt également facile & à craindre.

Le défaut de ſecret dans la correction, & dans pluſieurs autres affaires du gouvernement de la Paroiſſe, attire au Paſteur le mépris & l'indignation. Peut-on eſtimer un Prêtre incapable de ſecret? Oſera-t-on ſe confier en lui & le conſulter? Comptera-t-on ſur ſa parole & ſur ſes promeſſes? Non, il n'aura la confiance ni de ſes confreres, ni de ſes paroiſſiens, il ne la mérite pas. La facilité, j'ai preſque dit la demangeaiſon de parler, de raconter ce qu'on a appris, ce qu'on a dit, ce qu'on a fait, & en quoi on a réuſſi, marque beaucoup de légéreté & d'imprudence, ſouvent même de vanité, d'amour propre ou de reſſentiment.

Vous avez dû prier avant la correction, priez encore après l'avoir faite; demandez au Seigneur, qui tient les cœurs entre ses mains, de rendre docile la personne à qui vous avez parlé; si vous avez réussi, rendez-en gloire à Dieu & remerciez-le; si vous n'avez pas réussi, humiliez-vous, recourez encore à la priere, & sans vous décourager, voyez devant Dieu quand & comment, par vous-même, ou par un confrere prudent, & dans quelle occasion vous parlerez de nouveau à celui qui n'a pas profité de vos avis.

Finissons par cette belle instruction de Saint Augustin sur la correction: *Debemus amando corripere, non nocendi aviditate, sed studio corrigendi.... Quarè illum corripis? Quia te doles, quòd peccaverit in te? Absit: si amore tuî id facis, nihil facis; si amore illius facis, optimè facis.... In secreto debemus corripere, nè volentes publicè arguere prodamus hominem.... ego prorsùs nec prodo, nec negligo. Corripio in secreto: pono ante oculos Dei judicium, terreo conscientiam, persuadeo pœnitentiam. Hac charitate præditi esse debemus* (a).

(a) Serm. 82. de Verbis Evang.

ARTICLE QUATRIEME.

De la Vigilance ſur les Enfans.

Diſons 1°. pourquoi nous devons des ſoins particuliers aux enfans: 2°. Quels ſont ces ſoins: 3°. Comment nous devons les préparer à la premiere Communion.

§. I.

Pourquoi devons-nous des ſoins particuliers aux Enfans?

Nous ſommes redevables à tous; mais les enfans méritent nos ſoins par préférence; ceux que nous leur donnerons, rapporteront des fruits conſolans & durables; il y a beaucoup à gagner avec les enfans; on fait de la plupart d'eux ce qu'on veut, quand on fait les prendre, qu'on s'en donne la peine, & qu'on s'y prend aſſez tôt; on gagne ainſi leur affection & leur confiance; on s'attache les parens, qui ſont ſouvent plus ſenſibles aux ſoins qu'on donne à leurs enfans, qu'aux autres ſervices qu'on leur rend à eux-mêmes.

Ce ſoin des enfans eſt le meilleur, le plus court, & le plus puiſſant moyen pour ſoutenir la piété dans une Paroiſſe, ou pour l'y rétablir, ſi elle y a été négligée; dans ce der-

nier cas un nouveau Pasteur doit à la vérité ses soins aux grandes personnes & aux vieillards, qu'il faut rappeller à leurs devoirs; mais souvent les succès ne répondent pas aux soins, sur-tout si ces pécheurs sont depuis long-temps dans le désordre, & s'ils ont été négligés dans leur jeunesse. Que ferez-vous donc pour rétablir la piété? Donnez vos soins aux jeunes gens; ils ne sont pas encore dérangés, leur tendre cœur recevra facilement les bonnes impressions, qui soutenues par vos soins continuels, les feront croître & persévérer dans la vertu. Pendant ce temps les vieux endurcis mourront; quelques-uns des garçons dérangés se marieront & se régleront; d'autres peut-être, sans se marier, se convertiront, quelques-uns mourront, d'autres sortiront de la Paroisse: vous aurez dans cinq ou six ans pour grands garçons & grandes filles, des enfans que vous avez cultivés avec plus de soins, à-peu-près dès l'âge de douze ans. Quelle consolation pour un bon Pasteur, quand il voit cette nombreuse jeunesse bien réglée, édifiante & affermie dans la piété! S'il y a encore dans la Paroisse quelques libertins, ils sont en petit nombre, ils rentreront plus facilement dans le devoir, ou du moins ils ne seront plus en état de donner le ton à la Paroisse, & d'y faire tout le mal qu'ils y faisoient.

Si ceux qu'on a soignés dès leur tendre

jeuneſſe ſe dérangent, vers l'âge de vingt ou vingt-deux ans, on peut eſpérer que les ſemences de vertu, qu'on a jettées dans leurs cœurs pendant la jeuneſſe, ſe ranimeront & les feront rentrer dans le devoir; cela arrive aſſez ordinairement, ſur-tout quand ils prennent un établiſſement. Si en ce temps critique on leur parle avec zele; ſi on leur dit avec bonté ce qui convient, ils deviennent de bons peres, de bonnes meres de famille, qui élèveront bien leurs enfans, & aideront le Paſteur à perpétuer la piété dans la Paroiſſe.

On ſait, par expérience, que les premieres impreſſions ou ne s'effacent pas, ou ne s'effacent que difficilement; on peut même dire qu'elles ne s'effacent jamais entiérement, & qu'il en reſte toujours certains traits primitifs, qui, ſi elles ont été bonnes, ſervent à ranimer une vertu preſque éteinte. Quel motif pour ne donner aux enfans que de bonnes impreſſions! Quel malheur pour ceux qui en ont reçu de mauvaiſes! Il faut une eſpece de miracle de la grace pour les effacer, & pour inſpirer dans un âge avancé la piété à ceux qui n'y ont pas été formés dans la jeuneſſe; les déſordres de cet âge deviennent comme naturels; qu'il eſt difficile, qu'il eſt rare d'en revenir! Hélas! la plupart les portent au tombeau: *Oſſa ejus replebuntur vitiis adoleſcentiæ ejus, & cum eo in pulvere dor-*

mient (a). Saint Charles, touché de ces motifs, a fait plusieurs ordonnances, pour obliger les Pasteurs, les parens & les maîtres, à donner leurs soins pour bien instruire, & former à la piété les enfans dès la plus tendre jeunesse.

§. II.

Quels sont ces soins particuliers que nous devons donner aux Enfans?

1°. Catéchisons-les souvent, soit à l'Eglise, soit à l'école, soit même à la maison, lorsque l'occasion s'en présente; mais faisons-le avec tant de clarté, que tous puissent facilement comprendre ce que nous disons.

2°. Inspirons-leur beaucoup de modestie à l'Eglise; tâchons de les y attirer, & de les y contenir dans le respect qui est dû au lieu saint; on ne doit cependant pas se faire trop craindre des enfans, parce qu'une crainte excessive pourroit leur faire déguiser leurs fautes en confession.

3°. Nous ne saurions les former trop tôt à la priere, leur en inspirer l'amour, les inviter à venir souvent visiter Notre-Seigneur dans le très-Saint Sacrement, & leur faire faire, soit à l'Eglise, soit à l'école, soit en les confessant, les actes de Foi, d'Espérance, de

(a) Job. 20.

Charité, de Contrition, de Déſir de notre fin derniere.

4°. Dans la vue de détruire le regne du péché, & d'établir celui de la vertu dans ces chers enfans, faiſons-leur de vives peintures, inſpirons-leur une vive crainte du péché mortel, de ſes funeſtes effets, de la mort dans le péché, & de l'Enfer qui en eſt la punition. Diſons-leur ſouvent qu'il n'y a rien qu'un enfant doive tant appréhender, que de tomber dans un péché mortel, qu'il vaudroit mieux mourir que d'en commettre un ſeul. Prévenons-les avec ſoin contre certains déſordres de l'enfance, qui ſont la ſource de ceux qui regnent dans un âge plus avancé, tels ſont certains jeux peu honnêtes, trop de familiarité entre petits garçons & petites filles, trop de liberté pour courir les rues, l'indiſcrétion qui permet aux jeunes frere & ſœur de coucher dans le même lit, &c.

5°. Parlons-leur de la vertu d'une maniere qui puiſſe la leur rendre aimable; repréſentons-la comme facile, comme avantageuſe, & même comme agréable; tâchons de leur faire comprendre que perſonne n'eſt plus content & plus heureux, même dès cette vie, que ceux qui ſont ſages & vertueux. Portons-les ſpécialement aux vertus propres de leur état & de leur âge, & auxquelles les enfans manquent plus ſouvent, à l'obéiſſance, à l'union avec les freres & ſœurs, à la douceur,

à la patience, à la modeſtie, à la dévotion, &c.

6°. Ayons aſſez de zele pour les accoutumer à ſe confeſſer de bonne heure; ſi on ne les confeſſoit pas avant l'âge de dix à onze ans, ou ſi on ſe contentoit de les confeſſer une ou deux fois par an, il ſeroit très-dangereux que pluſieurs dans un âge avancé ne ſe confeſſaſſent que très-rarement, ſans dévotion & avec répugnance: on doit les attirer au confeſſionnal par la douceur & la bonté qu'on leur témoignera à la maiſon, dans la rue, à l'école, au Catéchiſme & au Tribunal. Quand on veut bien prendre la peine de les entendre tous les mois, ou toutes les ſix ſemaines, depuis l'âge de ſept à huit ans, juſqu'à la premiere Communion, ils prennent inſenſiblement du goût pour la Confeſſion, & pour les avis qu'on leur donne; ils forment & ils prennent l'habitude de former avec réflexion les actes de Foi, d'Eſpérance, d'Amour de Dieu, de Déſir d'être tout à lui, de Contrition & de bon Propos, qu'on leur inſpire toutes les fois qu'on les confeſſe; ils s'accoutument aux petites pratiques de dévotion qu'on leur preſcrit; ils conçoivent des ſentimens de piété, des ſentimens dignes de Dieu; c'eſt ainſi qu'un bon Paſteur les préſerve des mauvaiſes habitudes dans leſquelles vivent les enfans, à qui on n'a rien dit pour les former à la piété, & il a la douce con-

ſolation d'en trouver pluſieurs, qui, à l'âge de onze à douze ans, ont conſervé l'innocence du Baptême, qui ont une vraie dévotion, & ſont en état de faire parfaitement leur premiere Communion.

Il y a des Paroiſſes où on ſe contente de confeſſer les enfans aux Quatre-Temps, c'eſt-à-dire, quatre fois par an; c'eſt quelque choſe; mais il ſeroit à ſouhaiter qu'on le fît plus ſouvent; tous les mois dans les Paroiſſes peu nombreuſes, & de ſix en ſix ſemaines dans les autres Paroiſſes; on entendra plus ſouvent ceux qui ont le malheur d'être dans de mortelles habitudes. On choiſit pour la Confeſſion des enfans certaines Fêtes, où il n'y a pas de grandes perſonnes à confeſſer, ou même des jours d'œuvre, & on a ſoin d'avertir à l'Egliſe les peres & meres de les y envoyer.

Dans le Chap. IXe du premier tome, nous avons traité de la Confeſſion des enfans; nous y avons dit non-ſeulement qu'il étoit à propos de les confeſſer ſouvent; mais nous y avons auſſi expliqué comment on doit les recevoir, ce qu'on doit leur inſpirer, ſi on doit les interroger, & ſi on peut les abſoudre avant la premiere Communion.

§. III.

Comment devons-nous préparer les Enfans à leur premiere Communion ?

La premiere Communion des enfans eſt la plus grande & la plus ſainte action de leur vie; ne négligez donc rien pour les y bien préparer. Les moyens d'y réuſſir ſont : 1°. La haute idée que vous leur en inſpirerez : 2°. L'inſtruction : 3°. Le changement de vie : 4°. Une bonne Confeſſion, même générale : 5°. La priere : 6°. La pratique de quelques autres bonnes œuvres.

1°. Inſpirez aux enfans, & même à toute la Paroiſſe, une haute idée de la premiere Communion, vous déterminerez par-là les enfans à s'y bien préparer, & les parens à contribuer à cette préparation, par leurs prieres, par leurs inſtructions, par la liberté qu'ils donneront aux enfans d'aſſiſter à tous les Catéchiſmes ; témoignez combien vous êtes vous-même occupé de cette affaire, combien elle vous paroît auguſte & importante, ſoit par la grandeur & la majeſté de celui que ces enfans vont recevoir ; c'eſt Jeſus-Chriſt vrai Dieu & vrai Homme, notre Sauveur & notre Juge : *Opus grande eſt ; neque enim homini præparatur habitatio, ſed Deo* (a); ſoit par

(a) 1. Paral. 29.

les admirables effets de la Communion, ſi elle eſt bien faite : *In me manet & ego in eo... qui manducat me, & ipſe vivet propter me : qui manducat hunc panem, vivet in æternum... & ego reſuſcitabo eum in noviſſimo die* (a); ſoit par le malheur d'une premiere Communion, ſi elle eſt mauvaiſe, elle deviendroit facilement le principe d'une éternelle réprobation : *Qui manducat & bibit indignè, judicium ſibi manducat & bibit* (b). » Quel bon-
» heur, mes enfans, ſi vous faites bien votre
» premiere Communion ! Quel malheur ſi
» vous la faites mal, ſi elle reſſemble à celle
» de Judas ! *Bonum erat ei, ſi natus non*
» *fuiſſet homo ille* (c). Depuis près de deux
» mille ans il eſt dans les Enfers, jamais il
» n'en ſortira. »

2°. Diſpoſition : l'inſtruction, ſans laquelle on ne pourra jamais faire le diſcernement du Corps & du Sang du Sauveur, comme le preſcrit Saint Paul : *Manducat indignè.... non dijudicans Corpus Domini* (d); c'eſt par l'inſtruction que les enfans connoiſſent l'excellence de la Communion, la ſainteté & la majeſté de celui qu'ils reçoivent, la pureté de cœur néceſſaire pour recevoir le Dieu de toute ſainteté ; l'inſtruction les met en état de produire les actes de Foi, d'Eſpérance, d'Amour de Dieu, &c. & de remplir tous leurs

(a) Joan. 6.
(b) 1. Cor. 11.
(c) Matth. 26.
(d) 1. Cor. 11.

autres devoirs; car il ne suffit pas de les instruire seulement sur les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, on doit aussi les instruire sur les autres mysteres de la Foi, sur les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, sur la priere & les autres devoirs de la morale chrétienne.

Commencez de bonne heure, & soutenez avec zele cette instruction des enfans : 1°. Attirez-les au Catéchisme dès la plus tendre enfance, accoutumez-les à se confesser, & instruisez-les au confessionnal, précautionnez-les contre les fautes qui perdent tant de jeunes gens : 2°. Ayez pendant toute l'année une attention particuliere pour ceux que vous prévoyez devoir faire leur premiere Communion : 3°. A l'Avent, ou au nouvel an, ou à la Septuagésime, ou enfin, au plus tard, le Dimanche de la Quinquagésime, annoncez les jours de chaque semaine, où ils se rendront au Catéchisme. Dans les Paroisses où on ne peut pas avoir les enfans pendant le Carême, il est à propos de les préparer dès l'Avent : s'ils sont fort ignorans, on commençe plutôt & on continue plus long-temps les Catéchismes; on les y assemble ou tous les jours, ou seulement trois ou quatre fois par semaine, selon qu'ils sont plus ou moins instruits : c'est sur leurs besoins qu'un Pasteur zélé regle le nombre de ses Catéchismes.

3°. Disposition à la Communion, le changement

gement de vie; faites bien comprendre, & aux enfans & aux grandes personnes, la nécessité de quitter le péché mortel, si on a eu le malheur d'y tomber: *Probet autem seipsum homo, & sic de pane illo edat* (a). Dès l'annonce de la premiere Communion, rendez bien sensible cet avis important, & répétez-le souvent dans les Catéchismes. Oui, la grande disposition à la Communion, sans laquelle toutes les autres seroient insuffisantes, c'est le renoncement au péché, c'est la pureté du cœur, c'est la sainteté.... » Com-
» mencez donc, mes enfans, dès aujourd'hui
» à vous corriger de vos mauvaises habi-
» tudes, & travaillez-y tous les jours; tâchez
» même de vous corriger de celles, qui n'é-
» tant pas mortelles, vous privent cependant
» de beaucoup de graces, & peuvent vous
» conduire au péché mortel.... » Il est important de donner aux enfans, soit dans les Catéchismes, soit au tribunal, des pratiques médicinales, qui puissent les aider à se corriger de leurs mauvaises habitudes.

4e. Disposition, une bonne Confession; &, pour plusieurs, la Confession générale. Parlez aux enfans dans le Tribunal de la Pénitence; ils y écoutent mieux qu'ailleurs; &, par la connoissance qu'ils vous y donnent de leur intérieur, vous voyez mieux ce

(a) 1. Cor. 11.

que vous devez leur dire. On les confesse dès les premiers jours des Catéchismes, pour connoître plutôt à quoi ils doivent remédier : confessez-les, s'il est possible, ou chaque semaine, ou tous les dix ou douze jours ; si vous les entendez avec bonté & patience dans ces fréquentes Confessions, vous les formerez à la piété, vous leur ferez produire les Actes des vertus qui sont d'obligation ; vous les rendrez intérieurs, vous gagnerez leur confiance, vous leur ouvrirez le cœur, vous les disposerez à la Confession générale : presque tous en ont besoin ; ils la commenceront plutôt ou plus tard, suivant leurs dispositions que vous connoîtrez par leurs Confessions particulieres qui ont précédé ; vous les absoudrez aussi plutôt ou plus tard, suivant que vous les verrez disposés à la grace du Sacrement ; il y en a que vous absoudrez d'abord : pourquoi les priveriez-vous de cette grace jusqu'à la veille de la Communion, s'ils y sont à présent suffisamment disposés ? Cependant, quoique absous, ils viendront encore se confesser, comme les autres, plusieurs fois, jusqu'à la premiere Communion.

Cette Communion générale des enfans, a ses avantages & ses inconvéniens ; elle ranime la piété ; elle excite l'émulation pour l'instruction ; elle édifie ; c'est un spectacle touchant pour toute la Paroisse ; mais il faut beaucoup de précautions, de crainte qu'elle

ne devienne, dans pluſieurs, l'occaſion des ſacrileges qu'ils peuvent commettre : l'appréhenſion qu'ils ont de n'être pas abſous, & de ne pas communier avec les autres, peut les porter à mentir au Tribunal de la Pénitence. Il y a des Paſteurs qui font faire la Communion générale en certaines années, & qui l'omettent en d'autres années ; & quand ils la font, ils ne la fixent pas toujours au même jour de l'année ; ils témoignent même qu'on pourra, auſſi utilement, faire ſa premiere Communion aux grandes ſolemnités de l'Aſcenſion, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu, qu'à Pâques. Ceux à qui on a différé l'abſolution à Pâques, parce qu'ils n'y étoient pas encore diſpoſés, & qui n'ont pas communié avec les autres, pourront s'y diſpoſer, & communier une des ſolemnités qu'on vient de nommer : il ne ſaudroit pas les renvoyer à une autre année, ſans néceſſité.

Il y auroit encore quelques autres obſervations à faire ſur la Confeſſion des enfans qui ſe préparent à leur premiere Communion : nous les avons expoſées dans le Chapitre dixieme du premier Tome : on peut les y revoir ; nous n'en ferions ici qu'une répétition inutile.

5°. La priere eſt une autre diſpoſition à la premiere Communion : priez-vous-même pour le ſuccès de cette importante affaire.

Les enfans qui ont conçu une vive crainte de faire une mauvaiſe Communion, prieront tous les jours avec ferveur, pour obtenir la grace d'en faire une bonne; vous y intéreſſerez ſpécialement les parens des enfans, & généralement toute la Paroiſſe. On pourroit, dans toutes les familles, dire à la Priere du ſoir, un *Pater* & un *Ave*, *Maria*, pour les enfans de la premiere Communion, pendant le temps qu'on les y prépare prochainement par les Catéchiſmes. On pourroit encore, à la fin de ces Catéchiſmes, faire à haute voix les Actes ou Prieres de la Viſite au très-Saint Sacrement, & de la Communion ſpirituelle. Outre les Actes de foi, d'eſpérance, d'humilité, d'amour de Dieu, de déſir d'être tout à lui, de déteſtation du péché, & de ferme propos de l'éviter, qu'on leur feroit former avec réflexion; on les exciteroit au déſir de faire une bonne Communion; on leur en feroit demander la grace à Notre-Seigneur. Cette eſpece de Priere publique eſt excellente : ces enfans en prendroient l'habitude, &, dans la ſuite, ils feroient de même dévotement leur viſite à Notre-Seigneur, & la Communion ſpirituelle; s'ils n'y ont pas été formés avec ſoin, ils viendront à l'Egliſe ſans y prier, & y ſeront comme des ſtatues.

6°. Enfin, ne négligez aucun des moyens qui peuvent ſervir de diſpoſitions à la pre-

miere Communion. Recommandez-la de temps en temps, les Dimanches, à vos Paroissiens; Invitez-les non-seulement à prier, mais à faire encore quelques autres bonnes œuvres pour cette fin, quelques aumônes, quelques mortifications; les parens des enfans y sont spécialement intéressés; les enfans eux-mêmes pourront pratiquer quelques bonnes œuvres, suivant leur âge & leur capacité; quelques petites privations dans leurs repas, quelques dévotions à la Sainte Vierge, une Neuvaine à leur Patron, quelques victoires contre leur passion dominante, &c. une Messe ou deux que le Pasteur célébreroit pour ces enfans, & auxquelles il les inviteroit d'assister, seroient bien utiles.

Il y a des Curés qui n'admettent les enfans à la premiere Communion, qu'après avoir demandé à leurs parens s'ils sont contens de leur conduite. Saint-Charles recommande cette pratique; elle sert à donner plus d'autorité aux parens sur leurs enfans; aux enfans, plus de respect pour leurs parens; aux uns & aux autres, une plus haute idée de la Communion, puisqu'on prend tant de précaution pour n'y point admettre les indignes. Cette espece d'enquête doit se faire avec tant de prudence, qu'elle ne donne pas occasion aux enfans de se gêner en Confession; quand on la fait judicieusement, elle sert encore à mieux connoître les parens : il y

en a qui ſont indolens ſur l'éducation de leur famille ; d'autres qui ſont trop durs envers les enfans ; quelques autres qui les aiment trop, & en ſont preſque idolâtres, &c. Vous leur donnerez en particulier les avis dont ils ont beſoin ; &, après les avoir entendus ſur le ſujet de la premiere Communion de leurs enfans, vous entrez ſouvent dans leurs vues ; quelquefois auſſi, tout bien examiné, vous admettez ceux qu'ils voudroient que vous ne reçuſſiez pas encore, ou vous retardez ceux qu'ils voudroient que vous reçuſſiez : mais, dans tous ces cas, vous leur donnez de bonnes raiſons pour leur faire comprendre & goûter votre conduite.

Lorſqu'on a fait une Communion générale & ſolemnelle, il eſt à propos de faire en chaire, à haute voix, l'action de graces, pour l'édification des enfans & des grandes perſonnes ; on en prend occaſion de leur recommander, avec zele, la pratique de l'Action de graces, & on leur rappelle la maniere de la faire. Dès l'annonce de la premiere Communion, on a invité les parens, & toute la Paroiſſe, à prier pour le ſuccès de cette grande action. Après qu'elle eſt faite, on les invite à remercier Dieu de la grace que les enfans en ont reçue, & à demander pour eux celle de la perſévérance. Quand, pendant tout ce temps, on a bien donné & ces avis, & d'autres que l'Eſprit Saint a ſuggérés, & qu'on

a intéressé dans cette affaire les grands & les petits, les jeunes & les vieux, la premiere Communion, ainsi faite, contribue au renouvellement général de la piété, dans toute la Paroisse.

L'après-dînée du jour de la premiere Communion, on fait un Catéchisme, où assistent les enfans qui ont fait le matin leur premiere Communion; &, dans ce Catéchisme, 1°. On leur rappelle la grace qu'ils ont reçue. 2°. Pour ranimer & soutenir leur reconnoissance, on les invite, on les presse de n'oublier jamais une si grande faveur, & d'en remercier souvent le Seigneur. 3°. On leur fait sentir combien ils doivent avoir soin de conserver toujours la grace reçue dans la Communion. 4°. On leur explique les moyens de la conserver & de l'augmenter; sur-tout invitez-les à se confesser tous les mois, à communier souvent, à rendre à Jesus de fréquentes visites, à y faire la Communion spirituelle, dont vous leur rappellerez la méthode. Le trait de l'Evangile, au sujet de Zachée : *Hodiè salus domui huic facta est* (a), seroit bien placé vers la fin du Catéchisme, de même que celui de l'Arche sainte, qui fut une source des plus abondantes Bénédictions pour la maison d'Obédédom, où elle reposa quelque temps. Ce

(a) Luc. 19.

Catéchifme devroit être fait à Vêpres ; on le termineroit par la renovation des vœux du Baptême, & le *Te Deum* qu'on chanteroit en Actions de graces.

On ne peut pas déterminer préciſément à quel âge on admettra les enfans à la premiere Communion : les uns y ſont admis plutôt, les autres plus tard, ſuivant leurs diſpoſitions. On eſt quelquefois obligé de la différer à ceux qui manquent d'eſprit & d'inſtruction, ou de piété ; mais on fait communier plutôt ceux qui ont aſſez de raiſon pour diſcerner le Corps du Seigneur, qui ſont inſtruits, & qui ont des mœurs réglées. Quand on trouve ces trois choſes dans les enfans, avec un ſaint déſir de recevoir le Sauveur, on doit les faire communier, n'euſſent-ils que dix ans : c'eſt la doctrine de Saint Charles. Voici l'inſtruction qu'il donne aux Paſteurs ſur ce ſujet, en traitant du Sacrement de l'Euchariſtie : *Cùm autem pueros ad decem annorum ætatem veniſſe Parochus noverit, ità ut capaces ſint, qui intrà aliquod tempus Communionem excipiant, curet Parochus nè parentum negligentiâ priventur ampliùs hujus ſpiritualis theſauri participatione.... ſed quàm primùm poterit, diligenter eos doceat quæ ad hoc Sacramentum recipiendum ſunt neceſſaria, cùmque de ejus infinitis utilitatibus inſtructi fuerint, quantâque humilitate, reverentiâ, & mentis integritate ad illud*

debeat accedi, eos communionis faciet participes.

Saint François de Sales pensoit de même: il disoit qu'on devoit faire communier les enfans de bonne heure; il appelloit la pratique contraire *une grande erreur* (a). L'expérience nous apprend d'ailleurs que ceux qui ont différé leur Communion jusqu'à quinze ou seize ans, qui ne sont pas nourris, dans leur jeunesse, de ce Pain des forts, sont ordinairement de foibles & d'imparfaits Chrétiens, sans empressement pour aller à la sainte Table, & qu'ils s'en éloignent sans peine les années entieres.

ARTICLE CINQUIEME.

De la Vigilance sur les Ecoles, & sur les Maîtres & Maîtresses.

Nous avons déjà dit dans les avis à donner pour la saison de l'hiver, combien les Ecoles étoient nécessaires pour l'instruction & la bonne éducation de la jeunesse; nous y avons aussi remarqué combien les soins particuliers que le Pasteur prenoit des Ecoles, les rendoit plus utiles; mais nous devons encore ici insister sur la nécessité d'avoir deux Ecoles, & de ne pas réunir dans la même les petits garçons avec les

(a) Epist. 44. Lib. 2.

petites filles. Combien de suites fâcheuses peuvent naître de cette réunion ? Ces enfans des deux sexes seroient fort exposés à se scandaliser les uns les autres, à prendre de criminelles libertés, à commencer & à former certaines amitiés, certaines attaches, qui, dans la suite, les conduiroient au désordre. Il ne convient d'ailleurs point à une fille de former les garçons, encore moins à un homme ou à un garçon de former les jeunes filles. Aussi les Statuts de notre Diocese de Besançon, défendent au Maître de recevoir les petites filles dans son Ecole : semblable défense à la Maîtresse de recevoir les garçons. Plusieurs grands Prélats de France on fait la même défense.

Un des plus grands services qu'on puisse rendre à une Paroisse, c'est de lui procurer un bon Maître & une bonne Maîtresse d'Ecole.

Ordinairement on préfere un homme marié à un garçon, pour en faire un Maître d'Ecole : un garçon peut se déranger plus facilement ; &, quand il voudra se marier, il sera fort exposé à donner du chagrin à son Curé, & peut-être du scandale à la Paroisse.

Le Maître d'Ecole doit être un homme doux, humble, retiré, assidu à son Ecole, zélé pour l'instruction de la jeunesse, sachant se faire obéir sans emportement, sans pro-

ſérer ni jurement, ni malédiction, ni paroles injurieuſes; il ne doit être ſujet ni au vin, ni aux paroles qui bleſſent la pudeur; il doit être bien inſtruit de la Religion & de ſes devoirs, aimant la priere, & fréquentant les Sacremens. Pour ce qui eſt de la Confeſſion, le Paſteur ne gênera ni le Maître, ni la Maîtreſſe d'Ecole, pour les engager à venir ſe confeſſer à lui; il n'eſt pas même à propos qu'ils viennent trop ſouvent à la Cure. Si vous donnez trop de confiance à un Maître d'Ecole, ſi vous en faites votre compagnon de voyage, ſi vous l'initiez au gouvernement de la Paroiſſe, ſi vous lui ouvrez votre cœur, ſi vous lui confiez des ſecrets, ſi vous en recevez ſouvent ou facilement des ſervices, vous connoîtrez, mais trop tard, votre mépriſe; il ſe croira une homme important & néceſſaire; il racontera indiſcrètement ce qu'il aura vu ou entendu chez vous, &c.

La Maîtreſſe d'Ecole doit être une fille humble ſans affectation, pieuſe ſans bigoterie; laborieuſe, ſoumiſe, parlant peu, ne donnant des avis qu'à ſes éleves & aux jeunes filles; &, dans ſes avis, qu'il n'y ait ni aigreur, ni hauteur; qu'elle n'aime point à courir de maiſon en maiſon; qu'elle ſoit éloignée de toute fréquentation, ennemie des nouvelles & des rapports; qu'elle ait du zele pour l'inſtruction des filles; qu'elle travaille

à les former à une piété solide, non d'affectation & de grimaces : elle n'ira que rarement à la Cure ; le Pasteur ne lui donnera pas trop de confiance ; il n'en recevra point ou peu de services : s'il manquoit à ces regles de prudence, la Paroisse n'en seroit pas édifiée ; la Maîtresse parleroit indiscrètement de ce qu'elle a appris à la Cure ; peut-être même se formeroit-il entre eux un attachement trop humain. Pour la même raison, le Pasteur n'entrera chez elle, que lorsque les enfans y seront, pour visiter son Ecole, & il ne lui permettra pas de l'accompagner quand il sortira ; ses Confessions, sur-tout si elle les fait à son Curé, doivent être courtes ; si elles étoient longues, outre le danger qui pourroit en naître pour l'un & pour l'autre, plusieurs penseroient qu'elle raconte à M. le Curé tout ce qui se passe dans la Paroisse ; si elle avoit quelque chose à dire sur ce sujet, ce ne devroit jamais être dans la Confession.

Après toutes ces réflexions préliminaires, nous devons tracer ici une espece de réglement, que doivent observer le Maître & la Maîtresse d'Ecole, pour remplir utilement leurs charges. Le Pasteur sera bien de le leur donner par écrit ; ils en profiteront, au moins en quelque chose ; &, en le leur remettant, il aura occasion de leur donner quelques salutaires avis.

§. I.

Réglement pour le Maître d'Ecole.

Le Maître d'Ecole exerce un emploi bien important; s'il s'applique à le remplir, & qu'il y réussisse, que de biens ne procure-t-il pas dans la bonne éducation qu'il donne à la jeunesse? Quel malheur, s'il négligeoit ses devoirs! Et, s'il scandalisoit les enfans dont il est chargé, quel redoutable compte en rendroit-il au Tribunal de Jesus-Christ? Ses devoirs se rapportent à ces quatre Chefs. 1°. Que doit-il à l'Eglise? 2°. que doit-il à M. le Curé? 3°. que doit-il à ses Ecoliers & à la Paroisse? 4°. que se doit-il à soi-même?

1°. La propreté de l'Eglise & l'arrangement de la Sacristie, sont confiés à ses soins; il les fera balayer, en ôter les araignées, changer les nappes d'Autel; il entretiendra la lampe allumée à l'Eglise; il conservera en bon état ce qui est à la Sacristie; il pliera proprement les ornemens, sans les froisser, ou il les placera décemment dans des buffets ou tiroirs; il ouvrira & fermera les portes de l'Eglise aux heures convenables.

Il gardera le silence à l'Eglise, tant par respect pour le lieu saint, que pour apprendre, par son exemple, aux enfans, à ne jamais parler à l'Eglise, sans nécessité; s'il est

quelquefois obligé d'y parler, ce ſera ſans colere, à baſſe voix & en peu de mots : il contiendra ſes yeux dans la modeſtie.

Il évitera l'affectation & la vanité en chantant ; il ſe fera un devoir & un ſujet de conſolation d'enſeigner le plain-chant aux enfans ; il leur fera remarquer qu'il eſt beau, qu'il eſt agréable à Dieu de chanter ſes louanges ſur la terre ; les Anges & les Saints le font dans le Ciel, & nous le ferons avec eux pendant l'éternité.

Pendant les Offices, il portera de temps en temps les yeux ſur les enfans, pour les contenir dans la modeſtie : ſi quelques-uns y badinoient, il ne les frapperoit pas à l'Egliſe ; cela pourroit cauſer du trouble : mais il pourra les corriger à l'Ecole, ſi la faute le mérite ; il leur recommandera ſouvent la modeſtie dans le lieu ſaint.

2°. Il n'entrera pas dans une Paroiſſe, ſans le conſentement de M. le Curé ; il ſe préſentera à lui avec les témoignages de Meſſieurs les Curés, chez qui il auroit déjà exercé ſes fonctions ; il lui fera voir l'approbation qu'il a reçue de M. le Vicaire général ; &, ſi M. le Curé agrée ſes ſervices, il parlera aux habitans, pour prendre avec eux des arrangemens convenables.

Avant que de commencer l'enſeignement dans ſon Ecole, il prendra les avis de M. le Curé, pour s'y bien conduire, & de temps

en temps il lui rendra compte des enfans qu'il conduit ; il le priera même de l'avertir de son devoir, & des négligences, dans lesquelles il tomberoit ; il recevra, avec humilité & soumission, ce que M. le Curé aura la bonté de lui dire ; c'est le moyen de vivre dans la paix, & de bien remplir son devoir : il priera M. le Curé de voir les livres des enfans qu'il enseigne, afin de leur ôter ceux qui ne seroient pas bons.

Il ne se mêlera point des affaires de la Communauté, si ce n'est peut-être pour écrire ; s'il faisoit naître des difficultés & des contestations dans la Communauté, s'il engageoit quelques particuliers à commencer des procès contre d'autres particuliers, ou contre la Communauté, ou la Communauté à en faire à quelqu'un, il auroit lieu de s'en repentir ; il n'est point Maître d'Ecole pour cela, mais seulement pour servir M. le Curé dans ses fonctions, & pour enseigner la jeunesse ; s'il se borne à ce qui est de son état & de son devoir, il sera aimé & respecté ; mais, s'il prenoit un certain ton d'importance, s'il faisoit le Docteur & le Maître de la Communauté, il se feroit haïr & mépriser, & deviendroit peut-être la cause de beaucoup de péchés.

Il respectera M. le Curé : il lui doit ce respect pour ses qualités de Prêtre & de Pasteur ; il le doit à l'édification de ses Ecoliers, pour

leur apprendre, par ſon exemple, le reſpect qu'ils lui doivent : il l'aidera dans l'adminiſtration des Sacremens, & prendra garde que rien ne manque pour cela, ſoit à l'Egliſe, ſoit chez les malades. Il ne s'abſentera pas facilement de la Paroiſſe, ſoit parce que M. le Curé peut avoir beſoin de lui, ſoit parce que ſon Ecole ſeroit négligée. Dans le cas où il croiroit pouvoir ſortir, il en demandera la permiſſion à M. le Curé.

3°. Le Maître d'Ecole commencera & finira ſa Claſſe par la Priere. Chaque enfant, en arrivant en Claſſe, ſe mettra à genoux, pour offrir à Dieu ſon étude. Le matin, ſi-tôt que tous ſeront aſſemblés, le Maître fera faire la Priere du matin : on y gardera les pauſes entre chaque Acte. Il leur recommandera de penſer à ce qu'ils diſent, afin de les accoutumer à prier d'eſprit & de cœur, pendant que la langue prononce les mots de la Priere. Il y aura dans la Claſſe un Crucifix, une image de la Sainte Vierge, & une de Saint Nicolas. Il aura ſoin que tous ſachent les Prieres du matin & du ſoir; il les fera réciter à chacun, pour ſavoir ſi quelqu'un les ignore. On finira la Claſſe du matin par l'Antienne *Sub tuum Præſidium*, &c. ou par le *Pater* & l'*Ave;* & celle du ſoir, par la Priere du ſoir.

Il fera le Catéchiſme le mardi & le ſamedi, & même plus ſouvent, ſi les enfans

ne viennent que quelques mois à l'Ecole : il eſt néceſſaire qu'ils ſachent lire, mais il l'eſt encore plus qu'ils ſachent le Catéchiſme. Le ſamedi il fera réciter l'endroit que M. le Curé devra expliquer le Dimanche à l'Egliſe : les enfans ſe rendront encore chez lui le Dimanche, une demi-heure avant le Catéchiſme, pour prévoir & répéter ce qu'on doit y expliquer : de-là, ils ſe rendront à l'Egliſe.

Il leur fera entendre la Meſſe tous les jours; il veillera ſur eux, pour qu'ils l'entendent avec piété & modeſtie; il les obligera à tenir leur livre de piété, pour prier plus attentivement, & s'entretenir avec Dieu, ou à tenir leur Chapelet, qu'ils réciteront dévotement en l'honneur de la Sainte Vierge.

Il les conduira ou chaque jour, ou au moins le jeudi & le ſamedi, ſur le ſoir, à l'Egliſe, pour faire Viſite à Notre-Seigneur; il leur apprendra à s'entretenir avec lui; il leur fera faire les Actes de Foi, d'Eſpérance & de Charité. La Viſite du ſamedi finira par le *Salve, Regina*, ou par les Litanies de la Sainte Vierge, qu'on chantera.

Sa grande attention ſera d'inſpirer aux enfans l'horreur du péché, ſur-tout du péché honteux, & l'amour de Dieu; il leur inſpirera la dévotion au très-Saint Sacrement, à la Sainte Vierge, aux Saints Anges Gardiens, au Saint Patron de la Paroiſſe, & à celui dont ils portent le nom.

Il leur recommandera de se confesser souvent, de toujours bien dire tous leurs péchés en confession, de se préparer à la Communion avec soin & avec piété, & de passer le jour de la Communion dans la priere & la dévotion.

Il enseignera avec zele, avec application: on fait mal, & sans fruit, ce qu'on fait avec négligence : il seroit injuste envers les enfans & leurs parens; il seroit même obligé à restitution, s'il négligeoit sa Classe. Quand les enfans ne sont pas assidus ou attentifs à l'Ecole, il doit en avertir M. le Curé & les parens; il ne les menacera cependant pas de M. le Curé, parce que cela leur feroit perdre la confiance qu'ils doivent avoir en leur Pasteur. Il n'aura point d'acception de personne; il donnera ses soins aux pauvres & aux riches; il fera garder le silence dans la Classe.

Il ne châtiera jamais les enfans par colere, ni en colere; la colere gâteroit tout : il attendra qu'elle soit passée; il frappera rarement, & ce sera avec le fouet; jamais avec le pied ou la main. Il vaudroit souvent mieux ne point les frapper, mais les humilier, en les faisant tenir à genoux, en les mettant à la derniere place, &c. Les paroles déshonnêtes doivent être sévérement punies.

Il ne criera ni ne menacera pas trop souvent; les enfans s'y accoutumeroient, & n'en

deviendroient pas meilleurs ; peut-être même deviendroient-ils plus indociles. Il ne leur dira point de paroles injurieuſes, ni de ſobriquets, mais il appellera chacun par ſon nom.

La modeſtie eſt recommandée à tous, mais ſur-tout aux jeunes gens. En corrigeant les enfans, il prendra garde qu'il ne ſe paſſe rien qui puiſſe bleſſer cette vertu, rien qui puiſſe ſcandaliſer ceux qui ſont préſens. Il ne recevra point de filles, ni grandes ni petites, dans ſa Claſſe : nous en avons donné les raiſons plus haut.

L'exemple, bon ou mauvais, fait de fortes impreſſions ſur l'eſprit de ceux qui le reçoivent, ſur-tout des enfans. Le Maître aura donc la plus grande attention, pour ne rien faire, ne rien dire, ſur-tout en Claſſe, qui puiſſe ſcandaliſer. Il s'abſtiendra des juremens, des malédictions, de la médiſance, de tout diſcours, de toute parole déshonnête ; il ne ſera ſujet ni à la colere, ni à l'intempérance, &c. Il donnera conſtamment des exemples de douceur, d'honnêteté, de tempérance, de piété & de dévotion. Le bon exemple eſt un des principaux devoirs de ſa charge ; s'il y manque, ſes inſtructions & ſes ſoins deviennent inutiles.

4°. Le Maître d'Ecole doit avoir une vraie piété, non-ſeulement pour l'inſpirer aux enfans, comme ſon état l'y oblige, mais pour

ſa propre ſanctification. De quoi lui ſerviroit-il d'avoir élevé la jeuneſſe dans la crainte de Dieu, ſi lui-même ne l'avoit cette crainte, qui eſt le commencement du ſalut? Son premier ſoin doit donc être de ſe ſanctifier.

Il priera matin & ſoir; il fera chaque jour l'examen de conſcience, & la Viſite au très-Saint Sacrement, & au moins, à certains jours, quelques lectures ſpirituelles. Il pratiquera quelque mortification le vendredi ou le ſamedi. Sur toutes ces choſes, il prendra l'avis de ſon Confeſſeur, à qui il communiquera tout ce qui regarde ſa conduite: il fera choix d'un bon Confeſſeur, à qui il ſe confeſſera ordinairement, afin qu'en étant mieux connu, il puiſſe en être dirigé plus utilement.

Il aſſiſtera exactement à la Congrégation; il écoutera, avec attention, les inſtructions, dans le deſſein d'en profiter; il s'appliquera ſur-tout à devenir humble: jamais il ne ſe louera; &, ſi on le loue, il renoncera à la vaine complaiſance: il évitera l'affectation dans ſon extérieur.

Il évitera, avec ſoin, les perſonnes de différent ſexe, & toute familiarité avec elles; il aura le même éloignement pour les danſes, les jeux, le cabaret, les veillées où s'aſſemble la jeuneſſe, les chanſons & les paroles déshonnêtes.

Il n'ira trop ſouvent dans aucune maiſon de la Paroiſſe; il ne mangera que rarement chez les Paroiſſiens; &, lorſqu'il le fera, que ce ſoit avec ſobriété. Quand on ſe trouve dans les feſtins de nôces, ou autres, il eſt dangereux d'y boire trop, de s'y livrer à une joie exceſſive, d'y parler imprudemment du prochain, d'y chanter des chanſons, ou d'y tenir des diſcours peu honnêtes. Un Maître d'Ecole qui a du zele pour ſon ſalut, évitera, avec ſoin, ces occaſions de dérangement.

§. II.

Réglement de la Maîtreſſe d'Ecole.

La Maîtreſſe d'Ecole doit ſe propoſer deux choſes : ſa ſanctification, & l'éducation chrétienne des petites filles. Elle doit donc avoir de la piété, de l'humilité, de la douceur; elle doit aimer le recueillement, la priere, la chaſteté; elle doit fuir les compagnies & les converſations tant ſoit peu ſuſpectes : elle doit s'appliquer à inſtruire les jeunes filles, & les édifier en tout. Comme les jeunes gens ſont ſouvent volages, & que leur vertu ſe dément plus facilement, rarement prendra-t-on une jeune perſonne pour une Maîtreſſe d'Ecole.

Elle fréquentera aſſidument les Sacremens, plus ou moins ſouvent, ſelon l'avis de ſon

Confeſſeur, ſuivant les diſpoſitions qu'elle y apportera, & les fruits qu'elle en recevra. Sa Confeſſion ſe fera en peu de mots, & le ſamedi; elle fera ſouvent la lecture ſpirituelle; plus ſouvent encore, & même chaque jour, la Viſite au très-Saint Sacrement, & la Communion ſpirituelle; elle apprendra aux enfans comment on doit faire ces trois exercices de piété, qui ſont ſi propres à nous faire avancer dans la perfection chrétienne. Il ſeroit à ſouhaiter qu'elle pût chaque jour, ſur le ſoir, conduire les enfans à l'Egliſe, pour y faire viſite à Notre-Seigneur.

Elle s'appliquera à connoître ſes propres défauts pour s'en corriger, & non ceux des autres pour les cenſurer; elle ne donnera des avis qu'aux enfans qui lui ſont confiés; s'il y avoit de grandes filles, dont elle eût la confiance, elle pourroit leur donner quelques avis, pourvu qu'elle le fît avec douceur, avec prudence & avec beaucoup d'humilité.

Elle ne ſe mêlera que de ſa Claſſe, nullement de ce qui ſe paſſe dans les familles, où elle n'ira que rarement, moins encore dans la maiſon curiale: ſi elle n'obſerve pas cet avis, elle donnera occaſion aux libertins de parler. La retraite lui convient; ſa vertu y ſera à l'abri & plus en ſûreté.

Elle parlera peu; elle ne ſera cependant ni précieuſe, ni guindée; ſa vertu unie, aiſée, ſimple, ſans affectation.

Elle ſe fera un devoir d'aſſiſter à la Conférence des filles; mais elle n'y prendra jamais des airs d'autorité qui ne lui conviendroient pas.

Elle ne menacera ni les enfans, ni les grandes filles, ni aucune autre perſonne, de faire des plaintes à M. le Curé : elle ſe rendroit odieuſe, & par cette indiſcrétion elle mettroit un obſtacle aux biens que M. le Curé pourroit faire dans ſa Paroiſſe.

Elle apprendra aux enfans à ſe bien confeſſer; mais elle n'aura jamais la curioſité de leur demander leurs péchés.

Elle leur apprendra auſſi à chanter des Cantiques ſpirituels.

Elle leur inſpirera la dévotion au très-Saint Sacrement, à la Sainte Vierge, à l'Ange Gardien, &c. l'horreur du péché, l'éloignement des mauvaiſes compagnies, des danſes & des vanités, l'amour de la chaſteté, la modeſtie, l'obéiſſance envers leurs parens; elle leur recommandera de n'être point curieuſes, de ne pas s'informer de ce qui ſe fait dans le ſecret des familles, & de ne pas beaucoup parler, ſur-tout de ne rien dire contre le prochain.

Elle les accoutumera à faire chaque jour une priere à la Sainte Vierge, & le ſamedi une petite mortification en ſon honneur, pour obtenir par ſon interceſſion la grace de vivre & de mourir dans l'amour de Dieu.

Elle ne les laiſſera jamais oiſives ; l'oiſiveté eſt la mere de tous les vices : elle ſera elle-même toujours occupée de quelque ouvrage, même pendant qu'elle enſeignera les enfans.

Elle ne recevra pas de petits garçons pour les enſeigner ; ſi cependant il y en avoit dans ſa Claſſe de forts petits, au-deſſous de l'âge de neuf ans, elle les feroit aſſeoir dans un banc ſéparé de celui des filles : elle ne les laiſſeroit ni ſeuls, ni ſortir avec les petites filles : on ne peut prendre trop de précautions pour conſerver les enfans dans l'innocence.

Elle ſe fera un plaiſir & un devoir d'enſeigner les pauvres.

Enfin, elle ſe ſouviendra qu'en inſpirant la piété aux enfans, elle rend plus d'honneur à Jeſus-Chriſt, qu'en parant l'Autel où il doit être expoſé ſolemnellement, parce qu'il eſtime plus la ſainteté des cœurs que l'ornement de ſes Autels.

Il y a pluſieurs choſes qui concernent également le Maître & la Maîtreſſe d'Ecole, nous en avons parlé dans le réglement du Maître ; il eſt inutile de les rappeller ici.

ARTICLE SIXIEME.

De la Vigilance sur les Bergers.

Les Bergers sont fort exposés à offenser Dieu; l'oisiveté, le jeu, la gourmandise, les discours & les chansons peu modestes, la proximité des Bergers de différent sexe, deviennent pour plusieurs des occasions prochaines de chûte: ils ont d'ailleurs moins de secours pour se soutenir, moins d'instructions, moins d'Offices & d'exercices de Religion; ils doivent être un objet bien marqué de la vigilance & des soins du Pasteur. Nous avons dit dans les avis pour le printemps, Chap. II, §. 13, comment il devoit les précautionner contre les dangers de leur état, & leur ménager des secours, les Catéchismes, la Messe & les Offices publics: revoyez cet endroit.

Ajoutez que le Pasteur pourroit quelquefois se promener un livre à la main, dans les endroits où sont les Bergers; souvent il entendroit ce qu'on y dit, ou ce qu'on y chante; il verroit ce qui s'y passe; il en contiendroit quelques-uns, il en encourageroit d'autres à bien faire; il donneroit un avis particulier à l'un, il feroit le Catéchisme à un autre; il donneroit un prix à celui-ci, il en promettroit un à celui-là, &c.

ARTICLE SEPTIEME.

De la Vigilance ſur les jeunes gens qui ſe diſpoſent à un établiſſement, & ſpécialement ſur les Ecoliers.

C'eſt beaucoup d'avoir formé les enfans à la piété, dès leur plus tendre jeuneſſe; mais ce n'eſt pas aſſez; il faut continuer ſes ſoins à leur égard, à meſure qu'ils avancent en âge, les redoubler même, lorſqu'ils approchent le temps critique où ils doivent choiſir un état & former un établiſſement; s'ils ſe dérangent alors, il en arrive ordinairement des maux infinis; leur exemple porte rapidement la contagion chez ceux avec qui ils vivent; ils choiſiſſent mal leur état, ils y entrent ſans diſpoſitions, ils profanent les Sacremens ou de l'Ordre ou du Mariage; ils deviennent de mauvais Prêtres, de mauvais Religieux, ou de mauvais peres de famille, &c. Pour prévenir ces maux, diſons quelque choſe 1°. De la Vocation à un genre de vie: 2°. Expliquons les ſoins qu'on doit à ceux qui ſe diſpoſent à un établiſſement: 3°. Quelle particuliere attention on doit donner aux Ecoliers.

❋

§. I.

De la Vocation à un genre de vie.

Il est important de parler en chaire, une fois chaque année, de la vocation; prouvez-en la nécessité pour tout état; marquez ensuite les moyens qu'on doit prendre pour la connoître.

1°. Vous rendrez sensible la nécessité de la vocation divine à un état, à un genre de vie, par l'exposition des suites fâcheuses que traîne après soi le choix d'un état de vie contre l'ordre de Dieu. Vous montrerez dans ce choix une injurieuse opposition à l'autorité & à la sagesse de Dieu, qui rend criminels & malheureux ceux qui embrassent un état sans y être appellés de Dieu.

Dieu, qui nous a créés & mis au monde, a aussi établi dans ce monde différentes conditions; il les a disposées par sa sagesse; il ne les a pas établies pour les laisser vuides & sans sujets; il a destiné des hommes pour les remplir; il en appelle à tous les états; il en appelle au Clergé & aux différentes fonctions du Clergé; il en appelle à la Religion & à différens Ordres Religieux; il en appelle au monde & aux différens emplois du monde; comme souverain maître il appelle chacun de nous à tel état, à telle profession,

ſuivant ſes deſſeins ; comme un pere de famille il partage, il diſtribue à ſes enfans & à ſes ſerviteurs, les offices & les ouvrages de ſa maiſon ; l'univers eſt comme une grande famille, dont il eſt le maître & le pere : *Domini eſt terra, & plenitudo ejus, orbis terrarum & univerſi qui habitant in eo* (a).

Nous ſommes à Dieu, c'eſt à lui de nous placer ſelon ſes vues ; nous ne pouvons pas diſpoſer de nous contre ſa volonté ; le choix d'un état par notre propre volonté, ſans la vocation divine, ſeroit une témérité puniſſable, un criminel dérangement de l'ordre de la Providence. Que diroit-on d'un enfant, qui, ſans conſulter ſon pere, prendroit dans la famille la place & les fonctions qu'il lui plairoit, & mettroit ainſi le déſordre dans cette famille ? Que penſeroit-on d'un ſerviteur qui ſe rendroit indépendant dans la maiſon de ſon maître, qui s'y occuperoit ſelon ſon caprice, ou qui n'y agiroit que ſous les ordres d'un étranger ? Seriez-vous moins injuſte & moins déréglé, ſi vous choiſiſſiez vous-même ou dans le Clergé, ou dans la Religion, ou dans le monde, votre place, votre état, vos fonctions, ſans dépendance de la volonté de Dieu, & même contre la volonté de Dieu, par le mouvement d'une paſſion, de l'intérêt, de l'ambition, de la

(a) Pſ. 25.

volupté, ou de quelque autre mauvais penchant qui vous entraîneroit ?

Dieu, comme maître infiniment ſage, proportionne les ſecours aux devoirs auxquels il nous oblige; quand il appelle quelqu'un à un état, il lui prépare tous les moyens néceſſaires pour en remplir les obligations & s'y ſanctifier; mais ſi vous ſortez des voies de ſa Providence, en vous jettant dans un état qui n'étoit pas le vôtre, en contractant une alliance inviolable avec une perſonne que Dieu ne vous avoit pas deſtinée, ne comptez pas ſur ſes graces, je veux dire, ſur les graces de l'état, ſur les graces ſpéciales & de choix, qu'une miſéricorde particuliere prépare, & qui font triompher des obſtacles; Dieu les donne ordinairement ces graces & ces ſecours à ceux qu'il appelle, & qui ſont fideles à ſa voix. Eh quoi! vous aurez tenté ſa Providence, violé ſes Loix, renverſé l'ordre, & vous les recevriez ces graces de choix, ces graces de l'état, ces graces victorieuſes? Non, vous aurez des graces communes, des graces ordinairement plus foibles & plus rares, des graces avec leſquelles pouvant abſolument vous ſoutenir, vous ne vous ſoutiendrez cependant pas.

Combien de perſonnes dans tous les états s'égarent & ſe perdent, parce qu'elles ne ſont pas dans l'état, dans la profeſſion où Dieu les vouloit! C'eſt de ce défaut de vocation

que naiſſent les ſcandales du Clergé, le relâchement des Ordres Religieux, & tant de diviſions dans les mariages mal aſſortis. On ne conſulte pas Dieu dans le choix de ſon état; on ne cherche pas à connoître ſa volonté; on ſe détermine par humeur & par paſſion; faut-il être ſurpris ſi on vit déréglé & malheureux? On eſt alors dans la ſociété, comme un membre diſloqué eſt dans le corps, ſans y être à ſa place, il y eſt preſque ſans action & ſans vie, il ſouffre & fait ſouffrir.

Mais ſi nous avons le bonheur d'être dans notre état, quel ſujet de conſolation pour toute la vie! Qu'il eſt conſolant de pouvoir ſe dire: Je ſuis à ma place, je ſuis où Dieu me veut! *In loco quem poſuit* (a). La divine Providence m'a placé dans l'état où je ſuis; j'y ai des peines, mais ce ſont les peines de mon état; j'y ai des croix, mais ce ſont les croix par leſquelles Dieu veut me ſanctifier; j'y ai des obligations à remplir, mais Dieu, qui a voulu m'en charger, m'aidera à les remplir, &c. Ces réflexions éloignent l'inquiétude & le découragement, elles conſolent, elles ſoutiennent pendant la vie, elles en ſanctifient les derniers momens, & diſpoſent à la bonne mort.

Après avoir établi la néceſſité de la vocation divine, le Paſteur en conclura combien

(a) Pſ. 83.

ſont téméraires & coupables, les parens qui ne conſultent point le Seigneur ſur la vocation de leurs enfans; qui croient pouvoir la donner eux-mêmes; qui concluent des mariages dans des parties de table ou de jeu, ſans conſulter leurs enfans; qui n'ont que des vues d'intérêt; qui forcent quelquefois quelques-uns de leurs enfans à entrer en Religion ou dans le Clergé, pour faire un riche héritier dans le monde; ou qui ne leur fourniſſent pas ce qu'ils peuvent & ce qu'ils doivent, pour les aider à ſuivre leur vocation; qui ne voulant ſe deſſaiſir de rien, laiſſen paſſer le temps convenable pour leur établiſſement; d'où il arrive que pluſieurs croupiſſent dans le vice déteſtable de l'impureté, continuent des fréquentations ſcandaleuſes, & vivent ſans affection pour leurs parens.

2°. Quels moyens doit-on prendre pour connoître ſa vocation? Le premier, c'eſt la priere: la grace de la vocation eſt une grande grace; elle tient de près au ſalut; elle mérite d'être demandée avec ferveur & perſévérance: on peut, pour l'obtenir, faire chaque jour quelques courtes & ferventes prieres au Seigneur: *Domine, quid me vis facere* (a)? — *Notam fac mihi viam in quâ ambulem, quia ad te levavi animam meam* (b). Quelques viſites plus fréquentes à Notre-Seigneur, quel-

(a) Act. 9. (b) Pſ. 142.

ques Communions, quelques mortifications, quelques dévotions à la Sainte Vierge, seroient aussi très-propres à obtenir cette grace.

On prie pour obtenir sa vocation; mais souvent les prieres ne sont pas exaucées, parce qu'elles ne sont pas accompagnées de la droiture de l'esprit, & de la pureté du cœur: Deux autres moyens à employer.

Quand vous demandez à Dieu la grace de la vocation, cherchez sincèrement à connoître & à faire la volonté de Dieu; que votre intention soit droite, qu'elle aille à Dieu; vous vous cherchez vous-même, vous souhaitez que Dieu fasse votre volonté, vous cherchez & choisissez l'état où vous croyez que vous serez mieux, plus agréablement, plus honorablement: on ne cherche qu'à se former un établissement avantageux; on préfere pour le mariage une personne pour ses richesses, pour sa beauté, rarement pour sa vertu; on cherche le bien-être de cette vie, rarement y cherche-t-on Dieu, rarement y cherche-t-on à faire son salut: défaut de bonne intention, grand obstacle aux prieres faites pour la vocation.

A la droiture de l'intention il faut ajouter la pureté du cœur & des mœurs; combien de jeunes gens vivent dans le péché, dans de criminelles habitudes, ce qui forme une espece de nuage, qui leur cache les desseins de Dieu, & qui empêche le succès de leurs

prieres : *Opposuisti nubem, nè transeat oratio* (a). On doit bien leur faire sentir qu'on se trompe souvent dans le choix de son état, en punition des désordres de la jeunesse : cette réflexion pourra faire impression sur eux, surtout au Tribunal, & les aider à quitter leurs péchés. On les invitera à faire une bonne Confession, même générale, & on les aidera à la faire ; elle est nécessaire à plusieurs.

Après avoir consulté Dieu par la priere avec un esprit droit & un cœur pur, on doit encore se consulter, s'examiner soi-même, & consulter son Confesseur, pour bien choisir son état.

Rentrez donc sérieusement en vous-même ; voyez quelles sont vos dispositions, bonnes & mauvaises ; examinez devant Dieu quel est l'état pour lequel vous êtes plus propre, où il vous semble que vous feriez plus facilement & plus sûrement votre salut, dont vous rempliriez plus fidèlement les obligations, que vous conseilleriez à un ami qui vous consulteroit, & qui auroit les mêmes inclinations que vous ; enfin, celui que vous voudriez avoir embrassé à l'heure de la mort.

Mais dans la crainte de vous tromper, consultez encore un bon Confesseur ; ouvrez-lui votre cœur, dites-lui avec sincérité quelles sont vos inclinations, vos tentations, vos

(a) Thren. 3.

chûtes, vos victoires, quel eſt votre caractere perſonnel & dominant, ſoit pour le bien, ſoit pour le mal; s'il vous interroge pour vous mieux connoître, répondez-lui avec la plus grande ſincérité; ne cherchez pas à le faire condeſcendre à vos déſirs, mais à connoître par ſa déciſion la volonté de Dieu, dont il eſt le Miniſtre & l'organe : ſi vous conſultez ainſi, Dieu préſidera à cette délibération; l'état qu'on vous conſeillera, ſera celui où Dieu vous appelle; vous l'embraſſerez avec confiance, & vous tâcherez d'en remplir avec fidélité tous les devoirs juſqu'à la mort.

Que doit répondre un Curé qui eſt conſulté ſur un mariage projetté?

On convient aſſez que nous ne devons pas trop nous mêler de mariages; nous ſerions expoſés à nous en repentir, & à nous attirer des reproches, des malédictions même de ceux que nous aurions engagés à faire ou à ne pas faire cette alliance; l'expérience ne le prouve que trop: c'eſt à nous à bénir les mariages chrétiens, & non à en être les entremetteurs; c'étoit la maxime de Saint Ambroiſe & de Saint Auguſtin. Un Prêtre reſpectable, conſommé dans le Saint Miniſtere, (*a*) diſoit que nous ne devions pas nous mêler de mariages, de teſtamens, de ſervantes, ni

(*a*) M. Girod, Supérieur du Séminaire de Beſançon, mort en 1725.)

de nourrices. On pourroit peut-être ajouter qu'on s'expoſe ſouvent à des reproches, en donnant des Vicaires ou des Maîtres d'Ecole.

Si on eſt conſulté ſur un mariage entre deux perſonnes de la Paroiſſe, il eſt rare qu'on puiſſe, ſans inconvénient, dire expreſſément : Ne prenez pas un tel, ou une telle : on ne nous gardera pas le ſecret; & ſi le mariage ſe fait contre notre avis, on dira : M. le Curé ne le vouloit pas; ſi on ne le fait pas, celui que vous en avez détourné, dira confidemment à quelqu'un : M. le Curé ne m'a pas conſeillé de faire cette alliance; & en peu de temps toute la parenté ſaura que vous avez donné cet avis; on perdra la confiance qu'on avoit en vous, & peut-être en aurez-vous beaucoup à ſouffrir.

Il vaut donc mieux dans ce cas s'en tenir à quelques avis généraux, & dire à celui qui conſulte : » Priez le Seigneur de vous éclai-
» rer; examinez ſi la perſonne qu'on vous
» propoſe a les qualités & les vertus qui
» ſanctifient les mariages. A-t-elle de la dou-
» ceur, de la piété? Fréquente-t-elle les Sa-
» cremens? Y a-t-il de la convenance entre
» vous pour le caractere, la naiſſance & le
» bien, &c.? Penſez à tout cela devant Dieu,
» & faites ce que vous voudriez avoir fait
» à l'heure de la mort. »

Si c'étoit un cas, où les déſordres d'une fille ou d'un garçon auroient été grands &

publics, ou un autre cas où il y auroit une disproportion énorme pour le bien, pour l'âge, ou pour la naissance, vous pourriez dire à celui qui vous consulte, que vous n'osez pas lui conseiller de se marier avec une telle personne.

Quand on vous consulte au sujet d'une personne qui n'est pas de votre Paroisse, & dont la parenté vous est également étrangere, vous pouvez dire votre sentiment plus librement, cependant avec prudence; dans ce cas vous n'avez pas ordinairement les mêmes inconvéniens à craindre, que s'il s'agissoit de vos Paroissiens.

S'il s'agit d'un mariage projetté, que vous croyez convenable & que vous souhaitez, il est souvent à propos de ne pas témoigner expressément tout ce que vous en pensez; au moins si vous le faites, que ce soit avec beaucoup de modération; on peut dire qu'il paroît convenable, sans témoigner qu'on le souhaite.

Un Prêtre, en toute occasion, mais surtout quand il est consulté sur un mariage, doit donner l'exemple de la plus grande modestie: il doit avoir une attention infinie pour ne rien dire de badin, pour ne parler du mariage qu'avec un sérieux propre à en imposer, & à retenir l'homme le plus effronté, pour ne rien dire qui n'inspire du respect pour le Sacrement, & une vive crainte de le profaner. Que ces mots: Il te tarde bien d'être marié;

tu donneras bientôt à danser ; & semblables expressions ne sortent jamais de sa bouche ; elles apprêteroient à rire contre la modestie, & feroient penser que son cœur n'est pas pur. Il doit fermer la bouche à celui qui, dans une semblable occasion, diroit une parole libre.

§. II.

Du soin des jeunes gens qui se disposent à un établissement.

Que doit-on spécialement interdire aux jeunes gens, qui sont dans un âge & dans des dispositions qui les approchent d'un établissement ? Quelles vertus doit-on leur inspirer avec plus de soin ? Voilà ce qui demande quelques détails.

1°. Eloignez-les des veillées, des assemblées & des courses nocturnes ; elles sont une école où les jeunes gens apprennent en peu de temps tous les vices, & où ils perdent toutes les vertus qui font l'honneur & le mérite de leur état. Nous avons montré dans les avis pour la saison de l'hiver, que cette idée des veillées & des courses nocturnes étoit juste, & nous l'avons prouvé par le détail des fautes, qui en sont les suites ordinaires. Voyez cet endroit.

2°. Banniffez les danses : un bon Pasteur n'omettra rien pour les empêcher, soit à la

Fête du Patron, soit dans les nôces, soit ailleurs : elles occasionnent des libertés & des regards criminels, des paroles & des chansons obscenes, des pensées & des désirs impurs, des attaches & des fréquentations dangereuses : aussi un Pere a dit que le démon présidoit à la danse, & qu'elle ne convenoit qu'à ceux & à celles qui n'avoient pas le cœur chaste : *Saltat, sed adulteræ filia*, disoit Saint Ambroise, *quæ verò pudica, quæ casta est, filias suas religionem doceat, non saltationem* (a). N'est-il pas en effet bien difficile que les yeux, la langue, les mains, l'esprit, l'imagination & le cœur, demeurent purs dans les joies & la licence de la danse ? Combien de personnes avouent qu'elles n'en sont pas sorties sans de justes remords de conscience : ceux qui n'en conviennent pas, parlent contre leur pensée, ou sont si peu attentifs sur eux-mêmes, qu'ils n'ont pas apperçu ce qui s'est passé dans leur esprit, dans leur cœur, & dans leurs sens.

Saint Charles vouloit que le Pasteur & le Prédicateur s'appliquassent à faire tomber le scandale des danses : *Præcipuè in id incumbat, ut in nuptiis radicitùs extirpentur saltationes, choreæ* (b). Un Curé qui souffre la danse sans rien dire, est responsable des fautes qui s'y commettent, il doit s'y oppo-

(a) Lib. 3. de Virgin.
(b) Parte 4â. pag. 402.

ſer ; on s'autoriſe de ſon ſilence, & il rend preſque inutile le zele des bons Prêtres qui la défendent ; s'il la permet, qu'il ſache que ſes pouvoirs ne vont pas juſques-là, juſqu'à permettre ce qui eſt pour la plupart une occaſion prochaine de péché mortel ; & telle eſt la danſe publique, & pour quelques-uns les danſes même en famille : ce ſeroit l'excès du ſcandale, ſi lui-même commençoit la danſe, s'il y jouoit du violon, ou même s'il y aſſiſtoit.

On ne conſeille cependant point au Paſteur d'entrer dans la danſe déjà formée, pour la diſſiper ; il ſeroit à craindre que de jeunes gens, choqués de ſa démarche ou pleins de vin, ne lui manquaſſent de reſpect, ou que lui-même n'y gardât pas la douceur & la modération ſacerdotale, & qu'il n'y eût du deſſous : on ne doit pas compromettre ſon autorité ; il vaut mieux inſtruire contre ce déſordre, parler aux peres & meres, aux jeunes gens, au Procureur d'Office, s'il eſt homme de bien ; car il eſt du devoir de celui-ci d'empêcher la danſe les jours de Fêtes : il vaut mieux prier & patienter ; on amenera chaque choſe à ſon point, plus par des manieres douces & honnêtes, par la politeſſe mêlée avec le zele, que par des airs de hauteur, par l'emportement & l'éclat.

On peut raiſonner de même ſur les charivaris, ſur le prétendu droit de poule, que

les garçons demandent, &c. On doit s'élever avec force contre ces sortes de désordres, mais toujours avec beaucoup de prudence, pour ne pas se compromettre mal-à-propos.

3°. Un autre abus, trop commun à présent, contre lequel on ne sauroit trop tôt précautionner les jeunes gens, ce sont les paroles & les chansons obscenes, les équivoques impures; elles sont contraires à la sainteté du Christianisme, qui défend toute impureté, tout discours, toute chanson déshonnête: *Omnis immunditia nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos* (a). Elles outragent la présence de Dieu, qui est la sainteté même: *Modestia vestra nota sit omnibus, Dominus propè est* (b).

Ceux qui proferent ces paroles, qui tiennent ce langage, pechent mortellement: 1°. Parce qu'ordinairement ils y prennent une complaisance impure, ils y prennent plaisir librement, ils en rient; n'y eût-il pas de désirs criminels, la seule complaisance ou plaisir volontaire dans la pensée, dans la représentation impure est une faute grave contre la pureté: 2°. Parce que ces paroles, ces discours portent par eux-mêmes, *ex se*, & comme nécessairement, le poison impur dans l'oreille, dans l'imagination, l'esprit & le cœur des Auditeurs; elles sont donc par elles-

(a) Eph. 5. (b) Phil. 4.

mêmes, pour les assistans, occasion prochaine de péché mortel. Ajoutez que ce poison mortel des paroles impures, 1°. se communique *facilement*; de-là les tentations fréquentes, importunes, fortes, qui succedent à ces mauvais discours: 2°. Qu'il agit *efficacement*; on en rit, on en parle, on raconte, on y prend plaisir: 3°. Qu'il blesse presque *universellement*, puisque presque toutes les personnes qui pechent contre la pureté, le font en conséquence de ce qu'ils ont entendu; presque tous ceux qui ont péché en ce genre, seroient encore chastes, s'ils n'avoient jamais rien entendu contre l'aimable vertu.

On doit s'élever fortement contre les paroles impures: elles perdent tout. Faites-en sentir l'énormité & les suites; le terrible compte qu'aura à rendre celui qui les a proférées: il sera responsable des mauvaises paroles que les autres prononceront, du plaisir criminel qu'ils auront eu à les entendre, des pensées & des désirs impurs qu'ils auront conçus, des actions auxquelles ils se seront livrés, peut-être pendant vingt ou trente ans. On doit interroger exactement sur ce sujet en Confession, & être ferme sur le délai de l'absolution jusqu'au changement, non-seulement à l'égard des jeunes gens, mais aussi à l'égard des personnes mariées.

Ceux-ci sont souvent plus libres en paroles, s'expriment même en termes plus odieux,

ſous le prétexte qu'ils ne parlent qu'en préſence de gens mariés; comme s'il leur étoit permis de manquer de modeſtie; comme ſi les obſcénités qu'ils prononcent, n'étoient pas contraires à la pureté; comme ſi elles ne pouvoient pas porter à des penſées & à des déſirs très-criminels: ils doivent donc être avertis ſérieuſement, & éprouvés ſuffiſamment. Détruiſez auſſi le prétexte de ceux qui diſent qu'en prononçant ces ſortes de paroles, ils n'ont point de mauvaiſe intention, & que ce n'eſt qu'un badinage. » Quel badinage! » Quoi, le vice honteux, auquel on ne peut » penſer qu'avec horreur, vous amuſe! Vous » en riez, vous en badinez! Vous l'aimez » donc? On ne rit pas, on ne s'amuſe pas » de ce qu'on déteſte ſouverainement. Vous » n'avez point, dites-vous, de mauvaiſe in- » tention; mais le ſcandale & le poiſon de » vos mauvais diſcours dépendent-ils uni- » quement de votre intention? Mais quelque » ſoit votre intention, vos diſcours fourniſ- » ſent également des mauvaiſes penſées, ils » portent également au mal. » Il eſt cependant vrai que l'inadvertance dans celui qui les a en horreur, peut les rendre moins criminelles, ou même les excuſer de péché; mais ce cas eſt tout différent du premier, & il eſt rare.

Ce que nous avons dit des diſcours impurs, doit être appliqué aux chanſons de ga-

lanterie, & à la lecture des livres contraires à la pudeur ; on doit les retirer des mains de ceux qui les ont, & n'en faire d'autre usage que de les brûler ; ils gâtent l'esprit & le cœur autant & plus que les mauvais discours : les mauvais discours passent, les mauvais livres demeurent : on les lit, on les relit ; ils laissent les plus profondes impressions ; on les prête, on les vend ; les mœurs sont perdues ; les mauvais livres sont une des principales causes de ce malheur.

4°. Les jeux sont souvent un écueil pour la vertu des jeunes gens ; il y en a qu'on doit leur interdire ; d'autres qu'on peut leur permettre, en les modifiant. Si on peut bannir le jeu de cartes, on fera éviter une infinité de fautes : il est pour plusieurs une occasion prochaine de péchés ; pertes excessives, gains injustes, tromperies, colere, juremens, querelles, batailles, dégoût de la priere & du travail, négligence de son salut & de ses affaires domestiques, &c. Telles sont les funestes suites de la passion du jeu ; c'est au Pasteur & au Confesseur à bien faire sentir ces suites, afin de préserver ou de guérir les Paroissiens, de cette passion ; mais ils n'y réussiront pas, s'ils ne donnent eux-mêmes l'exemple en ce point.

Il arrive ordinairement du désordre dans les jeux publics qui se font parmi les garçons de plusieurs Villages, assemblés à l'oc-

caſion d'une Fête ou d'un apport : le Paſteur n'omettra rien pour empêcher ſes Paroiſſiens d'y aller.

On ne doit pas interdire certains jeux d'adreſſe, qui ſont un exercice corporel d'amuſement, comme le jeu de quilles, le palet & ſemblables : les jeunes gens doivent s'amuſer quelquefois; mais ils doivent régler ces jeux; ils ne doivent ni y expoſer des ſommes conſidérables, ni y donner trop de temps, jamais celui des Offices de la Paroiſſe, de la Congrégation & de la priere du ſoir : ils doivent conſerver dans le jeu la douceur & la paix, & ne pas jouer contre la défenſe des peres & meres.

5°. Les vols, que les enfans de famille font à leurs parens, ſont non-ſeulement des péchés d'injuſtice, mais ils diſpoſent encore à de très-grands maux; on les fait ordinairement pour ſervir de moyens à la vanité, à la gourmandiſe, au jeu, aux parties de table & de débauche : le Paſteur en inſpirera de l'horreur aux jeunes gens; il tâchera de les en préſerver. On doit s'élever fortement contre ceux qui achetent ou recelent les choſes volées par les enfans de famille. On diminueroit le nombre de ces vols, ſi on pouvoit engager les peres & meres à donner de bonne grace aux enfans, ce qui leur eſt néceſſaire, & à leur fournir quelquefois de quoi ſe récréer honnêtement, dans la maiſon, avec leurs compagnons.

6°. Les prétendus voyages de dévotion, & les apports qui s'y font, deviennent ſouvent, pour les jeunes gens, l'occaſion de leur dérangement : nous dirons plus bas comment le Paſteur doit en prévenir ou en arrêter l'abus.

7°. Les fréquentations des jeunes gens de différent ſexe, deviennent encore très-ſouvent une occaſion prochaine de péché. Le Paſteur donnera, dans ſes avis & ſes inſtructions, les regles de prudence pour leur conduite ſur ce ſujet ; il les rappellera ſouvent aux peres & meres, plus ſouvent encore aux jeunes gens. S'il peut les régler, il bannira le déſordre de la Paroiſſe ; il en ſanctifiera les mariages, & la remplira d'enfans bien élevés. Nous avons dit un mot de ceci dans les avis pour la ſaiſon de l'hiver ; ajoutons-y quelques obſervations.

Il eſt à ſouhaiter qu'aucune fréquentation pour le mariage, ne commence qu'après avoir prié Dieu, après avoir demandé l'avis de ſon Confeſſeur ou de ſon Curé, & après avoir obtenu l'agrément des peres & meres. Un pere pieux & judicieux ne laiſſera point aller ſon fils ſeul auprès d'une fille ; il l'accompagnera ou le fera accompagner par quelqu'un, dont il ſoit ſûr comme de ſoi-même. La mere ne laiſſera point ſa fille ſeule avec un garçon, pas même un moment.

Recommandez à un jeune homme qui

penſe à un établiſſement, 1°. de ne pas aller de nuit chez la perſonne qu'il ſouhaite d'épouſer; 2°. de ne lui point parler ſeul à ſeul, ſur-tout dans des lieux écartés; moins encore d'entrer ſeul, ou de nuit, dans ſa Chambre : s'il y entroit, lorſqu'elle eſt au lit, ce ſeroit une indécence impardonnable, fût-il en préſence de ſon propre pere, ou de celui de la fille : 3°. de ne lui tenir aucun diſcours libre, & de ne prendre aucune liberté; 4°. de n'y aller qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour connoître ſon génie & ſon caractere, pour ſavoir ſi elle eſt capable d'élever ſes enfans, de conduire ſa famille & ſes domeſtiques, & s'il peut eſpérer de faire ſon ſalut avec elle. Après avoir acquis ces connoiſſances, il doit conclure, ou ſe retirer. Les longues fréquentations ſont ſuſpectes, ſouvent criminelles, & la ſource des mauvais mariages. Comment le Seigneur béniroit-il un mariage, qui eſt la ſuite du déſordre? 5°. De n'avoir aucune fréquentation à l'inſçu des parens : il eſt rare qu'elles ne ſoient pas criminelles; mais c'eſt déjà un déréglement de ſe les permettre à leur inſçu. Ordinairement les mariages qui ſe font contre le gré des parens, ne réuſſiſſent pas. Le Paſteur fera de juſtes remontrances aux enfans, pour les en détourner; ſi cependant il voit de l'entêtement de leur part, & qu'il n'ait point d'eſpérance de les détacher l'un de l'autre, il invitera les

parens à conſentir, dans la crainte qu'il n'arrive un plus grand mal. Quelquefois les parens ſont déraiſonnables; ils refuſent leur conſentement à un mariage convenable : d'autrefois ils veulent faire marier leurs enfans, contre leur inclination, par des motifs d'intérêt. Le Paſteur zélé parlera alors aux parens, en faveur des enfans; il leur fera craindre les ſuites funeſtes de ces mariages forcés.

Pour prévenir tant de maux, on donnera chaque année des avis en chaire, & à ceux qui ſont en état de ſe marier, & à leurs parens; on peut auſſi en faire le ſujet d'une inſtruction, dans laquelle, après avoir dit qu'il n'eſt rien de plus important que de conſerver ce qu'on a acquis de piété dans la jeuneſſe, rien de plus funeſte que d'irriter le Seigneur dans le temps où on doit prendre un état de vie, rien de plus dangereux que des fréquentations qui ne feroient pas ſelon les regles de la modeſtie; après avoir détaillé les funeſtes ſuites de ces fréquentations, on propoſeroit les regles que la prudence chrétienne veut que l'on ſuive, telles que nous venons de les donner en abrégé. On ajouteroit que les enfans & les parens doivent prier le Seigneur de les conduire dans le choix qu'ils ont à faire; de les éclairer dans l'examen qu'ils feront des qualités & des diſpoſitions qui ſervent à un bon mariage; & on leur feroit remarquer que la piété envers

Dieu, la ſoumiſſion aux parens, la douceur envers le prochain, le goût pour la priere & les Sacremens, avec l'eſprit & la prudence, forment un riche parti, plus que les biens de la fortune. On pourra donner ces avis, ou en expliquant l'article du Catéchiſme ſur le mariage, ou en faiſant le Prône ſur les Nôces de Cana, auxquelles aſſiſterent Notre-Seigneur & ſa Sainte Mere. On répétera ces avis, dans l'occaſion, aux peres & meres, & aux jeunes gens, ſoit au tribunal, ſoit ailleurs, ſuivant le beſoin.

Il n'eſt preſque rien qui donne plus d'inquiétude à un Paſteur qui a du zele, que les fréquentations mal réglées; auſſi n'omet-il rien pour les prévenir, ou pour les faire ceſſer. Il fait ſentir aux parens que c'eſt à eux, autant qu'à leurs enfans, à obſerver les regles qu'on vient de preſcrire; que de-là dépend leur bonheur, celui de leurs enfans & du reſte de la famille; & qu'ils doivent ſe prêter, autant qu'ils pourront, pour conclure un mariage convenable, ou devenu néceſſaire par le ſoupçon du crime, ou par un entêtement inſurmontable.

Quelles vertus doit-on inſpirer avec plus de ſoin aux jeunes gens?

1°. L'amour & la crainte de Dieu, le déſir de lui plaire dans toutes leurs actions, la ſoumiſſion ſincere à ſa ſainte volonté, & à toutes les diſpoſitions de ſon adorable Providence.

2°.

2°. L'humilité, vertu si peu connue dans la pratique, sur-tout parmi les jeunes gens; vertu cependant si chérie de Jesus-Christ, qu'on peut dire que ç'a été sa vertu favorite; vertu si agréable à Dieu, si méritoire auprès de Dieu, qu'il ne lui refuse rien : *Humilibus dat gratiam* (a). — *Humiles spiritu salvabit* (b). Vertu si excellente, qui rapporte à Dieu tout ce que nous avons, tout ce que nous sommes; vertu enfin si nécessaire, puisqu'elle est comme le fondement des autres vertus, qui ne sont rien, & ne peuvent subsister sans humilité.

3°. L'obéissance, le respect, l'amour & la tendresse pour leurs parens; vertus qui leur sont si convenables, qui les rendent aimables à Dieu & aux hommes; comme les vices contraires les rendent ennemis de Dieu, & l'objet du mépris & de la haine des hommes.

4°. La modestie, soit dans les paroles, soit dans les habillemens, à la maison, aux champs, dans le travail, &c. Cette vertu convient à tout le monde; Saint Paul la recommande à tous; mais elle convient sur-tout aux jeunes gens : il n'est peut-être point de vertu qui leur fasse plus d'honneur; il n'est personne qui n'estime ceux qui ont de la modestie. On s'élèvera donc fortement contre tout ce qui peut la blesser : paroles, chan-

(a) 1. Pet. 5. (b) Ps. 33.

ſons, manieres peu meſurées, habits peu modeſtes, ſoit à la maiſon, ſoit au travail, &c. Voilà ce qu'on ne doit point tolerer, à cauſe des péchés, qui ſuivent de la perte de la modeſtie.

5°. Le ſoin de ſanctifier leur travail, & toutes leurs actions ordinaires : leur vie, ſur-tout à la campagne, eſt pénible, dure; s'ils ſavoient travailler & ſouffrir pour Dieu, tout ce qu'ils font & ſouffrent chaque jour, ils ſeroient des ſaints dans leur état; il eſt donc bien important de leur enſeigner la maniere de ſanctifier leurs actions, de les faire par de bons motifs; de les offrir à Dieu en les commençant; de ſe rappeller de temps en temps ſa préſence, en les continuant; de ſoutenir le poids de leurs peines, par le ſouvenir de la récompenſe, par la vue du Ciel qui leur eſt promis, s'ils agiſſent & ſouffrent chrétiennement. Revoyez ce que nous avons dit ſur ce ſujet, dans les avis pour le printemps.

6°. Vos jeunes gens ſeront ſages & édifians, ſi vous les engagez à recevoir ſouvent les Sacremens, à de fréquentes viſites au très-Saint Sacrement, à l'aſſiduité aux Offices & aux inſtructions, aux Congrégations & aux Prieres qui ſe font dans la Paroiſſe, & à la lecture des livres de piété. Attirez-les donc au tribunal par la douceur & la tendreſſe paternelle, que vous leur témoignerez, & en leur faiſant ſentir & aimer leurs de-

voirs & vos avis. Si vous gagnez leurs cœurs, vous les aurez bientôt réglés. Apprenez-leur à faire la visite à Notre-Seigneur : dites-leur comment on doit faire une lecture spirituelle, comment on doit l'accompagner de réflexions, de sentimens & de résolutions; qu'il faut moins lire, & plus réfléchir, & ensuite pratiquer ce que le livre & la réflexion nous ont inspiré : *Non auditor oblivioſus factus, ſed factor operis, hic beatus in facto ſuo erit* (a).

Il seroit difficile de mettre le bon ordre dans une Paroisse, si les jeunes gens ne s'y approchoient que rarement des Sacremens : quoiqu'il fût à souhaiter qu'ils se confessassent ordinairement, ou au Curé, ou au Vicaire; parce que ceux-ci les connoissant mieux, connoissant leur génie, leur caractere, leurs bons & mauvais penchans, ils pourroient leur parler plus à propos, & les diriger plus utilement; on doit cependant bien se garder de les gêner, pour les faire confesser à un tel, plutôt qu'à un autre; ce seroit les exposer à faire quelques sacrileges.

Si, après avoir donné tous ces avis, vous apprenez qu'une jeune personne commence à se déranger, appliquez-vous, sans délai, à arrêter le mal : parlez-lui avec douceur & avec bonté; si vous n'avez pas réussi

(a) Jac. 1.

par ce premier avertiſſement, ne vous rebutez point; priez, patientez, redoublez votre vigilance & vos avis; dès que cette perſonne ſera rentrée dans ſon devoir, agiſſez à ſon égard, comme ſi elle ne vous avoit jamais donné de la peine & du chagrin; ne lui témoignez point que vous vous ſouvenez de ce qui s'eſt paſſé : continuez cependant à veiller, pour prévenir les rechutes.

§. III.

Quelle attention particuliere doit-on aux Ecoliers?

Il n'eſt plus queſtion ici des Ecoliers, qui ſont chez le Maître d'Ecole, dont nous avons parlé, mais de ceux qui étudient ailleurs dans les Claſſes baſſes ou hautes : ils méritent, par préférence, l'attention, la vigilance, les ſoins du Paſteur, ſur-tout pendant le temps qu'ils paſſent dans ſa Paroiſſe; il n'y a peut-être point de moyens plus efficaces, pour réformer le monde, que de former les Ecoliers à la vertu. En ſortant des Claſſes, les uns entrent dans le Clergé, d'autres dans le Cloître, d'autres dans la Magiſtrature & les Charges, d'autres dans le Négoce, dans l'état conjugal. Quel bonheur pour l'Egliſe & pour l'État, s'ils y entroient tous avec l'innocence des mœurs! On ne verroit preſque que de

bons Prêtres, de saints Religieux, des Juges droits & éclairés, des Marchands équitables, & de bons Peres de famille!

Le vrai moyen de leur rendre utiles notre vigilance, nos avis & nos soins, c'est de gagner leur confiance. Le Pasteur la gagnera, s'il leur parle avec bonté, s'il leur fait Politesse dans l'occasion, s'il les invite de temps en temps à manger chez lui, s'il leur rend service, &c. Il ranimera & soutiendra en eux l'amour du travail, en leur parlant de leurs Etudes, en leur prêtant de bons livres, &c. Par-là, il les préservera de l'oisiveté, si meurtriere pour les Ecoliers, sur-tout en vacance.

Quand ils y seront arrivés, ils les invitera, comme en conversation, sans prendre le ton d'homme qui donne des avis, à fréquenter les Sacremens, à la Paroisse; (ne les gênez cependant point pour les faire confesser a vous.) Il leur dira que les garçons de la Paroisse les imiteront dans le fréquent usage des Sacremens, & que chacun en sera édifié; il tâchera de les déterminer à entendre tous les jours la sainte Messe, à faire chaque jour leur visite au très-Saint Sacrement, & un peu de lecture spirituelle, précédée ou suivie de la lecture d'un Chapitre du Nouveau Testament.

Il leur parlera de la nécessité de la vocation; il leur dira d'y penser, de la demander à

Dieu, de se mettre en état de la connoître, de la suivre, & d'en remplir les devoirs, par l'innocence des mœurs, & la pratique des vertus chrétiennes.

S'ils s'adressent à vous pour la Confession, recevez-les avec bonté, inspirez-leur, avec douceur, la fidélité aux réglemens & aux avis qu'on vient de donner; faites-leur comprendre que vous ne souhaitez rien plus que leur avancement spirituel.

Quand on sait dans la Paroisse que M. le Curé aime un Ecolier, qu'il le voit, on n'ose pas si facilement lui tendre des pieges; les libertins même craignent de l'avoir avec eux, parce qu'ils craignent qu'il ne les fasse connoître: pour lui, il aimera mieux se priver de quelques parties de divertissement, que de déplaire à un homme dont il est aimé, & dont il a besoin.

Cependant, quelque amitié qu'ait le Curé pour cet Ecolier, il ne doit pas lui donner des témoignages favorables pour le Séminaire, s'il ne les mérite pas; s'il le faisoit, il tromperoit l'Evêque, qui compte sur son témoignage; il rendroit un mauvais service à l'Eglise, & même au jeune homme, en l'introduisant dans un état saint & redoutable, sans vocation & sans disposition; & il seroit responsable des fautes qu'il feroit dans notre état.

ARTICLE HUITIEME.

De la Vigilance sur les Peres & Meres, Maîtres & Maîtresses.

Pour établir la piété dans les familles, inspirez-la aux Peres & Meres, Maîtres & Maîtresses : elle sera le fruit de leur vigilance, de leur zele, & de leurs bons exemples ; ils doivent faire observer dans leur maison ce que vous aurez annoncé en chaire ; ils ont l'autorité pour se faire obéir ; leurs paroles & leurs exemples font de fortes impressions sur leurs inférieurs ; ces exemples, bons ou mauvais, sont des leçons toujours présentes aux enfans & aux domestiques ; il est difficile qu'ils y résistent constamment. Faites bien sentir aux chefs de famille leur obligation en ce point, & le terrible compte que rendra à Dieu un Pere ou un Maître indolent ou scandaleux : *Si quis suorum, & maximè domesticorum curam non habet, fidem negavit, & est infideli deterior* (a) ; & l'immense récompense promise à celui qui se sera appliqué à faire servir Dieu dans sa famille : *Qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates* (b).

Les chefs de famille qui veulent se sanc-

(a) 1. Tim. 5. (b) Dan. 12.

tifier, doivent avoir non-ſeulement les vertus qui forment les bons Chrétiens & les ſages époux ; ils doivent encore remplir d'autres devoirs envers leurs enfans & leurs domeſtiques. Saint Charles les enſeigne dans la ſeptieme partie des Actes de l'Egliſe de Milan (*a*) ; nous en avons rapporté quelques traits par occaſion ; nous croyons devoir les réunir ici briévement.

1°. Les Peres & Meres offriront chaque jour leurs enfans à Dieu, dès le temps même où ils ſont encore *in utero materno*, pour leur obtenir la grace du Baptême & la ſainteté de la vie : *Cùm uxor eſt gravida*, diſoit Saint Charles, *frequentiùs ambo in oratione, precibuſque verſentur, quibus à Deo prolem optimam impetrent* (b). Ils les feront baptiſer le plutôt qu'il ſera poſſible, ſitôt après leur naiſſance.

Ils ne mettront pas dans le même lit le frere & la ſœur, le petit garçon avec la ſervante ou avec la grand-mere; ils ne mettront point dans le lit nuptial, l'enfant qui n'a pas un an, ou qui en a quatre ; le premier ſeroit expoſé à y être ſuffoqué ; le ſecond à y apprendre des choſes qui dans la ſuite le porteroient à l'impureté ; une funeſte expérience en eſt la preuve : ils ne permettront pas facilement à leurs enfans d'aller coucher chez

(*a*) Pag. 1013, & ſeq. (*b*) Part. 4, pag. 459.

le voisin : la mere leur donnera le lait avec modestie ; en les levant, en les couchant, en les changeant de linge, elle aura soin que rien ne paroisse qui puisse scandaliser les autres ; elle les bénira en les levant & en les couchant : le Pere & la Mere continueront à les offrir à Dieu dans le temps de leurs prieres & à la Sainte Messe : cette offrande deviendra une source de Bénédictions pour les enfans.

La mere veillera à la conservation de ses jeunes enfans ; nuit & jour elle les soulagera, crainte qu'ils ne périssent par sa faute, ou qu'ils ne contractent quelques maladies, en pleurant & criant excessivement. Dès qu'ils commenceront à parler, elle leur apprendra à prier, à faire le signe de la croix & les Actes d'Amour de Dieu ; elle leur enseignera le petit Catéchisme ; à mesure qu'ils grandiront, elle leur inspirera la crainte de Dieu, l'horreur du péché ; elle leur répétera souvent le beau mot de la Reine Blanche, que nous avons rapporté plus haut. Le Pere doit avoir le même zele pour le salut de ses enfans ; & comme ceux-ci reçoivent facilement les passions de celle dont ils sucent le lait, les Peres & Meres doivent avoir attention à ne pas donner à nourrir leurs enfans à des personnes dont la vie a été déréglée : la Mere, si elle peut, doit allaiter ses enfans.

2°. Le chef de la famille doit faire en

ſorte que tous ceux qui la compoſent, prient matin & ſoir. Il fera ou fera faire la priere en commun, au moins le ſoir. La Mere récitera le Chapelet, le ſoir, en hiver, avec ſes enfans & ſes domeſtiques. Il y a des familles où on fait une lecture ſpirituelle le ſoir en hiver, & tous les Dimanches & Fêtes, à la ſortie du dîner.

3°. Il portera encore ſa vigilance à ce que tous reçoivent les Sacremens chaque mois, ou à-peu-près, & aſſiſtent aux Offices les jours de Fêtes, aux Congrégations, à la priere qu'on fait à l'Egliſe; il donnera à chacun le temps pour vaquer à ces pieux exercices; lui-même en donnera l'exemple.

4°. Il ne permettra point à ſes garçons, ni à ſes domeſtiques, d'aller aux veillées; il ne recevra point la jeuneſſe de la Paroiſſe dans ſa maiſon, & il ne la donnera point pour y boire, jouer, ſe divertir, &c. Il n'achetera pas, & il ne permettra pas à ſon épouſe d'acheter des denrées des enfans de famille, ni des femmes qui vendent à l'inſçu de leurs maris.

5°. Il tâchera d'entretenir convenablement ſes enfans; il ne fera point entre eux d'acception de perſonnes; il n'y mettra point ou peu d'inégalité, s'il eſt poſſible, de peur que quelqu'un ne manque à l'affection paternelle, & ne trouble la paix qui doit unir les freres. Il travaillera pour leur procurer

un honnête établiſſement, mais ſans injuſtice & ſans avarice; il leur donnera ou fera donner une éducation convenable, une inſtruction ſuffiſante, la correction prudente, avec douceur, ſans colere & ſans malédiction; s'il avoit de l'antipathie ou des rancunes contre quelques familles, il ſe garderoit bien de les communiquer à ſes enfans; il ne leur racontera point de vieilles affaires, qui pourroient leur inſpirer de l'averſion contre des parens ou des voiſins. Il les occupera de bonne heure & ſuffiſamment à un travail convenable à leur état & à leur capacité; il ne permettra pas qu'ils médiſent en ſa préſence, ou qu'ils faſſent quelque autre tort au prochain; il préviendra ou arrêtera les contrariétés, les diſputes & les batailles auxquelles ils ſeront expoſés, & il les corrigera, s'ils en ont ou entre eux, ou avec d'autres.

6°. On doit bien faire ſentir aux Peres & Meres l'obligation où ils ſont de donner le bon exemple dans leur famille, les inviter à parler ſouvent de Dieu & du ſalut, en préſence des enfans, à ne les maudire jamais, mais à prier pour eux. Quand les Peres & Meres ſont emportés, libres en paroles, ſujets à jurer & à maudire, leurs enfans deviennent comme eux, coleres, jureurs, durs, ſans affection, ſans piété pour Dieu & pour leurs parens. On doit parler fortement contre ce déſordre, & y faire une attention parti-

culiere, quand on entend en confeſſion les parens coupables.

7°. Ils doivent uſer de la plus grande vigilance, pour n'avoir jamais de domeſtiques vicieux; ceux-ci ſeroient plus à craindre pour les enfans, que ne ſeroient des peſtiférés. Si les parens remarquent qu'ils ont été ſurpris, & qu'ils en ont de mauvais, de trop libres ou en paroles, ou avec le ſexe, ils les congédieront, ſi après un premier avertiſſement ils ne ſe corrigent pas: ils agiront de même, s'ils s'apperçoivent qu'il y a de la familiarité & de l'attache entre le valet & la ſervante, ou avec un de leurs enfans. Le Paſteur doit tâcher de connoître les mauvais domeſtiques qui arrivent dans ſa Paroiſſe, pour leur donner des avis convenables; il aura la même vigilance ſur ceux qui viennent s'établir dans ſa Paroiſſe.

8°. On peut avertir utilement les Peres & Meres de ne pas envoyer leurs enfans ſervir à la ville; ils n'y apprennent aſſez ordinairement que le mal, que l'orgueil, la pareſſe, la gourmandiſe, l'impureté, l'irréligion; il en eſt peu qui ne contractent quelques-uns de ces vices; pluſieurs les contractent tous, &, de retour dans leurs Paroiſſes, ils les communiquent facilement à ceux qui les fréquentent.

9°. Le mari & ſon épouſe doivent toujours vivre en paix, dans la plus grande union,

s'aider & s'édifier mutuellement. Si la femme est enceinte, le mari craindra encore plus de la provoquer à la colere, de peur de nuire à son enfant : ils ne corrigeront jamais leurs enfans en colere, & en jurant, mais par raison, & en se possédant.

Les devoirs des Maîtres & Maîtresses, par rapport à leurs domestiques, sont suffisamment expliqués dans tout ce qu'on vient de dire.

Pour ce qui est des domestiques, outre ce qui peut leur convenir dans ce que nous avons dit des vertus & des vices des jeunes gens, on leur recommandera, 1°. d'honorer dans la personne de leur Maître, la personne même de Jesus-Christ, de respecter l'autorité de Dieu, de qui les Maîtres tiennent celle qu'ils ont sur eux, & de leur obéir comme à Jesus-Christ, & pour honorer Jesus-Christ ; c'est la doctrine de Saint Paul (a) : *Servi, obedite Dominis carnalibus cum timore & tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo : Non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo, cum bonâ voluntate, servientes Deo, & non hominibus.* Il répete la même instruction dans ses Lettres aux Collossiens & à Tite. 2°. D'obéir promptement & de bonne grace. 3°. De soigner le

(a) Eph. 6. Col. 3, Tit. 2.

bien de leurs Maîtres comme le leur propre; de ne leur faire aucun tort, & de ne pas permettre qu'on leur en faſſe, ce qui pourroit, en pluſieurs cas, les obliger à reſtitution. 4°. De s'obſerver beaucoup, pour ne jamais donner de mauvais exemples aux enfans de la maiſon & aux autres domeſtiques; d'éviter entre eux toute familiarité indécente, toute attache criminelle; & de ſortir plutôt que de demeurer dans une maiſon, où ils trouvent une occaſion prochaine de damnation; & dans le choix des Maîtres, de plus conſidérer celui chez qui on ſera en ſûreté pour le ſalut, que celui chez qui on aura un meilleur gage. Le ſalut eſt préférable à tout.

ARTICLE NEUVIEME.

De la Vigilance ſur les Echevins & Commis, ſur les Gardes-bois & Meſſiers, ſur les Cabaretiers, le Procureur-d'Office & le Fabricien.

Le Paſteur doit connoître les devoirs de ces différentes perſonnes, & empêcher, autant qu'il pourra, les fautes que commettent facilement ceux qui ſont dans ces ſortes de charges.

Les Echevins péchent, 1°. lorſqu'à l'inſçu de la Communauté, ou contre ſon gré, ils forment des difficultés & entreprennent des

procès; 2°. quand ils multiplient ſans néceſſité les voyages au nom de la Communauté; 3°. quand ils font mal-à-propos d'autres dépenſes à la charge de la Communauté, ou qu'ils lui en font plus payer qu'ils n'en ont fait; 4°. quand ils négligent les affaires de la Communauté, ou qu'en ſe ſervant de ſes deniers, ils ſont cauſe du dommage qu'elle ou quelqu'un de ſes habitans en ſouffre; ce qui peut arriver lorſque la Communauté, ou quelques-uns de ſes membres, ſupportent des frais que leur font ceux à qui les Echevins n'ont pas remis les ſommes qui leur avoient été confiées pour faire les paiemens; 5°. quand ils ne rendent pas fidèlement leurs comptes, ſoit par omiſſion dans la recette, ſoit par addition dans la dépenſe; 6°. quand, pour les journées d'Huiſſiers ou de Gardes aux ſubventions, ils en font payer plus qu'il n'y en a, ou qu'ils en font tomber les frais, non ſur tous ceux qui ſont en retard de paiement, mais ſeulement ſur quelques-uns, ou qu'ils en font ſupporter autant à celui qui n'eſt en retard que pour une petite ſomme, qu'à celui qui y eſt pour une plus groſſe; chacun doit ſupporter de ces frais à proportion de ce qu'il redoit.

Les Commis, prépoſés pour faire les répartitions des impoſitions, & pour aſſiſter à la reddition des comptes des Echevins, doivent être éclairés, droits, fermes, de la plus

parfaite équité, ſans aucune acception de perſonnes; s'ils manquent de ces qualités, ils ſont fort expoſés à multiplier les injuſtices, ſoit en ſurchargeant les uns pour ſoulager les autres, ſans raiſon ſuffiſante; ſoit en paſſant mal-à-propos certains articles aux Echevins, dont ils entendent les comptes.

Il eſt important de régler les Gardes-bois & les Meſſiers; mais cela n'eſt pas facile. On doit bien les avertir de n'avoir en vue dans leurs rapports que la juſtice & la décharge de leur conſcience, de n'en faire & de n'en omettre aucun par reſpect humain, par intérêt ou par vengeance; de vaquer avec exactitude; de ne recevoir ni argent, ni préſent de perſonne: *Munera excæcant oculos ſapientum* (a). Ils ſeroient bien injuſtes, ſi parce qu'ils ſont Gardes, & qu'ils craignent moins, ils dégradoient eux-mêmes les bois: ils doivent ſe ſouvenir du ſerment qu'ils ont fait, en recevant leur office, & craindre d'y manquer, ſoit pendant l'année, ſoit aux aſſiſes.

Les Cabaretiers & Cabaretieres peuvent faire de grands maux, & tout perdre dans une Paroiſſe, s'ils n'obſervent pas les regles que Dieu, l'Egliſe & le Prince leur preſcrivent: le dérangement des jeunes gens, la ruine des familles, les vols domeſtiques, les

(a) Deut. 16.

querelles, les meurtres même ne ſont que trop ſouvent les ſuites de la fréquentation des cabarets.

Un Cabaretier ne doit recevoir ni les enfans de famille, ni les denrées qu'ils apportent, ni les perſonnes du lieu, ſur-tout certains chefs de famille débauchés ou peu économes. Sa porte doit être fermée pendant les Offices les Dimanches & Fêtes; elle ne doit alors s'ouvrir qu'aux Voyageurs dans le beſoin. Il ne doit vendre qu'à juſte prix, ne pas donner du vin à ceux qui en ont déjà, & jamais avec excès. Il ne permettra chez lui ni les jeux, ni les paroles, ni les chanſons déshonnêtes. S'il retire des perſonnes ſuſpectes, il ſe décrie, & ſe rend coupable devant Dieu des crimes qui ſe commettront: il doit veiller ſévèrement ſur ſes enfans & ſur ſes domeſtiques.

S'il obſerve ces regles, en exerçant un Office, qui par lui-même eſt tout de charité, il mérite l'eſtime & l'affection de ſon Paſteur, & une grande récompenſe dans le Ciel; c'eſt ce qu'on doit bien lui faire comprendre, en lui apprenant ainſi à ſe ſanctifier dans ſon état, par un motif auſſi ſaint qu'eſt celui de l'hoſpitalité.

On doit parler aux Cabaretiers, avant que de prêcher contre les déſordres qui ſe commettent chez eux; & cela, afin de ne pas les irriter trop facilement & ſans fruit. Il n'eſt

pas prudent de ſuivre la méthode de ceux qui invectivent trop ſouvent contre les Cabaretiers.

Si vous avez un Procureur-d'Office réſidant, vous pouvez en tirer de grands ſecours, pour arrêter certains déſordres, s'il a la crainte de Dieu, s'il eſt vigilant, ferme & déſintéreſſé; mais s'il n'a pas ces qualités eſſentielles à un homme en place, les déſordres regneront ſous ſes yeux; ſon ſilence & ſon défaut de fermeté autoriſeront les libertins. On doit lui repréſenter ſon devoir avec prudence, honnêtement, mais fortement; tâchez de le gagner, de l'avoir à vous, duſſiez-vous faire pour cela quelques ſacrifices. Si toutes ces tentatives & votre zele ſont inutiles, s'il ne fait point ſon devoir, on peut en avertir le Seigneur, & même, en certains cas, M. le Procureur-Général, après avoir pris avis de perſonnes prudentes & éclairées.

L'Office de Fabricien eſt d'avoir ſoin des intérêts & de la décoration de l'Egliſe; la vertu qui doit le caractériſer, eſt le zele pour la maiſon de Dieu: *Domine, dilexi decorem domûs tuæ* (a). On l'exhortera à remplir exactement un devoir ſi conſolant & ſi honorable: on lui fera remarquer combien, en le rempliſſant avec piété, il peut ſe rendre agréa-

(a) Pſ. 25.

ble au Seigneur & digne de ses récompenses dans le Ciel.

Le Fabricien qu'on choisira doit donc être un homme de probité & de bons exemples, un homme zélé pour les intérêts de l'Eglise; fidele, qui n'en détourne pas les revenus à ses besoins particuliers; économe, qui n'en dépense rien mal-à-propos, & sans l'avis de M. le Curé; désintéressé, qui ne se paie point pour certains petits services & commissions qu'il fait pour l'Eglise; exact, qui marque jusqu'à un denier tout ce qu'il reçoit & ce qu'il emploie, & qui rende de temps en temps un compte fidele.

ARTICLE DIXIEME.

De la Vigilance sur les gens de guerre.

Il y a des Saints dans tous les états; Dieu a de fideles serviteurs dans les conditions les plus exposées au péché & au désordre: on a vu dans tous les temps, & on voit encore à présent, de respectables Militaires porter la vertu à un degré supérieur; mais il est vrai aussi que plusieurs du même état sont très-dérangés, & qu'ils deviennent très-dangereux & très à craindre pour une Paroisse, quand ils y sont en quartier d'hiver, ou en sémestre; il est difficile qu'ils n'y fassent pas des conquêtes au démon; c'est ce qui doit

ranimer la vigilance & le zele du Pasteur. S'il donne ses avis prudemment, s'il les soutient par la vigilance & la fermeté, plusieurs paroissiens, quelquefois même les Soldats en profiteront; s'il n'empêche pas tout le mal, au moins il le diminuera.

Il avertira ses paroissiens, sur-tout les filles & les garçons, 1°. de ne point familiariser avec les Soldats; 2°. de se défier d'eux, quelque apparence de piété qu'ils aient; c'est assez souvent le moyen que prennent plusieurs pour séduire des personnes sages; 3°. de ne les point assembler dans quelque maison. 4°. On avertira les meres de ne point quitter leur ménage, & de ne point laisser coucher leurs garçons, grands ou petits, avec un Soldat. 5°. Le mari & le garçon ne s'amuseront point à boire ou à jouer avec eux. 6°. On ne prendra pas un Soldat pour ouvrier, ni à la maison, ni à la campagne. 7°. Si un Militaire a de mauvais livres, on ne permettra pas aux enfans de les lire, ou d'en entendre la lecture.

Le Pasteur pourroit donner une partie de ces avis à la Congrégation & à la Conférence; s'il les donne en chaire à la Messe, ce sera avant l'arrivée de la troupe, honnêtement, sans prévention & sans mauvaise humeur.

Il tâchera de gagner l'amitié des gens de guerre par ses bonnes manieres & ses hon-

nêtetés; il les priera de ne faire ni trouble, ni ſcandale dans la Paroiſſe; il pourroit même, s'il trouve les circonſtances propres, leur dire les avis qu'il a donnés à ſes paroiſſiens, avant leur arrivée & à leur occaſion. Ayez de bonnes façons, de la prudence, de la vigilance, & de la fermeté, ſi vous voulez gagner quelque choſe avec eux; tâchez ſur-tout de bien vivre avec l'Officier; n'omettez rien pour le gagner; s'il eſt à vous, les choſes iront mieux, ou moins mal. Quand le Paſteur donne ſouvent à manger à l'Officier, il doit veiller avec plus de ſoin ſur ſa ſœur, ſa niece ou ſa ſervante. S'il arrivoit que l'Officier autoriſât ou n'empêchât point le carillon & le déſordre, on pourroit avoir recours à M. le Commandant de la Province; mais on ne doit pas porter des plaintes pour des bagatelles, ou pour des faits peu conſtatés.

ARTICLE ONZIEME.

De la Vigilance ſur les Pauvres & les Vieillards.

Les pauvres, ſur-tout ceux de la Paroiſſe, doivent exciter toute la tendreſſe du Paſteur: il doit ſe ſouvenir qu'en leur donnant des ſecours, il les donne à Jeſus-Chriſt même, qui reçoit comme fait à lui-même, ce que nous faiſons pour ſes membres ſouffrans:

Amen dico vobis; quandiu feciſtis uni ex his fratribus meis minimis, mihi feciſtis (a). Rien ne gagne plus à un Paſteur l'entiere confiance de la Paroiſſe, que le ſoin qu'il prend des pauvres; rien ne rend plus efficaces les avis qu'il donne aux pauvres même, que les aumônes qui accompagnent, qui précedent ou qui ſuivent ſes avis: c'eſt un excellent moyen de gagner les pauvres à Dieu; & comme il eſt plus ſpécialement chargé de gagner ſes propres pauvres, que les pauvres étrangers, il doit leur donner la premiere & la principale part dans ſes aumônes. Heureux le Paſteur qui eſt attentif aux beſoins des pauvres, le Seigneur le délivrera & le ſauvera: *Beatus qui intelligit ſuper egenum & pauperem, in die malâ liberabit eum Dominus* (b).

Après cette réflexion préliminaire ſur la néceſſité & les avantages du ſoin des pauvres, faiſons encore quelques obſervations utiles ſur le même ſujet.

1°. Ne mépriſons jamais les pauvres ni par ſentiment, ni par les paroles, ni par les geſtes. Honorons Jeſus-Chriſt dans leurs perſonnes, & tenons-nous fort honorés de ce qu'il daigne recevoir nos aumônes par leurs mains: c'étoit la maxime de Saint Vincent de Paul.

2°. Abſtenons-nous de certains reproches,

(a) Matth. 25. (b) Pſ. 40.

qui ne partent pas du zele & de la charité fraternelle, qui ne servent qu'à leur rendre la pauvreté plus à charge, les faire murmurer, & les éloigner de Dieu.

3°. Le soin des pauvres honteux doit être animé par une charité respectueuse, & dirigé par la circonspection : on doit les connoître, mais on ne doit faire connoître leurs besoins qu'à ceux qui peuvent les consoler & les soulager.

4°. Joignez les Offices de la miséricorde spirituelle à l'aumône corporelle. De quoi servira à ce misérable le secours que vous lui donnez pour nourrir & habiller son corps, si vous laissez avec indifférence son ame dans l'ignorance de sa religion, dans le déplorable état du péché mortel ? Instruisez donc les pauvres, attirez-les aux Offices, aux Catéchismes, à la Priere, à la Confession, &c. : c'étoit encore une des maximes de Saint Vincent de Paul. Combien de pauvres qui croupissent dans une mortelle négligence de leur salut ! qui ne quittent presque point la porte de l'Eglise, & qui n'y entrent presque jamais ; qui demandent toujours le Paradis pour les autres, & jamais pour eux : aussi ne voit-on presque jamais au Confessionnal ces pauvres qu'on appelle des gueux gueusans.

5°. Engagez, autant que vous le pourrez, vos pauvres à ne pas mendier hors de votre Paroisse, & sur-tout à ne pas absenter les

jours de Dimanche, afin qu'ils puiſſent aſſiſter aux Offices, entendre les inſtructions, & recevoir les Sacremens.

6°. Ne permettez pas aux enfans des pauvres d'aller mendier, lorſqu'ils ſont en âge de travailler; engagez-les à ſervir chez des maîtres craignans Dieu, qui leur permettront, s'ils ſont encore jeunes, d'aller quelque temps à l'école; fourniſſez vous-même ce qu'il faudra pour les y faire enſeigner.

7°. Evitez l'acception de perſonnes dans la diſtribution de vos aumônes. Ayez égard au beſoin, comme faiſoient les Apôtres: *Dividebatur ſingulis, prout cuique opus erat* (a). N'abandonnez pas aveuglément à un domeſtique le ſoin de faire vos aumônes; il pourroit facilement y mettre des inégalités, qui ne ſeroient pas approuvées du Pere des pauvres: cette obſervation ne tombe point ſur les aumônes ordinaires, qu'on fait en pain à la porte, ni ſur ſemblables petites aumônes, qui ſont d'uſage.

8°. Dans la collection des droits & redevances, on trouve des perſonnes qui méritent d'être ménagées & épargnées; d'autres à qui on ne doit rien demander; d'autres enfin, à qui il faut donner: *Charitas benigna eſt.*

9°. Ne faites jamais oſtentation de vos aumônes; il ſeroit à ſouhaiter que la main gau-

(a) Act. 4.

che

che ignorât celles que fait la droite: *Cùm facis eleemosinam, noli tubâ canere, ante te, sicut hypocritæ faciunt....; amen dico vobis, receperunt mercedem suam. Te autem faciente eleemosinam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua.... & pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi* (a). Cependant vos aumônes ne doivent pas être toutes secretes; en ceci, comme dans tout le reste des devoirs, vous devez l'exemple: *Sic luceat lux vestra coràm hominibus, ut videant opera vestra bona, & glorificent Patrem vestrum* (b).

10°. Si nos revenus augmentent, si les besoins croissent, augmentons nos aumônes; le Seigneur usera de miséricorde envers nous, à proportion de celle que nous aurons exercée envers nos freres: *Ex substantia tua*, disoit le pieux & charitable Tobie, *fac eleemosinam, & noli avertere faciem tuam ab ullo paupere; ità enim fiet ut nec à te avertatur facies Domini. Quomodò potueris, ità esto misericors. Si multum tibi fuerit, abundanter tribue; si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude. Præmium enim bonum tibi thesaurisas, in die necessitatis; quoniàm eleemosina ab omni peccato, & à morte liberat, & non patietur animam ire in tenebras.*

11°. Enfin, n'oublions jamais qu'étant par état les peres des pauvres, les soins & les

(a) Matth. 6. (b) Matth. 5.

ſecours que nous devons leur donner, ſont un de nos principaux devoirs: *Tibi dereliĉtus eſt pauper, orphano tu eris adjutor* (a). On bénira à ſa mort le Prêtre qui aura été le refuge des miſérables; mais quel préjugé de la réprobation de celui qui laiſſoit languir l'indigent, & chez qui on a cependant trouvé à la mort des ſommes miſes en réſerve? Les malédictions des pauvres ne l'accompagneront-elles pas au tribunal de ſon Juge?

C'eſt pour de bonnes fins, répondent quelques-uns; c'eſt dans le deſſein de faire dans la ſuite du bien aux pauvres, par quelques pieux établiſſemens, que je mets quelques ſommes en réſerve. Mais en attendant ces pieuſes diſpoſitions, les pauvres gémiſſent, leurs beſoins vous accuſent, vos épargnes ſcandaliſent; mais avec votre pieux deſſein vous vivez ſans teſtament, & il vous arrivera, comme à tant d'autres, d'être préſenté au Jugement de Dieu, avec votre beau projet ſans exécution. Quand même le Seigneur vous avertiroit, par la maladie, du danger de votre mort, ne différeriez-vous point encore ce teſtament, comme vous l'avez différé en ſanté? Sur-tout, quand vous ſerez invité à ce criminel délai, par un domeſtique ou un ami prétendu, qui ſait vous flatter de la douce eſpérance du rétabliſſement de votre ſanté; par les prieres

(a) Pſ. 9.

& les repréſentations d'un parent, intéreſſé à faire échouer votre pieux projet. Mais je ſuppoſe que vous ferez enfin cette diſpoſition, qui ſert depuis ſi long-temps de prétexte à vos épargnes, quel effet aura-t-elle après votre mort? Quelle forme de diſpoſition pieuſe qui ſoit aujourd'hui à l'épreuve de tous les traits de la procédure? N'arrivera-t-il pas alors ce qu'on a vu arriver ſouvent? Les biens du bénéficier, laiſſés par teſtament aux pauvres ou à l'Egliſe, ſeront ou adjugés aux parens, ou employés en frais de procédure. Ah! ſi avant votre mort vous faiſiez paſſer vos biens dans le ſein des pauvres, votre tréſor ſeroit en ſûreté, perſonne ne pourroit vous en conteſter la diſpoſition.

Quoique les revenus d'un bénéfice ne ſoient pas conſidérables, on peut encore aider les pauvres, ſi on tient ſes affaires en regle; ſi on ne joue pas, ſi on ne fait de dépenſe pour ſa table, que celle qui convient à un Prêtre, à un Diſciple de l'Homme Dieu, né & mort pauvre; ſi en donnant à manger honnêtement, on évite la profuſion; ſi dans ſes ameublemens on évite la ſuperfluité, ſi on a le cœur ſincèrement détaché & des richeſſes & de ſes parens. On voit des Paſteurs déſintéreſſés, qui ne cherchent point à amaſſer du bien pour leurs parens, & qui n'ont cependant rien à donner aux miſérables, parce qu'ils font trop de dépenſe pour eux & pour

les compagnies qu'ils reçoivent; ils se font ainsi des amis de table, aux dépens des pauvres; mais leur arrêt est prononcé dans l'Evangile: *Esurivi, & non dedistis mihi manducare, &c. Discedite in ignem æternum* (a).

Respectez & faites respecter les vieillards: *Honora personam senis* (b). Ayez de justes égards pour la foiblesse & les infirmités de leur âge; ils ont besoin de patience, d'esprit de pénitence, & de résignation à la divine volonté; vous leur inspirerez ces vertus; s'ils les ont, ils édifieront leur famille, par leurs exemples & leurs discours. Invitez leurs enfans & les domestiques à les supporter avec charité, lorsque par foiblesse ils se laissent quelquefois aller à la mauvaise humeur & aux plaintes; s'ils font souffrir, ils souffrent eux-mêmes, & sont bien dignes de compassion. Le Seigneur bénira & récompensera le support mutuel des uns & des autres. Si vous en trouvez de vicieux, vous les avertirez, vous leur ferez une correction, d'autant plus nécessaire, que leurs mauvais exemples peuvent être plus contagieux; mais alors même, ménagez vos termes & vos manieres; qu'il n'y paroisse ni dureté ni mépris; vous les aigririez & vous les indisposeriez; vous ne les corrigeriez pas: *Seniorem nè increpaveris, sed obsecra ut patrem* (c).

(a) Matth. 25.
(b) Levit. 19.
(c) 1. Tim. 5.

ARTICLE DOUZIEME.

De la Vigilance sur les malades.

Les malades doivent être un des principaux objets du zele du Pasteur. Le soin qu'il en prend leur donne de la consolation dans leurs maux, des secours temporels dans leurs besoins, & des secours spirituels, qui les mettent en état de profiter de leurs infirmités, & de paroître avec confiance devant le souverain Juge. En aidant ainsi les autres à souffrir & à mourir chrétiennement, il se sanctifie lui-même; sensible aux maux de ses freres, il gagne la confiance des hommes & la bénédiction du Seigneur: *Non te pigeat visitare infirmum; ex his enim in dilectione firmaberis* (a).

1°. Avertissez en chaire que vous serez toujours prêt à aller chez les malades, sitôt que vous serez averti, fût-ce au milieu de la nuit; & même quand vous n'êtes pas demandé, si vous savez qu'il y a des malades dans la Paroisse, prévenez leur demande, & allez les voir, soit pour gagner leur confiance, & les disposer à faire une bonne Confession, soit pour éviter ou prévenir différens accidens, ou le malade meurt plutôt

(a) Eccli. 7.

qu'on ne pensoit, sans avoir reçu les Sacremens. Invitez-les à faire leur confession sans retarder; laissez-leur la liberté de choisir leur Confesseur; disposez-les à recevoir les deux autres Sacremens, pendant qu'ils ont encore le Jugement bon : *Parochus*, disoit Saint Charles, *non expectabit dùm ab ægroto vocetur, sed ipse ultrò ad illum veniet : Parochiales item suos sæpè hoc monebit, ut se accersant, cùm primùm aliquis in morbum inciderit* (a).

2°. Ne les abandonnez pas après qu'ils ont reçu les derniers Sacremens; mais si vous le pouvez, visitez-les tous les jours, pendant qu'ils sont en danger; si vous ne le pouvez pas chaque jour, faites-le au moins le plus souvent qu'il est possible; & alors même avertissez-les, & ceux qui les soignent, de vous appeller s'ils avoient encore quelque chose à vous dire. Il seroit déplorable qu'on laissât un malade en danger, sans le voir chaque jour, lorsqu'on le pourroit; plus déplorable encore, si on ne le voyoit plus du tout, sous prétexte qu'il a reçu tous ses Sacremens. Combien ce malade dans cet état, dans les derniers momens, n'a-t-il pas besoin de consolation & de secours pour l'aider à souffrir patiemment, à former des Actes de Foi, d'Espérance, de Charité, de Désir d'être à Dieu,

(a) Parte 4â. pag. 443.

de Résignation, de Contrition! Plusieurs souhaitent de se réconcilier, & seront dans le trouble s'ils ne le font pas. N'en trouve-t-on pas même, qui après l'Extrême-Onction reçue, & la recommandation de l'ame faite, déclarent enfin des fautes jusques-là célées ou déguisées en Confession? O qu'alors on se fait bon gré d'avoir été auprès de ce malade, dont la conscience étoit si embarrassée! Faisons pour les autres ce que nous voudrions qu'on fît pour nous, si nous étions malades.

3°. Il y a beaucoup de malades à qui la Confession générale est nécessaire ou fort utile: nous avons dit dans le premier tome, comment on pourroit les inviter à la Confession & les aider à la faire. Quand leur Confession est faite, & qu'on va les visiter, on leur demande chaque fois s'ils n'ont rien à dire, à se réconcilier.

4°. Il n'est pas nécessaire de demeurer longtemps auprès d'un malade, toutes les fois qu'on le visite; encore moins faut-il lui faire de longs discours, ni permettre que d'autres lui en fassent de longs; on le fatigueroit. Quelques Actes conçus en peu de mots, d'une voix basse, mais intelligible & touchante; des Actes de Foi, d'Espérance, d'Amour & de Résignation, de Désir du Ciel, d'Invocation des saints Noms de Jesus & de Marie, du Saint Ange Gardien, de Contrition, de Désir de voir Dieu, sont à-peu-près ce qu'on doit lui

inſpirer: on peut auſſi lui ſuggérer utilement certains ſentimens de crainte ou de confiance, proportionnés à ſes diſpoſitions intérieures & perſonnelles. Un mot d'exhortation qui convient à l'un, ne conviendra pas à l'autre, &c. Le ſouvenir de la paſſion de Notre-Seigneur, les différentes circonſtances de ſa paſſion & de celles des Saints Martyrs, ſont bien propres à ſoutenir la patience d'un malade.

Lorſqu'il eſt en plus grand danger, on doit être plus attentif à lui ſuggérer les Actes néceſſaires dans ces momens, à lui inſpirer la reconnoiſſance, à le faire remercier le Seigneur de ce qu'il l'a fait naître dans le ſein de l'Egliſe, de ce qu'il l'a régénéré dans le Baptême, de ce qu'il l'a éclairé des lumieres de la Foi, nourri de ſon ſacré Corps, attendu & reçu à Pénitence avec tant de bonté, &c.

5°. La prudence & la tendre charité vous inſpireront d'offrir à un malade, pauvre ou non pauvre, ce qui eſt chez vous, & qui pourroit lui faire plaiſir; s'il eſt pauvre, voyez ce qui lui manque, & fourniſſez-le, autant que vous le pourrez; il n'eſt point de charité mieux placée que celle-ci. Hélas! tout manque aux gens de la campagne, quand ils ſont malades; & s'ils ont quelque choſe, ils ne ſavent pas l'apprêter.

6°. Comme un Curé ne peut pas toujours fournir ſeul à tout, & qu'il eſt d'ailleurs bon que les paroiſſiens aient le mérite de la cha-

rité, en contribuant de leur part au ſoulagement des pauvres malades, on peut faire l'établiſſement des Dames, ou des Femmes de la Charité, à l'imitation de ceux que forma & multiplia autrefois Saint Vincent de Paul. On ne peut dire combien cet établiſſement eſt utile, ſoit aux pauvres, qui ſont ſoulagés dans leurs infirmités, ſoit aux riches, qui ſe ménagent par ce moyen des interceſſeurs qui les introduiront dans les tabernacles éternels.

7°. Dans pluſieurs cas on doit engager les malades à mettre ordre à leurs affaires temporelles, par un bon teſtament; s'ils ſe trouvoient chargés du bien d'autrui, on devroit les déterminer à une reſtitution actuelle & préſente, ſi elle eſt poſſible; ſi elle n'eſt pas poſſible, le teſtateur chargera ſon héritier de cette reſtitution & l'y obligera, non pas ſous le nom de reſtitution, mais ſous celui de paiement, de legs, d'aumône, de gratification, de reconnoiſſance, &c. Il pourroit auſſi lui ordonner de remettre au Curé, ou à telle autre perſonne, la ſomme *de tant*, pour en faire l'uſage, que lui teſtateur, lui a déſigné, à lui Curé, Confeſſeur, ou autre.

8°. Il ne nous convient pas de régler les articles du teſtament d'un paroiſſien; nous devons cependant l'avertir de n'y pas mettre trop d'inégalité parmi ſes enfans; de ne pas laiſſer ou faire naître des ſources d'inimitiés & de procès; de ne pas oublier ce qu'un

mari & une femme se doivent mutuellement pour usufruit, pension, ou autre chose; de ne pas s'oublier lui-même, & d'ordonner des prieres, & des aumônes pour les pauvres, sur-tout pour les pauvres parens, & quelque chose pour l'Eglise, suivant ses moyens & facultés. Nous ne serions pas excusables, si, en donnant ces sortes d'avis, nous y laissions entrer quelque vue d'intérêt; nous scandaliserions, nous avilirions le saint Ministere, qui deviendroit inutile.

9°. Qu'il seroit triste de voir un Curé malade abandonné aux soins de ses parens & de ses domestiques! Hélas! peut-être mourroit-il sans avoir mis ordre à sa conscience & à ses affaires temporelles. Pour prévenir ce malheur, Saint Charles, en deux endroits de la premiere partie des Actes de l'Eglise de Milan, ordonne au Curé voisin de voler au secours de son confrere, dès qu'il apprend son infirmité: *Ægrotantem Parochum is qui vicinior est Parochus statim invisat, cùm ejus morbum acceperit, tùm post crebrò ad eumdem veniat, illaque omnia officia præstet, quæ ad animæ salutem ei tùm maximè necessaria sunt.... Sacram Eucharistiam, & cùm opus fuerit, Sacrum Extremæ-Unctionis oleum idem Parochus vicinior eidem ministret* (a). Manquer à ces devoirs, ce seroit violer les Loix de

(a) Pag. 57 & 245.

l'amitié, de la reconnoiſſance & de la charité.

Mais, comme il pourroit arriver que le confrere voiſin ſeroit lui-même âgé ou infirme, ou qu'il n'auroit pas la confiance du Paſteur malade, il eſt à propos d'avoir parmi nos confreres un ami judicieux & fidele, avec qui nous conviendrons, en bonne ſanté, de nous avertir mutuellement & ſincèrement du danger de mort, dès qu'il ſera connu; de ne pas nous laiſſer différer la réception des Sacremens, & de nous aider à bien mourir: ce ſera le dernier trait, & le devoir le plus intéreſſant de la parfaite amitié, qui nous aura unis pendant la vie.

CHAPITRE QUATRIEME.

De l'Adminiſtration des Sacremens.

QUOIQUE le Paſteur n'adminiſtre pas tous les Sacremens, il n'en eſt cependant aucun qu'on puiſſe regarder comme étranger à ſon miniſtere; parce qu'il doit ou diſpoſer à ceux qu'il n'adminiſtre pas, ou rendre témoignage des perſonnes qui s'y diſpoſent: nous ferons quelques obſervations ſur tous en particulier, après que nous aurons propoſé quelques réflexions pratiques ſur les Sacremens conſidérés en général.

1°. Ayons une haute idée, une eſtime ſinguliere des Sacremens; ce ſont les ſources de notre ſalut; c'eſt par eux, dit le Concile de Trente, que la Juſtice Chrétienne commence; c'eſt par eux qu'on la conſerve, qu'on l'augmente & qu'on la recouvre, ſi elle eſt perdue: *Per quæ omnis vera Juſtitia vel incipit, vel cœpta augetur, vel amiſſa reparatur* (a). Quelle attention & quels ſoins ne devons-nous donc pas apporter pour les adminiſtrer ſaintement & utilement!

2°. Nous avons déjà dû remarquer, dans

(a) Seſſ. 7.

l'expoſition des différens devoirs du Miniſtere paſtoral, l'obligation d'être ſaints; en voici une nouvelle preuve: les Sacremens ne doivent être adminiſtrés que par des Prêtres ſaints; celui qui auroit eu le malheur de pécher mortellement, & qui en cet état adminiſtreroit un Sacrement, feroit par-là même un nouveau péché mortel, une énorme profanation du Sacrement.

3°. Non-ſeulement nous devons toujours être dans l'état de grace, parce qu'à tout moment nous pouvons être obligés d'adminiſtrer quelque Sacrement; mais nous devons encore entrer dans les diſpoſitions qui rendent cette divine adminiſtration plus utile pour les fideles & pour nous. Avant l'adminiſtration d'un Sacrement, un bon Prêtre ne manque point à ſe recueillir quelques momens, à concevoir une intention pure, exempte d'avarice & d'intérêt, à entrer dans les ſentimens d'humilité, de confiance & de reſpect, que demande ſon miniſtere; & à faire quelque priere qui ait rapport à la grace dont il va être l'inſtrument. On doit contenir les aſſiſtans dans l'attention & le reſpect, & leur dire un mot qui les inſtruiſe ſur le Sacrement qu'on adminiſtre. Ne vous fiez pas à votre mémoire, liſez les prieres dans le Rituel, prononcez-les gravement & dévotement; & après l'adminiſtration, remerciez Dieu de la grace qu'il vient d'accorder; priez-le de la

conſerver dans celui qui l'a reçue, & faites un petit retour ſur vous-même, pour vous humilier, & voir en quoi vous auriez manqué.

4°. Le Miniſtre des Sacremens eſt obligé de ſuivre le Rituel de ſon Dioceſe : s'il le poſſede bien, il y trouvera la déciſion de pluſieurs cas qui embarraſſent ceux qui ne l'ont pas aſſez étudié ; nous ne les rapporterons pas ici ces cas, parce que ce ne ſeroit qu'une répétition, ou un extrait aſſez inutile du Rituel, qui eſt entre les mains de tous les Prêtres.

5°. Il eſt très-important, néceſſaire même, & pour la gloire de Dieu, & pour l'édification des fideles, & pour notre propre ſanctification, de bien faire les cérémonies des Sacremens. Faiſons-les donc 1°. avec exactitude, ſans omiſſion, ſans changement d'aucune ; 2°. Avec gravité & modeſtie, de bonne grace, ſans précipitation, ſans diſſipation ; 3°. Avec eſprit intérieur, avec le ſentiment religieux, qui doit nous faire entrer dans le ſens des Rits extérieurs. Quand on a expliqué aux fideles l'excellence & la ſignification des cérémonies des Sacremens, & qu'on les fait avec la bonne grace & la majeſté qui conviennent à la grandeur de nos Myſteres, rien n'eſt plus propre à ſoutenir leur foi & à nourrir leur piété.

Ceux qui ne ſavent pas aſſez, ou qui ne ſuivent pas les Rubriques du Rituel, ne ſont

point excusables devant Dieu; quelquefois même ils scandalisent les fideles: on doit prévoir les cérémonies, sur-tout celles qu'on n'a jamais faites, celles qui sont plus longues, ou qu'on ne fait que rarement: il y auroit de l'indécence à y paroître embarrassé, ou à être averti & redressé par un Maître d'Ecole.

N'oublions jamais la décision du Concile de Trente, sur l'obligation d'observer exactement les cérémonies des Sacremens: *Si quis dixerit receptos & approbatos Ecclesiæ Catholicæ Ritus in solemni Sacramentorum administratione adhiberi consuetos, aut contemni, aut sine peccato à Ministris pro libito omitti, aut in novos alios per quemcumque Ecclesiarum Pastorem mutari posse; Anathema sit* (a).

6°. On doit tenir dans une grande propreté tout ce qui sert à administrer & à conserver les Sacremens; comme les fonts baptismaux, les vases des saintes huiles, l'intérieur des tabernacles, les ciboires, les calices, &c.

7°. Les registres sont d'une grande conséquence pour le repos des familles; ils doivent être tenus en bonne forme & sous la clef, de peur que quelqu'un ne les altere ou ne les enleve; le Pasteur lui-même y est fort intéressé; il pourroit être pris à partie, s'il se trouvoit dans les registres des défauts, qui en rendissent les actes nuls.

(a) Sess. 7. can. 13.

On ſuivra dans les regiſtres les formes preſcrites par l'Ordonnance; on n'y laiſſera point de blanc; on ne mettra jamais en chiffre les dates, mais tout au long l'an & le jour. On enregiſtrera chaque jour ce qui le devra être; il n'y doit point avoir de rature: ſi on s'étoit trompé, & qu'on fût obligé d'effacer quelques mots, ce devroit être dans le temps de la confection de l'acte, les témoins préſens; & la rature doit être approuvée du Curé & des témoins. On évitera les interlignes, & les renvois; & s'il y en avoit, ils devroient auſſi être approuvés & ſignés.

Après le décès du Curé, l'adminiſtrateur aura ſoin des regiſtres, il les conſervera en bon état, & les remettra au nouveau Curé. Il feroit bien de ne ſe charger que du regiſtre de l'année courante, & de laiſſer mettre les autres en lieu de ſûreté par les Officiers de la Juſtice.

Quand on donnera des extraits des regiſtres, on les copiera mot à mot, ſans rien ajouter, ni diminuer. On ne les donnera point à ceux qui les demanderoient par curioſité ou par malignité: on ne confiera ſes regiſtres à perſonne; ce dépôt eſt trop important.

ARTICLE PREMIER.

Du Baptême.

1°. Le Baptême étant le plus nécessaire des Sacremens, le Pasteur doit avoir la plus grande attention, pour qu'aucun enfant n'en soit privé; il avertira, & en public, & en particulier, les peres & meres, de ne point tarder à présenter leurs enfans au Baptême; il désapprouvera la conduite de ceux qui se permettent ce délai téméraire; parce que, disent-ils, ils attendent l'arrivée du parrain & de la marraine. Quel chagrin pour eux, si, dans cette attente, l'enfant périssoit sans Baptême!

2°. Il doit enseigner à tous, tantôt au Prône, tantôt au Catéchisme, la maniere de baptiser, afin que dans le cas de nécessité tous soient en état de le faire. Il doit aussi examiner si la sage-femme sait baptiser; il est rare & très-rare qu'il puisse se reposer sur le Baptême qu'elle a donné; le trouble où elle est, par la vue de la mere & de l'enfant qui périssent, justifie assez la crainte, qui fait réitérer ce Baptême sous condition. On baptise aussi conditionnellement un enfant trouvé, quand même il y auroit sur lui un billet, où il seroit dit qu'il a été baptisé.

3°. Le Pasteur inspirera avec zele aux parens, de ne choisir pour le Baptême de leurs

enfans, que de bons parrains & marraines; & dans ce choix, d'avoir plus d'égards à la ſainteté de la vie, à l'honnêteté des mœurs, qu'au crédit & à la fortune. On devroit faire de temps en temps une inſtruction publique ſur les devoirs des parrains & marraines, & ſur la néceſſité de les bien choiſir.

4°. Ne baptiſez jamais les enfans à la maiſon, que dans le cas de néceſſité, à moins que les ſupérieurs n'en aient donné la permiſſion par écrit; & dans ce cas, on doit enregiſtrer ce Baptême, & faire mention de la permiſſion qu'a donnée l'Ordinaire pour baptiſer à la maiſon: on ſuppléera en ſon temps les cérémonies à l'Egliſe; ce qui devra auſſi être couché dans le regiſtre.

5°. Quand on enregiſtre le Baptême d'un enfant illégitime, on ne doit point mettre le nom du pere, quand même la ſage-femme le nommeroit: on doit cette attention à l'honneur des familles: on s'expoſeroit d'ailleurs à de fâcheuſes affaires, ſi on manquoit à cette obſervation: on mettra donc, après avoir nommé la mere de l'enfant, que le pere eſt inconnu.

6°. Remarquons ſur-tout, que c'eſt ſouvent à l'ignorance, ou à l'inattention des ſages-femmes, ou au peu de ſoin qu'ont eu les Paſteurs de les inſtruire, qu'on peut attribuer le malheur de pluſieurs enfans, privés de la grace de la régénération. Pour le prévenir,

ce malheur, nous croyons devoir rapporter ici quelques cas, où il nous paroît que les ſages-femmes doivent donner le Baptême.

Le premier, eſt celui des enfans qui ne ſont pas encore nés, qui ſont encore *in utero materno*, & en danger d'y mourir. Si la ſage-femme peut en quelque maniere faire paſſer de l'eau juſqu'à l'enfant, elle le fera ſous la condition : *Si tu es capable d'être baptiſé.* Dans un cas comme celui-ci, on doit tenter tous les moyens que l'Egliſe n'a pas réprouvés; il y a même ici quelque choſe de plus. Benoît XIV, dans ſon Traité *de Synodo Diœceſanâ*, autoriſe poſitivement cette pratique : *Ad Parochos.... pertinebit obſtetrices inſtruere, ut cùm caſus evenerit, in quo infantem, nulla adhuc ſui parte editum, mox deceſſurum illum baptiſent ſub conditione, ſub quâ pariter erit iterùm baptiſandus, ſi periculum evadat, & foràs prodeat* (a).

Le ſecond cas, eſt celui des enfans qui ne ſont nés qu'en partie. On ſuivra dans ce cas ce qui eſt preſcrit dans le Rituel du Dioceſe de Beſançon, qui eſt de baptiſer abſolument, ſi c'eſt ſur la tête qu'on peut le faire; ou ſeulement ſous condition, ſi ce n'eſt que ſur un autre membre qu'on peut verſer l'eau.

Le troiſieme cas, eſt celui des monſtres : il eſt difficile d'aſſurer que ceux même qui

(a) L. 7. c. 5.

n'ont pas la figure humaine, ne ſont pas capables du Baptême; & dans le doute s'ils en ſont capables, il n'eſt plus douteux ſi on doit le leur donner. On ſait que dans le ſiécle dernier, une femme mit au monde une eſpece de gros poiſſon; la ſervante, chargée de le jetter dans un cloaque, curieuſe de voir ce que couvroit l'écaille, trouva un enfant bien fait & le rapporta; il fut baptiſé, devint Prêtre & un ouvrier Apoſtolique, qui travailla à la ſanctification d'un Dioceſe de France.

Le quatrieme cas, eſt celui des enfans qui ſont nés avant terme. Comme il n'y a rien de plus incertain que le moment où le fœtus eſt animé, fut-il le plus petit & le moins formé, dit M. Dinouard dans ſon Abrégé de l'Embryologie Sacrée, pourvu qu'il paroiſſe un embryon humain, s'il a quelque mouvement, il doit être baptiſé ſous cette condition: *Si tu es capable d'être baptiſé, je te baptiſe*, &c. On doit même le baptiſer, ajoute le même Auteur, quoique ce fœtus n'ait pas de mouvement, ſi ſa mort n'eſt pas conſtatée, par la corruption ou par quelque autre indice certain.

Le cinquieme cas, eſt celui des enfans qui viennent au monde avec des apparences de mort; s'ils n'ont aucune marque de putréfaction, ni aucun autre indice d'une mort certaine, on peut prudemment douter s'ils

ſont réellement morts; & dans ce doute, on doit les baptiſer ſans délai, ſous la condition : *Si tu es vivant, je te baptiſe*, &c. Il faut enſuite employer les remedes propres à leur faire donner des ſignes de vie : on en indique pluſieurs dans l'Embryologie ſacrée ; l'Auteur y fait remarquer que les morts apparentes ne ſont point rares dans les enfans.

ARTICLE SECOND.

De la Confirmation.

1°. Le Paſteur donnera ſes ſoins, pour qu'aucun de ſes paroiſſiens ne manque à recevoir la Confirmation, quand il a l'âge néceſſaire. Dans un temps où le déſordre & les ſcandales ſont ſi communs, la vertu ſi rare & ſi difficile, nous avons un plus grand beſoin de la grace de ce Sacrement. Les Théologiens décident aſſez communément, que la Confirmation eſt néceſſaire, de néceſſité, de précepte & divin, & eccléſiaſtique ; d'où il ſuit que la négligence de la recevoir, fût-elle exempte de mépris, eſt de ſoi un péché mortel, & que ce péché ſera imputé aux Paſteurs qui ont négligé de l'empêcher.

2°. On doit s'appliquer à bien préparer ceux qui doivent recevoir ce Sacrement : le meilleur moyen ſeroit de les conſerver dans l'innocence du Baptême, par la fidélité aux

avis que nous avons donnés, en parlant du ſoin des enfans & des devoirs des parens; mais, comme malgré le zele du Paſteur & les ſoins des parens, il y a preſque par-tout des enfans dérangés, on doit prendre du temps, ſoit pour les inſtruire ſuffiſamment, ſoit pour les diſpoſer au Sacrement de Pénitence. Le Paſteur qui ne commenceroit ſes inſtructions ſur la Confirmation, que dix ou douze jours avant l'arrivée de l'Evêque qui vient la donner, ne rempliroit pas tout ſon devoir. Il invitera les jeunes gens à s'approcher ſouvent du tribunal de la Pénitence; il leur donnera ſon temps pour cela. Il n'aura point d'égards aux murmures & aux plaintes que font quelques parens, qui veulent faire recevoir le Sacrement à des enfans, qui ne ſont ni inſtruits, ni aſſez bien diſpoſés. La complaiſance en ce cas ſeroit criminelle & funeſte au Paſteur, aux parens & aux enfans. Pour prévenir ce mal, on doit bien inſtruire & aſſez tôt ſur ce Sacrement, non-ſeulement les enfans en particulier, mais toute la Paroiſſe aſſemblée.

3°. Quand on conduit les enfans d'une Paroiſſe à l'autre, pour y recevoir la Confirmation, on fait obſerver dans le chemin toutes les regles de la modeſtie: les garçons y ſeront ſéparés des filles; deux perſonnes prudentes, de l'un & de l'autre ſexe, préſideront aux deux bandes, pendant la marche. Pour éviter la diſſipation, on pourra leur

faire chanter quelques Cantiques, quelques Litanies, ou leur faire réciter quelques prieres propres à attirer ſur eux les dons de l'Eſprit Saint.

4°. Il ſeroit à ſouhaiter, comme le preſcrit le Rituel de Toul, que lorſque l'Evêque commence à confirmer, il y eût un Eccléſiaſtique qui le précédât de dix ou douze pas, qui prononçât aſſez bas pour ne pas l'interrompre, mais aſſez haut pour être entendu des enfans, les Actes de Foi, d'Adoration, d'Amour de Dieu, de Proteſtation de fidélité à ſon ſervice, de Rénovation des vœux du Baptême, & de Déſir de la Confirmation.

5°. On s'en retournera, comme on étoit venu, ſans confuſion, proceſſionnellement, tantôt en chantant quelques Cantiques ou Hymnes d'action de graces, tantôt en récitant des prieres. Le Paſteur, de retour à ſon Egliſe, y remerciera Dieu, au nom & en préſence des nouveaux confirmés, de la grace qu'il vient de leur faire; & il leur inſpirera un grand déſir de la conſerver toujours. Il gardera, parmi les regiſtres de la Paroiſſe, le catalogue de tous ceux qui auront été confirmés.

6°. On doit avoir ſoin que ceux qui recevront la Confirmation, ſoient préſens à l'impoſition des mains, que fait l'Evêque au commencement de la cérémonie; on ſait que de très-graves Auteurs penſent que cette impo-

ſition des mains eſt de l'eſſence de ce Sacrement.

ARTICLE TROISIEME.

De la Pénitence.

L'adminiſtration du Sacrement de Pénitence, ample & intéreſſante matiere, a été traitée dans le premier volume de cet Ouvrage : nous n'y ajouterons que quelques courtes réflexions.

1°. On ne peut pas raiſonnablement eſpérer de bien régler une Paroiſſe, s'y on n'y établit pas le fréquent uſage des Sacremens; Dieu y ſera mal ſervi; la plûpart des Paroiſſiens y vivront ou dans le péché, ou dans une mortelle tiédeur; on s'y confeſſera mal, ſans douleur, ſans propos & ſans fruit: il y aura peut-être encore un certain extérieur de religion, mais peu de cet eſprit de religion, de cette vraie piété, qui honore Dieu en eſprit & en vérité; la foi y ſera bien foible & peu éclairée; l'eſpérance & l'amour de Dieu y languiront; les Actes intérieurs des principales vertus y ſeront très-rares. Le puiſſant remede à ces maux, c'eſt la fréquentation des Sacremens. Les Paſteurs doivent donc, avec tout le zele & la prudence dont ils ſont capables, attirer leurs paroiſſiens au ſacré Tribunal, & enſuite à la ſainte Table, ſuivant

leurs

leurs dispositions; s'ils y réussissent, ils verront les pécheurs se convertir, les tiedes se ranimer, & la piété renaître dans leurs Paroisses; tandis que l'oubli du salut, le désordre même continueront dans celles où on ne se confesse que trop rarement.

2°. Si les paroissiens doivent s'approcher souvent des Sacremens, le Pasteur doit être assidu au Tribunal; il doit s'y rendre aussitôt qu'il est appellé, & ne jamais murmurer contre ceux qui le demandent; il doit s'y bien posséder, & n'y jamais laisser paroître d'humeur. Les samedis & les veilles des Fêtes solemnelles seront entièrement consacrés au Tribunal; en été on y entre à quatre heures; en hiver, à cinq heures ou cinq heures & demie, on ne le quitte que pour le dîner: si après les Vêpres il s'y présentoit encore quelqu'un, on y retourneroit sans répugnance; souvent ceux qui y viennent après Vêpres, souhaitent faire une Confession ou plus longue, ou plus embarrassée, ou générale; c'est un bon moment, il en faut profiter, il y aura à gagner.

Une matinée bien employée au Tribunal, arrêtera peut-être plus de péchés, que quinze ou vingt Prônes: le peuple ne suit pas facilement le Prône; il ne s'applique pas assez ce qu'on lui dit en public; mais au Confessionnal, il écoute & comprend ce que nous lui disons; nous appliquons à chacun ce qui

lui convient : *Tu es ille vir ;* voilà votre foible ; voilà votre paſſion ; vous le voyez, vous le ſentez à préſent : en voulez-vous le remede ? Le voici : faites telle & telle choſe, &c. Cette charitable ſollicitude attire & gagne les pécheurs, ils s'ouvrent avec plus de confiance ; on leur dit au Confeſſionnal ce qu'on n'auroit pas pu leur dire ailleurs, ou ce qu'ils n'auroient pas ſi bien reçu : on leur rappelle les avis donnés en public, & on les engage plus fortement à les ſuivre ; on les interroge ſur les devoirs de leur état ; on les y ramene s'ils s'en éloignoient ; on les y affermit s'ils les rempliſſoient.

3°. Donnez de temps en temps à vos paroiſſiens de bons Confeſſeurs extraordinaires ou étrangers ; non pour vous décharger de la pénible fonction du Tribunal, vous manqueriez à votre miniſtere ; mais pour procurer la paix des conſciences, pour donner plus de liberté dans les Confeſſions, & plus de facilité à réparer les ſacrileges, ſi quelqu'un avoit eu le malheur d'en être coupable.

N'appellez pour Confeſſeurs extraordinaires que des hommes vertueux, zélés & éclairés dans la ſcience du ſalut, qui ſuivent, comme vous, les maximes de Saint Charles, dans l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence ; qui ſachent garder un juſte milieu entre la ſévérité outrée qui rebute & éloigne des Sacremens, & la molle condeſcendance qui

abſout les pécheurs dans l'habitude du péché mortel, dans l'occaſion prochaine, & dans d'autres cas où il falloit refuſer ou différer l'abſolution; qui connoiſſent le monde, ſes uſages & ſes abus, les regles pour la bonne conduite d'une Paroiſſe; qui ſachent ce qu'il faut y introduire, tolerer ou interdire; qui tâchent de ſoutenir les ſages avis du Paſteur chez qui ils ſont appellés; qui n'aient en vue que le ſalut des ames, ne cherchent qu'à détruire le regne du péché par leurs prudens avis, par leurs douces & charitables remontrances, par tous les moyens qu'ils preſcrivent à tous leurs pénitens. Toutes ces qualités ſont néceſſaires dans le Confeſſeur qui vient aider le Paſteur; s'il ne les a pas, il détruira peut-être en peu d'heures, ce qu'un bon Paſteur avoit bien établi pendant pluſieurs années; & pluſieurs perſonnes feront des Communions ſacrileges, qui ſeroient retournées à Dieu, ſi elles avoient été conduites par un ſage Confeſſeur.

Les Paſteurs & Confeſſeurs voiſins pourroient utilement, s'ils étoient tous dans les mêmes pratiques, travailler enſemble, en certain temps, à Pâques, à la Fête du Patron, à la Fête des Congrégations & des Conférences, &c. Saint Charles autoriſe cette facilité qu'on donne à ſes paroiſſiens pour la Confeſſion: *Paſchatis tempore poterit Parochus ſibi ſocium aſciſcere, aut plures, pro libito,*

ad audiendas Confessiones (a). Dans ces occasions, si deux ou trois de ceux qui ont le talent de la parole, traitoient en Sermon ou en Conférence quelques sujets propres à ranimer la foi, & à remuer les consciences; si le matin, à la premiere Messe, à laquelle assisteroit la Paroisse, on faisoit la méditation en chaire, & le soir la priere à l'Eglise, tout cela vaudroit une petite Mission; on en remarqueroit le fruit au Tribunal, on y verroit les cœurs touchés, on y découvriroit les sacrileges, on les répareroit. Au contraire, tout sera froid & languissant, si on ne fait ni instruction, ni prieres publiques.

ARTICLE QUATRIEME.

De l'Eucharistie.

Rien dans l'Eglise de plus saint que cet auguste mystere, qui contient réellement Jesus-Christ, Auteur des Sacremens & principe de toute sainteté. Le Pasteur doit toujours traiter les choses saintes, d'une maniere digne de Dieu; mais il doit apporter une attention particuliere, pour que la divine Eucharistie soit 1°. conservée décemment, 2°. adorée fréquemment, 3°. & reçue dignement.

1°. Nos Eglises sont les Temples du Seigneur, des maisons de prieres, où il reçoit

(a) Parte 4â. pag. 659.

nos hommages, & où il nous donne les plus grandes graces; nous y ſommes régénérés, inſtruits, ſanctifiés & nourris de la divine Euchariſtie, qui y repoſe nuit & jour. Les ſoins reſpectueux qu'un Paſteur aura de l'Egliſe, de la ſacriſtie & des ornemens, inſpireront aux peuples la dévotion à Jeſus dans l'Euchariſtie, l'aſſiduité aux Offices, & le zele pour la décoration de leur Egliſe.

On voit des Paroiſſes où les vaſes ſacrés ſont propres & même riches: on y trouve des chaſubles pour tous les temps & pour toutes les Fêtes: il y a des aubes, des nappes d'Autel, des ſurplis & autres linges; ils ſont blanchis proprement, pliés & bien tenus; chaque choſe eſt à ſa place, ſans confuſion, dans des armoires, des buffets & des tiroirs, où tout ſe conſerve long-temps en bon état. On eſt ſurpris de ce que dans ces Paroiſſes, qui ſouvent ne ſont pas riches, l'Autel, le Tabernacle, la Chaire, les Fonts, les Confeſſionnaux, les Ornemens du ſanctuaire & de toute l'Egliſe, ſont propres, bien faits, bien tenus... En tout cela paroît le zele d'un bon Paſteur, pénétré de reſpect pour l'auguſte myſtere de nos Autels, & qui brûle du déſir d'en inſpirer une haute idée à ſon peuple.

Dans ce deſſein, il n'a point recours à d'odieuſes contributions, il profite des occaſions pour demander ce qu'il prévoit qu'on don-

nera de bonne grace. On donne volontiers, quand on voit que le produit de certaines petites quêtes annuelles eſt bien employé, quand on voit l'Egliſe s'embellir d'année à autre, les vaſes ſacrés & les ornemens ſe multiplier & ſe perfectionner; lorſqu'on ſait que le Paſteur ne demande jamais, ſans y contribuer le premier, & plus que les autres, & qu'il rend une eſpece de compte aux plus zélés & plus éclairés de la Paroiſſe, avec leſquels il agit de concert pour toutes les affaires de la Fabrique.

Il varie les moyens pour obtenir ces ſortes de ſecours, ſuivant les temps & les occurrences; quelquefois il fera une quête en argent; dans une année abondante en vin ou en blé, il fera la quête en ces denrées; elle ſera annoncée & motivée; ce qu'on donnera ſera en action de graces de la récolte, pour un tel ornement, pour telle réparation: ſi l'année eſt abondante en chanvre, on pourra quêter en ce genre, & remettre la quête à quelques familles aiſées & pieuſes, qui feront filer pour faire quelques linges d'Egliſe.

On ne laiſſera paroître ni toiles d'araignées dans l'Egliſe, ni pouſſiere ſur l'Autel & ſur ſes gradins, ni mal-propreté dans tout ce qui ſert aux ſaints myſteres. Ne ſeroit-ce pas un ſujet de ſcandale, ſi on voyoit à l'Autel des ornemens déchirés, des nappes, des corporaux, & des purificatoires ſales & dégoûtans?

Le ſcandale n'augmenteroit-il pas, ſi paſſant de l'Egliſe à la maiſon & à la table du Paſteur, on y trouvoit la propreté & l'abondance ? Il ſe croiroit déshonoré, s'il avoit préſenté à ſa table des nappes & des ſerviettes, ſemblables aux linges qu'il laiſſe ſur l'Autel pour ſervir au très-ſaint & redoutable ſacrifice.

Un pieux Paſteur ne paroît jamais à l'Egliſe qu'avec gravité & piété ; il recommande à ſon peuple de s'y tenir toujours dans le ſilence, le reſpect & la modeſtie.

S'il y a des Reliques dans l'Egliſe, on les tiendra dans une religieuſe décence : on n'en fera aucun uſage ou cérémonie contraire au Rituel ; on n'en expoſera point de nouvelles, ſans la permiſſion de l'Ordinaire.

On ſe ſouviendra que les Réguliers n'ont de pouvoir de bénir les ornemens de l'Autel, que pour leur propre Egliſe.

On renouvellera les hoſties dans le ciboire & dans l'oſtenſoir, pour les Bénédictions ou Saluts, au moins chaque mois, & même plus ſouvent, ſi l'Egliſe eſt humide, ou ſi les hoſties qu'on a conſacrées n'étoient pas fraîches.

Le cimetiere doit être fermé ; on n'y laiſſera point entrer le bétail ; on ne permettra pas d'y faire rouir le chanvre, ou blanchir la toile, ni aux petits Marchands d'y étaler leurs marchandiſes.

2°. Invitez vos peuples à viſiter ſouvent

Notre-Seigneur présent dans l'Eucharistie; expliquez les avantages de cette pratique; enseignez-en clairement la maniere; donnez-en vous-même l'exemple chaque jour; vous pourriez même, après avoir fait votre visite au très-Saint Sacrement, réciter votre Bréviaire, & faire votre lecture spirituelle à l'Eglise; vous y seriez plus recueilli & plus dévot, & on seroit édifié de vous voir si souvent & si long-temps avec Notre-Seigneur : heureux le peuple, dont le Pasteur a su lui inspirer un saint empressement de venir souvent adorer Jesus!

Invitez sur-tout à assister à la sainte Messe; célébrez-la à l'heure la plus commode pour le peuple; fallût-il en été la dire de grand matin, vous serez bien dédommagé de cette peine, par la consolation de voir votre troupeau, presque tout réuni avec Jesus-Christ, assister à son sacrifice, & lui consacrer ainsi les prémices de la journée. Les graces reçues le matin à la Messe, fortifieront contre les tentations, préserveront du péché, & deviendront le principe des bons sentimens & des bonnes actions, qui sanctifieront la journée. On remarque toujours plus de piété dans les Paroisses, où on assiste presque tous les jours à la sainte Messe, sur-tout si on apprend aux fideles à s'entretenir intérieurement avec Dieu, pendant qu'on la célebre.

Il y a des Curés qui, avant la Messe, font

la Priere en chaire, & propoſent briévement un ſujet de méditation, dont les aſſiſtans s'entretiennent pendant la Meſſe : cette pratique eſt excellente; mais elle ne peut guere être d'uſage que depuis le milieu d'octobre, juſqu'au mois de mars, parce que, dans le reſte de l'année, le peuple eſt appellé de grand matin aux ouvrages de la campagne.

Quand il y a deux Prêtres dans une Paroiſſe, un des deux pourroit utilement, au moins en certains temps d'Avent, de Carême, &c. faire en chaire, pendant la Meſſe, une eſpece d'Oraiſon, qui auroit quelque rapport aux fins du ſacrifice, & aux beſoins des fideles. Cette pratique, effet du zele de pluſieurs bons Prêtres, leur a réuſſi. Les vérités qu'on médite, les affections qu'on ſuggere, les réſolutions qu'on propoſe, touchent ſouvent plus que les Sermons. On apprend ainſi aux peuples à réfléchir, à s'entretenir avec Dieu. C'eſt ſur-tout au tribunal de la Pénitence qu'on remarque les bons effets de ces méditations. Quelle conſolation pour le Paſteur, qui voit ſes Paroiſſiens, devenus intérieurs, ſervir Dieu en eſprit & en vérité! Il a remédié à la premiere ſource de tous les déſordres : *Deſolatione deſolata eſt omnis terra, quia nullus eſt qui recogitet corde* (a).

On peut encore attirer les fideles à l'E-

(a) Jer. 12.

gliſe, par la Priere publique qu'on y fait le ſoir en Carême, & les Dimanches & Fêtes pendant l'année, & par les Saluts ou Bénédictions du Saint Sacrement, donnés en certains temps ; mais, hors de l'Octave de la Fête-Dieu, on ne peut ni expoſer le Saint Sacrement, ni en donner la Bénédiction, ſans la permiſſion des Supérieurs. Le Rituel de Beſançon excepte le cas d'une néceſſité publique & preſſante : *Niſi de licentiâ Superiorum, aut urgente publicâ neceſſitate, vel ex conſuetudine ab ipſo Ordinario approbatâ.* Le même Rituel, au paragraphe *de Tabernaculo Sanctiſſimi Sacramenti*, dit qu'on ne tirera pas le Saint Sacrement du Tabernacle, lorſqu'on fait les Prieres & les Exorciſmes, pour éloigner les nuées & l'orage qui menacent de grêle : moins encore peut-on le porter ſur le cimetiere, ou à la porte de l'Egliſe ; il permet ſeulement d'ouvrir la porte du Tabernacle, pendant qu'on fait les prieres.

3°. Ne négligez rien pour diſpoſer vos peuples à la fréquente Communion ; la ſainteté habituelle de leur vie eſt la diſpoſition la plus néceſſaire ; enſeignez-leur la maniere de s'y diſpoſer prochainement, & de bien faire l'Action de graces ; le temps qui ſuit la Communion, eſt, diſoit Sainte Théreſe, le plus précieux de la vie, quand on ſait le ménager. Nous avons parlé de la premiere

Communion des enfans. Un bon Pasteur n'oublie pas ses Paroissiens habituellement malades, qui, sans être en danger, ne peuvent pas venir à l'Eglise; il les visite, il les dispose à la Communion qu'il va de temps en temps leur donner; il a la plus grande attention pour ne laisser mourir aucun malade sans le secours du saint Viatique; il le donne le plutôt qu'il est possible. On peut revoir dans le premier tome ce que nous avons dit de la Confession & de la visite des malades.

ARTICLE CINQUIEME.

De l'Extrême-Onction.

1°. Le Pasteur doit instruire les fideles sur les effets de ce Sacrement, pour leur en inspirer de l'estime, & un grand désir de le recevoir, lorsqu'ils seront dangereusement malades. Quand on fait un Prône ou un Catéchisme sur ce sujet, on doit bien expliquer tout ce que renferme ce bel endroit de Saint Jacques: *Infirmatur quis in vobis?* &c. (a).

2°. Nous avons dit qu'on devoit aller voir les malades si-tôt qu'on étoit demandé, & même sans être demandé, dès qu'on sait qu'ils sont malades: ajoutons que si le ma-

(a) Jac. 5.

lade demande nommément le Curé, ou le Vicaire, ou un autre Confesseur, celui qui est appellé doit y aller, dans la crainte que ce malade ne fasse pas une Confession sincere & entiere à un autre qu'il ne demandoit pas.

3°. C'est un abus de différer trop facilement l'Extrême-Onction; il arrive de ce délai que plusieurs malades sont privés des graces de ce Sacrement, & manquent à l'obligation qu'ils avoient de le recevoir. Le Pasteur seroit inexcusable devant Dieu & devant les hommes, si ce manquement étoit arrivé par sa négligence; il doit donc l'administrer le plutôt qu'il est possible, sur-tout à ceux qui sont éloignés de l'Eglise, non-seulement pour qu'aucun Paroissien n'en soit privé, mais aussi pour que les malades puissent entrer dans les dispositions nécessaires; le recevoir avec connoissance & plus de fruit. Quand ils sont bien instruits des avantages inestimables qu'on reçoit de ce Sacrement, soit pour l'ame, soit pour le corps; & qu'on est dans l'usage de l'administrer de bonne heure, ils le désirent sincèrement, bien loin de le craindre & d'en être effrayés.

4°. Il y a des Dioceses où on donne l'Extrême-Onction avant le saint Viatique; d'autres où on finit par l'Extrême-Onction; d'autres enfin où, pour l'ordre de ces Sacremens, on se regle sur le souhait des malades : ces pratiques, quoique différentes, sont fondées

dans l'antiquité, & ſur de bonnes raiſons; chacun doit ſuivre la diſcipline de ſon Dioceſe.

5°. Le Paſteur, en adminiſtrant ce Sacrement, fera exactement toutes les cérémonies, récitera avec piété toutes les prieres marquées dans le Rituel. Quand en certains endroits il dira quelques mots d'exhortation, il les prononcera d'un ton grave & pieux, d'une maniere touchante, qui puiſſe conſoler le malade, & édifier les aſſiſtans.

6°. Voyez ce que nous avons dit de la Confeſſion & du ſoin des malades, dans le Ier. Tome, Chap. XIII, & de la vigilance ſur les malades, dans ce ſecond Tome, Chap. III, article douze.

7°. Lorſqu'on tranſporte de l'Egliſe Paroiſſiale le corps d'un défunt, pour être enterré dans une autre Egliſe, le Curé du défunt doit l'enregiſtrer, auſſi bien que celui à qui on remet le corps pour l'inhumer.

ARTICLE SIXIEME.

De l'Ordre.

Quoique le Paſteur du ſecond ordre ne ſoit pas le Miniſtre de ce Sacrement, il a cependant des devoirs à remplir, qui y ont rapport, & pour ſoi, & pour ſes Paroiſſiens.

1°. Il ne doit jamais oublier la ſublimité

de sa vocation, la sainteté de son état, & la pesanteur de ses charges : il doit honorer l'auguste caractere du Sacerdoce, par une vie pure ; il doit beaucoup prier, beaucoup étudier, travailler constamment & de toutes ses forces, pour remplir toute l'étendue de ses pénibles devoirs, pour devenir l'homme de la Paroisse le plus éclairé & le plus saint : *In omnibus exhibeamus nosmetipsos, sicut Dei Ministros, in multâ patientiâ, in tribulationibus, in necessitatibus.... in laboribus, in vigiliis, in jejuniis, in castitate, in scientiâ, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu Sancto, in charitate non fictâ* &c. (a).

2°. Chaque année faisons l'Anniversaire de notre Ordination, pour ressusciter & augmenter en nous la grace Sacerdotale, & l'esprit de notre vocation. Saint Paul a recommandé cette pratique à Timothée, dans les deux Epîtres qu'il lui a écrites. Dans la premiere, il lui disoit : *Noli negligere gratiam, quæ est in te, quæ data est tibi, per Prophetiam cum impositione manuum Presbyterii* (b). Et dans la seconde : *Admoneo te ut resuscites gratiam Dei, quæ est in te, per impositionem manuum mearum* (c).

3°. Ce sera sur-tout dans le recueillement & les pieux exercices de la retraite annuelle que nous connoîtrons mieux & nos devoirs,

(a) 2. Cor. 6.
(b) 1. Tim. 4.
(c) 2. Tim. 1.

& notre fidélité à les remplir. Rien de plus néceſſaire que cette étude & cette comparaiſon. Si nous n'étudions pas nos devoirs, nous les ignorerons, & cette ignorance nous déshonorera & nous perdra : ſi, les connoiſſant, nous les négligeons, cette connoiſſance nous rendra plus criminels : mais ſi, les connoiſſant, nous les pratiquons avec fidélité, cette connoiſſance & cette fidélité honoreront notre état, édifieront les fideles, nous donneront la joie de la bonne conſcience, & aſſureront notre ſalut : *Hæc meditare, in his eſto, ut profectus tuus manifectus ſit omnibus : attende tibi, & Doctrinæ ; inſta in illis ; hoc enim faciens, & te ipſum ſalvum facies, & eos qui te audiunt* (a).

4°. Inſtruiſez les peuples ſur l'excellence du Sacrement de l'Ordre, ſur la dignité du Sacerdoce ; il eſt conſolant pour eux d'apprendre que Jeſus-Chriſt a inſtitué un Sacrement pour leur donner des maîtres, des peres ſpirituels, des Paſteurs, pour les inſtruire, leur adminiſtrer les Sacremens, & les conduire dans la voie du ſalut : cette inſtruction leur inſpirera la reconnoiſſance & le reſpect qu'ils doivent à Jeſus-Chriſt & à ſes Miniſtres : *Sic nos exiſtimet homo ut Miniſtros Chriſti, & diſpenſatores myſteriorum Dei* (b). On pourroit convenablement inſ-

(a) 1. Tim. 4. (b) 1. Cor. 4.

truire ſur ce ſujet, en faiſant l'annonce des Quatre-Temps, qui ont été en partie inſtitués pour demander de bons Prêtres.

5°. Le Paſteur doit une attention particuliere aux jeunes gens qui ſe diſpoſent à l'état Eccléſiaſtique; il les formera avec zele aux vertus que demande ce très-ſaint, mais très-redoutable état; il leur en repréſentera la ſainteté & les dangers; il éloignera d'eux & de leurs parens les vues intéreſſées & ambitieuſes, qui ne dirigent que trop ſouvent ceux qui aſpirent au Sacerdoce; il examinera & éprouvera leur vocation; s'il la trouve bonne, il les aidera à la ſuivre, en leur inſpirant, dès la jeuneſſe, l'eſprit Eccléſiaſtique; s'il ne les croyoit pas propres au Clergé, il tâcheroit de les éloigner du ſanctuaire : il ne pourroit pas leur donner de bons témoignages pour entrer au Séminaire, ou pour recevoir l'Ordination, s'il les en croyoit indignes.

6°. Quand un Paſteur connoît quelque enfant d'un bon caractere, d'une piété tendre, d'une rare modeſtie, d'un eſprit qui annonce de la capacité & des talens, il feroit bien de conſeiller à ſes parens de le faire étudier; s'ils craignoient la dépenſe, à laquelle ils ne pourroient fournir que difficilement, le Paſteur, en les aidant, rendroit un vrai ſervice à l'Egliſe, & feroit une des meilleures œuvres de charité qu'il puiſſe faire. Si au contraire il connoiſſoit que cer-

tains enfans que les parens avoient mis aux études, n'en profitent pas, qu'ils manquent de diſpoſitions ou du côté de l'eſprit, ou du côté des mœurs, il devroit les avertir de leur faire quitter les claſſes, pour ne pas continuer une dépenſe qui deviendroit inutile, ou qui ne pourroit ſervir qu'à faire un mauvais Prêtre.

7°. Le Paſteur doit redoubler ſon zele & ſa vigilance ſur les jeunes Eccléſiaſtiques, qui, en ſortant du Séminaire, ſe diſpoſent aux ordres ſacrés; ou qui, après les avoir reçus, ſe retirent quelque temps chez leurs parens. Il prendra garde qu'ils ne trompent l'Egliſe, par un patrimoine frauduleux; il leur rappellera les inſtructions qu'ils ont reçues, & les réſolutions qu'ils ont priſes; il tâchera de les ſoutenir dans la fidélité au réglement Eccléſiaſtique; s'il eſt leur Confeſſeur, il craindra de les envoyer trop tôt à l'Ordination, & de participer au crime de l'impoſition des mains, faite ſans les diſpoſitions & les épreuves néceſſaires : *Manus citò nemini impoſueris, neque communicaveris peccatis alienis* (a). Les Confeſſeurs de ces jeunes Eccléſiaſtiques, doivent ſe rappeller & ſuivre exactement la regle de Saint Grégoire, tracée dans ſa lettre à Janvier : *Nè unquàm ii, qui ordinati ſunt, pereant*, diſoit

(a) 1. Tim. 5.

ce grand Pape, *provideri debet quales ordinentur, ut priùs aſpiciatur ſi vita eorum continens in annis plurimis fuit.*

ARTICLE SEPTIEME.

Du Mariage.

On connoît aſſez les ſuites fâcheuſes des mariages mal aſſortis, & célébrés ſans diſpoſitions. Les diviſions dans l'état conjugal, les ſcandales dans les familles & la ſociété, le défaut d'éducation dans les enfans, viennent ordinairement de la prophanation du Sacrement de Mariage. Le Paſteur, pour prévenir ces maux, inſtruira au Prône, au Catéchiſme, au Tribunal, ſur la néceſſité de la vocation, ſur la ſainteté du mariage, & ſur les diſpoſitions qu'on y doit apporter : nous en avons déja dit quelque choſe en traitant du ſoin que le Paſteur doit avoir des jeunes gens qui ſe diſpoſent à un établiſſement; on peut auſſi revoir dans le Ier. Tome ce que nous avons dit de la Confeſſion de ces mêmes perſonnes qui ſe préparent au Sacrement de Mariage.

Nous ne parlons pas ici des cas embarraſſans & multipliés, des erreurs & des fautes, quelquefois irréparables, que la matiere du mariage préſente, plus qu'aucun autre ſujet de morale : nous ne faiſons pas un traité

de Théologie : le Paſteur doit avoir fait & continuer de bonnes études des matieres du mariage, ſavoir & obſerver les ordonnances qui y ont rapport, & ſuivre exactement ſon Rituel. Nous ne ferons ici que quelques obſervations pratiques, pour faire ſanctifier les mariages chrétiens.

1°. Soutenez, autant que vous le pourrez, l'uſage de bénir à l'Egliſe les fiançailles, & de publier les trois bans, afin que ceux qui doivent ſe marier aient le temps de faire une bonne Confeſſion, & de ſe diſpoſer à leur mariage : quand on ne fait point de fiançailles, & qu'on ne publie qu'un ban, on trouve des gens dans de mauvaiſes habitudes, qui viennent ſe confeſſer la veille de leurs nôces ; ils ne ſont ni inſtruits, ni diſpoſés à l'abſolution : comment recevront-ils le Sacrement de mariage ?

2°. Le Curé des parties, ou le Prêtre deputé par le Curé, peuvent ſeuls, à l'excluſion de tous autres, recevoir & bénir à l'Egliſe les fiançailles : faites en ſorte que, dans cette cérémonie, tout ſe paſſe avec modeſtie & piété ; ne les recevez jamais de nuit, & toujours en préſence des parens, ou de quelques autres témoins : poſſédez-vous, & comportez-vous dans cette fonction avec beaucoup de gravité, afin de contenir les aſſiſtans dans le reſpect qu'ils doivent au lieu ſaint & aux cérémonies de l'Egliſe :

ſi quelqu'un y manquoit, vous tâcheriez de le rappeller au devoir, par un coup d'œil, & par un petit mot prononcé avec gravité, avec prudence & avec douceur, d'un ton bas, & qui marque un homme qui ſe poſſede. *v. g.* » Nous ſommes devant » Dieu,.... Jeſus-Chriſt eſt ici préſent.... » Reſpectons les choſes ſaintes, je vous en » prie, &c. » Gardez-vous bien de prendre feu, & de laiſſer échapper quelque parole trop vive ou mordante; vous gâteriez tout.

3°. Ne manquez pas de repréſenter aux deux perſonnes qui viennent ſe fiancer, l'obligation où elles ſont de ſe préparer au Sacrement de Mariage : invitez-les à faire une bonne Confeſſion, & à la commencer le jour même ou le lendemain des fiançailles; ſi on les trouve malheureuſement engagés dans des habitudes criminelles, on tâche d'y remédier avant la célébration du mariage; & on leur donne au Tribunal des avis qu'on ne pouvoit leur donner dans la cérémonie des fiançailles : on arrête ainſi le cours du péché, & on prévient l'embarras où on ſeroit, s'ils ne venoient ſe confeſſer que la veille des nôces : nous avons dit, en parlant de la Confeſſion des perſonnes à marier, la conduite que doit tenir le Confeſſeur avec celui qui, en ce jour, eſt encore dans l'habitude du péché mortel.

4°. Après que vous aurez fait aux parties

les demandes portées dans le Rituel, & entendu leurs réponſes & promeſſes mutuelles; après avoir prononcé la Priere de la Bénédiction ſur eux, telle qu'elle eſt preſcrite, vous leur donnerez les avis néceſſaires en ce temps; vous pourriez leur parler ainſi :
» Je viens de bénir, de la part du Seigneur,
» & au nom de l'Egliſe notre Mere, la pro-
» meſſe que vous venez de faire. Je dois à
» préſent vous recommander pluſieurs cho-
» ſes importantes ; je crois vous connoître
» aſſez pour eſpérer que vous y ſerez fideles;
» vous ſavez que vous êtes dans l'obliga-
» tion d'accomplir cette promeſſe que vous
» venez de vous faire l'un à l'autre, & que
» vous devez vous préparer, dès aujour-
» d'hui, à recevoir ſaintement le Sacrement
» de Mariage. Ecoutez bien ce que je vais
» vous dire : Si vous recevez bien ce Sa-
» crement, il ſera pour vous une ſource de
» graces & de bénédictions; Dieu vous bé-
» nira, Dieu bénira vos enfans; Dieu bé-
» nira vos entrepriſes & vos travaux; vous
» ferez votre ſalut dans l'état du mariage;
» vous élèverez vos enfans dans la crainte
» de Dieu, & vous aurez l'eſpérance de les
» voir avec vous dans le Paradis. Oui, voilà
» les graces que j'eſpere pour vous, ſi vous
» recevez dignement le Sacrement de Ma-
» riage.... Mais, ſi vous le recevez en mau-
» vais état, dans le péché mortel, quel mal-

» heur pour vous ! Je tremble pour les sui-
» tes : vous ne recevrez pas la grace qui
» sanctifie les personnes mariées ; Dieu ne
» vous bénira pas ; Dieu ne vous bénira ni
» dans vos enfans, ni dans vos biens ; vous
» ne vivrez pas en paix, & je crains que
» vous ne commenciez, dès cette vie, une
» espece d'enfer : préparez-vous donc à re-
» cevoir le Sacrement ; &, pour y réussir,
» 1°. conversez ensemble, avec beaucoup
» de modestie & de retenue ; abstenez-vous
» de toute familiarité indécente, de toute pa-
» role déshonnête ; fuyez avec soin tout ce
» qui blesse la sainte vertu de pureté ; sou-
» venez-vous toujours que Dieu est près
» de vous, & qu'il vous voit. 2° Ne de-
» meurez pas dans la même maison ; l'E-
» glise vous le défend ; si vous le faisiez,
» je ne pourrois pas publier vos bans ; ne
» conversez pas même seul à seul, sur-tout
» pendant la nuit ; ne vous exposez pas à
» offenser Dieu, vous attireriez sa malédic-
» tion sur vous. 3°. Ayez l'un pour l'autre
» un amour respectueux & chrétien ; &, pour
» cela, donnez-vous des exemples de mo-
» destie & de retenue. 4°. Faites chaque jour,
» d'ici à la cérémonie de votre mariage,
» quelque bonne œuvre, pour attirer la Bé-
» nédiction de Dieu, quelques Prieres en
» l'honneur de la Sainte Vierge & de Saint
» Joseph, quelques visites au très-Saint Sa-

crement, quelques aumônes, quelques jeûnes ou mortifications, &c. 5°. Tâchez ſur-tout de faire une bonne Confeſſion, & enſuite une digne Communion : ſi votre Confeſſeur le juge à propos, faites une Confeſſion générale ; c'eſt l'avis de Saint Charles ; commencez aujourd'hui, ou demain au plus tard ; ſi vous aviez quelque mauvaiſe habitude, changez-vous dès ce moment. Priez votre Confeſſeur de vous aider ; ſuivez ſes avis, & vous communierez le jour qu'il vous marquera ; c'eſt l'Egliſe qui vous ordonne de vous préparer au mariage par la Confeſſion & la Communion ; entrez dans ſes vues, afin que, purifiés de tous vos péchés, vous ſoyiez bénis de Dieu dans votre nouvel état. En finiſſant, je vous rappelle l'exemple du jeune Tobie & de Sara : l'Ecriture ſainte nous raconte leur mariage. Ils avoient paſſé tous les deux leur jeuneſſe dans la crainte de Dieu, &, avant que de ſe marier, ils firent de longues & ferventes prieres ; tout ſe paſſa dans leurs nôces avec retenue, & ſelon Dieu ; auſſi Dieu les bénit : faites de même, il vous bénira également ; c'eſt la grace que je vous ſouhaite, & que je demanderai pour vous tous les jours. »

5°. Après cette courte exhortation, on paſſe à la Sacriſtie, pour y coucher dans le

Regiſtre l'acte des fiançailles; on le fait ſigner par les parties & par les témoins, s'ils ſavent ſigner. Si les futurs époux s'adreſſent à vous pour leur Confeſſion, obſervez, à leur égard, ce qui a été dit dans le Ier. Tome: vous leur ferez faire la Communion quelques jours avant la Bénédiction nuptiale, s'ils y ſont diſpoſés. Avertiſſez-les, en les confeſſant, de venir ſe réconcilier, le matin des nôces, avant la cérémonie; ils en ont ſouvent beſoin; ils ſont peut-être tombés par foibleſſe dans quelque emportement, dans quelque intempérance, dans quelque déſir ou autre faute contre la pureté, depuis leur Communion; peut-être auſſi diront-ils en ce moment, ce qu'ils n'avoient encore oſé dire. Afin qu'ils n'aient pas honte de venir ainſi ſe réconcilier avant le mariage, établiſſez-en l'uſage général, au Prône ou au Catéchiſme, en parlant de la Confeſſion qui doit précéder le mariage; faites-leur remarquer qu'avant la Communion ils vont ſe réconcilier, lorſqu'il y a pluſieurs jours qu'ils ſe ſont confeſſés; dites-leur de faire de même avant le Sacrement de Mariage. C'eſt auſſi dans cette réconciliation qu'on peut, comme nous l'avons dit, leur donner quelques avis *circà ſtatum conjugalem*, qu'on n'auroit pas oſé leur donner plutôt.

6°. La cérémonie du mariage doit être faite avec modeſtie & religion, par reſpect

pour

pour le Sacrement & pour le lieu ſaint. Le Prêtre, revêtu d'aube ou de ſurplis avec l'étole, après avoir fait au bas de l'Autel ſa priere, pour recommander à Dieu ce qu'il va faire, va avec gravité, s'approche de l'aſſemblée, qu'il ſalue par une inclination, & donne ſes avis à l'époux & à l'épouſe : ſi, pendant ce temps, quelqu'un parle, ceſſez auſſitôt vous-même de parler, &, ſans paroître ému, attendez qu'il ſe taiſe ; votre ſilence & votre gravité le contiendront : des paroles dures l'aigriroient. Ne permettez pas qu'on tire des armes à feu pendant la cérémonie, principalement ſur le cimetiere. Ayez ſoin que l'épouſe ſoit couverte modeſtement, & qu'on ne faſſe point de cérémonies indécentes à l'Offertoire, lorſque les époux ſont ſous le voile.

7°. On fait une courte exhortation aux époux, ſur la ſainteté du mariage, & ſur les vertus de cet état ; on leur inſpire des ſentimens de contrition, d'amour de Dieu, de déſir de la grace du Sacrement, &c. Voici en ſubſtance ce qu'on pourroit leur dire : » Le Sacrement que vous allez recevoir eſt » un grand Sacrement ; Jeſus-Chriſt l'a inſ- » titué pour vous donner la grace qui vous » ſanctifiera dans votre état, qui vous ai- » dera à remplir chrétiennement toutes vos » obligations, qui vous unira étroitement » & ſaintement juſqu'à la mort. Il y a eu

» beaucoup de Saints dans l'état du mariage;
» je ſouhaite de tout mon cœur que vous
» en augmentiez le nombre. Voici les vertus
» qui font les Saints dans le mariage : La
» charité & l'amitié l'un pour l'autre, la
» douceur & l'honnêteté mutuelle, la pa-
» tience à ſupporter les défauts; chacun a
» les ſiens, il faut ſouffrir l'un de l'autre;
» la complaiſance en mille choſes que Dieu
» ne défend pas, la priere & le ſoin de
» s'édifier par des exemples réciproques de
» vertu; voilà, mon cher frere, ma chere
» ſœur, ce qui fait les bons mariages : ſi
» on manque de ces vertus, on eſt malheu-
» reux, on ſe damne dans le mariage; faites
» donc une forte réſolution de les pratiquer
» enſemble, toutes ces vertus, & dites de
» tout votre cœur : Oui, ô mon Dieu! je
» veux vous ſervir dans l'état que je prends,
» & je veux aider la perſonne que j'épouſe,
» à vous ſervir & à ſe ſauver avec moi :
» c'eſt pour cela que je forme alliance avec
» elle. Formez encore un acte de contrition,
» pour vous purifier de plus en plus de vos
» péchés, & recevoir plus abondamment la
» grace du Sacrement. O mon Dieu! je vous
» aime de tout mon cœur; je déteſte pour
» l'amour de vous tous mes péchés, & je
» déſire ſincèrement de ne vous jamais of-
» fenſer. »

8°. L'exhortation finie, le Prêtre fait la

cérémonie telle qu'elle eſt preſcrite dans le Rituel; &, après avoir prononcé les paroles de la Bénédiction : *Et ego vos in matrimonium conjungo*, &c. il peut leur dire : » Vous » voilà unis par le Sacrement de Mariage; » vous venez d'en recevoir la grace; je » prie le Seigneur de l'augmenter : vivez » enſemble avec tant de charité & de re- » tenue, que vous la conſerviez juſqu'à la » mort. Craignez, évitez, fuyez le péché » mortel; il vous raviroit la grace qui fait » les Saints dans votre état. Je vais offrir le » ſaint Sacrifice de la Meſſe pour vous, uniſ- » ſez vos prieres aux miennes, offrez-vous » avec Jeſus-Chriſt à ſon Pere, pour l'aimer » & le ſervir le reſte de vos jours. »

9°. Avant que de quitter l'aſſemblée, pour aller prendre la chaſuble, dites un mot aux aſſiſtans; invitez-les à être modeſtes, & pieux pendant la ſainte Meſſe, à y prier, & obtenir pour eux la grace de vivre ſaintement chacun dans ſon état; &, pour les nouveaux mariés, la Bénédiction du Ciel. Remarquez que tout ceci doit être dit d'un ton grave, à trait, ſans bruit, avec bonté & autorité; le ton de déclamateur ſeroit ici ridicule.

10°. Suivez exactement dans l'enregiſtrement des mariages, ce qui eſt preſcrit par le Rituel & par les Ordonnances. Quand vous enregiſtrez les mariages contractés avec diſ-

penſe, faites mention de la date, du Supérieur qui l'a accordée, & de la fulmination avec ſa date.

11°. Si on va chez les nouveaux mariés faire la Bénédiction du lit, on ne permettra à perſonne d'y badiner : tous ſeront à genoux pendant cette Bénédiction; il ſeroit quelquefois à propos de n'y laiſſer aſſiſter que ſept ou huit des plus réſervés de l'aſſemblée, avec les nouveaux mariés. On trouve dans les prieres de cette Bénédicton, le ſujet de l'exhortation qu'on peut faire. On recommandera, s'il eſt beſoin, au chef de la famille, d'empêcher l'abus de la collation qu'on donne quelquefois aux nouveaux mariés, après qu'ils ſe ſont retirés au lit; elle occaſionneroit de mauvais diſcours, & peut-être des indécences. Pour ce qui eſt des danſes, nous avons déjà dit pourquoi & comment on doit s'y oppoſer : *Matrimonio ritè celebrato, Parochus ſponſos paternè monebit Chriſtianos decere, in ea celebratione à ſaltationibus choreiſque abſtinere, ut canone cautum eſt* (a). Ce ſont les paroles de Saint Charles.

12°. Convient-il à un Curé ou à un Vicaire, d'aller au feſtin des nôces? Il y en a de très-prudens qui y vont, pour contenir les conviés par leur préſence : d'autres n'y vont pas, ſoit parce que des gens, qui, ſouvent,

(a) Parte 4â. pag. 461.

ont peu de religion & d'éducation, quelquefois ſont pleins de vin, & dans une folle joie, ne mettent point de frein à leur langue; &, ſi on les prie de changer de diſcours, ils le trouvent mauvais, ſur-tout quand ce ſont des étrangers; quelquefois même ils s'emportent, & manquent de reſpect au Prêtre qui leur parle; ſoit encore parce qu'on remarque que, ſi-tôt que M. le Curé a dit les graces, & s'eſt retiré, on ſe remet à table: c'eſt pour ces raiſons que Saint François de Sales conſeilloit à ſes Prêtres de n'y pas aſſiſter; il y a même eu des Conciles qui l'ont défendu. Si quelquefois on croit devoir y aller, on n'y prendra qu'un repas, & ce ne ſera pas le ſoir; on s'y obſervera beaucoup, & peut-être ſe repentira-t-on encore de s'y être trouvé: on ſait le mot de Saint Jerôme à Népotien: *Facilè contemnitur Clericus, qui ſæpè vocatus ad prandium, ire non recuſat.* Il n'eſt peut-être point d'occaſion où on faſſe plus connoître ſes défauts, qu'à table: *Nuptialibus epulis, quæ ſponſorum, quos conjunxerit, nomine paratæ erunt, nè interſint, ſi in eis luſus, choreæ, ſaltationeſvè agendæ ſint, aut amatorii, vel laſcivi cantus canendi* (a). Saint Charles.

(a) Parte. 2â. pag. 279.

CHAPITRE CINQUIEME.

De la ſanctification des Fêtes.

DONNONS quelques moyens pour faire ſanctifier le Dimanche & les Fêtes d'obligation ; diſons enſuite quelque choſe de particulier pour la ſanctification de la Fête du Patron de la Paroiſſe. Nous ajouterons de courtes réflexions ſur certaines Confrèries, certaines dévotions à quelques Saints : nous tâcherons de prévenir l'abus des apports & des prétendus voyages de dévotion.

ARTICLE PREMIER.

Des moyens propres à faire ſanctifier le Dimanche & les Fêtes.

Les Dimanches & les Fêtes ſont inſtitués pour faire honorer & ſervir Dieu en ces nts jours, avec plus de religion, & afin que les fideles puiſſent rentrer en eux-mêmes, penſer & travailler plus facilement à leur ſalut. Mais, hélas ! combien de Chrétiens commettent plus de péchés en un jour de Fête, que pendant le reſte de la ſemaine ? Sans parler de l'oiſiveté de pluſieurs, com-

bien, qui, après une Meſſe entendue ſans dévotion, ſe livrent au jeu, aux excès de la bouche, tantôt chez eux, tantôt au cabaret? D'autres, dans de mauvaiſes compagnies, ſe permettent des diſcours impurs, des chanſons obſcenes. Combien de jeunes gens, qui ne tombent dans des fautes oppoſées à la ſainte pureté, que dans ces jours, parce que ce n'eſt qu'en ces jours qu'ils ont des entrevues dangereuſes, des fréquentations avec des perſonnes qui leur ſont, & à qui ils deviennent ſouvent occaſion de péché? Il y en a qui ne ſe font point de peine de paſſer la plus grande partie de la journée à vendre, à acheter, à vaquer à leurs affaires temporelles. Le Paſteur remédieroit à ces déſordres, s'il pouvoit faire ſanctifier les jours de Fêtes. En voici les principaux moyens.

1°. Inſtruiſez les fideles ſur l'obligation & la maniere de ſanctifier les Fêtes; expliquez l'intention de l'Egliſe, dans l'inſtitution de ces ſaints jours: faites-leur comprendre ce que Dieu, ce que l'Egliſe, ce que l'édification publique, & leur propre ſalut, demandent d'eux.

2°. Propoſez-leur des pratiques de piété, qui rempliront une bonne partie de la journée; occupez-les à l'Egliſe, ſans les y ennuyer; faites-les y revenir plus ſouvent, mais ne les y retenez pas trop long-temps. La viſite à Notre-Seigneur avant la Meſſe de

Paroiſſe, la Meſſe, les Congrégations & Conférences; les Vêpres, le Catéchiſme, un Cantique, la Bénédiction du Saint Sacrement; la viſite à Notre-Seigneur, l'après-dînée; la priere à l'Egliſe, vers le ſoir; une lecture ſpirituelle en famille ou en particulier, ſont les pratiques de piété que vous tâcherez d'établir dans votre Paroiſſe; ſi vous y réuſſiſſez, les jours de Fêtes ſeront, pour la plupart de vos Paroiſſiens, des jours de grace & de ſalut. Si vous dites avec zele & avec onction ce qui convient ſur ce ſujet, vous en verrez d'abord un bon nombre qui ſe rendront; bientôt d'autres les imiteront; &, dans peu de temps, vous aurez la conſolation de voir Dieu ſervi en eſprit & en vérité, & votre peuple ſincèrement occupé de la grande affaire du ſalut.

3°. Si pluſieurs n'obéiſſent pas, ne vous rebutez point; réitérez vos avis de temps en temps, ſans y mêler de l'humeur & des reproches: les motifs dont vous les appuierez, votre zele, votre patience, votre exemple triompheront enfin de l'indocilité de pluſieurs; gémiſſez & priez pour ceux qui ne s'y rendront pas; mais ils ne formeront pas le grand nombre.

4°. Vous attirerez plus facilement vos peuples à l'Egliſe, ſi elle eſt propre & bien ornée, ſi vous y faites les Offices avec gravité, avec cette dignité qui frappe & qui

fixe; ſi vous y faites les cérémonies de bonne grace, ſi on y chante bien, ſi vous faites apprendre le chant aux enfans qui y ont de la diſpoſition, ſi vous préparez bien vos inſtructions, ſi vous les faites d'une maniere intéreſſante, &c. La précipitation dans les Offices, la mauvaiſe grace dans les cérémonies, n'édifient pas; la longueur rebute; tenons un juſte milieu.

5°. Fixez l'heure des Offices; choiſiſſez celle qui eſt la plus convenable à vos peuples; &, quand elle eſt fixée, n'y manquez point, quelque compagnie que vous ayiez : il n'y a que la néceſſité de courir à un malade, qui puiſſe la faire changer. Quand l'heure des Offices n'eſt pas réglée, quand on les avance ou qu'on les retarde à ſon gré, on mécontente toute la Paroiſſe, & on expoſe pluſieurs Paroiſſiens à y manquer. Il eſt d'uſage d'inviter aux Offices des Fêtes, par trois coups de cloche; il convient de commencer dès le dernier coup arrêté; & on ne mettra de diſtance entre le ſecond & le troiſieme, qu'autant qu'il en faut pour ſe rendre de la maiſon à l'Egliſe : ſi les peuples en ſont avertis, & ſi on eſt exact, tous ſe rendront aſſez tôt aux Offices; ſi on ne l'eſt pas, les uns arriveront trop tôt, & murmureront; d'autres arriveront trop tard, & n'auront que la moitié des Offices, & ſe plaindront. Le bon ordre demande qu'on ne reſte point ſur le ci-

metiere, ou ſous le clocher, pendant les Offices : qu'y fait-on ? On n'y a ni attention, ni dévotion : ſi le Paſteur alloit à eux pour les faire entrer, il devroit bien ſe poſſéder, & ne montrer ni humeur, ni promptitude.

6°. En été, fixez tellement l'heure des Vêpres, que les Bergers puiſſent y aſſiſter, & profiter du Catéchiſme, avant que de conduire le bétail aux champs. Dans les Paroiſſes réunies ou peu écartées, on pourroit commencer Vêpres à une heure ; & en ce cas, les filles feroient la Conférence à onze heures & demie ; & les hommes, la Congrégation à midi & quart ; & à deux heures tout ſeroit fini ; & alors les Bergers peuvent aller aux champs : il y a des endroits où les hommes font leur Congrégation avant la Grand'meſſe. Il en coûte pour ſe gêner ainſi, ſur-tout ſi on a demeuré au Confeſſionnal juſques vers le midi ; mais le zele fait faire des choſes plus pénibles : après tout, les Dimanches ſont nos jours de travail & de moiſſon.

7°. Quand les Vêpres ſont finies vers les deux heures, il reſte beaucoup de temps juſqu'à la nuit ; il eſt dangereux de le paſſer au jeu, à table, dans des converſations trop libres ou peu charitables, &c. Pour rompre ces ſortes de parties, un Curé ne peut rien faire de mieux que d'inviter ſes paroiſſiens à la priere, qu'on ſonnera une demi-heure avant le coucher du ſoleil. Pour les y attirer,

ne ſoyez pas long; chantez un Cantique pendant qu'on s'aſſemble; faites enſuite la priere; & en place de méditation, liſez ou racontez briévement un trait de l'ancien ou du nouveau Teſtament. Les uns y viendront par religion; d'autres, un peu par curioſité, preſque tous en remporteront quelque choſe, ſe retireront chez eux, & paſſeront la ſoirée en bon ordre.

Nous avons parlé de l'utilité de la priere du ſoir à l'Egliſe, & de la maniere de la faire, dans les avis pour le Carême. Nous parlerons des Congrégations & des Conférences dans le Chapitre ſuivant.

8°. Le Paſteur choiſira les moyens convenables, ſuivant le beſoin & les circonſtances, pour parler contre les jeux ou de haſard ou exceſſifs, contre la fréquentation des cabarets, les danſes, les entrevues & entretiens trop libres. Saint Charles a fait pluſieurs Ordonnances pour la ſanctification des Fêtes, & en particulier contre les abus qu'on vient de nommer. Voyez dans la premiere partie des Actes de l'Egliſe de Milan, pag. 70.

9°. Rappellez à propos vos avis ſur la ſanctification des Fêtes, en public & en particulier, au tribunal & hors du tribunal; accompagnez-les toujours de vos prieres, pour attirer la Bénédiction du Seigneur ſur ce que vous avez recommandé.

10°. A l'occaſion des exercices des jours

de Fête, faiſons une réflexion ſur l'exactitude à remplir les fondations. On les annonce e Dimanche, & autant qu'il eſt poſſible, on doit les faire aux jours marqués dans les titres. Quand on chante des Vigiles ou des *Libera*, ou qu'on récite la Paſſion, on doit craindre de tomber dans l'abus de ceux qui diſent ces prieres avec tant de rapidité, que l'eſprit ne peut ſuivre, moins encore le cœur entrer dans des ſentimens de piété, ſans leſquels la priere vocale n'eſt qu'un ſon, & non un acte de religion : c'eſt plutôt un ſujet de dériſion & de ſcandale, qu'une priere & un culte religieux : on ne remplit pas ainſi l'intention des Fondateurs, & on ne peut, ſans injuſtice, recevoir les revenus des fondations, ni la rétribution que donne la Paroiſſe pour réciter la Paſſion. L'abus n'eſt pas moindre, lorſque le Prêtre, après avoir commencé les Vigiles, les laiſſe chanter au Maître d'Ecole, tandis qu'il récite ſes Matines ou qu'il parle à la ſacriſtie, ou qu'il s'habille, ou qu'il récite la Paſſion.

ARTICLE SECOND.

De la ſanctification de la Fête du Saint Patron de la Paroiſſe.

1°. La Fête du Patron de chaque Paroiſſe doit être une ſolemnité de grande dévotion : le Paſteur ne négligera rien pour en éloigner les abus, & y donner tous les moyens poſſibles de ſanctification. Le Dimanche précédent, il donnera ſes avis ſur ce ſujet : il inſpirera de l'éloignement pour les excès de table, pour les danſes, & pour tout ce qui reſſent une Fête profane ; il annoncera que dès la veille il y aura pluſieurs Confeſſeurs étrangers, afin que tous les paroiſſiens puiſſent facilement s'approcher du tribunal : il invitera ſpécialement les hommes & les garçons ; & pour les attirer, on s'offrira à les entendre à la ſacriſtie. Si parmi les Confeſſeurs qui doivent venir, il y en a qui ſoient plus connus dans la Paroiſſe, plus eſtimés, plus recherchés pour leurs talens, leurs vertus & leurs ſervices, on pourra les nommer.

2°. Le jour de la Fête on tiendra le Confeſſionnal dès le grand matin ; l'Egliſe ſera propre & ornée ; tout ce qui doit ſervir aux Offices ſera préparé avec ordre ; on les célébrera ſolemnellement ; on y fera toutes les cérémonies gravement, de bonne grace &

avec piété. Messieurs les voisins y assisteront en habit de chœur, & contribueront à la grandeur de la solemnité : il y aura Sermon à la Messe, & Conférence à Vêpres sur un sujet de morale intéressant. On chantera Vêpres de bonne heure, afin que le dîner ne dure pas trop long-temps; après la Bénédiction, on entendra encore les Confessions, si quelqu'un se présente. Vers le soir, on fera la priere à l'Eglise ; ce sera un étranger qui la fera. On bannira ainsi les abus, on sanctifiera la Fête du Patron, & on se rendra digne de la protection du Saint qu'on honore.

3°. Dans les Paroisses, où les Prêtres voisins ne paroissent s'assembler que pour faire la Fête à table, les paroissiens n'en sont pas édifiés ; il y a peu de Confessions, moins encore de Communions, beaucoup de désordres en ce jour, où Dieu est peut-être plus offensé qu'en tout autre temps de l'année.

4°. Il seroit à souhaiter qu'en ce jour il n'y eût chez le Curé, que ceux d'entre les voisins qui l'aident à faire les Offices avec solemnité, à confesser dès la veille, & à instruire : c'étoit le vœu de Saint Charles. Il n'y aura à la Cure, ni excès de table, ni jeu, ni joie immodérée; on n'y chantera point à table ; sans cette attention, le Curé auroit en vain défendu à ses paroissiens le jeu, la danse, la débauche, les courses nocturnes.

5°. Il y a dans quelques Paroiſſes, le jour de la Fête du Patron, certaines prétendues dévotions, qui dégénerent en abus; le Paſteur les ſupprimera prudemment; il ne permettra pas que ceux qui viennent offrir les cierges, ſoient conduits à l'Egliſe au ſon du violon, ou avec d'autres cérémonies ridicules, ni que pendant la nuit, les garçons attachent aux portes des maiſons l'image du Saint, ou que pendant le dîner ils viennent la préſenter à ceux qui ſont à table; il en réſulte preſque toujours quelques abus; la nuit donne occaſion tantôt à des diſputes, tantôt à des entrevues libres & dangereuſes; l'argent qu'on reçoit de ceux qui ſont à table, ſert à la débauche & à d'autres déſordres: on déshonore ainſi le Saint Patron, & le Seigneur qui l'a ſanctifié.

6°. Il n'eſt rien de ſi édifiant, en certains endroits, que de voir la Paroiſſe, preſque tout le jour de la Fête du Patron, occupée à l'Egliſe, les uns à prier, les autres à ſe préparer à la Confeſſion, pluſieurs à la ſainte Table, tous attentifs à recevoir la parole de Dieu! Qu'il eſt conſolant pour le Paſteur, & pour les peres & meres, quand ce ſaint jour, & le Dimanche ſuivant, ſont ſanctifiés & paſſés ſans que les jeunes gens aient fait du bruit, des danſes, ou des excès! Il faut pour cela, de la part du Paſteur, de la prudence, du zele, de la douceur & de la pa-

tience, pour faire entrer ses paroissiens dans ces vues saintes.

7°. La maniere d'annoncer la Fête du Patron, & de donner les avis à ce sujet, peut contribuer à ce bon dessein. Un pieux Pasteur parloit ainsi à cette occasion : » J'ai un » avis à vous donner ; je sais que les bons » paroissiens, ceux qui ont la crainte de Dieu, » en profiteront : nous aurons cette semaine » la Fête de la Paroisse ; je vous prie, au » nom de Dieu, & pour la gloire de notre » Saint Patron, de passer ce jour, & le Di- » manche suivant, dans la piété, sans bruit, » sans dispute, sans intempérance : au nom » de Dieu, je vous en prie, ne déshonorez » pas votre Saint Patron, le jour de sa Fête ; » il est allé en Paradis par la pénitence, par » le jeûne, par la priere ; & le jour même » où vous honorez ces vertus, vous vous » abandonneriez aux péchés qui y sont con- » traires, à la débauche, au scandale, &c. » Sanctifiez ce jour, en le passant dans la » tempérance, la priere, & la fréquentation » des Sacremens : nous serons plusieurs Con- » fesseurs, approchez-vous du sacré tribunal, » je vous y invite ; vous en aurez toute la » facilité : assistez à tous les Offices ; sitôt » qu'on sonnera Vêpres, quittez tout & venez » à l'Eglise : l'année derniere je fus bien con- » solé ; les hommes sur-tout & les garçons » se confesserent presque tous ; je les prie de » faire de même cette ann

Si le contraire étoit arrivé, on pourroit dire : » L'année derniere, les plus ſages ſe » confeſſerent ; mais bien des gens ne le firent » pas, j'en fus affligé ; je vous en prie, pro- » fitez de l'occaſion : M. le Curé de.... M. » le Vicaire de.... ſeront ici, vous les con- » noiſſez, vous les eſtimez ; ils ont déjà tra- » vaillé utilement dans la Paroiſſe ; allez à » eux avec confiance : peres & meres donnez » l'exemple ; faites ſi bien que notre Fête » ſoit une Fête chrétienne, & que les étran- » gers qui y viendront, en ſoient édifiés, » & puiſſent dire, en s'en retournant : Voilà » une belle Fête ; il y faiſoit beau ; on au- » roit preſque dit que c'étoit le jour de Pâques ; » c'eſt une Paroiſſe où il y a beaucoup de » braves gens, &c. Je ne vous parle ni de » violon, ni de danſes ; je ſais bien que les » garçons ne veulent pas me donner le cha- » grin d'en voir ; je leur ſais bon gré de ce » qu'ils ont quitté toutes ces folies ; le bon » Dieu les en récompenſera. Au reſte, pre- » nez votre repas, faites honnêteté à vos » parens, mais faites-le comme il convient » à des Chrétiens ; n'oubliez pas la préſence » de Dieu. Les garçons & les filles, en of- » frant leurs cierges, ſe ſouviendront d'offrir » en même temps leur cœur à N. S. J. C. ; » voilà la bonne offrande. »

ARTICLE TROISIEME.

De quelques Confrèries de piété, & de la dévotion particuliere à quelques Saints.

§. I.

Des Confrèries du très-Saint Sacrement, du Saint Nom de Jesus, du Rosaire & du Scapulaire.

Ces quatre Confrèries sont plus excellentes, plus universellement établies dans les Paroisses du Diocèse de Besançon; elles sont des sources de graces; elles servent beaucoup à nourrir la piété des fideles: il est du zele des Pasteurs de les soutenir, & d'apprendre aux peuples quel est l'esprit de ces Confrèries, & ce qu'ils doivent faire pour mériter les graces qui nous y sont présentées.

Avoir son nom inscrit dans le catalogue d'une Confrèrie, porter le Scapulaire, assister à certaines assemblées, & aux Processions, &c. Voilà l'extérieur de la dévotion; mais avoir dans l'ame un vrai respect pour le très-Saint Sacrement, ne prononcer qu'avec attention & religion le Saint Nom de Jesus, l'invoquer avec confiance, avoir une vive horreur du blasphême, du parjure, & de l'impiété; être sincèrement & intérieurement

dévot à la très-Sainte Vierge, s'appliquer conſtamment à la pratique des vertus dont elle nous a donné l'exemple; purifier ſon cœur de plus en plus les jours conſacrés dans ces Confrèries, & renouveller dans ces jours la réſolution de vivre d'une maniere digne de Dieu, &c. Voilà l'eſprit & l'ame de ces pieuſes Confrèries, établies par l'autorité de l'Egliſe, reſpectables aux vrais fideles, & toujours utiles à ceux qui y ſervent Dieu en eſprit & en vérité. Voilà ce qu'on doit enſeigner, ce qu'on doit inſpirer aux fideles.

1°. La Confrèrie du très-Saint Sacrement de l'Autel, a été établie pour ranimer & perpétuer la dévotion, l'amour & la reconnoiſſance envers Jeſus, toujours préſent dans ce Sacrement; c'eſt par amour pour nous qu'il daigne y réſider jour & nuit, pour y être notre aſyle, notre force, notre lumiere, notre guide, notre Médecin, notre conſolation, & la nourriture de nos ames. O prodige de la bonté d'un Dieu envers les hommes! Mais à ce prodige d'amour & de tendreſſe, les hommes oppoſent ſouvent un prodige d'oubli, d'ingratitude, d'impiété même! Les uns ne viſitent preſque jamais Jeſus-Chriſt; d'autres s'éloignent de la ſainte Table, ou par négligence, ou par mépris, ou par un prétendu reſpect mal entendu; pluſieurs paroiſſent dans le lieu ſaint, ſans modeſtie, ſans religion; il y en a même qui ſe préſentent

à la Communion, avec un cœur encore ſouillé du péché mortel : quelle profanation ! quel ſacrilege ! Qu'a fait l'Egliſe ? Touchée de ces déſordres, elle a inſtitué la Confrèrie du très-Saint Sacrement, & l'adoration perpétuelle du Dieu qui y eſt caché ſous les eſpeces ſacramentelles : elle veut qu'en certains jours il ſoit expoſé ſolemnellement, qu'on le porte en proceſſion le troiſieme Dimanche de chaque mois, ou un autre déſigné par les ſupérieurs ; les Confrères doivent lui rendre de plus fréquentes viſites, aſſiſter aux Offices & aux Proceſſions avec édification, faire à Jeſus amende-honorable pour tant d'outrages qu'il reçoit dans le Sacrement de ſon amour ; voilà les vues de l'Egliſe ; voilà les pratiques qu'elle inſpire : mais ce qu'elle ſouhaite encore avec plus de zele, c'eſt que les fideles vivent dans une ſi grande pureté de mœurs, qu'ils puiſſent recevoir ſouvent & dignement le Sacrement de nos Autels.

2°. Les vues de l'Egliſe, dans l'inſtitution de la Confrèrie du Saint Nom de Jeſus, ſont également judicieuſes & ſaintes ; le Nom de Jeſus eſt ſaint, *Sanctum Nomen ejus* (a) : il eſt infiniment reſpectable à tout ce qui eſt dans le Ciel, ſur la Terre & dans les Enfers, *in Nomine Jeſu omne genu flectatur Cœleſtium, Terreſtrium & Infernorum* (b). Oui, il eſt re-

(a) Pſ. 110. (b) Phil. 2.

doutable aux démons : *In Nomine meo Dæmonia ejicient* (a). Combien eſt-il ſalutaire aux hommes ? *Nec enim aliud nomen eſt ſub Cœlo datum hominibus in quo oporteat nos ſalvos fieri* (b). Cependant ce ſaint, cet adorable Nom, eſt ſouvent profané par les impies & les blaſphémateurs. Pour réparer & arrêter ce déſordre, & faire amende-honorable à Jeſus, l'Egliſe a inſtitué une Confrèrie qui doit s'appliquer ſingulièrement à honorer le Saint Nom de Jeſus ; dans ce deſſein elle a formé des prieres, & déterminé les jours, où le Saint Sacrement ſeroit expoſé, & où il ſeroit ſolemnellement porté en proceſſion : aſſiſtons-y avec religion, prononçons ſouvent, & avec une tendre piété, le Saint Nom de Jeſus ; ſi nous l'avons ſouvent prononcé avec dévotion, pendant la vie, nous le prononcerons à la mort avec confiance.

3°. La Confrèrie du Roſaire a été inſtituée pour honorer les Myſteres accomplis en Jeſus & en Marie : les Confrères du Roſaire ſont donc ſpécialement dévoués à Jeſus & à ſa Sainte Mere. Les trois Chapelets, ou quinze dixaines, qui compoſent la priere que nous appellons Roſaire, répondent aux quinze Myſteres, qui ſont comme l'eſſence ou l'abrégé de toute la Religion Chrétienne.

Sans rappeller ici chacun de ces Myſteres

(a) Marc. 16. (b) Act. 4.

en particulier, il ſuffit de remarquer que l'eſprit de l'Egliſe eſt, qu'en récitant les prieres du Roſaire, on médite ces Myſteres, & que le cœur entre dans les ſentimens de foi, de confiance, d'amour, de douleur, de reconnoiſſance, de déſir, de dévouement, de zele, &c. que doit exciter en nous la conſidération de chaque Myſtere. On appelle Myſteres joyeux, les cinq qui répondent aux cinq dixaines du premier Chapelet. Qu'ils ſont conſolans, ces Myſteres! Ce ſont ceux de l'Incarnation, de la Naiſſance & de la Sainte Jeuneſſe de Jeſus; ils ſont bien propres à nous inſpirer l'amour & la reconnoiſſance. Les cinq Myſteres qui répondent au ſecond Chapelet, ſont les Myſteres des douleurs de Jeſus & de Marie, de la Paſſion & de la Mort de Jeſus. Peut-on les méditer ſans concevoir une plus vive horreur du péché, un plus tendre amour de celui qui nous a racheté par l'excès de ſes douleurs? Dans les cinq dixaines du dernier Chapelet, nous méditons & nous honorons les Myſteres glorieux de Jeſus & de la Sainte Vierge. Qu'ils ſont propres à ranimer notre eſpérance & à ſoutenir notre perſévérance!

En récitant ainſi le Roſaire, nous nous rappellons tout ce que la Religion a de plus grand & de plus ſacré, tout ce qu'elle a de plus touchant & de plus intéreſſant: nous entrons dans tout ce que la piété a de plus

affectueux : nous formons les actes des plus excellentes vertus ; en conſidérant ſi ſouvent les plus beaux traits de la vie de Jeſus & de Marie, nous apprenons ce que nous devons éviter, ce que nous devons faire, nous concevons le déſir de les imiter. On peut dire que le Roſaire, accompagné de réflexions ſur les quinze Myſteres, eſt un moyen propre à toucher les pécheurs, à ranimer les tièdes, à ſoutenir les juſtes. Heureux les peuples à qui un zélé Paſteur a inſpiré dès la jeuneſſe la dévotion du Saint Roſaire, & à qui il a enſeigné la maniere de le bien réciter ! On remarque ſouvent qu'il y a plus de régularité & de vertus, dans les Paroiſſes où le Roſaire eſt plus univerſellement & plus ſaintement récité ; c'eſt parce que les fideles qui les compoſent, ſavent mieux leur religion, ils méditent, ils réfléchiſſent, ils goûtent les vérités du ſalut, ils aiment, ils imitent Jeſus & Marie.

4°. Enfin, pour mériter une protection particuliere de la très-Sainte Vierge, les Confrères du Scapulaire ſe font comme un devoir de lui payer chaque jour un tribut de louange & d'invocation, en récitant ſept fois le *Pater* & autant de fois l'*Ave, Maria ;* & un honneur de porter ſes livrées, qu'on appelle du nom de *Scapulaire ;* mais ils ne ſe bornent pas là. Comme les Confrères du Roſaire, ils tâchent chaque jour d'imiter les

vertus, dont leur ſainte protectrice a été un parfait modele.

Nous l'avons dit, il eſt du zele d'un bon Paſteur de bien faire comprendre à ſes paroiſſiens, quel eſt l'eſprit de ces Confrèries; il le fera ou le Dimanche qui précéde la Fête principale de la Confrèrie, ou le jour même; il pourra le faire, ou à la Grand'Meſſe, par maniere d'avis, ou à Vêpres, par une Conférence, ou un Catéchiſme. Son inſtruction fermera la bouche aux impies, qui ne parlent avec mépris de ces ſaintes pratiques, que parce qu'ils n'en connoiſſent ni la fin, ni les avantages; elle inſtruira les ignorans; elle édifiera & conſolera les gens de bien.

§. II.

De la dévotion aux Saints Anges Gardiens, à Saint Joſeph & à Saint Xavier.

1°. La dévotion aux Saints Anges Gardiens eſt peu connue; elle eſt cependant judicieuſe & ſalutaire. Ces bienheureux eſprits ſont les amis de Dieu, les Princes de ſa cour, & nos puiſſans protecteurs; voilà les motifs de notre dévotion envers eux. Saint Bernard, dans ſon ouvrage ſur le Pſeaume *qui habitat*, &c. en parle avec eſtime; il dit, qu'elle conſiſte dans le reſpect, la reconnoiſſance, & la confiance que nous leur devons. Reſ-

pectons

pectons leur dignité & leur présence, ils sont toujours avec nous : *Reverentiam pro præsentiâ.* Soyons reconnoissans, remercions-les pour les bienfaits inestimables que nous recevons d'eux, *Devotionem pro benevolentiâ.* Enfin, ayons en eux la plus grande confiance, elle est fondée sur leur pouvoir auprès de Dieu, & sur leur zele pour nos intérêts : *Fiduciam pro custodiâ.*

On trouvera dans l'Office qu'on fait des Saints Anges Gardiens, dans plusieurs Diocèses, le second d'Octobre, de quoi composer une bonne instruction sur cette dévotion : on pourroit la débiter le Dimanche le plus près de leur Fête, à moins que ce Dimanche ne fût celui où on fait l'Office du Rosaire ; dans ce cas on parleroit le Dimanche suivant de la dévotion aux Anges Gardiens : c'étoit une des particulieres dévotions du pieux & zélé M. Boudon : que n'a-t-il pas dit ? que n'a-t-il pas écrit pour l'inspirer & l'établir ? On ne peut lire ses Lettres & ses autres Ouvrages sur ce sujet, sans en être touché.

Tous les fideles sont dans l'usage de réciter dévotement, tous les jours, à la priere du matin & à celle du soir, en l'honneur de l'Ange Gardien, la courte & belle priere *Angele Dei*, &c. Nous pourrions la répéter fort utilement dans le cours de la journée, dans les insomnies de la nuit, dans nos tentations & nos autres besoins.

2°. Les liaisons intimes de Saint Joseph avec notre Sauveur & sa très-Sainte Mere, la sublimité de ses vertus & son grand crédit auprès de Dieu, sont les justes & pressans motifs de la dévotion envers ce grand Saint. Les personnes engagées dans le mariage, & celles qui vivent dans le célibat, l'invoquent également, il est le protecteur de tous; mais il est spécialement le modele de la vie intérieure. On le prie sur-tout pour obtenir le recueillement, le don d'oraison, la chasteté & la grace de la bonne mort. Sainte Thérese exhortoit sans cesse à cette dévotion; elle dit qu'elle ne se souvient pas de l'avoir jamais invoqué, sans avoir été exaucée, & qu'elle ne pense qu'avec étonnement aux graces qu'elle a obtenues, & aux dangers dont elle a été tirée par son intercession. On pourra recommander cette dévotion à toutes sortes de personnes, mais particulièrement à celles qui déliberent sur le choix d'un état, & à celles qu'on assiste pour les disposer à la mort.

3°. La dévotion à Saint François Xavier est universelle dans le Diocèse de Besançon; peu de Paroisses, peu de familles même où on ne fasse la Neuvaine en son honneur. Pour y rendre cette pratique de piété plus utile, on prend les moyens suivans: 1°. On annonce le jour où commencera la Neuvaine, & l'heure à laquelle on la fera; ordinairement elle commence le 4 Mars, & finit le

12, & on fait les exercices vers le ſoir. 2°. On orne l'Autel où on place l'image du Saint Apôtre des Indes. 3°. Après les Litanies chantées en ſon honneur, on récite les dix *Pater* & *Ave*, pour honorer les dix années qu'il a paſſées dans les Indes & le Jappon, & pour remercier Dieu de la Bénédiction qu'il a donnée à ſes travaux. 4°. On fait enſuite, pendant un quart-d'heure, une exhortation ou une méditation ſur les vertus du Saint; on choiſit les traits de ſa vie, plus propres à inſtruire & à édifier ceux à qui on parle. 5°. On finit par la Bénédiction du très-Saint Sacrement, mais il faut avoir une permiſſion de l'Ordinaire pour la donner. 6°. On invite avec zele les paroiſſiens à s'approcher des Sacremens pendant ce temps. Il y a des Paroiſſes où on vient au Tribunal & à la ſainte Table, comme ſi c'étoit la quinzaine de Pâques. La Neuvaine, faite ſuivant ce plan, ne peut manquer de produire de dignes fruits de pénitence dans les uns, & un renouvellement de ferveur dans les autres : on ne le reconnoît jamais mieux que dans les Confeſſions paſchales, qu'on entend quinze jours ou trois ſemaines après la Neuvaine. Il y a quelques Paroiſſes où l'on ne fait que réciter à l'Egliſe les prieres de la Neuvaine; cela eſt bon, mais moins utile, parce que la piété de pluſieurs languit, quand on n'ajoute rien à ces prieres.

ARTICLE QUATRIEME.

Du retranchement des abus qui se glissent dans les apports, & dans les prétendus voyages de dévotion.

Les apports & les voyages qui se font à certaines Fêtes, ont pris naissance dans la piété des fideles, qui se rendoient avec empressement dans les lieux où on honoroit les Reliques des Saints, & où on invoquoit leur protection; mais on abuse de tout. Il est arrivé dans la suite, & il arrive encore de nos jours, de vrais abus dans ces apports, & dans ce qu'on appelle voyage de dévotion.

Il est vrai qu'il y a encore des personnes judicieuses qui font ces voyages, par religion & avec modestie, mais elles ne les font pas les jours de l'apport, parce qu'elles savent que l'affluence du monde nuit à la dévotion; qu'on n'est pas tranquille à l'Eglise pour y prier; qu'on voit & qu'on entend dans les routes, dans les cabarets, dans le lieu même de l'apport, bien des choses qui offensent Dieu. On peut remarquer que la plupart de ceux qui font ces voyages dans le temps de l'apport, sont de jeunes gens sans dévotion, souvent des étourdis ou des ivrognes, des personnes qui ont des fréquentations dangereuses, dont les voyages sont moins

des voyages de dévotion, que des rendez-vous & des moyens de ſe dérober aux yeux d'un vigilant Paſteur, d'un bon pere, d'une bonne mere, &c. Auſſi combien de crimes & de ſcandales, & en chemin, & dans le cabaret, où on couche ſans modeſtie vingt & trente dans un même grenier !

Pour prévenir ces maux, le Paſteur donnera ſes avis le Dimanche avant l'apport; il preſſera fortement les peres & meres de ne pas permettre à leurs enfans d'y aller, pendant qu'il durera; il preſſera également les jeunes gens à s'interdire ce voyage; il repréſentera les dangers auxquels ils s'y expoſeroient; il fera bien remarquer qu'il ne condamne pas la dévotion aux Saints, mais qu'il demande une dévotion réglée & édifiante.

En place de cette dévotion dangereuſe, criminelle même en pluſieurs, contre laquelle il s'eleve, il propoſera la Viſite du très-Saint Sacrement, la Viſite de l'Autel du Roſaire ou du Scapulaire dans l'Egliſe de la Paroiſſe. Après avoir donné ces avis à la Grand'Meſſe, on peut utilement les rappeller à la Congrégation & à la Conférence. Hélas ! ſi l'envie de courir, ſi la curioſité, ſi des attaches ſecretes & dangereuſes, ſi l'occaſion de boire & de jouer n'attiroient pas à ces apports, on n'y iroit pas en foule. Combien de jeunes gens y ont perdu leur innocence ! Combien

qui y méritent & qui s'y attirent ce reproche du Seigneur! *Ecce ego.... projiciam & dispergam super vultum vestrum stercus solemnitatum vestrarum* (a).

CHAPITRE SIXIEME.

De quelques autres moyens qui peuvent servir au bon Gouvernement d'une Paroisse.

NOUS réunirons dans ce dernier Chapitre, quatre de ces moyens, pour lesquels nous n'avons pas trouvé une place assez marquée dans les Chapitres précédens.

ARTICLE PREMIER.

Du Réglement de vie.

Les Maîtres de la vie spirituelle, & spécialement Saint François de Sales, exhortent tous les fideles à se prescrire ou à recevoir de leur Pasteur, ou de leur Confesseur, un réglement de vie, proportionné à leur âge, à leur état & aux besoins de leur ame : ils

(a) Mal. 2.

regardent ce réglement, ou plutôt la fidélité à ce réglement, comme un moyen aſſuré pour ſe préſerver du péché, s'élever à un haut degré de vertu, & arriver enfin au terme de la bienheureuſe immortalité.

Ils penſent ainſi du réglement, parce que l'ordre conduit à Dieu; parce que la fidélité, l'aſſujettiſſement à un réglement eſt un ſacrifice journalier & continuel de ſa propre volonté; parce que la pratique journaliere & continuelle de ſes devoirs & des vertus propres de ſon état, établit & affermit encore davantage une ame dans l'amour de ſes devoirs, & des vertus que Dieu demande d'elle; parce que cette fidélité ſoutenue forme l'habitude, & opere la perſévérance dans le bien; l'uſage rend tout facile, & l'habitude donne des forces pour ſurmonter les obſtacles; parce qu'enfin l'expérience apprend qu'il y a peu de vertus dans ceux qui refuſent de s'aſſujettir à un réglement de vie; aujourd'hui ils font le bien, demain ils l'omettent; ils ſuivent toujours leur humeur; ils font leur volonté propre, & non celle de Dieu. On remarque au contraire de vraies vertus dans ceux qui ſe ſont aſſujettis à leur réglement; on ne les verra preſque jamais faire de fautes conſidérables, tandis qu'ils y ſont fideles; &, s'ils viennent à tomber par fragilité, ils ſe relèvent bientôt, & ſe précautionnent davantage pour l'avenir.

Nous avons propoſé au commencement de ce volume, le réglement de vie du Paſteur ; nous avons enſuite mis à ſa place le réglement du Maître & de la Maîtreſſe d'Ecole : ce que nous allons dire ſervira pour le commun des Paroiſſiens.

Chaque jour.

1°. A votre réveil, donnez votre cœur à Dieu, par un acte d'adoration & d'amour : *Ad te de luce vigilo.* Levez-vous promptement, modeſtement, à une heure réglée & convenable. Faites votre priere ſans délai, dès que vous êtes habillé; offrez à Dieu, dès le matin, votre journée, & tout ce que vous y devez faire : *Omnia in gloriam Dei facite* (a). Il ne récompenſera que ce que vous aurez fait pour lui.

2°. Faites, ſi vous le pouvez, après votre priere, un peu de lecture ſpirituelle, ſur laquelle vous ferez une demi-heure, ou au moins un quart-d'heure de méditation ou de réflexion; prenez enſuite quelque bonne réſolution, que vous tâcherez d'accomplir le jour même. Si vous ne pouviez faire ni lecture, ni méditation, au moins rappellez-vous une vérité du ſalut, qui ſe repréſentera de temps en temps à votre eſprit pendant le jour : je crois que vous le paſſerez ſaintement,

(a) 1. Cor. 10.

quand vous en aurez ainſi conſacré à Dieu le commencement : ſouvenez-vous qu'on ne ſe ſauve pas ſans y penſer, & que, ſi dans la vie il y a une affaire qui demande des réflexions, c'eſt celle du ſalut.

3°. Aſſiſtez chaque jour à la ſainte Meſſe, ſi vous le pouvez : vous y ferez la Communion ſpirituelle, ſi vous n'y communiez pas ſacramentalement. Si vous ne pouvez pas aſſiſter à la Meſſe, au moins, quand vous l'entendez ſonner, uniſſez-vous d'eſprit & de cœur à Jeſus-Chriſt, qui va s'offrir pour vous; au Prêtre qui célébrera; aux pieux aſſiſtans que la Religion a conduits à l'Egliſe, & aux ſaints Anges, qui ſont pénétrés de reſpect devant le ſaint Autel, pendant que l'Homme-Dieu s'immole pour les hommes.

4°. Au commencement de vos principales actions, formez le ſigne de la Croix; offrez-les de nouveau au Seigneur, & travaillez aſſidument, ſelon votre état & condition.

5°. Rappellez-vous de temps en temps la préſence de Dieu; ſoit que vous ſoyiez ſeul, ſoit que vous ſoyiez en compagnie, penſez ſouvent à Dieu; c'eſt l'avis de Tobie à ſon fils : *Omnibus diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum* (a). Vous trouverez, dans le ſouvenir de la préſence de Dieu, un remede

(a) Tob. 4.

ſouverain contre les tentations, & le moyen le plus propre à ſanctifier toutes vos actions ; c'eſt le grand ſecret pour arriver à la perfection : *Ambula coràm me, & eſto perfectus* (a), dit le Seigneur lui-même.

6°. Soyez ſobre, & même mortifié dans le boire & le manger. Ayez beaucoup de retenue dans vos regards & vos paroles ; ne vous laiſſez pas aller à la curioſité de tout voir & de tout entendre.

7°. Faites chaque jour une Priere à la Sainte Vierge, à votre Ange Gardien, à Saint Joſeph, & à votre Patron.

8°. Ne manquez pas de faire chaque jour, ſi vous le pouvez, une lecture ſpirituelle ; ſi vous ne le pouvez pas tous les jours, tâchez de la faire deux ou trois fois par ſemaine ; au moins ne l'omettez pas les Dimanches & les autres jours où vous ſerez libre.

9°. Aſſiſtez chaque jour à la Priere qu'on fait le ſoir en commun, ou à l'Egliſe, ou en famille ; on recommande cette pratique aux peres & meres : Dieu bénira les familles où on ſe réunit ainſi chaque jour pour l'honorer. En finiſſant la Priere, on lit un ſujet de méditation, dont chacun emporte quelque penſée édifiante, dans laquelle on s'endort avec piété, & qu'on ſe rappelle, le lendemain matin, avec réflexion.

(a) Gen. 17.

10°. Ne vous permettez jamais de médiſances, de paroles obſcenes, de chanſons déshonnêtes; chantez ou les Hymnes de l'Egliſe, ou des pſeaumes, ou des Cantiques: Saint Paul le recommandoit aux premiers Chrétiens. Les chefs de famille ſe ſouviendront de cet avis. Ne jouez jamais à des jeux de haſard, ni à des jeux exceſſifs: ne vous permettez ni jeux, ni badinages indécens.

11°. Ne retenez jamais chez vous, ni ouvriers, ni domeſtiques vicieux; congédiez-les ſi-tôt que vous les connoiſſez; ils perdroient vos enfans, & pourroient attirer la malédiction de Dieu ſur votre famille.

Chaque ſemaine.

1°. Si vous ne pouvez pas faire chaque jour une viſite à Notre-Seigneur, dans le très-Saint Sacrement, faites-la du moins chaque ſemaine.

2°. Le vendredi ou le ſamedi, faites une mortification ſelon vos beſoins ſpirituels, votre état & votre capacité.

3°. Le ſamedi ou le Dimanche, faites l'examen de ce que vous avez fait pendant la ſemaine, comme ſi vous deviez vous confeſſer. Si, dans cet examen, vous reconnoiſſez des fautes, demandez-en pardon à Dieu, avec un ferme propos de vous en confeſſer, & de mieux faire la ſemaine pro-

chaine. Si votre conſcience vous rend ce conſolant témoignage, d'avoir paſſé la ſemaine dans la piété, remerciez-en Dieu, & propoſez de le ſervir toujours avec une nouvelle ferveur.

4°. Si votre Confeſſeur vous trouvoit diſpoſé à la réception des Sacremens, vous en approcheriez avec humilité, & une vive confiance en Notre-Seigneur.

Chaque mois.

1°. Approchez-vous au moins chaque mois des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, ou plus ſouvent, ſi votre Confeſſeur le juge à propos.

2°. Appliquez-vous chaque mois à vous corriger d'un de vos défauts, ou à pratiquer une vertu, dont vous avez beſoin; prenez ſur ce ſujet l'avis de votre Confeſſeur.

Chaque année.

1°. Faites votre revue ou Confeſſion générale de l'année; ſoit pour réparer les manquemens qui ſe ſont peut-être trouvés dans vos Confeſſions particulieres; ſoit pour gémir plus amèrement ſur les fautes déjà confeſſées; ſoit pour vous exciter au progrès dans la vertu, & vous préparer à la mort: cela ſe ſeroit convenablement & plus utile-

ment dans quelques jours de retraite, ſi on le pouvoit.

2°. Le jour Anniverſaire de la réception du Baptême, ou dans les temps de Pâques & de la Pentecôte, temps où on bénit les fonts-baptiſmaux, renouvellez les vœux de votre Baptême; remerciez Dieu de la grace que vous y avez reçue, & demandez-lui pardon de l'avoir perdue cette grace, ou de ne l'avoir pas fait fructifier.

Pour faire entrer les Paroiſſiens dans la pratique de ce réglement, il faudroit que le Paſteur, chaque année, vers le nouvel an, le proposât en chaire, & s'arrêtât à chaque article, pour l'expliquer, & en faire ſentir l'importance. Il ajouteroit ou diminueroit, ſuivant la portée & la condition de ceux à qui il parleroit.

ARTICLE SECOND.

Des Congrégations d'hommes & de garçons, & des Conférences de femmes & de filles.

La ſanctification des Fêtes, les Prieres qu'on fait les uns pour les autres dans ces pieuſes aſſemblées, les bonnes lectures qu'on y entend, les avis qu'un prudent paſteur y donne, la paix & l'union qu'on entretient parmi les Congréganiſtes, l'édification mutuelle qu'on y donne & qu'on y reçoit, les

Prieres pour les morts, la protection ſpéciale de la Sainte Vierge, l'occaſion qu'a un Curé de dire à ſes Paroiſſiens ce qu'il veut & ce qui leur convient, ſans qu'aucun étranger puiſſe l'entendre, ſont autant de motifs qui doivent déterminer les Curés & les Paroiſſiens à établir & à ſoutenir ces pieuſes aſſemblées, & à s'y rendre aſſidus. C'eſt dans la vue de ces avantages, que Saint Charles établit tant de pieuſes ſociétés dans ſon Dioceſe. Il recommande aux Curés & aux Confeſſeurs de les ſoutenir, & d'engager leurs pénitens à y entrer : *Pro viribus ſuadebit Confeſſor, ut alicui ſocietati pœnitentes adſcribantur* (a).

On peut, ſans inconvénient, réunir les hommes & les garçons dans la même Congrégation; mais il ne conviendroit pas d'aſſembler les femmes & les filles dans la même Conférence, parce qu'on a quelquefois des avis à donner aux femmes, qui pourroient ne pas édifier les filles.

Il eſt à propos que le Curé ou ſon Vicaire aſſiſte ſouvent à ces aſſemblées; plus ſouvent cependant à la Congrégation des hommes, qu'aux Conférences des filles ou des femmes. Il ſuffit de parler dans les unes & dans les autres une fois dans quinze jours : on doit le faire briévement, pour ne pas rebuter par une longueur fatiguante : on propoſe clairement,

(a) Parte 4â. pag. 658.

& en peu de mots, une réflexion ou une pratique de piété, qui se présente à l'occasion de la lecture qu'on a entendue, ou sur le mystere, ou sur l'Evangile du jour, ou sur un exemple de la vie d'un Saint que l'Eglise honore en ce temps-là. Le ton de reproches & d'invectives seroit très-déplacé dans ces petites exhortations. On invitera ceux & celles qui composent ces saintes assemblées, de fréquenter souvent les Sacremens, & chaque mois, s'il est possible.

Quand il est arrivé quelque désordre public, il vaut mieux en parler à la Congrégation ou à la Conférence, qu'au Prône, où il se trouve presque toujours des étrangers, ce qui mortifieroit les Paroissiens. On fait remarquer à la Congrégation pourquoi on n'en a rien dit au Prône; cette attention touche & gagne, & ce qu'on doit dire en est mieux reçu. Il y a cependant certains désordres, contre lesquels on doit s'élever dans les Instructions publiques, & dans les Congrégations : la prudence doit en faire le discernement.

Il y a certains avis qu'on donne aux femmes, touchant la modestie qu'elles doivent observer en habillant & en déshabillant, en levant & en couchant les enfans, en les allaitant, &c. qu'on n'oseroit donner en public, & qu'on donne, sans danger, à leur Conférence. Il en est de même de plusieurs avis qu'on donne aux filles sur la même vertu,

ſur les habillemens, ſur les fréquentations & ſur les plaintes qu'on a eues de leur conduite. Enfin, ce qui ſouvent ne doit être dit à la Meſſe de Paroiſſe, qu'en termes généraux, pourra être détaillé utilement dans les Congrégations & Conférences; mais que ce ſoit toujours ſans ſortir des regles de la charité, de la prudence, de la douceur & de la modeſtie chrétienne.

Les Conférences des femmes & des filles doivent être faites à l'Egliſe, autant qu'il eſt poſſible; celles qu'on fait dans une maiſon particuliere n'ont pas les mêmes avantages, & le Prêtre ne peut pas convenablement y aſſiſter; il y va ſans danger & avec fruit, à la quinzaine, quand on les fait à l'Egliſe. Les hommes & les garçons n'entreront pas à l'Egliſe, ou dans la Chapelle où les femmes & les filles font leur Conférence, pendant le temps qu'elles y ſont : celles-ci obſerveront la même regle, par rapport aux Congrégations des hommes, auxquelles elles ne doivent point être préſentes.

On choiſira, pour ces pieux exercices, l'heure la plus convenable; elle peut être différente dans les différens endroits. Il y en a où on fait la Conférence des filles entre le premier & le ſecond coup de Vêpres; & la Congrégation des hommes & des garçons, dès le ſecond au troiſieme. Pour ne les pas impatienter, on commence Vêpres ſi-tôt que

le Préfet a fini la Priere *Sub tuum*, &c. L'exactitude du Paſteur engagera les Congréganiſtes à être aſſidus, & perſonne ne murmurera. On pourra retenir les femmes après Vêpres, pour faire leur Conférence, & on ne les arrêtera qu'un quart-d'heure & demi. La Congrégation des hommes & la Conférence des filles pourront durer une demi-heure. Il y a d'autres endroits où on n'en fait aucune après Vêpres; &, dans ce cas, on fait la Congrégation des hommes immédiatement avant la Grand'meſſe.

On ne doit pas facilement exclure de ces aſſemblées ceux ou celles qui, après y avoir été reçus, donnent du ſcandale. La crainte d'en être exclus eſt encore un frein qui peut les retenir; mais, s'ils ont reçu cet affront, ils ne craignent plus rien, ils n'écoutent plus perſonne; quelquefois même ils travaillent à dégoûter les autres, & à leur faire mépriſer ces ſortes d'exercices. Il vaut mieux les avertir, les menacer, que de les exclure. Si cependant le ſcandale étoit allé ſi loin, qu'il fût néceſſaire d'éloigner de l'aſſemblée celui ou celle qui l'a donné, on les prieroit ſecretement de ſe retirer, comme d'eux-mêmes.

Il y a des Congrégations où l'on termine à l'amiable les difficultés & les procès qui naiſſent parmi les Congréganiſtes; ce n'eſt pas un des moindres avantages de ces aſſemblées.

Nous avons dit, en parlant de la vigilance ſur les gens de guerre, les avis qu'il convenoit de donner, quand on avoit ou qu'on devoit avoir des troupes dans ſa Paroiſſe. Ces ſortes d'avis ſont bien placés dans les Congrégations & Conférences.

Il eſt à propos de lire chaque année les regles des Congrégations & Conférences. Le Paſteur inſiſte alors plus fortement, & ſur les articles de ces regles, qui ſont plus importans, ou qu'on néglige, & ſur les vertus qui conviennent ſpécialement aux perſonnes qui compoſent l'aſſemblée.

Toutes les années on célebre plus ſolemnellement la Fête de la Sainte Vierge, ſous l'invocation de laquelle la Congrégation ou la Conférence a été inſtituée. Le Dimanche qui précede cette Fête, le Paſteur donne des avis ſur ce ſujet; il rappelle aux Congréganiſtes les motifs qui les ont portés à entrer dans la Congrégation; il les invite à renouveller leur dévotion à la Sainte Vierge, le jour de cette Fête, & à le paſſer ſaintement dans tous les exercices de piété.

On invitera les Congréganiſtes à s'approcher des Sacremens en ce jour. Il n'eſt cependant pas à propos d'annoncer une Communion générale, de crainte que quelques-uns, peu diſpoſés à la Communion, ne ſoient tentés de s'en approcher, pour n'être pas remarqués. La crainte de ne pas com-

munier avec les autres dans cette ſolemnité, peut porter, & en porte en effet quelques-uns à ne pas dire tous leurs péchés en Confeſſion. Les Confeſſeurs qui ont du zele, de l'application & de l'expérience, ſentent l'importance de cette obſervation.

Il convient d'appeller en ce jour, aux Congrégations ou aux Conférences, un ou pluſieurs Confeſſeurs étrangers, ſoit pour donner plus de liberté dans la Confeſſion, ſoit pour fournir à un plus grand nombre l'occaſion & la facilité de recevoir les Sacremens.

Quand, avec la permiſſion des Supérieurs, le très-Saint Sacrement eſt expoſé en ce jour, dès la Meſſe juſqu'à Vêpres, on invite les Congréganiſtes à faire exactement leur viſite à Notre-Seigneur.

Il ſeroit à ſouhaiter que, le lendemain de la Fête, on fît un ſervice pour les défunts de la Congrégation ou de la Conférence, & qu'on en fît également l'annonce le Dimanche qui précede la Fête.

Il y a des endroits où les Officiers des Congrégations & des Confrèries s'aſſemblent, pour faire des repas à l'occaſion de la Fête; cet uſage, ſi ce n'eſt pas un abus, eſt ſujet à pluſieurs inconvéniens; le Paſteur ne paroîtra point l'approuver; il cherchera même & prendra dans la ſuite des voies douces & prudentes, pour le ſupprimer.

Après toutes ces réflexions, on dira que

tant d'exercices de piété, dont nous venons de parler, ſont bien gênans, ſur-tout pour un Paſteur, qui n'a quitté le Confeſſionnal, que vers le midi, & qui fait ſonner à midi & demi le premier coup des Vêpres; mais il doit ſe ſouvenir qu'il eſt par état l'homme de Dieu, & l'homme du peuple; que c'eſt ſur-tout les jours de Fêtes qu'il doit faire honorer Dieu, & travailler au ſalut de ſes paroiſſiens; que les Dimanches ſont ſes jours de travail; que c'eſt en ces jours qu'il doit ſemer le grain de la divine parole; que ſes paroiſſiens, ſur-tout à la campagne, ſont tous les jours autant & plus fatigués qu'il ne l'eſt les Dimanches: *Et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam* (a).

Il y a dans pluſieurs Paroiſſes une Aſſociation de femmes, pour le ſoulagement des malades: une d'entre elles fait à l'Egliſe une quête à la Meſſe de Paroiſſe. Le produit eſt mis en réſerve & employé au ſoulagement des pauvres dans leurs maladies. Cette œuvre de charité eſt d'un grand prix devant Dieu, & d'un grand mérite pour ceux & celles qui y contribuent. On peut faire cette Aſſociation dans toutes les Paroiſſes; chaque Dimanche produit quelque choſe, le Paſteur y met plus que les autres: on y donne auſſi pour les reſtitutions incertaines, & elles ſont bien placées.

(a) 1. Cor. 9.

On a encore établi, dans quelques Paroiſſes de la campagne, une Aſſociation pour les morts; établiſſement conſolant & très-avantageux, qui procure à pluſieurs défunts un nombre de Meſſes, qu'ils n'euſſent peut-être pas eues d'ailleurs. Comme les peuples ſont pauvres, on ne doit pas exiger que chaque Aſſocié donne pour chaque défunt la rétribution d'une Meſſe, mais ſeulement un ou deux ſols. Tous, en entrant dans l'Aſſociation, donneront au Receveur cette petite ſomme, qui ſervira à faire célébrer des Meſſes pour le premier qui décédera; à la mort de celui-ci, on recevra des Aſſociés les mêmes petites ſommes pour celui qui le ſuivra; ainſi l'argent eſt déjà entre les mains du Receveur, lorſqu'un Aſſocié meurt; par ce moyen les Meſſes ne ſont point retardées.

ARTICLE TROISIEME.

Du zele du Paſteur pour prévenir ou terminer les procès & les diviſions.

Combien de péchés dans les Paroiſſes à l'occaſion des procès & des diviſions! Inimitiés, reproches, querelles, médiſances, calomnies, outrages, injuſtices, vengeances; voilà les maux qui en ſont les ſuites. Heureux le Paſteur qui peut les prévenir, ou en arrêter le cours! Malheur à lui, s'il les exci-

toit, s'il les entretenoit, ou même s'il y étoit indifférent ! Pour les calmer, comme pour les prévenir, il a besoin d'une grande prudence. En voici quelques traits :

1°. Il priera beaucoup le Seigneur de répandre sur sa Paroisse l'esprit de paix, & de l'aider à maintenir & à rétablir l'union parmi ses paroissiens.

2°. Il se conciliera, autant qu'il lui sera possible, la confiance de tous, afin qu'ils reçoivent bien ce qu'il leur dira. Le défaut de confiance, la prévention contre le Pasteur, fait qu'on ne l'écoute point, ou qu'on ne l'écoute que pour se roidir contre ses avis.

3°. Il se souviendra qu'il est le pere commun, & qu'il doit en cette qualité garder une sorte de neutralité, ne se déclarer pour aucun des deux partis, les recevoir les deux, & les écouter avec charité, & avec patience, & ne point s'aigrir, quelque déraisonnables que soient ceux qui lui parlent. S'il se déclaroit ouvertement pour un parti, l'autre refuseroit sa médiation, il diroit même que c'est le Curé qui soutient ses adversaires, & les rend intraitables. S'il ne se possédoit pas, s'il parloit avec feu, lorsque les deux partis parlent de leurs affaires en sa présence, s'il échappoit un mot vif ou mortifiant contre quelqu'un, il augmenteroit l'incendie, & ne pourroit plus être utile.

4°. Dans plusieurs cas on termine facilement

l'affaire, quand on peut engager les deux partis à choiſir des arbitres équitables & judicieux, qui prononceront. Si les contendans ont également confiance au Curé, & qu'ils le demandent pour un des arbitres, il peut accepter la commiſſion, à moins qu'il ne prévoie, ce qui arrive ſouvent, le danger de perdre la confiance de celui qui aura été condamné, ou à moins qu'il ne s'agiſſe de queſtions de droit, qui ſeroient au-deſſus de ſes lumieres; dans ces deux cas, il ne conviendroit pas qu'il fût arbitre; il les engageroit ſeulement à en choiſir de bons; & ſi on ſouhaitoit qu'il fût préſent avec les parties devant les arbitres, lorſqu'ils termineront l'affaire, il garderoit toujours la neutralité, marqueroit un grand déſir de la paix; & après la concluſion il engageroit celui qui a gagné, à ne pas faire ſentir ſon triomphe, pour ne pas aigrir celui qui a ſuccombé. Il y a des Paroiſſes où les Officiers de la Congrégation ſont les arbitres à l'avis deſquels on s'en tient.

5°. Dans les conteſtations & les procès entre les particuliers, il ne s'agit quelquefois que d'une bagatelle, que d'une petite ſomme: cependant, ou par entêtement, ou par avarice, perſonne ne veut céder; le Paſteur déſintéreſſé, qui veut bien la donner & la faire agréer prudemment, achete la paix, & fait une excellente œuvre de charité.

6°. Les inimitiés ſont ſouvent le principe

& l'aliment des procès ; c'eſt ce qui a fait dire à Saint François de Sales, que dans cent livres de procès, il n'y avoit pas une once de charité. Le Paſteur, pour les prévenir ou les faire ceſſer, inſtruira avec zele ſur l'amour du prochain, & ſur le pardon des injures ; il fera ſentir les ſuites des inimitiés, ſoit pour la vie préſente, ſoit pour l'éternité : il s'élèvera fortement contre les flatteurs, contre ceux qui ſement ou fomentent les diviſions ; Dieu & les hommes les ont en horreur : *Suſurrones Deo odibiles* (a). Enfin, il parlera en particulier à ceux qui vivent dans l'inimitié ; il le fera avec charité ; il ne ſe rebutera point ſi on ne ſe rend pas à ſes premiers avis ; il patientera, il priera, il emploira la médiation des amis, &c.

7°. Si nous devons préſerver ou guérir nos paroiſſiens de l'eſprit proceſſif, nous devons nous-mêmes nous en préſerver avec plus de vigilance. Un Prêtre qui aimeroit à plaider, ſeroit preſque inutile à ſa Paroiſſe ; toujours diſſipé, ſouvent abſent, il ne feroit point ou peu d'exercices ſpirituels : une Meſſe & des Offices ſans dévotion, des inſtructions ſans préparation & ſans fruit, des malades morts ſans Sacremens, des enfans ſans Baptême, peu de confiance de la part des paroiſſiens, l'indignation des gens de bien, le

(a) Rom. I.

mépris

mépris public, les revenus employés en procédures, & qui devroient faire la reſſource des pauvres, &c. Voilà les ſuites affligeantes de ſa paſſion pour les procès; & ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que cet eſprit proceſſif eſt une manie, dont on ne guérit preſque jamais.

8°. Un Curé prudent n'entreprend de procès que dans la derniere néceſſité, pour des choſes de conſéquence, pour des fonds ou des droits de ſon bénéfice, dont il n'eſt pas le maître; & encore n'entre-t-il en procès, qu'après avoir bien conſulté & jugé ſon droit certain; il a dû préalablement avoir tenté toutes les voies d'accommodement, & être diſpoſé à y rentrer toutes les fois que l'adverſe partie voudra y revenir. Un Paſteur de ce caractere eſt bien propre à conſerver & à rétablir la paix parmi ſes paroiſſiens.

9°. A l'occaſion des inimitiés & des diviſions, remarquez que la ſympathie & l'antipathie peuvent faire commettre de grandes fautes dans la conduite des ames. La ſympathie, cette reſſemblance d'humeur, d'inclination, de maniere d'agir, portera, ſi on ne s'en défie pas, à faire acception de perſonnes, à excuſer, à favoriſer, à mollir avec celui avec qui on ſympathiſe; ſi c'eſt avec une perſonne du ſexe, le danger eſt encore plus grand, il en peut naître une attache ſenſuelle & criminelle. L'antipathie porte au mé-

pris, à l'éloignement, à la dureté envers celui qui en eſt l'objet; alors on prend facilement pour zele & fermeté, ce qui n'eſt que l'effet de l'humeur & de l'antipathie; comme au contraire on prend pour ſage condeſcendance, ce qui n'eſt que foibleſſe & ſuite de la ſympathie. On doit ſe défier beaucoup de l'une & de l'autre, ſoit au Tribunal, ſoit par-tout ailleurs.

ARTICLE QUATRIEME.

De la bonne intelligence entre M. le Curé & M. le Vicaire.

La méſintelligence entre le Curé & ſon Vicaire, peut produire les plus pernicieux effets dans la Paroiſſe: on prend parti pour l'un ou pour l'autre; on mépriſe l'un ou l'autre, quelquefois tous les deux, & ce mépris retombe ſur leurs avis, ſur leurs inſtructions, ſur leur direction: on y voit une certaine contradiction qui n'édifie pas; l'un détruit ce que l'autre fait; celui-ci tient ferme ſur certaines choſes, par exemple, contre les veillées, les cabarets, &c.; & celui-là excuſe tout, paſſe tout: l'un donne l'abſolution, l'autre la refuſe dans les mêmes cas, &c. On diroit qu'ils prêchent & qu'ils ſuivent deux Evangiles différens.

Ils doivent donc, s'ils veulent travailler

utilement, travailler de concert. Le Curé doit bien choiſir ſon Vicaire, le mettre au fait de la Paroiſſe, communiquer avec lui ſur les beſoins ſpirituels du troupeau qu'ils conduiſent enſemble; il ne doit rien omettre pour le bien former à toutes les fonctions du ſaint Miniſtere; s'il réuſſit à en faire un bon ouvrier, il lui rend, & à l'Egliſe, le plus important ſervice; & il a lui-même la conſolation de voir bien fait l'ouvrage qu'il partage avec lui.

Le Curé doit avertir avec charité le Vicaire, quand il le voit faire des fautes; mais s'il ne paroiſſoit jamais rien approuver de ce qu'il fait; s'il ſe plaignoit & murmuroit trop facilement; s'il n'avoit aucune conſidération pour lui; s'il permettoit que ſes domeſtiques en manquaſſent & lui refuſaſſent les petits ſervices qu'il convient qu'on lui rende; il décourageroit ce Vicaire, & l'obligeroit à chercher de l'ouvrage ailleurs; il ſeroit par-là obligé à changer ſouvent de Vicaire, expoſé à recevoir le premier venu, & à le voir faire imparfaitement l'œuvre de Dieu.

Il eſt de l'intérêt de la Paroiſſe, & du Curé qui a un bon Vicaire, de ne pas le perdre; mais il eſt auſſi de l'intérêt du Vicaire, qui eſt chez un bon Curé, de demeurer avec lui autant qu'il pourra.

Un Vicaire, qui a de l'éducation & de la

vertu, aura beaucoup de déférence & de politesse envers son Curé; il lui témoignera du respect & de la confiance; il supportera ses défauts, persuadé que son Curé a encore plus à souffrir de lui: *Alter alterius onera portate* (a). Il évitera également la familiarité & les airs impérieux avec les personnes de l'un & de l'autre sexe, qui demeurent à la Cure: les airs de hauteur le feroient haïr, la familiarité le feroit mépriser, & l'exposeroit au danger de perdre l'aimable & délicate vertu: la douceur, l'honnêteté & la gravité le préserveront de tous ces écueils.

Il y a des Vicaires imprudens, & en cela très-condamnables, qui parlent indiscrètement, qui parlent mal de leur Curé, même en présence des paroissiens; qui ne le consultent point; qui ne lui disent presque jamais ce qu'ils font dans la Paroisse, quels malades ils ont vus, quelle correction ils ont faite, quels avertissemens ils ont donnés, quels désordres ils ont appris; qui ne lui demandent jamais un avis, quand ils ont une instruction à faire, ou une autre fonction à remplir, & qui trouvent mauvais si M. le Curé leur en donne. Ils agissent en maîtres, sans subordination, peut-être même méprisent-ils leur Curé, &c. En tout cela beaucoup d'amour propre, peu ou point de vrai zele; aussi le saint Ministere n'est pas rempli, parce

(a) Gal. 6.

qu'il eſt mal exercé, parce qu'on y travaille ſans union & ſans concert. Si on ſuppoſoit le cas où le Paſteur ne pourroit plus ni travailler, ni diriger celui qui travaille ſous lui, alors même le Vicaire devroit toujours reſpecter ce Paſteur, l'édifier par ſon humilité, le conſoler & le ſoulager par les ſervices ſpirituels & corporels qu'inſpire la vraie charité; alors il devroit ſe défier de ſa capacité, & chercher chez des voiſins pieux & éclairés les lumieres & les ſecours qu'il ne peut plus trouver à la Cure.

Le Curé & le Vicaire doivent beaucoup ſe défier d'une ſecrete jalouſie, qui pourroit naître entre eux à l'occaſion de quelques ſuccès dans les fonctions, ou de quelques témoignages d'eſtime donnés à l'un ou à l'autre : le Curé, qui voit un Vicaire applaudi après certaines inſtructions, qui remarque la confiance qu'on lui donne, n'en devroit pas être mortifié; s'il ne cherche que Dieu & le ſalut de ſes paroiſſiens, il en devroit être conſolé; en cela il imiteroit Moïſe & Saint Paul; les ſentimens de ces grands hommes ſont bien remarquables : *Cùm Prophetarent Eldab & Medad.... Joſue ait : Domine mi, Moïſes, prohibe eos. At ille : quid, inquit, æmularis pro me? Quis tribuat, ut omnis populus Prophetet, & det eis Dominus Spiritum ſuum* (a). L'Apôtre, qui étoit dans les mêmes ſentimens de

(a) Num. 11.

zele & de désintéressement, les exprimoit ainsi : *Quidam propter invidiam & contentionem, quidam autem propter bonam voluntatem Christum prædicant.... quid enim ? Dùm omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem, Christus annuntietur, & in hoc gaudeo, sed & gaudebo* (a).

Mais le Vicaire, qui se croit goûté & applaudi, est fort exposé à perdre l'humilité, à éloigner de lui & de son ouvrage la Bénédiction de Dieu : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam* (b). Il y en a même qui laissent paroître une vanité ridicule ; ils racontent avec complaisance ce qu'ils ont fait ailleurs ; ils cherchent à savoir ce qu'on pense d'une instruction qu'ils ont faite ; si on ne leur en dit rien, ils en parlent ; ils paroissent n'être pas contens de ce qu'ils croient de meilleur, pour en faire parler avec éloge ; ils les reçoivent, ces éloges, de quelque bouche qu'ils viennent ; ils ne voient pas que plusieurs de ceux qui les louent sont ennemis du Curé ; que d'autres les louent par intérêt, pour les flatter & se les rendre favorables ; que d'autres le font par politesse, pour ne pas décourager de jeunes ouvriers qui commencent, &c. Il est très-dangereux qu'en voulant gagner, par la vanité de leur conduite, la confiance des peuples, ils ne la fassent perdre au Pasteur, & ce seroit un grand mal.

(a) Phil. 1. (b) 1. Pet. 5.

Dans les Paroiſſes, où il y a une Annexe, le Curé, ſi la ſanté le lui permet, devroit y aller, preſque à l'alternative avec le Vicaire; il en eſt le Paſteur; on doit y entendre ſa voix; il doit connoître & conduire cette portion de ſon troupeau; le Seigneur lui en demandera compte: *Diligenter agnoſce vultum pecoris tui, tuoſque greges conſidera* (a). S'il y envoie toujours le Vicaire, il eſt à craindre qu'on n'y perde la confiance au propre Paſteur, & que le Vicaire, par défaut d'autorité, ou d'expérience, ou de prudence, ou de lumieres, ne remédie pas aux déſordres, & ne fourniſſe pas aux différens beſoins de cette partie de la Paroiſſe, les ſecours néceſſaires. Que penſeront d'ailleurs les Paroiſſiens de l'Annexe, s'ils ne voient chez eux leur Curé, que lorſqu'il y va faire la collection de ſes droits? Ne croiront-ils pas qu'il eſt plus occupé de ſes intérêts temporels, que du bien ſpirituel & du ſalut de leurs ames?

S'il y a des Eccléſiaſtiques dans la Paroiſſe, le Curé doit faire tout ce qui dépendra de lui, pour bien vivre avec eux; il les prévendra avec politeſſe, il les engagera à travailler dans la Paroiſſe, ſelon leurs talens, à moins que leur conduite ne fût ſcandaleuſe, car dans ce cas, leur travail ſeroit plus nuiſible que profitable. Ces Eccléſiaſtiques, de leur côté,

(a) Prov. 27.

doivent honorer leur Pasteur, se souvenir qu'ils sont ses paroissiens, soutenir ce qu'il entreprend, concourir, autant qu'ils le peuvent, au bon ordre de la Paroisse: ils doivent prendre garde à ne pas faire déserter la Messe de Paroisse, en célébrant à une heure où les paroissiens négligens ou déréglés prendront occasion de n'assister qu'à une basse Messe.

Il est affligeant, pour un bon Pasteur, d'être contredit dans ses fonctions, & dans l'exercice de son zele, par des séculiers; mais la croix seroit bien plus pesante, s'il l'étoit par ses propres confreres; il pourroit dire alors comme David: *Si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique....; tu verò homo unanimis.... notus meus*, &c. (a).

Finissons notre Ouvrage par cette réflexion: La charité pastorale est attentive, vigilante, ingénieuse, patiente, industrieuse, généreuse, infatigable, &c. elle veille constamment sur toutes les ames qui lui sont confiées; elle cherche avec empressement les moyens de leur être utile; elle souffre en gémissant leur infidélité & leur résistance, en attendant le moment favorable pour y apporter des moyens plus efficaces: si cet heureux moment est retardé; elle l'attend sans découragement, elle l'espere, elle ne cesse de prier le Dieu des miséricordes, pour

(a) Ps. 54.

obtenir leur converſion & leur ſalut : elle tente ſucceſſivement tous les moyens, &, ſelon les circonſtances, elle emploie celui qu'elle croit plus propre à toucher, à convertir, à ſoutenir ceux qui ſont rentrés dans le devoir : ſi un moyen ne lui réuſſit pas, elle en emploie d'autres, &, ſans ſe laſſer jamais, elle ſuit la brebis égarée dans tous ſes écarts, juſqu'à ce qu'elle l'ait ramenée au bercail.

O Jeſus ! ſouverain Paſteur de nos ames, embraſez du feu ſacré que vous apportates ſur la terre, le cœur de ceux que vous avez chargés de la conduite de ces ames; animez-nous de votre Eſprit; communiquez-nous une portion de votre zele, de cette charité ardente, qui ſanctifiera & les Paſteurs, & les peuples.

Nous ſerons bien conſolés, ſi notre Ouvrage peut être de quelque utilité aux Paſteurs, pour établir dans leurs Paroiſſes une piété éclairée & ſolide, pour les aider à remplir leur miniſtere dans toute ſon étendue. Leurs lumieres, leur charité, leur expérience ſuppléeront à ce qui ne ſe trouve pas ici; ils perfectionneront ce que nous n'avons fait qu'ébaucher. Nous oſons les conjurer avec l'Apôtre, par l'amour qu'ils ont pour Jeſus-Chriſt; par la tendreſſe qu'ils ont pour leur troupeau; par le compte qu'ils rendront de ce cher troupeau, le troupeau de Dieu & le

leur ; par le zele qu'ils doivent avoir de leur propre ſalut ; par le Royaume de Dieu ; par l'avènement de Jeſus-Chriſt, d'annoncer la parole de Dieu, & de profiter de toutes les circonſtances favorables, pour avertir, pour reprendre, pour corriger, pour exhorter, pour conſoler, pour ſanctifier : *Teſtificor coràm Deo, & Jeſu-Chriſto qui judicaturus eſt vivos & mortuos, per adventum ipſius & regnum ejus, prædica verbum, inſta opportunè, importunè, argue, obſecra, increpa in omni patientiâ & doctrinâ.... Tu verò vigila, in omnibus labora, opus fac Evangeliſtæ, Miniſterium tuum imple* (a).

Si nous aimons Jeſus-Chriſt, allons à lui, non pas ſeuls, mais accompagnés de ceux qu'il nous a confiés : peut-on aimer Dieu, diſoit Saint Auguſtin, ſans travailler de toutes ſes forces à le faire aimer ? *Excitate in vobis amorem, fratres.... ſi amatis Deum, rapite omnes ad amorem Dei.... rapite quos poteſtis, hortando, portando, rogando, rationem reddendo, cum manſuetudine, cum lenitate, rapite ad amorem. Et vos amate Chriſtum.... Arripite, adducite, attrahite quos poteſtis* (b).

(a) In Pſal. 33 & 96.
(b) 2. Tim. 4.

Fin du ſecond Tome.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

TABLE
DES MATIERES
Contenues en ce second Volume.

MÉTHODE *pour le Gouvernement d'une Paroisse* . . . . pag. 1
CHAP. Ier. *Du Réglement de la maison du Pasteur.* 5
ART. Ier. *Du Réglement du Pasteur.* 6
ART. IIe. *De l'ordre que le Pasteur doit établir dans sa propre maison.* 26
CHAP. IIe. *De l'instruction.* . . 42
ART. Ier. *Du Catéchisme.* . . 49
§. Ier. *De l'excellence, de la nécessité & des avantages du Catéchisme.* 50
§. IIe. *Des qualités du Catéchiste.* 55
§. IIIe. *De la maniere de faire le Catéchisme.* 66
ART. IIe. *Du Sermon, du Prône & des Conférences.* 93
§. Ier. *Du Sermon.* . . . . ibid.
§. IIe. *Du Prône.* 94
§. IIIe. *Des Conférences.* . . 101

ART. IIIe. *Des avis à donner dans les différens temps de l'année*, pag. 104
§. Ier. *Comment doit-on donner des avis?* 105
§. IIe. *Sur quels sujets doit-on donner des avis?* 111
§. IIIe. *Quand faut-il donner des avis?* 114
§. IVe. *Avis à donner pour le temps du renouvellement de l'année.* . 117
§. Ve. *Avis à donner pour la Fête des Rois.* 125
§. VIe. *Avis à donner pour la Fête de la Purification de la Sainte Vierge.* 128
§. VIIe. *Avis à donner pour la Septuagésime.* 130
§. VIIIe. *Avis à donner pour la Quinquagésime.* 132
§. IXe. *Avis à donner le premier Dimanche de Carême.* . . . 138
§. Xe. *Avis à donner le Dimanche de la Passion.* 145
§. XIe. *Avis à donner le Dimanche des Rameaux* 150
§. XIIe. *Avis à donner le jour de Pâques.* 152

§. XIIIe. *Avis à donner pour la saison du printemps.* . . . pag. 154
§. XIVe. *Avis à donner à la Fête de l'Invention de la Sainte Croix.* 163
§. XVe. *Avis à donner pour le temps des Rogations.* 165
§. XVIe. *Avis à donner sur les Bénédictions des maisons, des finages & des animaux.* 166
§. XVIIe. *Avis à donner sur les Processions.* 169
§. XVIIIe. *Avis à donner pour la Fête-Dieu.* 170
§. XIXe. *Avis à donner pour le temps des foins, des moissons, des vendanges & des semailles.* . . 175
§. XXe. *Avis à donner sur la Fête de tous les Saints, & sur la Commémoraison des Morts.* . . 178
§. XXIe. *Avis à donner pour la saison de l'hiver.* 182
§. XXIIe. *Avis à donner pour le temps de l'Avent, & pour les Quatre-Temps.* 198
§. XXIIIe. *Avis à donner pour les Fêtes de Noël.* 203
§. XXIVe. *Avis à donner au sujet de*

l'Indulgence des Quarante-Heures. . . . . . pag. 205
§. XXVe. *Avis à donner pour disposer à la grace d'une Mission.* . . 207
§. XXVIe. *Avis à donner pour le temps du Jubilé.* 219
§. XXVIIe. *Avis à donner dans les temps d'afflictions & de calamités, de grêle, de gelée, de maladie contagieuse, &c.* 226
§. XXVIIIe. *Avis à donner dans une Paroisse, après la mort de son Pasteur.* 240
§. XXIXe. *Avis à donner en entrant dans une Bénéfice-cure.* . . 244
CHAP. IIIe. *De la Vigilance.* . . 260
ART. Ier. *De la résidence du Pasteur.* 265
ART. IIe. *De la visite de la Paroisse.* 271
§. Ier. *Le Pasteur doit-il faire la visite générale de sa Paroisse?* . . ibid.
§. IIe. *Comment doit-on faire la visite de la Paroisse?* 274
ART. IIIe. *De la correction.* . . 286
ART. IVe. *De la vigilance sur les En-*

fans. 303
§. Ier. *Pourquoi devons-nous des ſoins particuliers aux Enfans ?* . . ibid.
§. IIe. *Quels ſont ces ſoins particuliers que nous devons donner aux Enfans ?* 306
§. IIIe. *Comment devons-nous préparer les Enfans à leur premiere Communion ?* 310
ART. Ve. *De la vigilance ſur les Ecoles, & ſur les Maîtres & Maîtreſſes.* 321
§. Ier. *Réglement pour le Maître d'Ecole.* 325
§. IIe. *Réglement pour la Maîtreſſe d'Ecole.* 333
ART. VIe. *De la vigilance ſur les Bergers.* 337
ART. VIIe. *De la vigilance ſur les jeunes Gens qui ſe diſpoſent à un établiſſement, & ſpécialement ſur les Ecoliers.* 338
§. Ier. *De la vocation à un genre de vie.* 339
§. IIe. *Du ſoin des jeunes Gens qui ſe diſpoſent à un établiſſement.* . . 349
§. IIIe. *Quelle attention particuliere doit-*

on aux Ecoliers? 364
ART. VIIIe. *De la vigilance sur les Peres & Meres, Maîtres & Maîtresses.* 367
ART. IXe. *De la vigilance sur les Echevins & Commis, sur les Gardes-bois & Messiers, sur les Cabaretiers, le Procureur-d'Office & le Fabricien.* 374
ART. Xe. *De la vigilance sur les Gens de guerre.* 379
ART. XIe. *De la vigilance sur les Pauvres & les Vieillards.* 381
ART. XIIe. *De la vigilance sur les Malades.* 389
CHAP. IVe. *De l'administration des Sacremens.* 396
ART. Ier. *Du Baptême.* . . . 401
ART. IIe. *De la Confirmation.* . . . 405
ART. IIIe. *De la Pénitence.* . . . 408
ART. IVe. *De l'Eucharistie.* 412
ART. Ve. *De l'Extrême-Onction.* 419
ART. VIe. *De l'Ordre.* 421
ART. VIIe. *Du Mariage.* 426
CHAP. Ve. *De la sanctification des Fêtes.* 438

ART. Ier. *Des moyens propres à faire sanctifier le Dimanche & les Fêtes.* . . . . . ibid.
ART. IIe. *De la sanctification de la Fête du Saint Patron de la Paroisse.* 445
ART. IIIe. *De quelques Confrèries de piété, & de la dévotion particuliere à quelques Saints.* . . . 450
§. Ier. *Des Confrèries du très-Saint Sacrement, du Saint Nom de Jesus, du Rosaire & du Scapulaire.* ibid.
§. IIe. *De la dévotion aux Saints Anges Gardiens, à Saint Joseph, & à Saint Xavier.* 456
ART. IVe. *Du retranchement des abus qui se glissent dans les apports & dans les prétendus voyages de dévotion.* 460
CHAP. VIe. *De quelques autres moyens qui peuvent servir au bon gouvernement d'une Paroisse.* 462
ART. Ier. *Du réglement de vie.* . . ibid.
ART. IIe. *Des Congrégations d'hommes & de garçons, & des Conférences de femmes & de filles.* . . . 469
ART. IIIe. *Du zele du Pasteur pour*

prévenir ou terminer les procès & les divisions. 477
ART. IVe. *De la bonne intelligence entre M. le Curé & M. le Vicaire.* 482

Fin de la Table.

Nota. *On a imprimé en deux petits cahiers séparés, le Réglement du Maître & de la Maîtresse d'Ecole, qui se trouve dans ce Volume, dès la page 325, jusqu'à 336. & celui qui peut convenir à tous les Paroissiens, tel qu'on le verra dès la page 462, jusqu'à 469.*

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPR.

ERRATA

Des deux Volumes.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Nota. *Quoiqu'il n'y ait dans tout l'Ouvrage, aucune faute capable d'embarrasser le lecteur, on a cru cependant devoir lui faire remarquer celles qui suivent:*

Au premier Volume.

PAGE 13, lig. 20, *circomstaus*; lisez *circumstans.*
24, lig. 25, *dimittet*; lisez *dimittit.*
37, lig. 28, *sex*; lisez *sed.*
49, lig. 28, *cavete*; lisez *caveto.*
ibid. lig. 30, *manuscula*; lisez *munuscula.*
94, lig. 27, action; *lisez* onction.
108, lig. 21, *arbitro*; lisez *arbitror.*
204, lig. 26, & suiv. qu'elles; *lisez* qu'ils.
260, lig. 12, qu'ils dirigent; *lisez* qu'il dirige.

Au second Volume.

Page 10, lig. 27, de ses; *lisez* de leurs.
44, lig. 27, après *virtutes*; ajoutez *quas.*

LÉPAGNEZ l'aîné, *Libraire rue du Pont, à côté des Halles à Besançon, vient de faire imprimer, par les ordres de Monseigneur* RAYMOND DE DURFORT, *Archevêque de Besançon,*

LE gros Missel du Diocèse, revu & corrigé, *in-fol.*

L'*Ordo Missæ*, contenant l'explication donnée aux Rubriques de la nouvelle édition du Missel, *in*-12.

Le petit Missel, contenant les Messes de la Sainte Vierge, des morts & des nôces, *petit in-fol.*

Le livre noté pour la Passion de N. S. selon les quatre Evangélistes, avec les Leçons de Jérémie & la Procession du Dimanche des Rameaux, *in-fol.*

Les Instructions & Prieres tirées du Pontifical, pour servir à l'édification, tant de ceux qui se préparent aux saints Ordres, que de ceux qui les ont déjà reçus, *in*-12.

Il vend aussi à juste prix,

Le Matutinier, 2 *vol. in-fol. grand & petit papier.*

Graduale Bisuntinum, secundùm Missale recens dispositum, in-12.

Antiphonarium seu Vesperale Bisuntinum, secundùm Breviarum recens dispositum, in-12.

Diurnale Bisuntinum, 2 vol. petit in-12.

Le *Compendium* du Rituel, imprimé en 1773, *in*-12.

Catéchisme historique, dogmatique & morale des Fêtes principales; par M. Meusy, Prêtre du Diocèse de Besançon, 1 *vol. in*-12.

Code de la Religion & des mœurs, par le même, 2 *vol. in*-12.

La pratique du Sacrement de Pénitence, avec des avis de Saint Charles au Clergé: on y a joint les maximes Ecclésiastiques & les réglemens de vie pour les Prêtres & autres personnes du Clergé, 1 *vol. in*-12.

Exercice de la Journée, pour les Ecclésiastiques, *in*-12.

L'Eucharistie, selon le dogme & la morale, Ouvrage également utile aux fideles & aux personnes chargées de leurs instructions; par M. Janson, Prêtre-Curé dans le Diocèse de Besançon, 2 *vol. in*-12.

Collection complete des Œuvres de Messire Esprit Fléchier, Evêque de Nismes, & l'un des Quarante de l'Académie Françoise, revue sur les manuscrits de l'Auteur, augmentée de plusieurs piéces qui n'ont jamais été imprimées, & accompagnée de préfaces, d'observations, & de notes sur tous les endroits qui ont paru en avoir

besoin, en 10 *vol. in-8°. Nismes*, 1782.

Collection complete des différens Ouvrages de M. l'Abbé Fleury, Confesseur du feu Roi Louis XV, auxquels on a joint ceux qui servent d'introduction à la même collection, & qui en forment la suite, 35 *vol. in-8°*, même papier, même format & même caractere, qui se vendent ensemble ou séparément, au choix du public. *Cette collection contient :*

Histoire de l'ancien & du nouveau Testament & des Juifs; par le R. P. Dom Augustin Calmet, Religieux Bénédictin, Abbé de Senones, pour servir d'introduction à l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé Fleury; nouvelle édition, entiérement conforme à celle de Paris. *Nismes*, 1781, 3 *vol. in-8°*.

Histoire Ecclésiastique; par M. l'Abbé Fleury, nouv. édition, contenant, en 24 *vol. in-8°*, les 36 *vol. in-4°*, de la derniere édition de Paris, avec la table générale de tout l'Ouvrage, en forme de Dictionnaire, faisant le 25e. *v.*

Recueil des Opuscules de M. l'Abbé Fleury, pour servir de suite à son Histoire Ecclésiastique, sur même papier, même format & même caractere, 5 *vol. in-8°. Nismes*, 1781.

Nota. *Cet Ouvrage, joint à l'Histoire Ecclésiastique, forme la collection complete & uniforme de tout ce qui est sorti de la plume de M. l'Abbé Fleury.*

Mémoire chronologique & dogmatique, pour servir à l'Histoire Ecclésiastique, depuis 1600 jusqu'en 1716, avec des réflexions & des remarques critiques; par le P. d'Avrigny, nouvelle édition, en 2 *vol. in-8°. Nismes*, 1781. Cet Ouvrage forme la suite naturelle de l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé Fleury, de même que celle de l'Histoire de l'Eglise Gallicane, du P. de Longueval.

Mémoire pour servir à l'Histoire Universelle de l'Europe, depuis 1600 jusqu'à 1716, avec des réflexions, des remarques, des notes; par le P. d'Avrigny, 2 *vol. in-8°.*

Histoire de l'Eglise Gallicane; par le P. de Longueval, nouvelle édition, revue & corrigée, contenant, en 18 *vol. in-12, les* 18 *vol. in-8°, de la précédente édition.*

Sainte Bible, en latin & en françois, avec des notes littérales, critiques & historiques, des préfaces & des dissertations, tirée des commentaires de Dom Augustin Calmet, de M. l'Abbé de Vence, & des Auteurs les plus célebres, pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture Sainte. *Ouvrage enrichi de cartes & de figures*, troisieme édition, revue, corrigée & augmentée de diverses notes & dissertations nouvelles, en 17 *vol. in-8°. Toulouse*, 1782.

Dictionnaire historique & critique, chronologique, géographique & littéral de la Bible;

par le P. Dom Auguſtin Calmet, Religieux Bénédictin, Abbé de Senones, *nouv. édit. 6 vol. in-8°.*

Abrégé du Dictionnaire des Cas de Conſcience, de M. Pontas, dans lequel on trouvera un grand nombre de remarques & de nouvelles déciſions. On y a joint les Réſolutions latines, imprimées à Ferrares, avec la Critique; par M. Collet, Prêtre de la Congrégation de la Miſſion, & Docteur en Théologie, *nouvelle édition, revue & corrigée, qui contient, en* 2 vol. in-8°. *d'environ 800 pages, les* 2 vol. in-4°. *de l'édition de Paris.*

On y trouvera pareillement tous les livres à l'uſage du Diocèſe & de Meſſieurs les Eccléſiaſtiques, & toutes ſortes de livres de dévotion.

Le Privilege de cet ouvrage eſt à la fin du premier Volume.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.